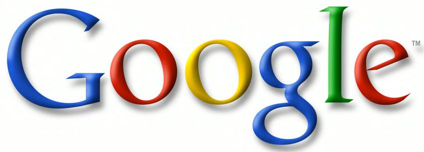
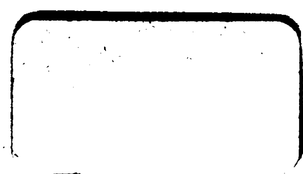






LA PAPAUTÉ

ET LES ÉMEUTES ROMAINES.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

LA PAPAUTÉ

ET LES ÉMEUTES ROMAINES

PAR

Alexis François

M. ARTAUD DE MONTOR,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC. ETC.

Première partie.

DEUXIÈME ÉDITION.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ,

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1849.

A L'ANTIQUE ET ILLUSTRE VILLE DE GAËTE.

« Tu quoque littoribus nostris, Æneia nutrix,
Æternam moriens famam, Caieta, dedisti :
Et nunc servat honos sedem tuus; ossaque nomen
Hesperià in magnâ, si qua est ea gloria, signat.»

« Vous aussi, nourrice d'Énée, ô Caiète, Vous avez, en mourant, légué à nos rivages une éternelle renommée : cet honorable souvenir s'attache encore à votre tombe; et si c'est une gloire, votre nom atteste que vos cendres reposent dans la grande Hespérie. »

VIRGILE, *Enéide*, commencement du livre septième.

Je n'ai jamais dédié mes ouvrages, qui sont nombreux, à des hommes puissans, cependant je ne néglige jamais aucune occasion de manifester mon respect pour les premières classes de la société; mais

je crains qu'on ne m'accuse de leur rendre un hommage intéressé. Une fois, il m'a semblé qu'en publiant un livre où je voulois faire apprécier à fond le secrétaire florentin, je pouvois dédier ce travail à la ville de *Florence,* qui a donné le jour à ce grand historien. Je pensois qu'on aimeroit, sur la place du Dôme, à connoître l'opinion d'un étranger sur *Machiavel, son génie et ses erreurs,* et principalement sur ses sentiments de religion qu'on a trop méconnus, et sur ses désirs de servir les Pontifes, tout Gibelin impérial qu'il étoit par nature ; la récompense n'a pas tardé à venir me combler de joie : *la ville des fleurs* m'a fait l'honneur de m'associer à son immortelle académie de la Crusca, honneur que je ne partage en ce moment avec aucun Français.

Aujourd'hui, j'ai traité un sujet différent, et je dédie cette nouvelle œuvre à la ville de Gaëte. Je la prie de permettre que j'esquisse quelques traits de son histoire.

O digne souvenir de la nourrice d'Enée, ville en cela plus antique que Rome, dont tu es assurément la devancière dans l'histoire; témoin qui eus à gémir de la guerre sociale, tu pus entendre l'exclamation magnanime de Cicéron près de tes murs, tendant sa tête aux assassins envoyés par Antoine; rempart des chevaliers normands qui te laissèrent les traditions de guerre de ces temps où cent hommes en combattoient dix mille, et les réduisoient *à merci;* depuis, refuge assuré des Souverains de Naples, possession chère aux Espagnols qui te firent fortifier à grands frais par leur ingénieur célèbre, Navarra, malheureuse contre les armes de Championnet (8 janvier 1797), tu t'es immortalisée par la défense qui illustra le prince de Hesse-Philipstall, en 1806; ce digne allemand y soutint un siége de cinq mois, et la ville ne se rendit que sur un ordre de Palerme envoyé par le roi légitime.

Autrefois tu offris un asile à Gélase II;

aujourd'hui, tu es le refuge de Pie IX, attendant, en Souverain généreux, le repentir de ses sujets. A ce dernier titre surtout, reçois cet hommage franc et sincère. Je ne te demande rien, qu'une place obscure dans un coin de la bibliothèque de ta cathédrale.

Tu dois être remplie d'allégresse et de bonheur : tu as reçu de Pie IX tous les insignes divers de la noblesse ecclésiastique. Continue d'être fidèle à ton Maître ; laisse librement pénétrer les infortunes dans ton golfe secourable : c'est le plus glorieux privilége de la force et de *l'imprenabilité* que d'offrir ainsi utilement son amour à celui qui doit gouverner, et sa protection à ce qui vient, avec un bon droit, demander un appui.

LA PAPAUTÉ

ET

LES ÉMEUTES ROMAINES.

CHAPITRE PREMIER.

PLAN DE CET OUVRAGE. L'AUTEUR PREND POUR POINT DE DÉPART LE RÈGNE DU PONTIFE LÉON-LE-GRAND. CE PAPE ACCRÉDITE, LE PREMIER, DES NONCES APOSTOLIQUES. IL PERSUADE AU ROI DES HUNS, ATTILA, QU'IL DOIT SORTIR DE L'ITALIE. IL SAUVE ROME D'UNE PARTIE DES VIOLENCES DE GENSÉRIC. CLOVIS ENVOIE UNE COURONNE D'OR A SAINT ORMISDAS. SOUFFRANCES D'AGAPIT Ier ET DE SAINT SYLVÈRE. VIGILE. PÉLAGE, OBLIGÉ DE SORTIR DE ROME, Y RENTRE PEU DE TEMPS APRÈS.

Abaissons nos fronts devant la volonté de Dieu qui a voulu encore une fois éprouver la ville de Rome!

A la suite d'une révolte de malveillans, le Pape Pie IX a quitté sa capitale. L'histoire rapporte que de semblables catastrophes se sont renouvelées souvent. Nous allons examiner à quelles époques le Saint-Siége a éprouvé de si vives douleurs. Nous comprendrons à la fois, dans notre travail, les événements qu'occasionnèrent des querelles avec quelques princes ambitieux, et les désordres qui furent la conséquence

d'une insurrection des grands ou du peuple.

Cet écrit ne sera d'ailleurs qu'une œuvre de conciliation et d'amour de l'ordre et du droit.

Il ne peut pas entrer dans notre projet d'analyser en ce moment rien de ce qui concernoit le pouvoir à Rome sous les premiers Empereurs romains, successeurs de Jules-César, jusqu'à Constantin-le-Grand, et même jusqu'à Théodose.

Afin de ne pas embarrasser notre raisonnement dans des récits contestés, parfois à tort, nous adopterons pour point de départ le Pontificat du grand Léon 1er, qui commençoit à régner en 440. Nous le reconnaissons comme un des fondateurs ou des continuateurs de l'autorité que les Papes, pour le bien du Catholicisme, portèrent depuis à un haut degré de puissance. Théodose estimoit Léon parce qu'il l'avoit vu, en 431, présider le concile d'Ephèse.

En 451, ce Pontife qui avoit apprécié l'immense avantage de cette réunion des Évêques fidèles à la foi véritable, fit célébrer à Chalcédoine le quatrième Concile général. On y compta six cent trente-six Pères, non compris quatre légats du Pape. L'empereur Marcien, l'impératrice Pulchérie, et beaucoup de sénateurs, étoient présens.

Ce fut aussi Léon qui accrédita, le premier, des Nonces apostoliques auprès des souverains, et là il accomplit lui-même un acte de souverai-

neté, au moins ecclésiastique. En effet, dans une lettre adressée à l'empereur Marcien, le Pontife prie d'abord l'empereur de traiter l'évêque Julien avec bienveillance, et il ajoute : « Nous vous prions de prendre en affection votre vénérateur notre frère l'évêque Julien. Ses déférences vous rendront l'image de notre présence ; nous nous fions à la sincérité de sa foi ; nous lui avons délégué nos pouvoirs contre les hérétiques de notre temps, et nous avons exigé qu'à cause de la garde qu'il doit faire de l'Eglise et de la paix, il ne s'éloignât pas de votre personne. Daignez écouter, comme si elles étoient nôtres, ses observations pour la concorde de l'unité catholique. »

Une autre gloire attendoit Léon, pour que l'on regardât comme solidement établi que l'autorité politique des suprêmes hiérarques du christianisme étoit, aux yeux des Romains, pleinement consolidée. Un des plus beaux faits de la vie de saint Léon fut le courage déterminé et surhumain avec lequel il obtint, près de Mantoue, qu'Attila, roi des Huns, peuples de la Tartarie, qu'Attila, qui s'apppeloit lui-même le *fléau de Dieu*, retirât son armée de l'Italie. C'étoit comme dire moralement à la Péninsule : « Notre voix seule te protège ; n'attends plus d'appui de Bysance ; nous, Pontife, de notre capitale de Rome, nous veillons au salut de tout ce qui est italien. »

La Providence avoit réservé un autre triomphe à saint Léon, afin que plus que jamais il devînt maître de Rome, dont il devoit conserver et garantir en partie les richesses et les monumens.

Genséric, roi des Vandales, s'avançoit avec son armée, Léon alla au devant du vainqueur, à six milles hors de la ville. Il ne put obtenir cette fois que la capitale fût épargnée; mais le roi permit que l'on ne commît aucune déprédation ni aucune hostilité contre ceux qui chercheroient un asile dans les dépendances des basiliques de Saint-Jean, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Capitulation singulière! Les Vandales, Ariens, ne possédoient que la moitié de la foi, aussi ne se montrèrent-ils qu'à moitié indulgens pour les Romains, qui, en quelque sorte, pour ces hérétiques, n'étoient que des *demi-frères*. Un jour, les troupes d'une majesté catholique ne traiteront pas avec ces ménagemens Rome, qui n'étoit pas séparée de Madrid par des points de doctrine en litige. Le roi barbare du cinquième siècle fut plus généreux que le roi civilisé du seizième,

On voit ainsi les premières traces de la souveraineté temporelle directe.

Sous saint Ormisdas, en 514, Clovis, roi des Francs, envoya des ambassadeurs qui reconnurent ce Pape comme Vicaire de Jésus-Christ. Ils remirent à ce Pontife, de la part de leur maître, une couronne d'or, non pas assurément comme

un don d'investiture, mais comme le signe de la suzeraineté déjà reconnue par les Romains en la personne des Pontifes.

Les Papes étoient donc souverains en 514; mais quelquefois souverains dépendans d'une force voisine, souvent despotique, qui se croyoit le droit de les condamner, sous divers prétextes, à une sorte d'exil.

L'an 536, le Saint-Père Agapit 1er fut contraint par Théodat, roi des Goths, à partir pour Constantinople. Il devoit demander que l'armée impériale expédiée en Sicile avec l'ordre de passer en Italie, et qui étoit commandée par Bélisaire, fût rappelée à Bysance. Justinien accueillit avec dureté Agapit, et le menaça de le confiner dans des provinces éloignées. Le Pontife, rempli d'une courageuse constance, lui répondit : « Nous croyions venir trouver un empereur catholique, mais, à ce que nous voyons, nous avons en face de nous un Dioclétien. Aujourd'hui, Dioclétien doit savoir que ses menaces ne nous effraient pas. »

Loin du siége de son autorité, Agapit parloit comme un maître.

Saint Sylvère, martyr, pape dans la même année, 536, fut envoyé en exil à Pataro, ville de la Syrie, par ordre de Bélisaire, qui dominoit alors dans Rome. L'Évêque de Pataro, dont il est malheureux qu'on n'ait pas conservé le nom, prit hautement la défense de Sylvère, alla trou

ver l'empereur Justinien à Constantinople, et lui dit : « Il y a plusieurs rois dans le monde, mais il n'y a qu'un Pape dans l'Église de l'Univers. » Justinien, instruit du véritable état des choses, rétablit Sylvère, qui rentra en triomphe à Rome.

Justinien, en 546, ordonna au Pape Vigile de se rendre volontairement à Constantinople, sous peine d'y être amené de force. Vigile répondit qu'il n'y consentiroit point, ne voulant pas obéir à des injonctions faites au nom des Évêques africains. Justinien ordonna de l'emprisonner; ce fut alors que Vigile tint une conduite sublime. Obligé, à la suite de ces différends, de se réfugier dans une église, il y vit entrer le préteur avec des soldats armés. Le Pape embrassa les piliers qui soutenoient l'autel; le peuple força le préteur de se retirer. C'est pendant ces violences que l'intrépide Pontife s'écria : « Nous déclarons que, bien que vous nous teniez captif, vous ne tenez pas saint Pierre. »

Voilà par quels tourmens devoient passer ces athlètes si courageux! voilà comme ils préparoient à leurs successeurs une position plus noble, plus supportable, plus digne de la haute dignité qui doit traiter les affaires pontificales!! Vigile retournoit à Rome, où on l'attendoit avec une fidélité impatiente, mais en passant à Syracuse il y mourut des fatigues du voyage.

En 555, quand on élut Pélage, le peuple romain,

dans un épouvantable tumulte, déclara qu'il se séparoit de ce Pontife. Malheureusement, des hommes qui passoient pour être religieux, et des nobles Romains, partageoient et manifestoient le même sentiment de résistance. Après avoir trouvé deux Évêques disposés à le consacrer, on ne trouva pas le troisième nécessaire pour l'accomplissement canonique de cette cérémonie.

Pélage, vainqueur de la sédition, ne fut pas obligé de se tenir long-temps éloigné de Rome.

Accueillons avec joie ces premiers augures qui nous annoncent que, si les Pontifes sont contraints d'abandonner la ville éternelle, il existera tôt ou tard des circonstances qui ramèneront sur les sept collines ces vrais modérateurs, ces Papes arbitres qui ont fait dire : « *Il n'y a plus de Rome sans Papes.* »

CHAPITRE II.

DIFFÉRENDS ENTRE LE PONTIFE THÉODORE Ier ET L'EMPEREUR CONSTANT. MARTYRE DU PAPE SAINT MARTIN Ier. MAHOMET. PROGRÈS DES SARRASINS. DIVERS PRINCES PERSÉCUTENT LES PAPES PENDANT LE DIXIÈME SIÈCLE. CEUX-CI OPPOSENT UNE RÉSISTANCE COURAGEUSE. DANS CES SIÈCLES DE DOULEUR, AU MOINS ON N'A PAS A DÉPLORER LES RAVAGES DES HÉRÉSIES.

Dans ce précis où nous voulons atteindre un but marqué, et qui ne doit rencontrer suivant notre plan, que les traverses, les douleurs par lesquelles furent tourmentés les Pontifes, nous ne mentionnerons que rapidement les progrès toujours croissans de l'autorité Pontificale, et ce sera seulement pour faire ressortir l'injustice et l'indignité des révoltes qui s'agiteront si long-temps contre une puissance que légitimoient tous les jours la piété, les talents, l'esprit de gouvernement, l'assentiment de l'univers, et particulièrement la volonté de Dieu.

En 648 l'Empereur Constant avoit publié un édit appelé *le type*. Le Pontife Théodore 1er condamna Pyrrhus, qui étoit l'instigateur de cette innovation coupable. Un commencement de persécution eut lieu contre Théodore, mais

il ne fut obligé de quitter Rome que pendant peu de jours, et il y revint pour faire prévaloir les doctrines sages et régulières.

Dans le *type* ou *formulaire,* l'empereur Constant défendoit toute dispute, ordonnant de s'en rapporter à la doctrine de l'Écriture ou des Pères, évitant de s'expliquer sur le fond de la question controversée, entachée de monothélisme, qui déclaroit faussement qu'il n'y avoit qu'une opération en Jésus-Christ. L'empereur menaçoit les contrevenans de déposition, de privation de charge, de confiscation, de bannissement. Nous rapporterons fidèlement ce qui se passa à Rome lors de la publication de cet édit. Le Pape, de retour dans la capitale, et se voyant suffisamment rassuré contre de nouvelles poursuites, résista avec courage, ainsi que ses Évêques, et soutint que l'édit étoit très-dangereux, qu'il fermoit la bouche aux orthodoxes, confondait la vérité avec l'erreur, et *laissoit la foi muette et captive.*

C'est désormais par l'opposition la plus ferme que les Papes vont constamment manifester leur indépendance.

Saint Martin Ier condamne aussi *le type* (649), mais il est enlevé de Rome par Calliopas, l'exarque de Ravenne, jeté dans une barque, et conduit à Constantinople, toujours traité avec la plus abominable rigueur, et transporté à Cherson (c'était le lieu d'exil des grands criminels.)

Enfin, comme il n'étoit pas dans la volonté de Dieu que le Pape rentrât à Rome, il mourut de maladie et de douleur le 16 septembre 655.

Cependant le Clergé romain avoit élu pape Eugène du vivant de Martin, qui, de sa prison de Cherson, approuvoit l'élection pour que la chaire de saint Pierre ne fût pas vacante.

Ainsi finit de la vie de Martin Ier, pontife respectable, savant, courageux, inébranlable dans les doctrines qu'il avoit professées et dans les principes d'ordre que l'Italie entière soutenoit contre des rhéteurs grecs, même dans l'état de démembrement politique, et à travers une foule de capitulations réciproques qu'elle étoit forcée d'accepter.

Sous saint Vitalien, en 672, on commença à parler de la secte de Mahomet. Cette doctrine si fatale depuis long-temps à celle de Jésus-Christ a suscité tant de maux au Saint-Siége, et lui a donné tant d'occasions de témoigner son intrépidité et son courage, qu'elle mérite ici une attention particulière.

Mahomet, dès l'âge de douze ans, s'étoit entretenu à Bassora avec un moine Nestorien, nommé, d'après quelques auteurs orientaux, Félix, fils d'Abd-Absalibi, chassé de Constantinople à cause de ses erreurs dans le temps où les Nestoriens perdoient tout crédit dans cette ville. Ce moine pensoit comme Nestorius : il voyoit deux personnes dans Jésus-Christ, une

divine et l'autre humaine; il établissoit aussi des principes erronés en ce qui concernoit la *très-sainte Vierge, Mère de Dieu.* Félix avoit donné à Mahomet une idée grossière de la religion chrétienne. Ces fatales semences germèrent dans l'esprit de Mahomet; il éprouva d'abord de l'horreur pour l'idolâtrie dans laquelle il étoit né, et l'ambition survenant encore après de tels sentiments, il conçut le téméraire dessein de réformer le culte, et de se rendre maître de l'Arabie.

C'est aux communications de Félix que Mahomet, qui ne savoit ni lire, ni écrire dut plusieurs passages qu'on voit dans le *Koran* ou *la Lecture;* ils prouvent une connoissance indirecte des dogmes du christianisme. Même il paroît, d'après le savant M. de Saint-Martin, que Félix craignit d'être entièrement parjure, et que c'est à des ménagemens qu'il avoit sollicités, que l'imposteur voulut bien accorder que Jésus-Christ seroit un prophète et Fils de Dieu.

Les progrès des Sarrasins sectateurs de Mahomet furent rapides, et Rome se vit menacée avec plus d'insistance, comme si les cupidités des étrangers chrétiens ne suffisoient pas à détruire sa puissance.

Plus tard, le pouvoir des exarques, lieutenans des empereurs grecs, en Italie, déclinoit, tandis que la fureur des Sarrasins proféroit, à quelques portées de trait, de formidables menaces.

Nous n'avons point à parler des temps de Pépin et de Charlemagne; ce furent des temps de générosité, de protection, d'affection tendre et de reconnoissance, et il faut l'avouer, de sage politique française. Je dois le dire, il eût été difficile à ces premiers héros de notre grande patrie d'agir autrement. Ils n'auroient pas pu gouverner leurs conquêtes si étendues, et ils eurent le bon esprit de les abandonner à ceux qui pouvoient les conserver. Celui qui reste sur le sol a bien plus de chances pour être le maître que celui qui est appelé par d'interminables affaires à six cents lieues du pays dont il voudroit garder la domination.

Quoi qu'il en soit, diverses vicissitudes agitèrent ensuite la ville de Rome, mais sans amener des séditions pendant les dernières années du neuvième siècle : puis au commencement du dixième les maux devinrent insuportables.

Le Siége du Prince des Apôtres, l'an 901, étoit devenu la proie de quelques princes et de leurs épouses. Un caractère effréné, dit Baronius, joint à leurs richesses et à d'autres circonstances, avoit rendu ces personnages arbitres des domaines de Rome. Ce n'étoit pas le talent, mais la *prépotence* qui faisoit arriver au Siége pontifical les successeurs du saint Apôtre. Il sembloit donc que Dieu confiant dans les temps funestes son troupeau chéri à quelques pasteurs qui oublioient leurs devoirs, ce troupeau,

comme sans chef, alloit dévier du sentier salutaire : mais c'est toujours la divine providence qui admirablement et ineffablement gouverne avec son bras tout puissant. Aussi la même divine providence si grande, si généreuse, quoique souvent si sévère, mais toujours justement sévère, disposa que dans ce siècle, où on eût demandé aux pasteurs plus de bonté et plus de science, il y auroit moins d'hérésies que dans tout autre. Dieu est toujours si fort, et si ami du bercail de Jésus-Christ !

CHAPITRE III.

BENOÎT VI. CONJURATION ET CHATIMENT DE CENCIUS. GRÉGOIRE V, EN 997, EXCOMMUNIE CRESCENTIUS. RÈGNE DE SAINT GRÉGOIRE VII. JUSTES LOUANGES DONNÉES A LA POLITIQUE DE CE PAPE. PAROLES REMARQUABLES DE CE PONTIFE. GÉLASE II REÇOIT L'HOSPITALITÉ A GAËTE. APRÈS AVOIR BÉNI SOLENNELLEMENT CETTE VILLE, QUI MÉRITOIT QU'ON L'APPELAT LA SALVATRICE, IL RENTRE DANS SA CAPITALE.

Nous sommes arrivés à l'année 972, époque de l'avénement du pape Benoît VI.

Les Romains d'alors, désireux d'acquérir ce que leurs ancêtres avoient appelé la liberté sous l'antique République et sous les empereurs, se livrèrent à des émeutes. Les factieux avoient calculé qu'ils n'auroient pas à craindre les armées impériales d'Othon II, occupées à poursuivre ailleurs des guerres obstinées. Ils excitèrent des troubles au sein de plusieurs villes. Cencius fut un des plus hardis conjurés dans cette entreprise séditieuse. Benoît défendoit à la fois les droits de l'Église et en même temps ceux de l'empereur sur diverses parties de l'Italie. Cencius attaqua le Pape avec violence et le fit emprisonner dans le château Saint-Ange, où, par les ordres du rebelle, dit-on, quoiqu'il ait nié le crime, le Souverain Pontife fut mis à mort. Les écrivains favorables

à la sédition disent que le Pape mourut de maladie.

Sous le règne de Grégoire V, en 996, les Romains se révoltèrent contre le Pape qui dut se réfugier à Pavie. Là il tint, en 997, un grand Concile où il excommunia Crescentius, de la famille des comtes de Tusculum, qui s'étoit fait nommer consul, et qui prétendoit exercer despotiquement dans Rome une autorité supérieure à celle du Pontife. L'empereur Othon II étant venu au secours de Grégoire, Crescentius s'étoit réfugié dans le château de Saint-Ange, et il y avoit obtenu une capitulation; mais Othon ne la respecta pas, et le fit décapiter. Crescentius étoit devenu odieux aux Romains, chez qui le sentiment de révolte étoit éteint, et qui détestoient hautement une faute que cependant ils devoient encore commettre avec une nouvelle ardeur.

Nous devons parler en ce moment du règne de saint Grégoire VII, ce grand règne si glorieux et qui finit par des persécutions si douloureuses. Cette fois, les Romains ne furent pas coupables directement : une telle justice doit leur être rendue; mais, comme il est dans le cœur humain de trouver quelquefois raisonnable et mérité le mal que d'autres factieux font aux princes de l'Europe actuelle, il sera convenable de dire quelques paroles de la situation des affaires à cette époque si terrible, et si mal connue dans l'histoire.

Les hérésies, pour la plus part, avoient été vain-

cues par la prudence et les profondes études canoniques ; les séditions avoient cédé à un mélange de fermeté et de clémence ; mais, pour Rome, les séditions reviennent fréquemment. La grande Eglise peut courir, dans l'enceinte de sa résidence, un effroyable danger.

Souvent une famille souffre plus d'un malheur domestique, que de la perte de biens précieux. Si, dans le sein d'un palais, la paix est troublée, à quoi servent tant d'hommages extérieurs, tant de louanges inhabiles à garantir cette action qui est toujours nécessaire, surtout à l'autorité morale ! Les mauvaises interprétations peuvent corrompre la situation la plus bénie de Dieu. Il faut alors promener sur la blessure les instrumens salutaires qui l'isolent des parties restées saines, il faut que la main du commandement reprenne sa puissance, et cette puissance n'est efficace, que lorsqu'à la fois réservée et inaccessible aux misérables reproches de respect humain, elle entreprend la guérison et la conduit avec un esprit de prévoyance à son terme : si ce terme est dépassé, au moins on a vu le point où la raison s'arrêteroit satisfaite, on a touché les confins du vrai, du solide, du progrès possible, et l'on a porté des lois de sagesse pour le bonheur des nations : elles n'ont plus à demander que l'affermissement de la sainte religion, qu'il faut éternellement respecter.

La république chrétienne ne repousse aucune amélioration généreuse. Les rêves de la politique n'engendrent que des conquêtes souvent inutiles dans ce jeu incertain de la guerre, rejettent quelquefois avec mépris les sciences et les arts, amassent sur une seule tête la possession d'innombrables provinces, souvent désunies devant des intérêts divers et qui tendent à se séparer pour redevenir volontiers petites et foibles, ou à opprimer l'autorité voisine pour s'en faire un valet, un ilote et un esclave obéissant, qu'on appelle *frère,* mais qu'on charge d'impôts et de fers.

En présence de ces dernières considérations, celui qui ne prend rien à personne, qui peut donner à tous (y a-t-il un présent plus riche que le repos et l'assurance de la conciliation?), celui qui conseille avec douceur, qui, au besoin, réprime avec une force imprévue, celui-là peut et doit tenir une place honorable aux yeux des hommes; et, quand il est le chef hautement reconnu de la religion véritable, que de trésors d'avis raisonnés, de direction sage et de lumières, il peut répandre parmi les ignorans, les *tombés*, et surtout les aveugles! Car tous les hommes qui se disputent sont à peu près rendus aveugles par la passion, par la colère, par ce murmure de préoccupation, d'intérêts brisés, de cupidité basse, qu'ils entretiennent avec une sorte de plaisir autour d'eux.

Le grand saint Grégoire VII vouloit instruire non-seulement les peuples, mais encore les rois.

Henri, roi des Germains, méritoit plus qu'un autre d'être rappelé à des voies de probité, et c'étoit sa propre nation qui sollicitoit une situation meilleure. Grégoire ne cessoit d'avertir, avec bienveillance, de conseiller avec amitié. Bientôt le roi de Germanie forme une conspiration contre le Pape, dans Rome même, et les ambassadeurs du roi la soutiennent.

Quintius, fils du préfet de Rome, dans la nuit de Noël 1075, fond avec des soldats sur le Pape Grégoire VII, qui célébroit paisiblement la messe au maître autel de Sainte-Marie-Majeure. Les complices de Henri ramenoient les temps de Constant II, et ils excitoient la rage d'un autre Calliopas. (*Voyez plus haut page 9.*) Le Pape, grièvement blessé, est dépouillé de ses habits pontificaux et reçoit l'ordre de se rendre en prison. Il suit, sans proférer une parole, et en élevant noblement la tête, les assassins qui marchoient devant lui; mais il n'en devoit pas être de Grégoire comme de Martin : le peuple, fidèle à son Pontife, apprend que Grégoire est emprisonné dans une forteresse et veut le délivrer.

Bientôt la foule envahit la tour où étoit détenu le Pape, puis se présente devant la maison de l'assassin Quintius, qui est amené devant le Saint-Père, et réduit à embrasser ses genoux, pour demander pardon d'un crime aussi odieux. Gré-

goire pardonne, et n'impose au coupable, comme pénitence, que le pélerinage de Jérusalem ; puis il retourne à Sainte-Marie-Majeure, où il a le courage de recommencer le saint Sacrifice.

Comme s'il avoit oublié la scène dont il vient d'être la victime, il récite les prières d'une voix calme, au milieu de l'attendrissement général, et, de sa main blessée et encore sanglante, il donne la bénédiction à ses libérateurs et à ses bourreaux.

Dans les dissidences qui se multiplièrent entre saint Grégoire VII et Henri, toujours le premier, quoique armé d'une justice sévère quand il le vouloit, employa constamment la douceur, qu'il reproduisoit sous toutes les formes : mais Henri ne pouvoit être ramené au bien ; il continua de susciter des révoltes dans Rome, où il assiégeoit le Pape presque tous les ans. Ce qu'on trouvoit alors de fidélité romaine, ne pouvoit résister aux troupes du roi, qui s'étoit fait couronner empereur par un anti-pape. Grégoire fut obligé de se réfugier dans le royaume de Naples. Il y mourut accablé de douleurs, de fatigues et d'infirmités, le 25 mars 1085, en proférant ces paroles: « Nous avons aimé la justice et haï l'iniquité, et pour cela nous mourons en exil. » Il avoit gouverné, en intrépide défenseur des libertés ecclésiastiques, douze ans un mois et quatre jours.

Le successeur du roi de Germanie, Henri, se rendit à Rome en 1108 pour se faire couronner empereur. Pascal occupoit le Saint-Siége. Henri

se livrant à des mouvements de colère irréfléchie ordonna d'arrêter le Pape et plusieurs Cardinaux, et les fit jeter dans une dure prison. Nous ne parlerons pas ici des reproches faits par beaucoup d'écrivains à Pascal : nous n'avons à mentionner que ses relations politiques avec les Romains : elles étaient, de sa part, conciliantes mais les habitants de Rome, vendus à Henri, s'ameutèrent une autre fois. Le Pape, après qu'il eut été délivré de sa prison, quitta la ville, et mourut à Anagni la nuit du 21 janvier 1118.

Le Pontife qui succédoit à Pascal, Gélase II, étoit à peine élu, que Cenci-Frangipani, partisan de l'empereur, et qui étoit très-puissant à Rome, voulut que l'on créât un autre Pontife. C'étoit aussi le vœu de Gélase. Mais celui-ci ne savoit pas encore à quel point ce choix avoit allumé la fureur des impériaux. Frangipani, à la tête de plusieurs conspirateurs, se présenta devant le Pape, le prit à la gorge, le renversa à coups de poing, le foula aux pieds, et le fit mettre en prison : heureusement, le préfet de Rome et Pierre Léon arrivèrent à temps pour empêcher d'autres excès, et parvinrent à mettre Gélase en liberté. Nous avons vu des horreurs non moins épouvantables sous saint Grégoire VII. Le douzième siècle n'avoit rien à reprocher au onzieme.

Cependant on jugea prudent, dans le conseil des amis du Pape, de l'engager à partir pour Gaëte. Dans cette ville, Gélase fut couronné Pon-

tife, ce qui n'avoit pu avoir lieu à Saint-Jean-de-Latran.

L'hospitalité reçue à Gaëte porta ses fruits. Le Pape se vit consolé par des hommages qui l'attendrirent; et de Gaëte, avec le secours de Romains dévoués, on négocia le retour dans la capitale.

Avant de revenir, le Pape bénit solennellement Gaëte, qui méritoit le nom de *la Salvatrice*.

Rentré à Rome au milieu des applaudissemens de ses fidèles sujets, Gélase jugea convenable de faire un voyage en France, y reçut des honneurs dignes de lui et de Nous, et mourut en paix à Mâcon, le 29 janvier 1119 (1).

(1) On a voulu dire que Gélase II n'alla jamais à Gaëte. C'est une erreur, et il était naturel qu'il vînt demander un asile à une ville *où il était né*.

CHAPITRE IV.

VICISSITUDES ÉPROUVÉES PAR DIVERS PONTIFES. TRAITÉ ENTRE CLÉMENT III ET LES ROMAINS. TOUTES LES CLAUSES SONT FAVORABLES AU PAPE. CE FUT BONIFACE VIII QUI CANONISA NOTRE ROI SAINT LOUIS. RÉVOLTE CONTRE BONIFACE VIII. SA RÉSISTANCE SUBLIME. IL RENTRE A ROME. LE PREMIER JUBILÉ EN 1300. A CE PREMIER JUBILÉ ASSISTÈRENT JEAN VILLANI L'HISTORIEN, ET DANTE ALIGHIERI L'ILLUSTRE POÈTE.

Clément III, Paulin Scolario, fut élu Pontife le 19 décembre 1187.

Depuis cinquante ans il existoit des dissensions amères entre les Papes et le peuple romain. Celui-ci avoit peu à peu enlevé l'autorité aux Papes dans Rome, et l'attribuoit à des sénateurs et à un patrice.

Les Pontifes, depuis Innocent II (1130), s'étoient vus souvent obligés de sortir de Rome. Innocent II et Célestin II moururent de la douleur que leur causoit cette discorde. Lucius II fut blessé par des sacriléges. Eugène III, Alexandre III, Lucius III vivant dans des momens où la perversité étoit plus violente, avoient été éloignés de Rome. Urbain III et Grégoire VIII venoient d'être forcés d'en sortir. Le peuple romain ne fut pas si ennemi avec Clément III, son concitoyen.

On convint que l'on continueroit d'élire, comme à l'ordinaire, des sénateurs, mais qu'au lieu d'un patrice on éliroit un préfet.

Voici les articles de ce traité :

« 1° La ville de Rome sera sous la puissance du Souverain Pontife. 2° On abolira le titre et la dignité de patrice, et l'on y substituera un préfet. 3° Les sénateurs seront élus chaque année sous l'autorité du Pontife. Ils jureront au Pape paix et fidélité. Ils prêteront main-forte à l'Église romaine, si cela est nécessaire. 4° Le peuple romain restituera la basilique vaticane et les fiefs de Saint-Pierre, occupés en temps de guerre. 5° Les tributs publics seront au pouvoir du Pape, qui en cédera le tiers pour les besoins du peuple. 6° Le sénat et le peuple romain défendront la majesté, l'honneur et la puissance de l'Eglise romaine et du Souverain Pontife. 7° Le Pape, dans les temps accoutumés, donnera aux sénateurs, aux juges, aux avocats, aux écrivains et aux ministres du sénat, les présens ou gratifications que l'on appelle *presbytères* (1). 8° Le Pape contribuera chaque année, par une certaine somme, au rétablissement des murailles de la ville. 9° Le Pape, finalement, permettra la destruction de la ville de Tusculum, et prêtera aide

(1) On appeloit *presbytères*, sous le Pape Valentin, en 827, une distribution de présens au sénat et au peuple. (*Histoire des Souverains Pontifes*, II. 4.) On trouve une description de la largesse appelée *presbytère*, dans BURY, édition de Paris, 1726, in-12.

au peuple romain pour achever cette entreprise, alors le sol et les citoyens de la ville de Tusculum resteront sous le pouvoir de l'Eglise romaine. »

Le peuple s'étoit donc soumis ainsi à l'autorité du Pape. Le 13 mai 1188, Clément III fit son entrée dans Rome entouré de ses cardinaux, et on le reçut avec de grandes démonstrations de joie. Les *presbytères* furent distribués sur-le-champ; il releva le cloître de Saint-Laurent hors des murs, et répara le palais de Latran, qu'il fit orner de peintures. Nous remarquerons que voilà un commencement de renaissance des arts, et il a eu lieu en 1188, à la fin du XIIe siècle.

Sous Célestin III, au commencement des ravages de la faction des Guelfes et des Gibelins (les empereurs favorisoient les Gibelins, les Papes protégeoient les Guelfes (1), l'autorité d'un *sénat* avoit été reconnue par les Pontifes, comme on l'a vu plus haut page 23. Cependant, le tout ensemble n'avoit pas pris la forme que devoit recevoir cette autorité. Ce *sénat* ne consistoit plus que dans un seul sénateur étranger et militaire, qui étoit censé ne devoir chercher qu'à réprimer l'ambition des nobles du pays, mais souvent il alloit plus loin.

Innocent III, homme d'état habile, ne tarda pas à s'apercevoir que les Romains concevoient de la jalousie en voyant un étranger exercer une

(1) On trouve partout l'origine de ces dénominations. Voyez surtout *Italie*, Paris, Firmin Didot, page 71.

sorte de puissance législative et comme souveraine. Ensuite il remarqua que, conformément à un ancien usage, le peuple avoit demandé, à l'avénement du Pontife, une distribution d'argent. La confirmation de ce privilége étoit indirectement accordée par le traité que nous avons cité plus haut. Un des ministres du Pape tâcha de tirer parti, pour ses intérêts, de ces deux circonstances importantes. Souvent, le peuple qui a élu une autorité se croit en droit de l'inquiéter, de la punir et de la déposer. Mais le peuple qui voit devant ses yeux une autorité choisie sans lui, la respecte davantage, et croit encore témoigner son respect en acceptant des libéralités. Innocent III, dans un seul jour, jeta de l'argent à la multitude, cassa le sénateur qu'elle avoit élu, et en nomma un nouveau pris parmi les partisans du Pontificat. Il obligea le préfet de la ville, encore officier de l'empereur, c'est-à-dire d'un pouvoir qui n'existoit pas, à lui prêter *l'hommage lige* (celui qui prête *l'hommage lige* est tenu envers le Seigneur d'une obligation plus étroite que celle du simple vassal), et à recevoir de ses mains une nouvelle investiture de cette place d'officier.

Alexandre IV fut forcé par Mainfroy, fils de Frédéric II, d'abandonner Rome et de se retirer à Viterbe, et ensuite dans une autre ville de ses Etats, et il mourut de maladie.

Sous Boniface VIII, en 1297, commencèrent

à se manifester les querelles entre ce Pape et les Colonna. Il confisqua leur palais, les condamna comme schismatiques, les força de quitter Rome, et retira la pourpre à Jacques et à Pierre appartenant à cette illustre famille. Ces mesures furent certainement trop sévères. Les Colonna avoient fait du mal à l'Eglise, mais ce n'étoit pas une raison pour manquer ainsi de prudence et même de générosité. Il y a des ennemis qu'il ne faut jamais réduire au désespoir. L'animosité de ces princes avoit été, il est vrai, au-delà de toutes les bornes. Ils répandoient un manifeste où ils soutenoient des accusations absurdes. La paix se rétablit quelque temps après.

Plus tard, il naquit à Rome des troubles suscités par les Colonna. Le Pape se retira dans la ville d'Anagni. Alors Sciarra Colonna et Guillaume de Nogaret, conseiller de Philippe-le-Bel, roi de France, après avoir corrompu plusieurs domestiques de la cour et huit des habitans de la ville, y entrèrent à la tête de quelques hommes armés, en criant : *Meure le Pape Boniface, et vive le roi de France !* Ils assaillirent le palais du Pontife, et le trouvèrent assis sur le trône papal, revêtu de ses habits pontificaux, la couronne en tête, tenant à la main les clefs de l'Eglise. L'infortuné étoit abandonné de toute sa cour, excepté des cardinaux de Sabine, Pierre d'Espagne, d'Ostie et de Bonasini, qui fut son successeur. La bonté de Dieu, veillant à la sainte dignité

pontificale, il arriva que personne n'osa toucher Boniface. Les envahisseurs pillèrent le trésor, et laissèrent le Pontife ainsi vêtu sous la garde de quelques soldats, après l'avoir injurié de paroles. Nogaret le menaça de le conduire prisonnier en France et de le faire déposer par un Concile général. A ces mots, le magnanime Pontife répondit: «Nous serions bien content et satisfait d'être déposé par les *Patarins* (hérétiques albigeois) tel que vous êtes, et tels qu'ont été votre père et votre mère, punis comme *patarins*. »

L'historien Novaes ne dit pas un mot du coup de gantelet que Sciarra Colonna auroit donné à la joue du Pape, Feller croit que le coup de gantelet a été donné; heureusement pour la mémoire de Colonna, il reste encore quelque doute sur cet emportement, aussi lâche qu'inhumain, envers un vieillard faible et désarmé. Après une attaque aussi cruelle et aussi ignoble, les habitants d'Anagni, qui avoient laissé tout faire, se repentirent de leur ingratitude envers leur compatriote, et leur Souverain qui ne cessoit de les combler de biens. Tout à coup, excités par le cardinal Luca Fieschi, ils coururent aux armes, ils attaquèrent les ennemis du Pape qui étoient en petit nombre, les mirent en fuite, et firent prisonnier Nogaret lui-même, que le Pape ordonna de traiter avec ménagement.

Boniface, devenu libre, se décida à retourner à Rome, mais il avoit été si violemment irrité de

ces injures et de ces sacriléges que trente-sept jours après, le 11 octobre, il mourut des suites du saisissement qu'il avoit éprouvé.

Un Bénédictin du Mont-Cassin a publié dernièrement une Vie de Boniface VIII. Elle renferme des faits curieux et rend une justice éclatante à ce Pontife. C'est à ce Pape que nous devons la canonisation de notre saint Louis.

Boniface VIII a établi le jubilé universel. Selon le décret, tous les cents ans, des bénédictions pontificales étoient distribuées à Rome aux catholiques de l'univers, qui s'y rendoient en pélerinage.

Il est reconnu que le premier jubilé eut lieu sous Boniface VIII (1). En 1297 et en 1298, des avis répandus dans toute l'Europe annonçoient que le premier jour du siècle nouveau, beaucoup de Chrétiens se disposoient à visiter la basilique de Saint-Pierre. En effet, le premier jour de l'année, en 1300, à minuit précis, une multitude de peuple inondent les rues de Rome, s'acheminent vers la basilique vaticane (on sait que ce n'étoit pas celle d'aujourd'hui, qui est construite sur les fondations de l'ancienne), et à l'ouverture du temple, cette foule se précipita vers les autels. Boniface déclara qu'il seroit convenable qu'une pareille réunion eût lieu tous les cent ans, et qu'on l'appelât *Jubilé*. Les savants du

(1) *Histoire de Léon XII*, tom. Ier, page 211, in-8°. Paris, Adrien Le Clere et Ce. 1843.

temps, quoique les théologiens, avec raison, n'aimassent pas de tels rapprochemens, indignes des grandeurs de la Religion, disoient que le nombre *cent* étoit sacré chez les anciens. Platon vouloit que les âmes vinssent se purifier tous les cent ans : Homère (Iliade, liv. XIV) parle des cent franges, *fimbriæ*, qui entouroient la célèbre ceinture ; les géans avoient cent mains ; le plus magnifique des sacrifices étoit celui de cent bœufs.

Mais abandonnons ces citations profanes. Dieu lui-même avoit prescrit à son peuple la célébration d'une fête sémi-séculaire appelée *jubilé*, long-temps avant la fondation de Rome : car les fêtes séculaires de Rome ne furent instituées que l'an de la République 245 et l'an du monde 3250. Selon quelques auteurs, l'institution divine du Jubilé date de l'an 2259, et les Juifs célébrèrent le premier l'an 2609.

On assure que le mot *jubilé* dérive du mot *jubel*, qui signifie en hébreu *trompette*, parce que l'on convoquoit le peuple au son de la trompette. D'autres font dériver ce nom du mot *Jubal*, qui signifie *germer*. Alors on auroit voulu désigner ainsi cette institution pour marquer que le Pontife en attendoit des fruits sacrés. Calmet veut que l'étymologie dérive du mot *jobil* qui signifie *appeler*, *reconduire*.

Quoi qu'il en soit, toutes ces saintes idées, tous ces religieux souvenirs fermentoient aux

approches de l'an 1300. L'on assuroit de toutes parts que le premier jour du nouveau siècle, on verroit quelque chose d'extraordinaire, et que déjà le premier jour du siècle précédent, on avoit réuni beaucoup de fidèles de l'univers pour leur distribuer des secours spirituels.

Le Pontife, à qui rien de ce qui se passoit n'étoit inconnu, voulut après une profonde méditation, rassembler des vieillards qui pussent confirmer une tradition portant qu'après le cours de cent années on étoit dans l'usage de dispenser une indulgence plénière à tout le monde catholique. On trouva en effet des hommes âgés qui purent rendre témoignage de ce qu'ils avoient entendu dire dans les commencemens du siècle passé, et qui déclarèrent savoir par leurs pères que le premier jour de l'an 1200, le Pape innocent III avoit accordé une indulgence plénière très-étendue aux pélerins de passage et aux habitants de Rome. Le Souverain Pontife ayant ainsi appris que ce que la tradition faisoit croire étoit vrai, assembla en consistoire les cardinaux, et rendit, sous la date du 21 février 1300, la Bulle apostolique, commençant par ces mots : *Apud sanctum Petrum Pontificatûs nostri*, anno VI (1). Elle fut publiée le 22 du même mois (jour consacré à la chaire d'Antioche du

(1) On observera ici que la date et la désignation du lieu où a été donnée la Bulle se trouve au commencement du document, tandis qu'aujourd'hui ces deux mentions se trouvent à la fin des Bulles.

Prince des Apôtres). Au milieu des applaudissemens d'un peuple immense, Sylvestre, secrétaire du Pape, envoya une circulaire adressée à tous les fidèles pour inviter ceux qui le pourroient, à faire le voyage de Rome, afin de gagner les indulgences *à un nouveau Jubilé*. Aujourd'hui, c'est le Pape lui-même qui appelle ses fils répandus sur toute la terre, au banquet spirituel préparé dans Rome pour resserrer les liens de l'amour qui unit ses enfans au Père commun du Catholicisme.

Jean Villani, historien très-instruit, et l'un des pélerins de cette époque (titre qu'il se donne avec enthousiasme et fierté), rappelle que pendant le cours de ce jubilé, il y eut outre le peuple romain, deux cent mille pélerins, sans comprendre ceux qu'on trouvoit en voyage, soit en venant à Rome, soit en en partant.

Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, roi de France, arriva un des premiers avec sa seconde femme Catherine, nièce de l'empereur des Grecs, Beaudoin le Jeune. On compte encore au nombre des pélerins, Charles Martel, roi de Hongrie, d'autres Souverains, et une quantité considérable de Seigneurs et de Prélats (1).

(1) Il a existé un autre témoin du jubilé de 1300. C'est le grand Alighieri. Il décrit ainsi ce qu'il a vu sur le pont Saint-Ange :

Come i roman per l'esercito molto
L'anno del giubileo su per lo ponte.

Nous donnons ces détails parce que cette circonstance des jubilés commencés en 1300 ne sera pas négligée une seule fois par nous dans cet ouvrage, quoiqu'il soit rapidement écrit, et qu'elle nous accompagnera jusqu'à l'an 1849 : ce ne sera pas alors un des moindres intérêts de notre récit ; bien au contraire, elle sera devenue un des argumens les plus puissans pour appuyer nos pieuses intentions, elle sera devenue comme le corollaire qui fortifiera nos raisonnements, et qui enfin éventuellement paroîtra, avec la bonté de Dieu, une des causes du bienfait que nous attendons en faveur de Pie IX.

Hanno a passar la gente modo tolto.
Che all' un lato tutti hanno la fronte,
Verso'l castello e vanno a san Pietro,
Dall' altra sponda vanno verso' l monte.

INFERNO. *Chant XVIII.*

« Comme les pélerins qui, lorsque l'année du jubilé a réuni une armée d'ames pieuses à Rome, traversent le pont dans un ordre sagement prescrit : d'un côté passent ceux qui s'avancent vers le château et vont visiter saint Pierre, de l'autre paraissent ceux qui en reviennent et vont vers *monte Giordano,*

Tout cela se pratiquoit à l'aide d'une cloison en planches placée au milieu du pont de la *môle Adrienne.*

CHAPITRE V.

BENOÎT XI EST EMPOISONNÉ A PÉRUGIA. LE CONCILE GÉNÉRAL DE VIENNE EN FRANCE SOUS CLÉMENT V. ON CRÉE A AVIGNON PLUS DE CARDINAUX FRANÇAIS QUE DE CARDINAUX ITALIENS. PÉTRARQUE AMBASSADEUR DE ROME. LES TROIS FAVEURS DEMANDÉES A CLÉMENT VI PAR LES ROMAINS. IL LES ACCORDE. LE JUBILÉ SERA CÉLÉBRÉ TOUS LES CINQUANTE ANS. URBAIN V DÉCLARE QU'IL VEUT ALLER A ROME. IL QUITTE ENSUITE CETTE VILLE ET PART POUR AVIGNON, OU IL MEURT PEU DE TEMPS APRÈS.

Rome, en 1304, n'étoit pas tranquille. Benoît XI se réfugia à Pérugia. Pendant qu'il continuoit ses travaux apostoliques dans le couvent des Dominicains de cette ville, on lui présenta des figues-fleurs, fruit qu'il aimoit beaucoup; elles avoient été apportées par un jeune homme travesti en femme, et qui étoit censé venir de la part des Religieuses de Sainte-Pétronille : ces fruits étoient empoisonnés. Novaes nomme les coupables présumés; il faut être circonspect dans de pareilles questions : on verra les conséquences d'un crime si détestable et si horrible.

Nous avons à parler des Papes français et aquitains; ils n'eurent pas à se plaindre des séditions du peuple d'Avignon, mais en Provence ils n'étoient pas à leur *véritable poste*. Malgré

le malheur déplorable éprouvé par Benoît XI, la place des Papes est dans Rome, si les Romains ne se révoltent pas, et près de Rome s'ils se révoltent, car il faut qu'ils se trouvent en état de rentrer, au premier retour de la concorde ou de la paix.

Le pontificat de Clément V, premier Pape d'Avignon, a été rendu célèbre par le quinzième concile général tenu à Vienne en France; il commença le 11, d'autres disent le 16 octobre 1311, et finit après trois sessions, le 6 mars 1312.

En 1320, Jean XXII fit une promotion de sept cardinaux français; tous étoient des hommes distingués par leur science et par leur piété. On crut avoir beaucoup fait pour l'Italie en créant cardinal Raymond Ruffo, originaire de Naples, mais né à Cahors. Plus que jamais, on pensoit que le Sacré Collége ne seroit désormais composé que de personnages français: ce pouvoit être un grand honneur pour la France; c'étoit un grand malheur pour la chrétienté.

Jean XXII reconnoissoit que le siége de la Papauté doit être établi en Italie. Mais on n'en étoit pas encore à pardonner aux Romains tous leurs torts anciens. Jean imagina qu'il seroit possible, utile et suffisant d'aller se fixer à Bologne.

De Bologne, Dieu aidant (*Deo dante*), il étoit facile de regagner Rome. Mais il n'eut pas le temps d'accomplir ce commencement de retour dans les États pontificaux.

En 1338, Benoît XII créa dans Avignon six cardinaux, cinq français et un italien, proportion indigne qu'il faut continuer de déplorer.

Clément VI étoit monté sur le trône. Les Romains, voyant qu'on ne pensoit plus à eux, s'irritèrent dans un autre sens, et supplièrent le Pape de venir à Rome. Cette fois-ci leurs démarches furent très-actives, et il est juste de dire que, sous Clément V, Jean XXII et Benoît XII, ils sollicitoient déjà ce retour qu'ils n'avoient pas obtenu.

C'est alors qu'on vit arriver l'ambassade dont François Pétrarque faisoit partie.

En 1342, nouvelle injustice; on préconise neuf cardinaux français et un italien.

Ce fut en 1348 que le Pape acheta de la reine Jeanne, souveraine de la Provence, la ville et les dépendances d'Avignon, moyennant une somme de 80,000 florins d'or. Jusqu'alors les Papes recevoient une magnifique hospitalité, mais aucune des villes, grandes ou petites, fixées en France pour leur résidence, ne leur appartenoient.

L'empereur Charles IV confirma l'acte de vente par un édit du 1er novembre suivant.

Les Romains avoient demandé à Clément VI trois faveurs; elles prouvent la gêne, l'embarras, la situation compromise où ils se trouvent quand ils sont privés de la présence du Pontife.

La première faveur étoit d'accepter, sa vie durant, non comme Pape, mais comme Pierre Roger (ici il y avoit une réserve qui rentroit dans l'esprit de sédition), les titres de sénateur, de capitaine, et d'autres charges de la ville. La deuxième, de venir habiter le palais de Saint-Jean-de-Latran, contigu à l'église, la mère de toutes les églises, et le propre siége du Pontife. La troisième, de considérer que peu de personnes pourroient jouir du jubilé accordé par Boniface VIII tous les cent ans. Ainsi le Pape étoit conjuré de réduire le jubilé à cinquante ans.

A la première demande, le Pape avoit répondu, deux mois après, qu'il acceptoit les charges dont ils savoient bien qu'il étoit le maître; qu'il nommeroit les personnes qui, en son nom, gouverneroient Rome, sans préjudice de sa souveraineté pontificale. A la deuxième demande, il avoit répondu qu'il habiteroit encore Avignon, pour réconcilier les princes catholiques, et suivre de plus près les négociations.

A la troisième demande, il répondit qu'il consentait à être agréable aux Romains; que pour leur complaire, le jubilé de l'année sainte seroit célébré tous les cinquante ans, et que le prochain jubilé auroit lieu en 1350. Les Romains commençoient à reconnoître l'importance politique et financière du jubilé. La même constitution portoit en supplément pour la constitution de Boniface VIII, qu'à la visite de Saint-Pierre

et de Saint-Paul il faudroit joindre celle de Saint-Jean-de-Latran.

Le cardinal Annibal de Ceccano, légat à Rome, eut ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la tranquillité ne fût pas troublée, et pour que les pélerins trouvassent les secours, les vivres, la protection qui étoient nécessaire. (Ce fut le second jubilé.)

De Noël à Pâques, on compta un million et deux cent mille pélerins, parmi lesquels beaucoup de personnages d'un haut rang, entre autres, Louis, roi de Hongrie.

Sous Innocent VI, en 1353, il éclata une émeute à Rome. On s'étoit révolté contre les sénateurs Stefanello et Berthold Orsini, nommés à cette dignité par le Pape, et le peuple avoit créé tribun de la ville François Baroncelli, notaire du sénat. Le Saint-Père ordonna de mettre en liberté Colà de Rienzi, autre révolté d'une époque précédente, qui promettoit de rétablir le calme dans la ville. Baroncelli eut la mort pour récompense de sa confiance insensée dans le peuple, et Colà de Rienzi fut nommé sénateur par le Pontife. Colà soumit à une sévère justice les principaux révoltés de la ville; mais en 1356 une conspiration avoit été tramée contre Rienzi, et il fut assassiné au pied du Capitole. A la suite de ces événements, un assez grand nombre de sénateurs se succédèrent, et le peuple finit par créer des *bannerets*.

Le Pape n'avait pas toujours lieu de se féliciter de ses relations avec ces *bannerets*. Cependant comme s'ils ne pouvoient souffrir aucune autorité, après les avoir essayées toutes, même celle de Lelio Pocadota, cordonnier de profession, les Romains promirent d'être fidèles à Innocent VI. Il envoya pour les gouverner Hugues de Lusignan, roi de Chypre, qui se trouvoit alors à Avignon; on respecta quelque temps ce prince né Français, et d'une illustre maison du Poitou; mais les émeutes ne tardèrent pas à recommencer. Nous sommes en général disposés à blâmer un peu moins celles qui avoient lieu pendant l'absence volontaire des Pontifes.

En 1366, Urbain V annonça le désir de retourner à Rome; il partit accompagné de cinq galères vénitiennes, de trois galères pisanes, et de beaucoup d'autres de la marine de Gênes, le 20 mai 1367, malgré les représentations de divers souverains, de quelques cardinaux, de presque tous les courtisans; il aborda à Gènes quatre jours après.

Nous reprendrons ici plusieurs événements passés que nous reproduirons successivement.

Urbain V étoit le sixième Pontife parmi ceux qui avoient siégé à Avignon. Clément V avoit le premier transporté en France le Saint-Siége l'an 1305. Après lui, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI et Innocent VI avoient continué à s'im-

poser cet exil imprudent loin de leur capitale et de leur troupeau; du reste ces Pasteurs s'étoient établis à Avignon, comme s'ils n'eussent pas dû en sortir. Ils en avoient, comme on sait, acheté la souveraineté de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence : ils y bâtissoient des palais, ils témoignoient de l'affection pour ce séjour, au milieu d'un peuple sans turbulence et d'une Noblesse sans ambition, et chez qui une piété éminente étoit héréditaire. On s'y montroit plus avide de fêtes et de plaisirs que de grandes cérémonies religieuses. Cependant étoit-il prudent de se livrer à cette mollesse, et d'abandonner ainsi Rome, même par suite de craintes réelles et de persécutions; il y avoit des perversités qu'il falloit fuir; mais après avoir déployé un grand courage pour les vaincre, comme a fait Pie IX de nos jours. L'asservissement auquel la France et l'Angleterre cherchoient quelque fois à condamner les Pontifes dans le Midi de nos provinces actuelles, excitoit les plaintes de la chrétienté; mais elle n'a plus aucun tort à reprocher au Pontife régnant; Urbain V est parti pour l'Italie (1367).

Le 5 juin, Sa Sainteté arrive à Cornéto, où le cardinal Albornoz, Espagnol (1), vint au-devant

(1) Dans les infortunes des Pontifes, la nation espagnole est toujours une des premières à se ranger autour d'eux. Cependant, en 1378, le schisme ravagea l'Espagne; alors un des compétiteurs intrus étoit espagnol, et de Barcelonne, il ne laissoit pas pénétrer la lumière dans la Péninsule.

d'elle avec une grande quantité de prélats et de nobles romains. De Viterbe, le Pape partit pour Rome, où il entra soixante-trois ans après la mort de Benoît XI. On le reçut avec les honneurs dus au souverain et au Chef de l'Eglise. Il fut visité par l'empereur Charles IV, Pierre, roi de Chypre, et la reine Jeanne de Naples.

L'empereur avoit été au-devant du Pape jusqu'à Viterbe.

Malheureusement, la guerre entre les rois d'Aragon et de Navarre, entre les Anglais et les Français (1370), peut-être aussi la révolte de Pérugia, que des méchans alors appelèrent la ville aux figues-fleurs (*voyez plus haut page* 33), enfin cette révolte, vue de si près par le Pape lui-même, engagèrent quelques cardinaux, qui aimoient les délices de la Provence et la paix dont on jouissoit au milieu de ces peuples doux et déjà amis des arts, à représenter au Pape qu'il devoit retourner *en Avignon*. Urbain céda, et il sentit l'étendue de la faute commise en nommant tant de cardinaux français ou de la province d'Aquitaine.

Les larmes des Romains, qui certainement n'avoient donné au Saint-Père aucun sujet de plaintes, ne purent rien obtenir. Le Pape se contenta de déclarer que lui et sa cour étoient sensibles aux marques de respect qu'ils avoient reçues, et que le Pontife n'avoit d'autres motifs, pour se séparer des Romains, que les nouveaux

besoins de l'Eglise et l'état d'hostilité continuelle où vivoit une partie de l'Europe.

Pierre, prince royal d'Aragon et religieux de l'Ordre des Mineurs, l'un des amis du Saint-Siége, qui avoient le plus pressé Urbain de retourner à Rome, supplia vivement le Pape de ne pas reprendre le chemin d'Avignon, et déclara qu'il pourroit naître un schisme, dans lequel périroient une foule de chrétiens innocens. De plus, sainte Brigitte dit au Pape qu'elle avoit eu une révélation de la Vierge, et que, s'il partoit, il mourroit à peine arrivé en Provence, ce qui se vérifia.

Aucun obstacle ne pouvoit arrêter Urbain, qui persista dans sa dangereuse détermination. Il avoit habité l'Etat ecclésiastique trois ans et neuf mois. Le 26 août, il partit de Montefiascone, s'embarqua près de Cornéto, le 5 septembre 1370, monté sur un beau bâtiment, escorté par beaucoup de vaisseaux de diverses nations; il entra à Marseille le 16 septembre, et revit le palais d'Avignon le 24 de ce mois. Il y mourut le 29 décembre, âgé de soixante et un ans.

CHAPITRE VI.

GRÉGOIRE XI ORDONNE QUE LE JUBILÉ SERA CÉLÉBRÉ TROIS FOIS PAR SIÈCLE. LE TROISIÈME JUBILÉ EST CÉLÉBRÉ EN 1375. GRÉGOIRE XI ANNONCE QU'IL VEUT ALLER A ROME. IL Y ENTRE LE 17 JANVIER 1377. ÉTAT DE ROME A CETTE ÉPOQUE ET DE NOS JOURS. URBAIN VI. INNOCENT VII. MARTIN V (COLONNA) ENTRE A ROME EN 1421. SITUATION DÉSOLÉE DE ROME DÉCRITE PAR PLATINE. EN 1455, NICOLAS V ÉCHAPPE A UNE CONJURATION. PAUL II ORDONNE QUE LE JUBILÉ SERA CÉLÉBRÉ TOUS LES VINGT-CINQ ANS. CLÉMENT VII ASSIÉGÉ DANS ROME PAR L'ARMÉE DE CHARLES-QUINT.

Sous Grégoire XI, le Jubilé devoit être célébré trois fois par siècle; on le célébra en 1375 (ce fut le troisième). Indépendamment des visites aux basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, on ordonna une visite, à la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Pendant qu'on le célébroit, Grégoire prescrivoit à tous les prélats, par une bulle du 29 mars, de se rendre dans leurs Eglises; déjà il avoit décrété les mêmes recommandations depuis qu'il occupoit la chaire de Saint-Pierre. Les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés et autres supérieurs de moines devoient se rendre, avant deux mois, dans leurs Eglises ou dans leurs monastères, et ne cesser d'y résider : de cet ordre étoient exceptés les légats, les cardi-

naux, les quatre patriarches de l'Orient, les nonces et les autres officiers de la cour romaine.

Ce fut alors qu'un jour, ayant rencontré un évêque étranger qui demeuroit encore à Avignon, le Pape lui dit : « Que faites-vous ici ? pourquoi ne retournez-vous pas à votre église, que vous devez aimer comme votre épouse ? » L'évêque répondit avec autant de justesse que de liberté : « Et vous aussi, Saint-Père, pourquoi ne retournez-vous pas à votre épouse, plus illustre et plus attachante que la mienne ? »

La liberté de cette réponse ne fit que confirmer Grégoire dans la sévère résolution qu'il avoit prise depuis long-temps de mettre fin à ce veuvage, qui faisoit gémir l'Eglise romaine transportée hors de son séjour naturel.

Grégoire fit alors solennellement le vœu de retourner à Rome.

Les Romains promettoient d'éteindre pour jamais les feux de la révolte.

Le 12 octobre, Sa Sainteté Grégoire XI s'embarqua à Marseille sur la *Capitana* des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, au timon de laquelle on voyoit le grand-maître de l'ordre, Ferdinand Hérédia, dont l'habileté et l'expérience sauvèrent le Pape d'un imminent danger, sur les côtes de la Provence. Grégoire, débarqué à Gênes, s'y arrêta (1376) quelques jours. Il partit le 18 octobre pour Livourne. Là, il reçut des Pisans les provisions et les rafraîchissements qu'il pouvoit

désirer. Une autre tempête jeta le Pape sur les côtes de Piombino; enfin, il débarqua près de Cornéto, où il célébra la fête de Noël.

Au mois de janvier 1377, après de nouveaux périls qu'il surmontoit avec courage, Grégoire entra dans Ostie, puis remonta le Tibre, et débarqua près de la porte de Saint-Paul.

Je ne cacherai rien de l'allégresse enivrante des Romains; je les aime, et je suis heureux de leur rendre les bonnes grâces de l'histoire.

Tous les magistrats de Rome accueillirent leur souverain avec les plus grands témoignages de respect, de joie et d'attendrissement : l'entrée solennelle eut lieu le 17 janvier.

C'est ainsi que Grégoire rendit à la ville désolée de Rome (1) le siége apostolique qui avoit été transporté à Avignon pendant 71 ans, sept mois et onze jours, c'est-à-dire du 5 juin 1305,

(1) De nos jours, la population de Rome s'est singulièrement augmentée. Elle étoit réduite à 35,000 hommes sous le règne d'Innocent III, qui avoit cherché des occasions d'observer le caractère des Romains. (*Voyez plus haut page* 24.) Ce Pontife, dans son ouvrage de *Contemptu mundi*, dit que peu d'habitans alors atteignoient quarante ans, et un moins grand nombre arrivoient à soixante ans. Quand Grégoire XI revint d'Avignon on comptoit à peine dans la ville de Rome *dix-sept mille ames*. Elle étoit toute démantelée. Le célèbre médecin, Mgr Lancisi, dans son livre *de Nativis deque adventitiis Romani cœli qualitatibus*, page 120, Rome, 1745, assigne les principales causes de la dépopulation à la longue demeure des Pontifes dans Avignon. Nous joindrons ici une statistique dressée depuis 1800. Dans cette année 1800, la population s'élevoit à 153,000 habitans; en 1801, sous Pie VII, et dans les transes d'inquiétude où la bataille de Marengo laissa l'Italie, cette population ne fut plus que de 146,000; en 1802, 144,000; en 1803, 140,000; en 1804, 136,000; jusqu'à 1809, elle resta à peu près stationnaire. En 1810, après l'enlèvement de Pie VII,

jour où Clément V y établit son séjour officiellement, jusqu'au 17 janvier 1377, jour où Grégoire XI entra dans Rome.

Il étoit à cheval, accompagné de treize cardinaux, suivi d'une grande foule de peuple de Rome, et surtout des environs et du littoral. Il visita le soir, au milieu des applaudissemens universels, l'église de Saint-Pierre; un grand nombre de torches et de lumières éclairoient le temple.

Mais le Pape ne tarda pas à éprouver des peines.

Une des circonstances qui affligeoient le plus le Saint-Père étoit la désobéissance des *Banderesi* (*Bannerets*) qui d'abord avoient déposé à ses pieds les *bannières*, symbole de leur autorité, et qui les avoient reprises pour continuer de gouverner dans l'indépendance. Grégoire s'étoit vu forcé de céder à leur *prépotence*, autrement il eût eu à redouter des violences impies.

elle descendit à 123,000. En 1811, elle remonta à 128,000; en 1812, elle redescendit à 121,000; en 1813, à 117,000.

Nous allons voir les effets de la restauration de 1814. Alors la population s'éleva à 120,000; en 1815, à 128,000. Il y eut peu de différence en 1816. La France étoit occupée par des étrangers, et la guerre pouvoit recommencer. En 1817, nous trouvons 131,000 habitans; en 1818, 133,000; en 1819, 134,000; en 1820, 135,000; en 1824, 138,000; en 1827, sous Léon XII, 140,000; en 1828, 142,000; en 1830, 147,000; en 1831, 150,000; la population diminue jusqu'en 1834; en 1835, 152,000; en 1836, 153,000; en 1837, 156,000; en 1838, elle diminue de 8,000 habitans; en 1841, elle remonta à 158,000; en 1843, elle est arrivée, sous la paternelle administration de Grégoire XVI, à 167,121. Au commencement de 1848, sous Pie IX, elle étoit près d'atteindre 180,000 habitans.

Ces contrariétés, ces malentendus, des émeutes, des menaces l'entraînèrent au tombeau, à l'âge de quarante-sept ans, moins quelques jours. Il avoit régi le Saint-Siége sept ans, deux mois et vingt-huit jours, tant à Avignon qu'à Rome.

Nous entrons dans une série épouvantable de malheurs. Le schisme doit apparoître avec ses fureurs, et ses obstinations insensées.

Au Pape Urbain VI (Barthélemy Prignani, napolitain, 1378), obéissoient une partie de l'Italie, l'Angleterre, la Germanie, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, le Portugal, le Danemark, la Suède, la Norwège, la Prusse et la Frise. A l'opposé, Robert, se disant Clément VII, étoit reconnu par la France, l'Espagne, l'Ecosse, Chypre, la Sicile, Naples, et beaucoup de provinces qui changeoient d'obédience quand elles le croyoient de leur intérêt. D'autres restoient neutres jusqu'à ce qu'un Concile eût donné une décision.

Les Romains, en 1382, se révoltèrent contre le Pape et les cardinaux; ceux-ci se cachèrent dans divers refuges; mais Urbain, s'étant fait revêtir de ses habits pontificaux, eut le courage de se présenter au peuple. Il tenoit la croix à la main ; sa physionomie étoit si sévère et si irritée que les révoltés tombèrent à genoux et demandèrent un pardon qui leur fut accordé.

En 1389, Urbain mourut le 15 octobre. Ses contemporains blâmèrent en lui un népotisme

sans dignité qui asservissoit toute autorité à un neveu avide et méprisé.

Les infortunes du temps sont si terribles que les mécontentements des Romains disparoissent. Dans un affreux cataclysme, on ne s'arrête pas aux tourments ordinaires de la vie d'un Etat. Hélas! à mesure que les grandes catastrophes publiques de l'Europe sembloient diminuer, la révolte qui paroissoit *citoyenne de Rome, civis Romæ*, reprenoit des violences inouïes.

En 1400, il n'y eut pas de jubilé hautement protégé par l'autorité. Mais on peut regarder celui qui eut lieu devant peu de pélerins comme le 4e.

Le 12 juin 1404, Innocent VII, Migliorati, de l'Etat de Naples, créa onze cardinaux, parmi lesquels on en comptoit six Romains. Il espéroit ainsi augmenter son parti dans Rome et détruire l'influence soutenue par Ladislas, roi de Naples.

Cette avance faite aux Romains n'eut aucune force pour apaiser l'esprit d'opposition. Ils tâchèrent même de s'emparer de *Ponte Molle*, sur le Tibre, qui étoit occupé par un détachement de troupes pontificales. Heureusement, ils furent repoussés. Un excès furieux commis par Louis de Migliorati, neveu du Pape, ralluma l'incendie. Le Pontife fut contraint de quitter Rome, mais après quelques mois, il y rentra, rappelé par les rebelles, et il acheva tranquillement sa vie, sans qu'on suscitât autour de lui de nouveaux troubles.

Jean XXIII, en 1411, à peine reposé de l'inimitié de quelques Romains qu'une sage administration corrigeoit de leurs mauvaises pensées, retrouvoit toujours Ladislas prêt à persécuter tous les Pontifes. Ce roi ne cherchoit qu'à faire tomber Jean dans un piége; il s'approcha secrètement de Rome, s'y introduisit par une ouverture faite à une des murailles, força le Pape à fuir, et ravagea la ville.

Enfin, Martin V (Colonna), fut élu Pape en 1417. Le schisme se trouvoit éteint. Martin fit son entrée à Rome. Voici la description de cette entrée par Platine.

« Martin étant parti de Florence, arriva aux portes de Rome. Il vit toute la multitude accourir au-devant de lui, et les princes d'une si illustre ville qui attendoient, non pas un homme, mais quelque chose comme un astre salutaire ou comme l'unique père de la patrie. Les Romains conserveront dans leurs fastes le souvenir de ce jour, le dixième des Calendes d'octobre (le 22 septembre) 1421. Le Pape trouva Rome comme disparue sous de vastes ruines; on n'y voyoit pas *une face de ville*, on ne rencontroit que des maisons écroulées, des temples renversés, des rues désertes, des voies dégradées et boueuses, une cité dévorée par la cherté de toutes choses et par la disette. Que dire de plus? Rien n'avoit l'apparence d'un lieu habité, on ne découvroit aucun indice de ce qui constitue une ville. Vous

auriez cru que tous ces infortunés étoient d'obscurs locataires ou qu'on y avoit amoncelé la plus vile lie de la terre. »

Nous espérons que Platine, en décrivant ces faits désolants, n'a pas écrit pour l'avenir une prédiction redoutable.

J'ai présenté avec intention ce tableau effrayant de la situation de la ville de Rome. Toutes les fois qu'elle a repoussé les Papes, cette ville, perdant presque ce nom, n'a plus offert qu'un spectacle aussi indigne, un châtiment aussi terrible. Allez donc conseiller des révoltes à cette majesté si renommée, à cette grandeur si vénérable, pour qu'elle devienne encore *la plus vile lie de la terre.*

On s'occupoit plus de Conciles que de Jubilés en 1425. Le jubilé célébré en 1450, par Nicolas, fut imposant; mais il arriva quelques accidents sur le Pont Saint-Ange à cause de l'affluence des pélerins. Frédéric III assistoit aux cérémonies.

En 1455, Nicolas V échappa à une conjuration tramée par Etienne Porcaro, Romain qui fut découvert et puni de mort.

En 1471, Paul II confirma par une constitution, les Bulles qui statuoient que le Jubilé universel seroit célébré tous les vingt-cinq ans, et voulut que le prochain Jubilé fût indiqué pour l'an 1475. Cet usage a été conservé jusqu'à nos jours, et n'a été interrompu que l'an 1800, à cause des malheurs de l'Eglise. Seroit-il interrompu en 1850?

En 1500, le Jubilé fut célébré par Alexandre VI. Sous Adrien VI, les Romains modifièrent l'expression de leur genre de mécontentement; ils se vengeoient de leurs peines, s'ils en éprouvoient, par des brocards appelés *Pasquinades* : malheur désormais au temps où l'on gardera le silence. Il est certain qu'alors les conjurations reprendront leur cours.

En 1525, sous Clément VII, il ne vint que peu de pélerins au jubilé, à cause de la peste.

Ce Pape, en 1527, eut à se défendre contre une armée de Charles-Quint, commandée par Charles de Bourbon. Le Pape se réfugia dans le château Saint-Ange, et il éprouva une vive douleur en voyant quelques-uns de ses sujets accourir pour se joindre à l'armée envahissante.

Le cardinal Pompée Colonna étoit entré dans Rome à la tête d'une troupe des paysans de ses fiefs. Il avoit embrassé avec une ardeur sacrilége la cause de l'Empereur. Le cardinal jouissoit de l'humiliation du Pontife; mais il faut ajouter rapidement que ce prince de l'Église, ce Romain sujet du Pape, ne put supporter long-temps la vue de la profanation du temple et de la douleur de sa patrie; les paysans de Colonna voulurent aussi piller ce qui avoit échappé aux Espagnols et aux luthériens. C'en étoit trop, il se sentit pénétré d'une pitié profonde ; il versa des larmes de repentir ; il ren-

voya promptement les brigands qu'il avoit amenés, et ne garda qu'une troupe fidèle et soumise. Bientôt il ouvrit son palais à ceux qui se hasardèrent à s'y réfugier; ce palais devint comme une autre basilique sainte sous un autre Léon. Pompée Colonna racheta, de ses deniers, des cardinaux captifs, sans distinction de faction, amis et ennemis. Dans la franchise généreuse de sa pénitence, il eût tendu la main à un Orsini, à un membre de cette famille rivale de la sienne. Les grands crimes ont souvent appelé les grandes vertus.

En 1550, Jules III célébra le neuvième jubilé universel. Les Romains, par leur zèle, leur générosité, contribuèrent à rendre les cérémonies plus imposantes.

Les habitans de la capitale apprécièrent avec une rare sagacité les vertus de saint Pie V et de Grégoire XIII. Sous ce dernier Pontife, la porte sainte fut ouverte pour le dixième jubilé, et fermée (1575) au milieu d'un immense concours de pélerins venus de toutes les parties de l'univers.

CHAPITRE VII.

SAGESSE DES HABITANS DE ROME SOUS SIXTE-QUINT. ON AFFICHA DES PASQUINADES, MAIS ON NE SE RÉVOLTA PAS. EN 1625 AGE D'OR BRILLANT DE L'AMOUR DES ROMAINS POUR LEUR PONTIFE. JANSÉNIUS. LES ROMAINS SECONDENT INNOCENT XI DANS SES RÉSISTANCES. DÉLIVRANCE DE VIENNE EN AUTRICHE OBTENUE PAR SOBIESKY A L'AIDE DE LA BONNE INTELLIGENCE ENTRE LE PAPE ET LES ROMAINS. EN 1730, BENOÎT XIII HEUREUX SUR SON TRÔNE, EST NOMMÉ PAR LA FRANCE ET PAR L'ESPAGNE ARBITRE ABSOLU DE LEURS VOLONTÉS. SOUS CLÉMENT XIII ÉMEUTE D'AMBASSADEURS ÉTRANGERS. ROME DEMEURE FIDÈLE. ACTE DE FAIBLESSE DU PAPE CLÉMENT XIV.

Il est inutile de parler en détail de la sagesse des habitants de Rome sous Sixte-Quint. Le Romain possède naturellement l'amour des arts; c'est un peuple très-spirituel, doué d'enthousiasme; on connoît son penchant irrésistible pour ce qui est grand et noble : il le prouva sous le règne de l'immortel Félix Peretti, dont la mémoire ne périra jamais à Rome, même sous l'autorité politique de Romains qui auroient méconnu leurs maîtres naturels, les Pontifes successeurs de saint Pierre. Mais que Dieu éloigne de notre esprit de telles suppositions! il sera toujours assez temps de les retrouver dans l'histoire, quand elle nous les retracera d'abord avec sa parole mécontente et énergique, et plus tard d'une voix consolée.

Cependant si sous le grand Sixte on ne se révolta pas, les brocards ne furent pas épargnés.

On cite celui-ci, qui est rapporté par Novaes (tome VIII, page 130).

« Un matin, la ville de Rome tout entière fut étourdie d'une nouvelle qui se répandit parmi le peuple. De prétendus témoins oculaires assuroient qu'ils avoient vu à l'entrée du Pont-Saint-Ange un phénomène très-singulier. Depuis longtemps on avoit placé sur les côtés de la voie les statues en marbre de saint Pierre et de saint Paul. Tout à coup la statue de saint Pierre avoit été vue avec un manteau, des haut-de-chausses, un bâton à la main, et comme prête à entreprendre un voyage. Saint Paul, de l'autre côté du pont, étoit resté avec ses vêtements ordinaires; mais, étonné de cette métamorphose de saint Pierre, il lui avoit dit : « Mon Compagnon, que signifie ce changement? » Saint Pierre avoit répondu : « Écoute, Paul, je veux fuir de Rome à l'instant même ; j'ai peur que Sixte, qui s'en va usant de tant de sévérité, ne pense à cette oreille qu'il y a quinze cent quatre-vingts ans j'ai coupée à un serviteur dans le jardin de Gethsémani, cela peut se savoir (*questo si può sapere*) et je me sauve de Rome. » Sixte fut fort ému de cette pasquinade, et il commanda, tout en faisant justice exacte, qu'on adoucît les poursuites inutiles et souvent injustes qu'il avoit d'abord ordonnées. »

Sous Clément VIII, aucun orage ne troubla les travaux du Pape, occupé de la réconciliation avec Henri IV, roi de France.

En 1600, Clément célébra le onzième jubilé de l'année sainte, qu'il avoit fait publier le 19 mai de l'année précédente.

En 1625, le douzième Jubilé universel est célébré par Urbain VIII.

Nous sommes véritablement arrivés à une sorte d'âge d'or tout brillant de l'amour des Romains pour leur Pontife, dans des circonstances douces, calmes et prospères; Dieu ne distribue plus les tiares qu'à des personnages aussi recommandables par leur science, leur talent, leur fermeté, la noblesse de leurs desseins, que par la piété, et un assemblage continuel de qualités et de vertus; il n'y aura plus qu'éclairs du népotisme. Ajoutons que Dieu sembloit doter aussi ces Pontifes d'un bonheur sur lequel leurs successeurs ne devroient pas tous compter. Certainement ne nous fions pas imprudemment à ces bénédictions divines, plus tard elles amèneront sans doute des habitudes constantes de soumission raisonnée, mais il ne sera pas toujours donné aux sujets de la capitale d'honorer également ces présens du Ciel que souvent il faut payer par des pénitences aussi douloureuses qu'imprévues.

Profitant d'une si heureuse paix domestique, en 1650, Innocent X célébra le treizième jubilé

de l'année sainte, qu'il avoit fait publier le 4 mai 1649.

Sous Alexandre VII, en 1661, on eut à déplorer des troubles à Rome, mais ils étoient suscités par des étrangers; les Romains n'y prirent part que pour venir en aide à leur souverain.

Clément IX, rassuré sur la tranquillité intérieure de ses Etats, put donner ses soins aux négociations qui rétablissoient une concorde désirée vivement entre les princes chrétiens.

Sous Clément X, une foule d'étrangers non catholiques, même des rois, allèrent à Rome rendre hommage au Souverain Pontife romain, et lui demander le baptême.

L'année 1675 fut heureuse pour le catholicisme et le quatorzième jubilé fut célébré par Clément X dans une Rome *comme doublée*, disent les journaux du temps.

Innocent XI, monta sur le trône; aucune préoccupation politique intérieure n'empêcha le Pape de faire entendre, du haut de la chaire pontificale, avec le même courage qu'avait montré Innocent X en 1647, les décrets qui établissoient la pleine juridiction du Saint-Siége. L'histoire fait connoître avec quelle éloquence paternelle la voix du Pontife cherchoit à éclairer les esprits inquiets imbus des doctrines de Jansénius, qui vouloient deux Saints-Siéges, deux Pontifes à la fois. Des novateurs imprudents détruisoient sans rétablir. Le suprême hiérarque ramenoit à l'unité, (ce

dogme si vivace, si conservateur, si absolument ami de la paix, et si *aléthogène*) (1), la savante nation de France qui, sous tant de sceptres, sera constamment la fille aînée de Rome.

Pendant ce règne, Vienne est sauvée de la fureur des Turcs (2), sur les prières du Pape, la Pologne donne alors la liberté qu'elle doit perdre un jour; la liberté qu'on assure que lui rend le magnanime Nicolas, le plus grand, le plus généreux, le plus puissant des monarques d'aujourd'hui, qui, par une combinaison voulue de Diéu, se trouve en ce moment le protecteur, le père, le conseil, le trésor de tous les rois du monde.

Nous sommes parvenus à l'an 1700, dans lequel on devoit célébrer le quinzième Jubilé ordinaire. La porte sainte avoit été ouverte en 1699 aux fêtes de Noël, par le cardinal de Bouillon, sous-doyen, parce que le Pape Innocent XII, alors extrêmement âgé, étoit forcé de garder le lit. Ce fut Clément XI qui acheva les cérémonies.

Le règne de ce Pape fut fécond en grandes affaires; il dura presqu'autant que l'espace qui s'écoule d'un Jubilé à un autre.

En 1725, Benoît XIII célèbre le seizième Jubilé

(1) *Générateur de la vérité.*

(2) Les Turcs avoient fermé le Danube avec une chaîne de fer qui empêchoit toute communication. Cette chaîne a été transportée à Paris par ordre de Napoléon, deux fois maître de Vienne. On la voit aujourd'hui à Paris, au Musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin. O vicissitudes de la guerre!

au milieu des acclamations fidèles du peuple romain, qui apprenoit ainsi, sans se déplacer, les langages divers de toutes les parties du monde. Les rois du temps laissoient aussi le Saint-Siége en paix. Le Pontife visita Mont-Cassin, Gaëte, mais de sa propre volonté et dans l'intention de visiter aussi la ville de Bénévent, possession du gouvernement pontifical, enclavée dans l'Etat de Naples.

En 1730, Clément XII est déclaré, par la France et par l'Espagne, *arbitre absolu de leurs volontés* pour les différends existant à l'occasion de la succession de Charles II. En cela, on voit la grande mission pontificale développer sa magnifique influence.

Benoît XIV, en 1750, célébra le dix-septième Jubilé. On reçut cent quarante-cinq mille pélerins à l'hospice de *la Trinité,* de novembre 1749 à juillet 1750.

Ces époques de Jubilé, outre le fruit salutaire qu'elles apportent moralement dans la vie spirituelle, répandent dans Rome une abondance qui lui donne tous les jours l'éclat d'une fête solennelle; alors les Romains sont heureux, et ce bonheur s'adresse à toutes les classes. Les riches donnent facilement des aumônes, les pauvres peuvent, avec de l'ordre, amasser de petits capitaux. L'empire de ce savant et immortel Benoît étoit d'ailleurs un règne continuel de justice, de

science, d'érudition, de respect et d'encouragement pour les arts.

Puisque je me suis prescrit une donnée de circonstances toute restreinte, puisque je n'ai à peindre ici que des scènes successivement de mécontentement, de désordre, je dois ne rien emprunter pour mon travail à un état de choses qui fût une suite de bienfaits de la part du Souverain, et de sentiments de reconnoissance et de bénédiction de la part du peuple. Et ce bonheur, cette prospérité, cette joie éternelle de la place publique, constamment embellie de monuments nouveaux, durèrent dix-huit années.

Clément XIII (1758) étoit doué d'un esprit de mansuétude qui inspiroit une affection universelle. Cependant il en pouvoit résulter un mal dont seroient affligés les Romains, surtout ceux qui vont se délasser, dans les *villas*, des travaux ordinaires de la vie d'une capitale. Les campagnes commençoient à n'être plus sûres. Des brigands les dévastoient de toutes parts, on portoit des plaintes au gouvernement pontifical. Peut-être un mécontement armé alloit-il se déclarer.

Clément ordonna au cardinal Torreggiani de renouveler des édits lancés précédemment contre quiconque infesteroit les grandes routes et porteroit le trouble dans les maisons isolées. Une bulle de Sixte-Quint, ce grand justicier, en date

du 1er juillet 1585, et nouvellement publiée, par commandement du Pape, avec des formes adoucies, vint jeter l'inquiétude parmi les brigands; et, par l'effet de la sagesse d'une administration prévoyante et habile, le nom seul de celui qui autrefois avoit rétabli la sécurité publique, suffit pour ramener la confiance dans les relations de commerce qui avoient été interrompues.

Des attaques diplomatiques, relativement à des poursuites commencées par le Portugal, continuées par l'Espagne et la France, tourmentèrent continuellement l'autorité de Clément XIII; mais Rome, dans ces discussions, s'attacha fortement à son Prince. Elle fournit peu de complices à ceux qui, sans le savoir, préparoient de grands maux à l'Eglise, maux indéfinissables, dont les princes, qui en étoient les instigateurs, devoient successivement devenir les victimes.

Tout le règne de Clément XIV, qui présenta, nous oserons le dire, une autre sorte *d'émeute*, n'entre pas cependant, malgré cette accusation indirecte, dans le plan que nous nous sommes tracé. L'*émeute* eut bien lieu à Rome; mais, ainsi que sous Benoît XIV, les grands, les bourgeois, le peuple se rapprochèrent avec tendresse de leur maître, non pas assurément pour appuyer ses complaisances qui, quoique fondées sur un droit incontestable, furent souvent trop faciles, trop dictées par un intérêt temporel, et qui,

enfin, durent être plus tard hautement révoquées par le Pontife Pie VII.

Hâtons-nous d'ajouter, pour l'honneur du Pontificat en général, que tout ce qui fut fait alors contre les Jésuites n'avoit été ni promis, ni seulement indiqué comme possible, et que la terrible destruction fut à peu près commandée par une *émeute d'ambassadeurs étrangers,* qui, je le répète, eut bien lieu dans Rome, mais dont Rome s'affligea plus qu'elle ne consentit à y applaudir.

Un acte de *faiblesse*, mais évidemment commis dans le droit, n'a pas ici d'autre place que celle qu'on peut lui assigner, si l'on n'oublie pas le sentimens de respect qu'on doit porter à l'amour de la vérité, et ce dévouement inaltérable dont il ne faut pas s'écarter, quand on discute la conduite d'un Souverain Pontife romain contre lequel aucun décret direct du Saint-Siége n'a prononcé une décision qui puisse régler autrement l'opinion des catholiques. Oui, j'ai du bonheur à venir ainsi, surtout dans un écrit semblable, absoudre Rome, ses nobles et son peuple. Mais un mauvais exemple a été donné par des princes dont les ministres ont trop gouverné les choses d'après leurs passions, et qui ont plus consulté cet entraînement que l'intérêt du monarque, le seul intérêt qui doive animer des ministres qu'une simple délégation ne constitue jamais rois. Une puissance est près de sa ruine,

quand le prince titulaire s'abstient de tenir le gouvernail et le remet à des Richelieu subalternes, qui introduisent leur vanité là où devroient constamment triompher la gloire de la maison régnante et les considérations de la véritable doctrine monarchique.

La garde qui veille à l'entrée du cabinet des souverains ne peut avoir en vue que la conservation du bonheur d'un peuple. Le roi est le père, les sujets sont les enfants. Par cette dernière observation, on ramène toujours un monarque à des idées de douceur, de clémence, d'affection, de tendresse et de concorde. Il ne faut pas jeter la main de justice aux pieds d'un homme qui ne doit pas, qui ne peut pas monter une seule des marches du trône, autrement on livre le maître voisin avec qui se traitent les affaires étrangères, on livre son père, si c'est le Pape, son frère, si c'est un roi à peu près égal en puissance, on livre cette auguste famille à celui qui n'est pas un parent, à celui qui ne subira pas d'autre peine qu'un exil. Enfin, orgueilleux ministres de Lisbonne, de Madrid et de Versailles, il est temps de dire, au moins à votre mémoire, à quel point vous avez été cruels et présomptueux. Si celui-là même qui a commis *l'acte de faiblesse en rend compte*, suivant la belle expression du cardinal La Somaglia (1), vous autres ministres, vous êtes placés à côté de celui qui commit l'acte de *fai-*

(1) Voyez *Histoire des Souverains Pontifes romains*, t. VII, pag. 471.

blesse, et vous ne *rendez pas un compte* moins sévère de votre *violence.*

Continuons de donner les éphémérides des jubilés, puisque ce livre ne pourra être imprimé qu'au moment où paroîtra l'appel que nous attendons de Pie IX.

CHAPITRE VIII.

PIE VI ET SON SYSTÈME DE BONTÉ ET D'INDULGENCE. PASQUINADES DICTÉES PAR UN ESPRIT INJUSTE ET INGRAT. ON EUT DU APPLAUDIR DAVANTAGE A SES ENTREPRISES POUR L'ASSAINISSEMENT DU SOL PONTIN. VOYAGE DU PAPE A VIENNE EN AUTRICHE. CE VOYAGE A BEAUCOUP DE CONSÉQUENCES HEUREUSES. RÉVOLUTION A ROME. LE PAPE EST FAIT PRISONNIER, CONDUIT EN TOSCANE, PUIS EN FRANCE. IL MEURT A VALENCE EN DAUPHINÉ. BONAPARTE, PREMIER CONSUL, PERMET QUE LE CORPS DU PONTIFE SOIT RAPPORTÉ A ROME.

Le Pape Pie VI, élu le 15 février 1775, ouvrit la porte sainte le 26 du même mois (dix-huitième jubilé). La veille de Noël, de la même année, il vint la fermer. On constata qu'il étoit entré à Rome 130,390 pélerins. Il n'arriva aucun accident, et les *fonctions* saintes furent achevées avec la solennité accoutumée.

Pour ne rien omettre, nous devons dire qu'après la mort de Clément XIV, en 1774, il avoit été donné dans Rome un scandale affligeant. Un abbé, Gaétan Sertor, Florentin, essayait de publier un drame intitulé : *le Conclave,* où il tournoit en ridicule presque tout le Sacré-Collége. Mais cette pièce n'avoit été représentée nulle part. On s'étoit contenté d'emprisonner l'auteur. Alors Pie VI, persuadé que ce fanatique s'étoit laissé transporter par une imagination malade

de poésie, plutôt que par une volonté perverse, pensa qu'après une longue détention cet auteur étoit assez puni de sa faute, et il pardonna. Un cardinal espagnol, Zelada, un de ceux qui avoient été le plus offensés, poussé par une charité généreuse, envoya à Sertor cent écus romains pour son voyage, lui conseillant en même temps de choisir une profession plus utile et plus sûre que celle de poète satirique et mordant.

Le règne de Pie VI s'avance au milieu d'entreprises gigantesques. On tente d'assainir les marais Pontins, ravagés par un air pestilentiel. Les Romains fournissent des capitaux. Quelque bien résulte de ces travaux, mais l'argent manque. Le savant Prony, envoyé plus tard par Napoléon pour prendre une exacte connoissance de cette tentative audacieuse, s'exprime ainsi :

« Aucun Pape n'a entrepris pour les marais Pontins des travaux comparables à ceux qui ont été exécutés entre les années 1777 et 1796, par les ordres, et l'on pourroit dire sous la direction inmédiate de Pie VI. C'est à lui qu'on doit la restauration complète de la voie Appia, ses ponts antiques dans la traversée des marais, le superbe canal qui borde cette route, les vastes magasins de Terracine, et un grand nombre d'autres édifices destinés à des usages religieux et civils. *Tout ce qu'il a fait, porte le caractère monumental, depuis les temples et les palais jusqu'aux simples maisons de poste.* »

En 1782, le Pape, affligé de la conduite de Joseph II, voulut aller le visiter à Vienne. Les Romains en général furent injustes pour le Pape, mais ils ne se révoltèrent pas. Il est certain qu'on accorda des modifications à des mesures contraires au bien-être de l'Eglise. Si le Saint-Père n'obtint pas tout ce qu'il désiroit, au moins il fit des représentations qui, en définitive, suspendirent l'action délétère du mal politique qu'on avoit projeté en Autriche.

Rome, pendant l'absence du Pape, ne se livra pas à des agitations. Pasquin seul prit la parole. Mais à Rome si, dans le public, on s'amuse à critiquer en vers plus ou moins spirituels, les opérations du gouvernement, l'administration sait qu'on doit se contenter de rire de ces leçons passées en usage, et qu'il n'y faut pas attacher souvent une grande importance. Quelquefois des amis du gouvernement répondent par des *contre-pasquinades* plus spirituelles, et c'est alors celui qui a mal raillé le premier, qui prête à rire bientôt par toute la ville.

La grande révolution française est commencée. Les Papes ne seront plus attaqués par les préfets des anciens empereurs romains, par les édits d'un Constant II, par la servilité des exarques, par les nobles familles romaines désirant usurper l'autorité dans Rome, par des Ladislas, par de lâches empoisonneurs, et pour abréger le récit de tant de maux, par une conjuration de

ministres qui ne s'apercevoient pas qu'ils perdoient leurs maîtres. Ce n'est pas assez des essais de réforme souvent inconsidérée et toujours insultante, répandus en Allemagne, en Belgique, à travers la piété du peuple, un cataclysme épouvantable menace le Saint-Siége. D'abord on veut abroger ses lois, briser ses dogmes, voir des menaces dans sa sagesse, lui refuser le droit de souveraineté, et lui imposer la honte de reconnoître comme légitime une usurpation contre laquelle l'Europe entière s'est armée. Maintenant, il faut bien en convenir, quelques sujets du Saint-Père, et avec eux une foule d'étrangers attirés par l'impunité, et soldés par des factieux accourus de pays éloignés, commencent à tourmenter les esprits. Rome voit s'établir des loges maçonniques, non pas pour répondre à des vues de bienfaisance, comme dans d'autres contrées, mais pour animer l'esprit public, et solliciter un changement d'autorité. La vie de Pie VI (1) doit être ici consultée pour la foule de détails qui expliquent ces misères.

Cependant, parmi les révoltés du pays, et les étrangers envoyés à leur aide, on comptoit à peine 300 individus. L'Italie étoit en proie à la guerre : le Pape ne vouloit pas y prendre part. Mais dans les incendies

« Poca favilla gran fiamma seconda. »
« *Une légère étincelle allume un grand feu.* »

(1) *Histoire des Souverains Pontifes romains*, tome VIII.

Les Etats du Pape, après une longue paix, abondoient en bestiaux, en grains. Les armées pensèrent à s'approvisionner sans dépense. Un trésor caché par Sixte-Quint au château Saint-Ange dans des temps plus heureux, devoit offrir un aliment à la cupidité des camps : puisqu'on pouvoit trouver de l'or, des chevaux, des provisions de toute nature dans les Etats de Pie VI, par cela même, Pie VI avoit déclaré la guerre. Ce sont là les codes des temps de révolutions.

Les provinces furent envahies successivement. La révolte secoua ses torches à Rome. Pie VI est enlevé et conduit en Toscane. Certainement des Romains furent comptés parmi les factieux : mais c'est une grande puissance livrée à un gouvernement qu'elle n'aimoit pas, qui doit supporter le poids de l'accusation.

Le Pape, traîné en France, octogénaire, accablé de souffrances, doit y terminer sa glorieuse vie. Continuons : une réparation est due à tant d'outrages. Les yeux désormais inanimés de Pie VI, du Souverain de Rome, ne verront plus Saint-Pierre; mais le chef illustre de la même nation qui a laissé commettre le mal, Napoléon signale le commencement de son pouvoir en permettant que le corps de la victime soit rendu à la sépulture ordinaire de ses prédécesseurs.

CHAPITRE IX.

RÈGNE MÉMORABLE DE PIE VII, LE MARQUIS VIVALDI. GÉNÉROSITÉ TOUCHANTE DU PAPE. LES FRANÇAIS ET LES ROMAINS PRENNENT D'ASSAUT LE QUIRINAL. L'INVIOLABILITÉ DU PALAIS DU QUIRINAL EST POURTANT UNE NÉCESSITÉ DE LA CIVILISATION DU MONDE.

En 1800, un nouveau Pontife succède à Pie VI. Ce grand homme ne sent jamais sa main lassée quand il faut pardonner et bénir.

Nous rapporterons ici un trait absolument inconnu. Ce n'est que depuis peu que nous savons ce qui se passa en 1801 entre Pie VII et un marquis romain nommé Vivaldi. C'est un fait qui caractérise bien les mœurs de Rome et les usages antiques et secrets du cabinet pontifical dans le Quirinal.

Un matin, avant que les audiences fussent commencées, un camérier du Pape entra dans sa chambre et dit au Saint-Père : « Accordez-moi la grâce que je sollicite : un de ceux qui ont été les plus méchants ennemis de Pie VI, un

homme qui a été affreux, désire se jeter à vos pieds. Je me suis assuré, à n'en douter jamais, de son repentir sincère; il veut vous demander pardon à vous-même, et ne dire qu'à vous plusieurs secrets importants; Saint Père, sans en parler à personne, donnez ce grand exemple de magnanimité. — Nous voulons bien, répondit Pie VII, fais-le monter par l'escalier secret, par l'escalier où passent *les amis*. » Pie VII, en parlant de l'escalier des *amis*, ne s'apercevoit pas de la délicieuse distraction de son cœur.

Vivaldi est introduit; sa figure n'est pas celle d'un homme. Pie VII, cardinal Chiaramonti, l'avoit vu à Imola, et il ne le reconnut qu'à la voix. Vivaldi ne cessoit de baiser les pieds du Pontife. Pie VII releva le marquis, et lui parla ainsi : « A cause de ton rang, je te permets de t'asseoir; qu'as-tu à me confier? » On n'a su jamais ce que lui a révélé Vivaldi. Après ces explications, le Pape lui dit : « Réglons l'affaire du chrétien; tu iras passer deux mois de retraite dans un couvent de Religieux, et là, sans doute, tu persisteras dans les bons sentiments que nous te voyons; désormais tu n'as plus péché, deviens un sujet fidèle; nous te pardonnons entièrement. » Le Romain baisoit les mains qui l'absolvoient avec tant de bonté. Tout paroissoit fini, lorsque Vivaldi demanda à faire un dernier aveu. — « Parle, répondit Pie VII. — Saint Père, je dois vous dire que je suis repoussé par tout le monde, je n'ai

pas mangé depuis hier. » Le Pape se lève, va chercher une petite cassette placée sur un fauteuil, l'ouvre, et en tire quelques piastres, les compte et dit au marquis : « Actuellement, tu es redevenu notre fils, nous sommes égaux, *facciamo a metà*, *amico,* partageons par moitié, ami ; il y a seize écus, en voilà huit pour toi, le reste est pour nos pauvres ordinaires ; d'ailleurs, nous te recommanderons à ce sujet au Supérieur du couvent où tu vas te rendre. »

Quel caractère angélique et comme céleste que celui de ce Pontife qui pardonne sur-le-champ, qui est pressé de faire jouir le pénitent de cet acte de clémence, qui court à sa cassette pour joindre encore un bienfait à celui qui est si précieux pour Vivaldi ; de ce Pontife qui, peut-être disposé à tout donner, s'arrête, fait observer que les deux droits sont égaux, s'écrie naïvement : *facciamo a metà*, *amico,* et par cet admirable partage, complète, ennoblit le pardon, soulage et réjouit la conscience de celui qui a failli dans ses devoirs les plus sacrés.

O Pontife si facilement miséricordieux, que tu deviens encore plus admirable quand tu te montres camarade qui veut faire son compte avec exactitude !

Rome était affamée de revoir un Pape : celui qui a tant souffert ne lui est pas rendu, mais le successeur avoit été reçu dans ses murs avec des acclamations qui n'instruiront personne, puisque

ce successeur doit souffrir autant que celui qui repose encore dans un cimetière de France.

Une vie détaillée de Pie VII a été publiée. C'est là qu'on doit chercher ses négociations sages et opportunes, ses allocutions caressantes et empreintes d'une éloquence comme divine, ses louanges adressées à la France, à ses matrones qui avoient environné ses malheurs de tant de soins et de tant d'hommages.

Dans notre cadre particulier, nous ne devons présentement admettre que les scènes de douleur auxquelles il fut si long-temps exposé, et qu'il soutint avec tant de courage.

Cependant le récit des maux nous occupera toujours moins que celui des réparations : hélas, des Romains, je m'efforçois de ne pas le dire, avoient donné l'assaut à son palais. Opposons à ces hommes, que la raison abandonnoit, les Romains qui allèrent au-devant de Pie VII rentrant dans le temple de Saint-Pierre. Parlons de cet enthousiasme qui se communiquoit à une population enivrée de bonheur et de jubilation ; honorons le concours de tous les monarques de l'Europe et de leurs ministres, sans exception, ou catholiques, ou protestans, qui s'accordèrent pour rétablir, sur son trône antique, le Pontife dépossédé. Nous ne pouvons pas négliger de remarquer en passant combien fut utile, exemplaire et glorieuse cette amende honorable des

monarchies et des ministères. Nous n'aurions en vérité, composé cet écrit que pour donner à connoître complètement ce que Dieu commandoit en cette circonstance, la fin des longues avanies, et l'éclatant retour de la puissance. Je saisirai aussi une moralité imposante qui vient ici se présenter d'elle-même. Romains! ne montez donc pas si volontiers à l'assaut du palais de votre Pontife, parce que vous êtes soutenus par des étrangers! Il faut à la fin sortir d'un palais qui appartient à l'univers, et dont l'inviolabilité est une nécessité de la civilisation du monde.

CHAPITRE X.

RÈGNE DE LÉON XII. IL CONVOQUE LE DIX-NEUVIÈME JUBILÉ. L'EMPEREUR DE RUSSIE, NICOLAS, EST APPELLÉ LE GRAND MONARQUE D'AUJOURD'HUI. SITUATION DU PAPE PIE IX. IL ACCORDE AVEC PRUDENCE. IL REFUSE AVEC FERMETÉ. LE PALAIS DU QUIRINAL EST ATTAQUÉ. LA FIDÈLE GARDE SUISSE LE DÉFEND EN VAIN. PIE IX EST OBLIGÉ DE SORTIR DE ROME. LE CORPS DIPLOMATIQUE PROTÈGE NOBLEMENT LE DÉPART DU PONTIFE.

En 1823, Léon XII monta sur le trône.

Ce fut un beau et grand règne que celui de ce Pape. Quelques troubles assaillirent les Marches; Rome même montra une velléité d'agitation, mais la fermeté du Souverain obligeoit partout d'honorer son pouvoir.

Le 24 mai 1824, il convoque le grand Jubilé (1); il ouvre la porte sainte le jour de Noël. Quand une foule d'étrangers abonde à Rome, la ville naturellement est tranquille. A ce sujet on peut dire que des révoltes à de pareilles époques seroient impossibles. Tous les pèlerins présens aux cérémonies prendroient fait et cause pour le Pape. Parmi eux il y a beaucoup de jeunes hommes braves, ardens; d'autres sont d'anciens soldats qui ont été témoins de toutes les gloires dans tous les pays.

(1) Nous dirons plus bas quelques mots de la Bulle du jubilé publiée par Léon XII. Ce fut le dix-neuvième.

La même tranquillité règne pendant le court règne de Pie VIII. Cependant à sa mort on redouta une révolution : des agens venus de tous les points de l'Europe novatrice, paroissoient menacer le conclave qui donna Grégoire XVI à la chrétienté.

Sous ce Pontife, on n'eut point à déplorer des offenses à l'autorité de Pierre : mais le mauvais vouloir étoit ajourné à l'époque où Grégoire XVI laisseroit le Saint-Siége vacant.

Cette époque douloureuse arriva plus tard qu'on ne croyoit. Le voyage de l'empereur de Russie à Rome rendoit aussi les peuples attentifs. Les témoignages de respect que le nouveau *Grand-Monarque* donna au Saint-Père, les promesses solennelles que S. M. I. prodigua avec un sentiment noble et réfléchi de délicatesse et de vénération tinrent suspendus, et refrénèrent les emportemens des mécontens. A peine les mémorables conséquences de cette visite si utile au Saint-Siége et à la Russie elle-même, commençoient-elles à se développer, que le cardinal Mastaï fut élu en moins de deux jours. Il prit le nom de Pie IX.

Ici, nous devons détailler les angoisses qu'éprouva ce nouveau Père de la société chrétienne.

Un grand mouvement d'intrigue, d'ambition, d'amour de la nouveauté et de tâtonnement révolutionnaire se manifestoit dans la Péninsule.

Se refuser à toute condescendance, défendre

avec opiniâtreté les vieilleries d'administration municipale et non religieuse, maintenir partout l'habit ecclésiastique, rapporter tous les projets, toutes les vues, toutes les actions politiques à un système ancien, qui rappelleroit les traditions féodales tombées en désuétude, conserver, avec rigueur, en faveur d'une classe de l'Etat, des privilèges plus ou moins réclamés par d'autres classes inférieures, tel étoit le conseil que des esprits trop ossifiés et sans prévoyance donnoient à Pie IX. Il crut que l'on pouvoit mieux faire, et il s'abandonna à une impulsion de générosité, d'examen charitable, de bonne volonté royale qu'il crut nécessaire et possible. Il n'avança pas la main pour soutenir divers amas d'usages, de règlemens, de coutumes, de *motu proprio*, d'édits, de notifications, de *precetti*, d'antiques injonctions connues sous le nom de *bando*, d'innombrables commandemens, se contrariant entr'eux et enterrés dans les vieux livres ; il laissa penser qu'une volonté de renouvellement presque général en ce qui ne toucheroit en rien à la religion, pourroit se produire au grand jour. Une amnistie semblable à celle qu'avoit publiée l'empereur Ferdinand Ier (1), fut accordée, et des imitations de constitution civile, peut-être imparfaitement élaborées, furent octroyées au peuple qui les saisit avec empressement sans trop les comprendre,

(1) Quand on parle des choses bonnes faites en Italie, on a la manie d'oublier l'Autriche, et dans ce cas on commet une indigne injustice.

et aussi avec un désir secret de se soustraire au joug adouci qu'elles présentoient encore.

Après avoir obtenu assez, on demandoit davantage. Le jugement clairvoyant du législateur aperçut bien les dangers de complaisances plus étendues. La physionomie particulière que devoit garder le gouvernement romain commençoit à disparoître. Le Pontife sacré qui avoit mission d'abriter, de secourir de protéger, de défendre et de sauver le Souverain politique alloit être méconnu. Le zèle du réformateur, contraint à se montrer circonspect, s'arrêta à la voix de quelques Romains prudens, et même de quelques-uns de ceux qui étoient restés incertains; ils virent où devoit aboutir une plus longue facilité qui tendoit à compromettre avec les droits de l'État ceux de la puissance canonique, contraints de se mêler si naturellement à ceux-là. Pie IX ne pouvoit pas aller aussi loin que vouloient s'avancer les contrées voisines qui embrassoient des restitutions presque sans base, des doctrines de chaos où l'on ne retrouvoit de l'autorité Royale et Ducale que le nom, et qui semoient au loin les germes d'une indépendance avec laquelle il n'y a plus ni gouvernement, ni lois, ni pouvoir respecté, ni, on pourroit dire ainsi, aucune sorte de *vie humaine*. Pie IX, rappela auprès de lui plusieurs sages qui s'étoient éloignés aux premiers fermens des innovations trop applaudies, il chercha dans ce retour à

plus de calme les moyens d'accorder ce qui étoit fait et obtenu avec ce qu'on vouloit encore sacrifier et jeter dans la mer, disoit-on, pour alléger la marche du vaisseau.

Cependant les cœurs se fermoient à l'obéissance; les hommes d'État nouveaux qui étoient en possession des attributions les plus élevées, immédiatement en face du gouvernement, ceux qui entendoient, quoiqu'appelés bien tard, conserver même avec quelques abus passagers ce qui étoit nécessaire à l'existence de la chose publique, se heurtoient avec violence. Il s'élevoit des dissensions, des querelles, et ce qui est souvent pis que des maux véritables, des malentendus accompagnés de clameurs, de plaintes hypocrites et de tout ce cortége de méchanceté et de calomnies absurdes qui fait prendre une fausse route aux révolutions les plus raisonnables.

Des étrangers accoururent en foule, car la maladie étoit générale en Europe; je dis cela avec intention de bien marquer une nuance qui distingue ce mouvement de tous les divers mouvements des Romains révoltés à d'autres époques. On commit un épouvantable crime à Rome. Tout le monde s'accorde à reconnoître qu'il n'en faut accuser aucun Romain. Après avoir opéré sur un point, les agitateurs européens se réunissoient pour opérer sur un autre. Rois, grands, bourgeois, peuple, tout avoit cédé pres-

que sans résistance; les victoires étoient assurées. On n'entendoit que ces mots: « *Allons là, ici tout est fini.* » Oui, on pouvoit aller ailleurs, mais tout n'étoit pas fini dans le lieu qu'on quittoit.

Des masses de conjurés pouvoient agir de concert; il en fut ainsi à Rome. Ensuite dans cette capitale un nouvel incendie se manifesta. Quelques réactions armées livrèrent des batailles et en sortirent victorieuses. Les conjurés, battus dans d'autres lieux, se reconnurent encore assez, dans une fuite immense, pour s'écrier entr'eux à tous les coins de la Péninsule : « Rome » nous reste, envahissons Rome, chassons le Pape, » enlevons lui cètte qualité de modérateur, d'ami » de l'ordre, de magistrat divin qui tient et doit » tenir d'une main ferme la balance de la jus» tice entre les regrets des Rois et les usurpa» pations des peuples : le Pape ne parle pas » comme nous; il voit qu'on le déborde; pro» nonçons des mots de fureur dans toutes les » langues des pays dont nous soutenons que nous » sommes les mandataires, et alors cette auto» rité importune du Pape que nous ne voulons » plus, sera contrainte de nous abandonner ses » États. »

Une poignée de soldats de la Suisse fidèle ne pouvoient garantir le palais. Les membres du corps diplomatique, qu'on nomme à Rome *extera, in urbe, præsidia,* n'oublièrent pas leur devoir comme d'autres l'avoient oublié ailleurs, en 1830. Un

accord habile concerte les apprêts du départ. Un succès complet de toutes les mesures méditées dans une seule nuit place le Saint-Père hors de la portée de ses ennemis. Il faut rendre justice à tous : le respect que les nations civilisées portent aux représentans des puissances aida ceux-ci dans leur projet; partout où un ambassadeur, un ministre, un secrétaire d'ambassade se présentoient, les communications furent permises. Les cocardes étrangères passèrent librement devant les baïonnettes de la révolte : *le droit des gens* appelé à consommer cet acte de courage monarchique et de générosité religieuse fit obtenir pour un Souverain malheureux les avantages d'un respect que ce même *droit des gens* sembloit ne devoir invoquer que pour des étrangers, pour eux seuls, puisque le sentiment de vénération dû au Maître légitime étoit oublié par les sujets.

CHAPITRE XI.

GAËTE REÇOIT PIE IX DANS SES MURS. ACCUEIL EMPRESSÉ FAIT PAR LE ROI DE NAPLES ET LA REINE MARIE-THÉRÈSE. PIE IX AU SANCTUAIRE DE LA TRINITÉ. IL PARLE A DIEU, ET IL LE PRIE DE BÉNIR LE ROYAUME DE NAPLES. IL DEMANDE AUSSI LA BÉNÉDICTION DIVINE POUR LES CARDINAUX, TOUT L'ÉPISCOPAT DE LA TERRE ET LE CLERGÉ DE L'UNIVERS. EFFET DE CETTE SCÈNE ATTENDRISSANTE ET COMME SURHUMAINE. L'ESPÉRANCE LA PLUS VIVE VIENT NAÎTRE DANS TOUS LES COEURS.

Une de ces forteresses privilégiées qui ne se rendent jamais qu'en vertu de capitulations universelles et d'ordres directs de leur Souverain, une de ces forteresses où l'on n'entra jamais par un assaut (1), et qui revendiqueroit à juste titre l'appellation si glorieuse et si piquante, donnée à une autre ville dans notre histoire, ouvrit ses portes au Pontife qui n'emportoit avec lui, sous des vêtements déguisés et en désordre, que l'anneau du pêcheur, et qui n'en étoit pas moins encore le plus riche, le plus puissant et le plus respectable des souverains de la terre. Alors Pie IX peut reprendre, sous la filiale protection

(1) En 1806, Napoléon envoyoit son frère Joseph régner à Naples. Masséna commandoit l'armée, il ne vouloit pas, en habile homme, laisser Gaëte en arrière, et il s'y arrêtoit en vain. Napoléon écrivit à Masséna : « Que faites-vous à Gaëte, devant une bicoque? » Masséna répondit : « Je fais à Gaëte ce que vous avez fait à Saint-Jean-d'Acre. »

d'un monarque pieux, d'un Prince de la maison de Bourbon, à jamais célèbre, l'exercice de sa puissance spirituelle, en attendant que la ville éternelle retournant à son amour, les révoltés se livrant au repentir, et les rois qui comptent des sujets catholiques (cette dernière nomenclature comprend presquetous les rois du monde), arrêtent les moyens de rendre le *Romain par excellence* à Rome veuve et désolée.

On ne nous demandera pas ici de vains rapports de faits peu importans, mais il est un acte particulier de confiance en Dieu de la part de Pie IX que des témoins sincères nous ont communiqué.

A peine arrivé dans Gaëte *la religieuse*(1), heureux encore des tendresses du roi de Naples, de la piété de la reine Marie-Thérèse (2), fille de l'archiduc Charles, et des témoignages de l'allégresse universelle, le Pape voulut visiter le sanctuaire de la Trinité. Il est placé au milieu d'une roche présentant l'aspect d'une grotte qui lui a fait donner le nom de *montagna Spaccata*. Lé prieur, entouré de ses religieux, célébra la sainte messe à laquelle le Pape assista : le divin sacrifice étant terminé, le Pontife désira lui-même bénir, avec le très-saint sacrement, le roi de Naples, sa belle famille et sa cour.

(1) On a vu plus haut, page 21, que Gaëte, sous Gélase II, avoit été appelée la *Salvatrice*. Nous essayons de lui attribuer aujourd'hui un nom qui la fait monter en grade dans nos esprits et dans nos cœurs catholiques.

(2) Nom aujourd'hui triplement glorieux en Europe!

Le Saint-Père s'étoit approché de l'autel. Tous attendoient, prosternés, la bénédiction solennelle, quand tout à coup le Souverain Pontife, saisi d'un transport surhumain, avec une ferveur d'ange, et d'une voix tremblante, commença à parler avec Dieu. Et qui pourroit dire les larmes, les gémissements, les cris qui s'échappèrent (1) de toutes les poitrines, quand on entendit ces accens qui paroissoient ne pas appartenir à la nature humaine.

« Dieu éternel, notre auguste Père et Seigneur, voici à vos pieds votre Vicaire, bien qu'indigne, qui vous supplie de toute son âme de verser sur lui, de la hauteur du trône resplendissant où vous êtes assis, votre large bénédiction. Dieu grand, dirigez ses pas, sanctifiez ses intentions, conduisez son esprit, gouvernez ses œuvres; puisse-t-il ici, où vous l'avez conduit, dans vos voies admirables et dans toute autre partie de votre bercail où il devra se trouver, puisse-t-il être un digne instrument de votre gloire et de celle de votre Eglise, en butte, hélas, aux coups de vos ennemis!

» Si pour apaiser votre colère, justement soulevée à la suite de tant d'indignités qui se commettent par la parole, par la Presse, par les ac-

(1) Le pieux journal l'*Univers*, dans un de ses numéros de décembre, n'a pas oublié de rendre compte de cette scène si attendrissante, et dont il n'y a un exemple, mais moins brillant, que dans la vie de saint Grégoire VII.

tions; la propre vie de votre dernier serviteur peut être un holocauste agréable à votre cœur, dès ce moment, il vous la consacre; vous la lui avez donnée, à vous seul le droit de la lui enlever quand il vous plaira, mais, ô Dieu créateur, que votre gloire triomphe, que votre Eglise soit victorieuse! Maintenez les bons, soutenez les foibles, et que le bras de votre toute-puissance réveille ceux qui demeurent plongés dans les ténèbres et dans les ombres de la mort!

» Bénissez, Seigneur, le Souverain qui est là, prosterné devant vous; bénissez sa compagne et sa famille; bénissez tous ses sujets et sa fidèle et honorée milice!

» Bénissez *avec les cardinaux, tout l'épiscopat de la terre et le clergé de l'univers,* afin que tous accomplissent dans les voies si douces de votre loi, l'œuvre salutaire de la sanctification des peuples. Alors nous pourrons espérer, non-seulement d'être sauvés dans ce pélerinage mortel, des embûches de l'impie et des piéges du tentateur, mais aussi de pouvoir mettre le pied dans l'asile de l'éternelle sécurité : *Ut hic et in æternum, te auxiliante, salvi et liberi esse mereamur.* »

C'est ainsi que Pie IX parloit avec son Dieu, avec le nôtre, avec celui qui doit rétablir l'ordre dans l'univers, amener des consolations pour tous, accorder le calme de la raison à ceux qui, dans tous les rangs, se laissent enflammer par l'orgueil, éclairer ceux qui sont nés pour donner

les bons exemples, ne pas frustrer de possessions suffisantes ceux qui, malheureusement pour eux, n'ayant jamais rien possédé, veulent tout prendre aux autres. Des paroles de paix, de conciliation, doivent sortir de toutes les bouches. Des retentissemens épouvantables ont dû frapper les grands, mais que ceux qui se disent petits sans l'être, s'ils sont chrétiens, pensent aussi que tous les chemins leur sont ouverts, et que nécessairement il résultera de l'ébranlement universel, un bien relatif pour chacun, une amélioration non pas seulement promise, comme dans tant d'autres époques de déception, mais assurée et irrévocable.

CHAPITRE XII.

LE SAINT ET GLORIEUX PIE IX DOIT COMPTER SUR LE PUISSANT AMOUR DES FRANÇAIS. PROCLAMATION D'UN APPEL A UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DANS ROME RÉPONSE ÉNERGIQUE DU SAINT-PÈRE QUI EXCOMMUNIE LES SUJETS LIVRÉS A L'ESPRIT DE RÉVOLTE. LOUANGES DONNÉES INCIDEMMENT A M. L'ABBÉ DASSANCE. RÉFLEXIONS DE L'AMI DE LA RELIGION SUR LE DÉCRET TERRIBLE DE PIE IX. APPEL FAIT PAR L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS POUR RÉTABLIR LE DENIER DE SAINT PIERRE. DÉTAILS HISTORIQUES SUR CETTE ANCIENNE COUTUME. AUTRES RÉFLEXIONS DE L'AMI DE LA RELIGION SUR LA PROCLAMATION DU 1er JANVIER. OPINION DU MINISTÈRE AUTRICHIEN SUR LES MALHEURS DU PAPE. OPINION DE M. DONOSO CORTÈS, ESPAGNOL, DÉPUTÉ AUX CORTÈS.

Saint et glorieux Pie IX, vos prières seront exaucées, et ce ne seroit pas la France, si vous aviez besoin d'elle, qui pourroit vous refuser son *puissant amour*. Il sera *puissant* ou manifesté sous vos yeux, s'il n'étoit pas mieux que Rome vous possédât comme sa seule vie et son ame. Il sera exhalé en voix d'allégresse, en aumônes, en secours, en pétitions convenables envoyées à son propre gouvernement, et par cela même à toute la terre. Ce sont-là des vœux, très-saint Père, que vous connoissez déjà, et ils ne mourront pas avec celui qui vous les a adressés aux fêtes de Noël de 1848, dans la sincérité de sa tendresse, et que vous avez si généreusement récompensé par votre Bref du 9 janvier dernier. Des millions de

voix proclameront éternellement les mêmes sentiments.

Cependant Rome ne cessoit d'être agitée. On nioit l'authenticité des édits envoyés par le Saint-Père pour rétablir le calme dans l'Etat. Un ministère désavoué prétendoit exister avec l'assentiment de S. S., et constituer une nouvelle assemblée nationale.

S'il est de mon devoir de mentionner avec détail les Bulles, les Brefs, les Notifications qui établissent la défense de l'autorité de Pie IX, il est aussi utile de ne pas omettre le relevé des documens sur lesquels les insurgés romains fondoient leur révolte.

Deux des chefs proclamèrent, le 28 décembre, la notification qui suit :

« Après que la junte d'Etat, d'accord avec le ministère, eut appliqué tous ses soins à préparer une loi relative à la convocation d'une assemblée générale des députés du peuple, assemblée réclamée par tout l'Etat, et commandée par la gravité des circonstances, et à obtenir que cette loi fût accueillie et décrétée par les Conseils, afin qu'il sortît, du consentement universel, une forme de gouvernement forte et capable de résister au choc menaçant des discordes ou de la dissolution sociale, la junte et le ministère ont vu ces soins échouer, puisque les Conseils délibérans ne se trouvent plus en nombre légal. En même temps est survenu un

autre obstacle résultant de la démission donnée par le prince-sénateur Corsini, en conséquence de laquelle la junte demeure privée d'un de ses membres.

» D'autre part, l'urgence croissoit de plus en plus, les dangers augmentoient avec chaque heure de retard, tellement que, reculer devant le seul moyen de salut qui se présentoit, c'étoit perdre l'Etat et trahir la confiance du peuple. Aussi les membres du ministère et les membres restans de la junte ont jugé que, se trouvant au pouvoir, en face d'un aussi grand péril, il étoit de leur devoir de se faire plus grands que les difficultés, et en promulguant immédiatement la loi, de garder provisoirement le fardeau du gouvernement jusqu'à la convocation de l'assemblée, en laissant intacts les droits de chacun. Toute légalité qui peut manquer est suppléée par la loi suprême de salut public, lequel justifie tout acte qui le procure.

» Le peuple ne peut être sans gouvernement. Un peuple qui veut délibérer sur lui-même doit être entendu. Conséquemment, nous, en pourvoyant provisoirement à ce besoin, et secondant cette volonté des peuples, nous cédons à l'empire de la nécessité pour le salut de tous. »

Suit la disposition du décret :

ARTICLE PREMIER.

« Une assemblée nationale avec les pleins pou-

voirs de représenter l'Etat romain est convoquée à Rome.

ART. 2.

» L'objet de cette assemblée est de prendre les délibérations qu'elle jugera opportunes pour déterminer le moyen de donner une organisation régulière, complète et stable à la chose publique, en conformité des vœux et des tendances de toute ou de la majeure partie de la population.

ART. 3.

» Les colléges électoraux sont convoqués pour le 21 janvier prochain.

ART. 4.

» L'élection aura pour base la population.

ART. 5.

» Les représentans seront au nombre de deux cents.

ART. 6.

» Ils seront répartis entre les circonscriptions électorales actuelles, à raison de deux par chacune.

ART. 7.

» Le suffrage sera direct et universel.

ART. 8.

» Sont électeurs tous les citoyens de l'Etat âgés de vingt-un ans, qui résident depuis un an, et

ne sont pas privés ou suspendus de leurs droits civiques par décision judiciaire.

ART. 9.

» Tous les électeurs sont éligibles, pourvu qu'ils aient vingt-cinq ans. »

Les autres articles sont réglementaires. Il faut remarquer cependant celui qui affecte deux *scudi* (10 fr. 70 c.) à chaque représentant. L'assemblée se réunira le 5 février 1849.

A peine ce document subversif de toute autorité temporelle dans la personne du Pontife fut-il arrivé à Gaëte, que le Saint-Père crut à propos de faire imprimer dans cette ville, et d'ordonner de réimprimer à Rome, la proclamation suivante, qui est d'un si grand intérêt, que nous la rapportons en entier :

PIUS PP. IX,

à nos très-aimés sujets.

« Dans cette demeure pacifique où il a plu à la Providence de Nous conduire, afin que Nous pussions manifester en toute liberté Nos sentiments et Nos volontés, Nous attendions, espérant que Nous verrions éclater le remords de Nos fils égarés pour les sacriléges et les crimes commis contre les personnes à Nous attachées (*à Noi addette*), parmi lesquelles les unes

ont été tuées, les autres outragées de la manière la plus cruelle, ainsi que pour les sacriléges et les crimes consommés dans Notre résidence et contre Notre personne même, et cependant Nous n'avons reçu jusqu'à présent qu'une stérile invitation de retourner dans Notre capitale, sans qu'on eût même prononcé une parole de condamnation contre les attentats que Nous venons de rappeler, et sans Nous offrir la moindre garantie qui puisse Nous donner quelque assurance contre les fourberies et les violences de cette masse de forcenés dont le despotisme barbare tyrannise encore Rome et l'Etat de l'Église.

» Nous attendions, espérant que les protestations et les décrets émanés de Nous rameneroient à leurs devoirs de sujets et à une démonstration de fidélité ceux qui dans la capitale même de Nos Etats ont ces devoirs en mépris et les foulent aux pieds, mais au lieu de ce retour, un nouvel acte plus monstrueux encore d'hypocrite félonie et de véritable rebellion, audacieusement commis par eux, est venu combler la mesure de Notre douleur et exciter en même temps Notre juste indignation, comme il contristera l'Eglise universelle.

» Nous voulons parler de cet acte détestable sous tous les rapports, par lequel on a prétendu ordonner la convocation d'une soi-disant assemblée générale nationale de l'Etat romain par un

décret du 29 décembre dernier, dans le but de déterminer de nouvelles formes politiques à établir pour les Etats pontificaux.

» Entassant ainsi iniquité sur iniquité, les auteurs et fauteurs de l'anarchie démagogique, s'efforcent de détruire l'autorité temporelle du Pontife romain sur les domaines de la sainte Eglise, en supposant et en cherchant à faire croire que son souverain pouvoir est sujet à controverse, et dépend du caprice des factions, quoiqu'il soit irréfragablement fondé sur les droits les plus antiques et les plus solides, et bien qu'il soit vénéré, reconnu et défendu par toutes les nations.

» Nous épargnerons à Notre dignité l'humiliation d'insister sur tout ce que renferme de monstrueux cet acte abominable et par l'absurdité de son origine et par l'illégalité des formes, et par l'impiété du but, mais il appartient certes à l'autorité apostolique, dont, quoiqu'indigne, Nous sommes investi, et à la responsabilité qui Nous lie, par les sermens les plus sacrés, devant le Tout-Puissant, non-seulement de protester, comme Nous le faisons, de la manière la plus énergique et la plus efficace contre cet acte, mais encore de le condamner à la face de l'univers comme un attentat énorme commis au préjudice de Notre indépendance et de Notre souveraineté, attentat qui merite les châtimens

portés par les lois divines, aussi bien que par les lois humaines.

» Nous sommes convaincu qu'à la réception de cette impudente convocation, vous aurez été saisis d'une indignation sainte et que vous aurez repoussé bien loin de vous, chers et aimés sujets, une provocation si indigne et si criminelle.

» Néanmoins, afin qu'aucun de vous ne puisse prétexter d'avoir été trompé par des séductions fallacieuses et par des prédications de doctrines subsersives, ni d'avoir ignoré ce que trament les ennemis de tout ordre, de toute loi, de tout droit, de toute véritable liberté et de votre félicité même, Nous voulons aujourd'hui de nouveau élever et répandre Notre voix, de telle sorte qu'elle vous rende parfaitement certains du commandement absolu par lequel Nous vous défendons, quel que soit d'ailleurs votre rang et votre condition, de prendre aucune part aux réunions qu'on oseroit prescrire pour l'élection des individus destinés à faire partie de l'assemblée condamnée par la présente.

» En même temps, Nous vous rappelons que cette défense absolue que Nous vous signifions, est sanctionnée par les décrets de nos Prédécesseurs et des conciles, et spécialement du très-saint Concile de Trente (Session XXII, chap. XI *de Reform.*) (1), dans lesquels l'Église, à diverses

(1) Les décrets des Conciles et des Papes, cités ici, se trouvent parti-

reprises, a fulminé ses censures, et principalement l'excommunication majeure qu'encourt, sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, quiconque ose se rendre coupable d'un attentat quel qu'il soit, contre la puissance temporelle des Souverains Pontifes romains, comme nous déclarons que l'ont déjà malheureusement encourue tous ceux qui ont contribué (*tutti coloro che hanno dato opera*) à l'acte susdit et aux actes précédemment accomplis au détriment de la même souveraineté, ou qui, de quelque autre

culièrement dans les actes du Concile d'Orléans, V, chapitre 13 et suivants; du Concile de Tours, II, chapitre 25; du Concile de Mayence sous saint Léon IV, chapitres 6 et 11. Léon IV est le Pape dont Voltaire a dit : « *Attaqué par les Sarrasins, le Pape Léon IV se montra digne » en défendant Rome d'y commander en souverain.* » (*Essai sur les mœurs*, tom. I, chap. XXVIII, 1817.) Il faut voir aussi les actes du Concile d'Aix-la-Chapelle sous Etienne V, chap. 88. (Ce fut Etienne V qui couronna Louis, fils de Charlemagne). Voyez encore le Concile de Latran, V, sous Léon X, session IX et X. (C'était le neuvième Concile général.)

Maintenant, pour compléter ces augustes autorités, nous citerons le passage qui se trouve dans les Actes du Concile de Trente et que rappelle la présente Notification :

CHAPITRE XI.

« Si quelqu'ecclésiastique ou laïque, de quelque dignité qu'il soit » revêtu, fût-il même empereur ou roi, a le cœur assez livré à la cu- » pidité, qui est la racine de tous les maux, pour oser convertir à son » propre usage et usurper par soi-même ou par autrui, par force ou » par menace, même par le moyen de personness interposées, soit ec- » clésiastiques, soit laïques, par quelqu'artifice et sous quelque couleur » ou prétexte que ce puisse être, les juridictions, biens, cens et droits, » même féodaux (personne n'a à se plaindre à Rome des droits féodaux » depuis long-temps), et des droits emphythéotiques, fruits, émolu- » mens, et quelque revenu que ce soit, de quelque église ou quelque » bénéfice séculier ou régulier, monts de piété et d'autres placemens » de dévotion qui doivent être employés aux nécessités des pauvres et

manière, et sous de faux prétextes, ont troublé, violé et usurpé Notre autorité.

» Mais si Nous nous sentons obligé, par devoir de conscience, de préserver et de défendre le sacré dépôt du patrimoine de l'Épouse de Jésus-Christ confié à Nos soins, et d'employer à cet effet le glaive d'une juste sévérité, que Dieu même, Notre juge, Nous a donné pour cet usage, Nous ne pourrons pas cependant oublier jamais que Nous tenons sur la terre la place de

» de ceux qui desservent ces lieux pieux, ou pour empêcher par les » mêmes voies que lesdits biens ne soient perçus par ceux auxquels de » droit ils appartiennent : *qu'il soit soumis à l'anathème* jusqu'à ce » qu'il ait entièrement rendu et restitué à l'Eglise et à son adminis- » trateur et au bénéficier lesdites juridictions, biens, effets, droits, » fruits et revenus dont il se sera emparé ou qui lui seront avenus, de » quelque manière que ce soit, même par donation de personnes sup- » posées, et jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'absolution du Souverain Pon- » tife. Que s'il est patron de ladite Eglise, il sera privé, par le fait » même (*ipso facto*), outre lesdites peines, du droit de patronage. Et » tout ecclésiastique qui aura consenti et adhéré à une telle usurpa- » tion, sera soumis aux mêmes peines, privé de tous bénéfices et rendu » inhabile à quelque autre que ce soit, et même après l'entière satis- » faction et absolution, sera suspens de la fonction de ses ordres, tant » qu'il plaira à son Ordinaire. »

J'ai suivi ici la traduction de M. l'abbé Dassance, tom. II, page 176, Paris, 1842, 2 vol. in-8°. Je saisis cette occasion de louer cette œuvre importante de M. Dassance. Le diocèse de Paris doit regretter un ecclésiastique, écrivain élégant et savant, spirituel, obligeant, et défenseur hardi des doctrines romaines, et moi personnellement qui ai eu tant à me louer du compte qu'il a rendu de mon *Histoire des Souverains Pontifes*, je serais heureux d'apprendre son retour parmi nous; il retrouverait à Paris une foule d'amis dévoués et fidèles, et il prendrait noblement sa part des soins que nous aimerons à multiplier pour témoigner à Pie IX l'intérêt de cœur que dans d'autres circonstances tant de *français-romains* ont montré à ceux de ses prédécesseurs qui n'ont pas attendu en vain nos prières, nos secours, et le dernier *denier* de notre inépuisable dévouement.

Celui qui, même dans l'exercice de sa justice, ne laisse pas d'user de miséricorde. Elevant donc Nos mains au ciel en lui remettant et en lui recommandant de nouveau cette si juste cause, qui est sa cause bien plus que la Nôtre, et en Nous déclarant de nouveau tout prêt, avec l'aide de sa grâce puissante, à boire jusqu'à la lie, pour la défense et la gloire de l'Église catholique, le calice des persécutions que Lui-même a voulu boire le premier pour le salut de cette Eglise. Nous ne cesserons pas de le supplier et de le conjurer afin qu'il daigne, dans sa bonté, exaucer les ardentes prières que Nous lui adressons et le jour et la nuit, pour la conversion et le salut des égarés.

» Aucun jour, certainement, ne se levera pour nous plus joyeux, que le jour où il Nous sera donné de voir rentrer dans le bercail du Seigneur ceux de Nos fils d'où nous viennent aujourd'hui tant de tribulations et d'amertumes.

» L'espérance de jouir bientôt d'un si heureux jour est fortifiée en Nous par la pensée de l'universalité des prières qui, unies aux Nôtres, montent, des lèvres et du cœur de tous les fidèles du monde catholique, au trône de la divine Miséricorde, et qui sans cesse la pressent et lui font violence pour qu'elle change le cœur des pécheurs et les ramène dans les voies de la vérité et de la justice.

» Donné à Gaëte le premier jour de l'an 1849, de notre règne le troisième,

» PIUS PP. IX. »

Le journal l'*Ami de la Religion*, en publiant ce document, ajoute les réflexions suivantes :

« Nous n'avons pu reproduire, sans une profonde émotion, l'acte solennel dont on vient de prendre connoissance ; c'est l'exercice redoutable de la plus haute puissance qui soit en ce monde, c'est l'excommunication fulminée par le saint Concile de Trente et encourue par les chefs rebelles d'un peuple égaré. C'est le glaive spirituel dont la main de J. C. a armé son Vicaire, tiré contre des enfans ingrats et perfides. On sent que son cœur paternel est abreuvé de douleur, quand il se voit contraint de déclarer que ses enfans se sont placés sous le coup de ces armes terribles ; on sent, en quelque sorte, la violence que le saint et magnanime Pontife s'est faite, et au milieu des expressions de sa légitime indignation, le premier rang est toujours réservé aux sentiments les plus admirables de mansuétude et de miséricorde.

» Jamais cause plus juste et plus sainte ne fut plus héroïquement représentée, défendue avec plus de fermeté et de douceur à la fois ; le triomphe de Pie IX ne peut être éloigné (le journal parle à la date du 18 janvier) ; les Romains

entraînés un instant dans de funestes erreurs, sauront entendre la voix de leur Pontife et de leur père, ils trembleront devant les arrêts de la céleste justice, et ils viendront chercher, aux pieds du Vicaire de J. C., le pardon de leurs coupables folies. »

Le journal l'*Ami de la Religion* est lu avec empressement et avec plaisir à Gaëte. Si le présent écrit y parvient, ce ne sera pas sans joie, assurément, que l'on retrouvera des témoignages de dévouement au Saint-Siége, si éloquemment exprimés, si vrais, si justes, et qui sont datés de la ville de premier ordre, la plus catholique de tout l'univers.

Dans le même numéro de ce journal, le rédacteur en chef retrace les appels faits par l'épiscopat français pour rétablir le *denier de saint Pierre*, et mettre nos Évêques en état d'envoyer à Gaëte d'abondantes aumônes.

Il sera peut-être bien de dire ici quelques mots de ce qu'on appeloit, dans des temps anciens, le denier de saint Pierre (*il danaro di san Pietro*).

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le tome IV de la grande encyclopédie, in-folio, page 827.

« Le denier de saint Pierre, ou taxe de saint » Pierre, étoit une redevance consistant en un » denier sur chaque maison, qui se payoit an- » nuellement au Pape par forme d'offrandes ou » d'aumône.

» Ce droit fut établi en Angleterre par Offa, » roi de la Mercie, et par le roi de Wetsex. Une » partie de cette taxe étoit employée à l'entretien » d'une église de Rome nommée *l'école des » écoles*.

» Un roi danois d'Angleterre, nommé Edel- » vof ou Etheluffe, s'y soumit en 852 et aug- » menta cette taxe... La prestation qui se payoit » par chaque maison s'élevoit à environ trois » livres de notre monnoie (2 francs 90 c. d'au- » jourd'hui); elle cessa d'être payée lorsque » Henri VIII se déclara chef de l'église angli- » cane. »

Le même droit se percevoit aussi en Pologne et en Bohême.

Quand dans le reste de l'Europe, on parloit du *danaro di san Pietro*, cela vouloit dire l'argent, *danaro*, de saint Pierre; ce n'étoit pas une *questua*, une quête; il s'agissait de biens-fonds. Le Saint-Siége en possédoit d'abord en Italie, dans sa souveraineté, puis en Toscane, à Naples, en Piémont, en Sicile, à Malte, en Illyrie. Des agents subordonnés aux *Apocrisiaires* ou nonces apostoliques recevoient les revenus de ces terres, et en faisoient passer le montant à Rome. Ce genre d'administration étoit un modèle de régularité et d'esprit de justice, sans parler des aumônes que ces établissements donnoient aux pauvres, qui ne frappoient jamais en vain à la porte des maisons de Saint-Pierre.

Lorsque Henri IV concéda au chapitre de Saint-Jean-de-Latran l'abbaye de Clairac, à l'occasion de l'abjuration, ce présent put être regardé comme un *danaro di san Pietro*, et Rome géra les biens dépendant de cette abbaye jusqu'en l'année 1790. Le Nonce du Pape, Monsignor Dugnani, Milanais, donnoit tous ses soins aux procès que pouvoit faire naître cette possession. C'est ainsi qu'aujourd'hui agiroit Monsignor Fornari (1), si par suite de circonstances nouvelles, le Saint-Siége étoit propriétaire de quelques biens-fonds en France.

En expliquant de deux manières, ce qu'étoit autrefois le *danaro di san Pietro*, nous n'entendons pas dire qu'il faut discontinuer les aumônes que notre noble et digne épiscopat recueille aujourd'hui sous le nom de *denier de saint Pierre*. Bien au contraire, il faut les encourager et faire pleuvoir chez Monsignor Fornari les richesses de la charité française. Pie IX est dépouillé de ses biens, mais on ne s'en adresse pas moins à lui pour solliciter des aumônes. C'est ainsi que Pie VII à Fontainebleau, n'en demandoit itérativement à

(1) On peut dire de monseigneur Fornari que, ministre intelligent et sagace d'un prince dont la barque naviguoit avec bonheur dans des temps prospères, il est devenu, ce qui est bien rare, un ministre indispensable, conciliant, et non moins digne de louanges, quand il a été chargé des intérêts d'un prince malheureux. Quelle est l'explication de ce phénomène? c'est que le bon goût, la suavité, la grâce, l'urbanité romaine sont des avantages qui réussissent également dans les situations de la politique les plus opposées.

deux admirables matrones, mesdames la marquise de La Riandrie et la baronne de Walkenaër, que pour n'avoir pas à refuser les secours qu'on implorait de lui sur son passage, quand il alloit à la messe. C'est une singulière distraction du catholicisme que d'aller tendre la main à celui qui souvent ne possède plus rien; mais rappelons-nous Vivaldi (page 70); ce sont les anciens révoltés eux-mêmes qui donnent l'exemple, et alors le chrétien qui n'a presque plus rien, dit au repenti qui a tout perdu, pour avoir voulu trop prendre, *facciamo à metà*, la moitié pour toi, la moitié pour moi! O mémorable désintéressement du culte romain! ô véritable détachement de l'or de la terre! Terminons en observant que le *danaro di san Pietro* a fondé dans Rome une foule d'oratoires sous l'invocation de Saints de toutes les nations où, même dans les années qui ne sont pas consacrées au jubilé universel, les pélerins de ces pays trouvent un asile, des prières, et les ressources nécessaires pour *retourner au pays*.

Il nous est impossible de ne pas dire quelques paroles à propos des réflexions d'un des plus habiles rédacteurs de l'*Ami de la Religion*, sur la proclamation du 1er janvier qui devait si vivement intéresser l'Europe.

Le savant et religieux publiciste s'exprime ainsi (1):

» Le décret de Sa Sainteté Pie IX, en date du

(1) *Ami de la Religion*, n° 4725, page 177.

1e janvier 1849, est sans contredit l'un des actes les plus solennels qui aient, depuis longues années, marqué dans l'histoire du Souverain Pontife, et il n'est pas un catholique dans le monde qui n'en comprenne la redoutable importance et qui ne s'incline avec un respect mêlé d'un saint tremblement, devant ce rappel des arrêts de la puissance divine confiée au successeur de Saint-Pierre par le Fils de Dieu lui-même.

» Mais les hommes d'État qui, trop souvent, n'ouvrent pas les regards aux clartés de la foi, les esprits indifférents qui sont habitués à ne tenir compte que de la force matérielle et à juger les événements d'après les calculs de l'habileté purement humaine, pourroient peut-être se méprendre sur la haute valeur de cet acte, non pas sous les rapports de la discipline religieuse et du pouvoir ecclésiastique dont le droit est ici au-dessus de toute contestation, mais au point de vue de la sagesse politique et de ce que l'on appelle les susceptibilités de l'opinion publique.

» Il faut aller au-devant de ces préventions si mal fondées; il faut mettre en lumière la prudence consommée, et, si nous osions le dire, l'habileté sainte dont cet acte est la preuve. Oui, nous le disons avec certitude de n'être pas contredit par tout homme sérieux et réfléchi, au point de vue politique, il y a dans le décret du 1er janvier deux caractères essentiels et éminens qu'on ne sauroit trop étudier; jamais la longa-

nimité et la douceur n'ont été poussées plus loin; jamais la sagesse, l'intelligence supérieure des temps et des hommes n'ont été plus admirablement pratiquées.

»Qu'on le remarque, en effet, Pie IX, trahi par ses sujets rebelles, contraint d'abandonner le palais où il étoit retenu comme dans une prison, s'éloigne de Rome en priant pour ses persécuteurs (1), tandis que d'indignes manœuvres égarent les populations, tandis que la terreur les courbe sous le joug de quelques perfides tribuns : il attend, plein de miséricorde pour la déplorable faiblesse des honnêtes gens qui tremblent sous la peur du poignard démocratique, prenant en sincère pitié ces malheureux qui n'ont pas su défendre le Pontife et le Père dont les bienfaits s'étoient répandus sur eux avec une si généreuse profusion, il laisse aux premières et funestes impressions de la crainte le temps de se dissiper ; il attend que les traîtres se démasquent eux-mêmes aux yeux du peuple désabusé, il attend que les fantômes d'égalité menteuse, évoqués par tant de perfidie, s'évanouissent l'un après l'autre; il attend que la logique des révolutions, plus forte que leurs odieux calculs, les entraîne d'excès en excès jusqu'à l'impuissance, et il se contente de marquer, en quelque sorte, cha-

(1) C'est là une habitude familière aux grands Papes, voyez p. 19. Saint Grégoire VII bénissant ceux qui venoient de l'attaquer à main armée.

cun de leurs pas audacieux par une protestation nouvelle qui, en frappant de nullité les entreprises des rebelles, enlève toute excuse à la complicité et à la stupeur des ames honnêtes.

» Devant ces premiers actes tombent successivement les obstacles si péniblement amoncelés par les adversaires de l'auguste Pontife. Les chambres se dispersent, les rangs de tous les fonctionnaires publics se dégarnissent, les corps constitués se dissolvent, les municipalités se démettent, les palais deviennent déserts, Rome n'est plus que l'ombre d'elle-même (1). Il n'y a plus ni conseils délibérans, ni sénat communal, ni junte, ni ministère, rien qu'un gouvernement provisoire chaque jour décimé, chaque jour abandonné, réduit à confesser publiquement qu'il n'est rien, qu'il ne peut plus rien, et qu'il n'aspire qu'à disparoître au milieu des ruines qu'il a faites, en léguant au peuple entier, qu'il n'a pas le droit de convoquer à une constituante qui n'existe pas encore, et qui ne peut naître sans crime, le fardeau d'une usurpation et d'une rebellion avortée.

» C'est là, c'est au bord de cet abîme que Pie IX attendoit ses sujets ingrats et révoltés, et c'est alors, mais alors seulement, que le Saint-Père consent à dénoncer sur la tête des criminels l'anathême qu'ils ont encouru eux-mêmes, se-

(1) Voilà ce qu'a déjà décrit Platine, voyez page 48.

lon la décision du saint Concile de Trente. Et encore voyez quels ménagements et quelle paternelle miséricorde ! Pie IX ne fait qu'invoquer les arrêts séculaires (1) qui planent sur tous les audacieux agresseurs du patrimoine de saint Pierre ; il n'ajoute pas les foudres de sa juste colère aux condamnations prononcées par avance ; il les rappelle, il les déclare, et, si l'on ose parler de la sorte, il ne le fait que quand le crible a déjà divisé les coupables, quand il ne reste plus que les plus violens et les plus impardonnables ; il ne le fait qu'après de nombreux et de pressans avertissemens, que quand la voie du retour est déjà couverte de ses enfants désabusés et repentans.

» Certes, il étoit difficile de pousser plus loin les limites de la mansuétude et de faire la part plus large à l'indulgence et à la miséricorde.

» Mais ce n'est pas tout ; qui n'admirerait la profonde sagesse de ce grand acte ? Jamais avertissement plus sévère et plus utile n'a été donné dans des conditions plus favorables, d'une manière plus puissante, et dans un moment plus décisif.

» Pie IX connoît mieux que personne son temps

(1) Et parmi ces arrêts séculaires, on a vu qu'il y en a qui ont été rendus en France. Ce sont là les priviléges du catholicisme partout où ses ministres sont réunis avec le consentement du Pape, et conformément au réglement voulu par lui, tout décret relatif au patrimoine de Pierre oblige l'Eglise universelle, et autant que d'autres les sujets Romains.

et son peuple ; il sait jusqu'où sont descendus l'énervement des courages et l'abaissement des caractères ; il sait que l'inertie, la foiblesse, la crainte sont, de nos jours, la plaie désolante des majorités honnêtes ; que les minorités audacieuses trouvent dans l'inaction passive de la multitude le secret de succès inouïs, et que la lâcheté des masses fait tout le triomphe de la démagogie. Il sait surtout qu'en Italie et à Rome il ne faut guère s'attendre à ces retours soudains que d'autres nations peuvent faire éclater de temps à autre (1) ; il sait que si une réaction active et énergique ne paroît presque pas pos-

(1) On lit avec plaisir ces paroles d'un homme éloquent et qui se distingue par un style si pur. J'ajouterai : Rome n'a pas l'élan des résistances *prime-sautières* et armées, mais Rome, dans les circonstances des troubles qu'elle déteste et qu'elle sait détester sur-le-champ, se pénètre d'une sorte de force d'inertie qui est redoutable pour quiconque gouverne. Il y a bien des *comme vous voudrez*, mais ils sont glaciaux, accompagnés de regards terribles et souvent de sarcasmes amers. Si on en vient à dire, « le 17 mai » prochain, jour de l'Ascension, il n'y aura pas de jubilé pu- » blié dans nos murs, les églises ne seront pas réparées, les or- » nemens ne seront pas remis à neuf, nous ne verrons ni la piété des » pélerins pauvres, ni l'or des pélerins riches, nous verrons bien des » pélerins politiques qu'il faudra plaindre et payer ; » je ne me fierois pas à Rome ainsi tourmentée dans ses goûts, dans ses intérêts, dans ses croyances, dans son juste désir d'améliorer une situation indigente : on sait ce que produit partout la *force d'inertie* comprimée avec effort, et cette maladie de regrets, de privations, de sentimens refoulés doit absolument durer jusqu'au jour de Noël 1850, c'est-à-dire dix-neuf mois non interrompus ! Quand il n'y auroit parmi les Romains que ceux qui diroient, « *prenons le jubilé, rappelons le Pape, et renvoyons la constituante au* 1er *janvier* 1851, alors elle nous fera sa harangue. » Quand il n'y auroit que des raisonneurs Romains d'une telle sorte, ce ne seroit pas une grande preuve de leur esprit reli-

sible, une réaction passive et inerte (1) est au contraire dans les mœurs, dans les habitudes, dans le goût de ces Romains timides et craintifs.

» Sans doute la garde civique a bien pu se laisser dominer par une poignée de factieux; sans doute elle n'a pas encore eu la hardiesse, elle ne l'aura peut-être jamais (2), de mettre le pied sur la poitrine de ces Gracchus de carrefour; mais déjà elle manifeste son mécontentement, elle se lève pour le maintien de l'ordre matériel, elle se lasse des harangues de club et des promenades aux flambeaux; elle reprend les étendards de Pie IX : oseroit-elle formuler

gieux, mais ce seroit toujours quelque chose de différent; et puis parmi les hommes qui vivent aujourd'hui, les bons et les mauvais, qui sait ce que Dieu nous réserve pour 1851 ! Il seroit déjà bien que l'ordre fût rétabli; le reste serait obtenu par la prudence, l'habileté de ceux qui doivent maintenir cet ordre si nécessaire au bien des états.

(1) Nous sommes parfaitement d'accord avec l'illustre publiciste de l'*Ami de la Religion*. J'avois bien lu ce qu'il disoit plus bas, mais mon argument du jubilé m'étouffoit : cette considération est autre chose que *les mœurs, les habitudes et le goût*. C'est un étau qui tient fermes et serrés les objets auxquels les ouvriers travaillent; c'est une question de jours, d'heures, de minutes, de secondes; c'est la fin d'un supplice ou sa continuation; le jubilé supprimé, c'est le plomb fondu coulé dans la blessure.

(2) Je ne sais pas. La garde civique abdiqueroit le droit de s'affranchir, ce qui devient funeste, et risqueroit de voir des voisins désintéressés venir la délivrer en un clin d'œil. L'habitant de Rome a beaucoup d'esprit; beaucoup d'esprit donne souvent du courage. Finissons-en avec les Romains : leurs femmes et leurs jeunes filles en vérité suffisent peut-être à la tâche. La révolution de Gênes, en 1746, fut commencée par un garçon de huit ans; les cloches s'en mêlèrent, et une heure après cinquante mille hommes avoient pris les armes, et la ville étoit libre.

hautement ses vues, et rappeler son auguste Souverain (1)? nous craignons qu'elle n'en ait pas l'énergie (2).

» Mais ici de quoi s'agit-il? Les démagogues disparoissent; il n'y a plus que le peuple et le Pape en présence. Eh bien! cette inaction qui a été le crime du peuple, aujourd'hui ce sera son devoir; aujourd'hui le Pape le lui commande. Que dans toute l'étendue de l'Etat le peuple s'abstienne, que nul ne prenne part aux élections pour la prétendue constituante : c'est l'ordre du Souverain Pontife. »

L'auteur de l'article le termine ainsi :

« Et quant à l'avenir, confiance et espoir! Il faut d'abord que tous les obstacles soient renversés, et on voit que la Providence et le sage discernement du Pontife qu'elle inspire se chargent d'y travailler efficacement. Alors Pie IX n'aura plus qu'à se mettre en marche sur la voie triomphale, et à remonter au Quirinal, traînant à sa suite, comme un vainqueur pacifique, les flots empressés d'un peuple répentant et pardonné. »

Je pourrois terminer ici mon ouvrage, puisque nous ne connoissons pas bien exactement d'autres faits accomplis à Rome, mais je ne

(1) Elle l'osera.

(2) Les rangs armés formant la garde civique, où l'esprit, un mot heureux, un ridicule bien saisi gouvernent la file, sont capables de plus d'audace qu'ils n'en ont peut-être.

puis résister au plaisir de citer une déclaration faite par le ministère autrichien, dans la diète de Kremsier, le 3 janvier.

« Il ne sauroit y avoir un souverain ni un gouvernement régulier en Europe et dans le monde entier, qui n'ait été affligé des funestes événemens de Rome, et qui ne désire évidemment de voir cesser la révolte, et le Souverain Pontife rentrer tranquillement dans les États ecclésiastiques qu'il possède depuis plus de dix siècles (1). Toutes les puissances y sont en outre intéressées pour le bien-être et la tranquillité de leurs sujets catholiques qui veulent, et avec grande raison, que le Vicaire de Jésus-Christ soit tout-à-fait libre et indépendant, à l'abri de toute influence, pour qu'il puisse gouverner universellement l'Église catholique.

» Nous aimons à croire que les auteurs des graves excès que nous déplorons, et ceux qui se sont laissé séduire et égarer, ne tarderont pas à avouer leurs torts ; et que, pleins de repentir, ils rappelleront leur souverain, et rentreront dans l'obéissance envers lui. S'ils aiment véritablement leur patrie, ils ne sauroient avoir oublié à quel état malheureux Rome fut autrefois réduite

(1) Je crois que le ministère autrichien auroit pu dire depuis quatorze siècles (voyez les premières pages de cet ouvrage) : A bien prendre, Pepin et Charlemagne ont donné au Pape ce qu'il avoit déjà. (Voyez l'*Histoire des Souverains Pontifes*, 8 vol. in-8°, Paris, Firmin Didot, 1847).

par l'éloignement du Pape, que la résidence du Souverain Pontife à Rome en fait la capitale de tout l'univers catholique, et que c'est ainsi qu'elle a *acquis plus de grandeur et plus d'éclat qu'au temps des Césars.*

» Que Vos Excellences veuillent bien excuser cette libre manifestation de nos sentimens qui viennent du plus profond de notre cœur, et qui vous seront agréables; car nous connoissons les sentimens de vénération que vous éprouvez pour le Pontife romain. »

L'Autriche, en général si sobre de déclarations politiques, n'a pas voulu parler la dernière. L'amour de la Religion domine dans ses vastes pays, et ses ministres n'ont jamais perdu de vue cette disposition heureuse qui porte les sujets à l'obéissance, et qui assure les vertus d'une nation. On ne sait pas assez que ce peuple est l'un des mieux gouvernés, et qu'il se distingue par une ardeur enthousiaste pour la gloire de ses souverains.

Nous ne pouvons oublier ces passages d'un discours prononcé à la tribune des cortès par M. Donoso Cortès, député espagnol.

« Il y avoit à Rome, sur le trône le plus éminent, et il n'y est plus, *l'homme le plus juste, l'homme le plus évangélique de la terre.* Qu'a fait Rome de cet homme *évangélique*, de cet homme *juste?* qu'a fait cette cité où ont commandé les héros, les Césars et les Pontifes? Elle

a changé le trône des Pontifes pour le trône des démagogues.

» Je me suis proposé de parler avec toute franchise, et c'est ainsi que je parlerai. Je dis qu'il est nécessaire que le Souverain de Rome revienne à Rome; le monde catholique ne peut consentir, et il ne consentira pas, à la destruction virtuelle (1) du christianisme pour une ville seule, livrée à la frénésie de la folie. L'Europe civilisée ne peut consentir, et ne consentira pas, à ce qu'on ébranle *la coupole de l'édifice de la civilisation européenne*. Le monde ne peut pas consentir, et il ne consentira pas, à ce que dans la ville insensée s'accomplisse l'avénement au trône d'une nouvelle et étrange dynastie. Et qu'on ne dise pas qu'il y a ici deux questions, l'une temporelle et l'autre spirituelle; que la question étoit entre le Souverain temporel et son peuple, que le Pontife a été respecté, que le Pontife existe encore. Deux mots sur cette question, deux mots, et ils expliqueront tout.

» Sans aucun doute, le pouvoir spirituel est le principal dans le Pape; le temporel est l'accessoire, mais cet accessoire est nécessaire. Le monde catholique a le droit d'exiger que l'oracle infaillible de ses dogmes soit libre et indépendant : le monde catholique ne peut savoir de science certaine, comme cela est nécessaire,

(1) Ce mot est ici bien placé, car ce qu'on appelle *virtuel* est seulement en puissance et sans effet actuel.

que cet oracle est indépendant et libre, s'il n'est pas souverain, parce que le Souverain seul ne dépend de personne. Par conséquent, la question de Souveraineté, qui est partout une question politique, est à Rome en outre une question religieuse (1). Le peuple qui peut être souverain partout ne peut l'être à Rome. Les assemblées constituantes, qui peuvent exister partout, ne peuvent exister à Rome. A Rome, il ne peut y avoir de pouvoir *constituant* que le pouvoir *constitué*. Rome, les Etats Pontificaux n'appartiennent pas à Rome; ils n'appartiennent pas au Pape, ils appartiennent au monde catholique (2). Le monde catholique en a reconnu possesseur le Pape, pour qu'il fût libre et indépendant, et le Pape lui-même ne peut se dépouiller de cette souveraineté, de cette indépendance. »

Que de bon sens, d'à-propos et de vraie piété dans ce sentiment de M. Donoso Cortès! Voilà l'antique foi espagnole!

(1) Il y a long-temps qu'un publiciste français avoit écrit à son gouvernement : « A Rome, tout ce qui est religieux n'est pas essentiellement politique, mais tout ce qui est politique a une force religieuse. » M. Donoso Cortès partage ce sentiment.

(2) Au commencement de ce siècle, le prince Camille Borghèse disoit au ministre de France Cacault : « Mais comment donc nous, Romains, nous devons donc toujours appartenir au Pape? » Cacault ne voulut pas traiter cette affaire gravement, et il répondit en riant : Que voulez-vous, prince, vous serez toujours les sujets du Pape, pour les menus plaisirs de l'Europe, et si le Pape étoit renversé, ce ne seroit pas un de vous qui monteroit sur le trône. N'espérez jamais que dans votre ville il y ait un trône politique pour un Romain. Du reste, messieurs, vous êtes bien plus franchement les maîtres à Rome que le Pape; vous payez peu, vous vous plaignez beaucoup. Vous êtes les plus heureux seigneurs de l'Italie. » Cacault avoit commencé en plaisantant, il finissoit d'une manière très-sérieuse.

CHAPITRE XIII.

LOUANGES DONNÉES A M. D'HARCOURT, A M. MARTINEZ DE LA ROSA, ET A M. DE SPAUR. LA REINE D'ANGLETERRE OFFRE UN ASILE A MALTE. LES CONDOLÉANCES DE L'AMÉRIQUE ET DES INDES ARRIVERONT PLUS TARD.

Les déclarations officielles des puissances sur les affaires récentes de Rome n'ont pas été moins explicites. La France, sous les directions successives qui l'ont régie depuis les souffrances et l'exil de Pie IX, a prodigué les soins, les consolations, les propositions de secours, d'asile, et d'un système de protection n'ayant d'autre règle que la volonté de celui qui accepteroit de telles offres si nobles et si délicates.

L'Espagne avec la Bavière, Naples et la France étoient dans le secret du départ. Il y a eu des admirables paroles de M. d'Harcourt; M. Martinez de la Rosa s'est exprimé en divin Castillan; M. de Spaur mérite une sincère et éternelle reconnaissance. La Grande-Bretagne a proposé Malte pour le séjour du moment, si cela pouvoit être agréable, et pour un plus long séjour, si le spectacle d'une population toute catholique, heureuse et pacifique sous un gouverneur protestant, pouvoit plus long-temps exciter les sympathies

du Pape. Il seroit impossible de désigner une puissance qui, sur l'exemple de la Russie et de la Prusse, naturellement prévenues plus tard, mais qui manifestèrent une entière approbation des mesures prises pour le voyage de Gaëte, il est impossible de désigner une puissance qui n'ait pas fait son devoir, dans toute l'Europe, jusqu'à ce moment. Les condoléances arriveront dans un mois, des autres contrées de la terre, quand les distances le permettront.

Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui, et ces attestations d'amour et de dévouement universel ont rempli le cœur du Saint-Père d'une de ces joies de la vie qu'on ne peut exprimer.

CHAPITRE XIV.

BREF ADRESSÉ A L'AUTEUR PAR PIE IX. FRAGMENT DE LA BULLE DU JUBILÉ PUBLIÉ PAR LÉON XII EN 1824. CONJECTURES SUR LE VOYAGE DU PAPE EN FRANCE. L'AUTEUR ADJURE LES VOLONTÉS ROYALES DE PERSISTER DANS LEURS PREMIERS SENTIMENS EN FAVEUR DE S. S. SI ON LAISSAIT LE PEUPLE ROMAIN LIBRE DE MANIFESTER SES VOEUX, TOUT A FAIT LIBRE, BIENTÔT IL REPLACERAIT PIE IX SUR LE TRÔNE.

Telle est la première partie de l'ouvrage que j'ai entrepris à la gloire de Pie IX. J'ai le bonheur de pouvoir terminer par la publication d'un Bref émané de ce Pontife, le neuf du présent mois.

A l'occasion de la fête de Noël, je lui avois adressé, le 9 décembre 1848, une lettre où j'exprimois ma profonde douleur. Je joins ici le Bref en réponse.

A NOTRE CHER FILS, NOBLE HOMME, CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR, A PARIS.

PIUS P.P. IX.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique !

« Nous avons reçu, cher fils, les lettres en date du neuvième jour du mois dernier, qui témoignent de votre tendresse inaltérable pour Nous, et par lesquelles vous Nous faites part de la douleur que vous avez éprouvée du renversement des choses publiques, opéré à Rome par une impétuosité coupable. Cependant vous Nous augurez, comme devant résulter de Notre tribulation,

des circonstances heureuses et prospères pour Nous et pour l'Église universelle confiée à Nos soins. Nous-même aussi, Nous ne doutons pas que Dieu n'ait voulu, précisément dans ces temps de deuil, que montrer sa puissance, pour qu'au milieu de la fureur des flots et de la terrible tempête, la marche de la barque de l'Église ne soit en aucune manière retardée. Aussi, Nous le supplions par les plus ferventes prières, de faire enfin briller le jour d'allégresse dans lequel, de retour sur le souverain Siége de Rome, il Nous sera donné de Nous féliciter d'un nouveau triomphe pour sa divinité et l'Église catholique. Les fils de la perdition et des ténèbres ne cherchent et ne tendent, par leurs plus obstinés efforts, qu'à dépouiller le Siége apostolique de son principat temporel, afin que Nous perdions notre pleine liberté dans le gouvernement de l'Église universelle. C'est pourquoi, cher fils, Nous accordons de hautes louanges, comme il convient, à votre zèle pour défendre les droits et les possessions du Siége apostolique, et pour ce zèle, Nous vous rendons beaucoup de grâces : du reste, si, Dieu aidant, Nous pouvons saisir une occasion opportune, Nous témoignerons *en personne* les sentiments de notre cœur de Père à toute cette noble nation de France qui, principalement dans ces temps d'adversité, s'est glorifiée de Nous prodiguer tant de preuves de son esprit religieux, de sa piété et de son respect.

» Actuellement Nous confirmons par la bénédiction apostolique Notre tendresse particulière pour vous; cette bénédiction, cher fils, Nous vous l'accordons, avec amour, du fond de notre cœur, comme un augure de tout bien véritable.

» Donné à Gaëte, le 9 janvier de l'an 1849, de notre Pontificat le troisième (1).

» PIUS PP. IX. »

(1) Voici le texte latin du Bref:

Dilecto filio, nobili viro, equiti Artaud de Montor, Lutetiam Parisiorum.

PIUS PP. IX.

Dilecte fili, nobilis vir, salutem et apostolicam benedictionem. Litteras addictæ nobis devinctæque in exemplum voluntatis à te accepimus, dilecte fili, nobilis vir, die nonâ datas mensis proximi quibus etsi tuum ob rerum publicarum conversionem Romæ nefario impetu sequutam, mœrorem significes : læta tamen ac jucunda ex ipsa nostra tribulatione nobis et ereditæ nostris curis Ecclesiæ universæ ominaris. Nos quidem haud dubitamus Deum velle hoc maximè luctuoso tempore ostendere potentiam suam, ut inter medios fluctus ac sævissimam tempestatem, nullimode ecclesiæ navis retardetur ; hinc eidem Nos omni supplicum precum contentione, clamamus ut lætissimus tandem dies illuceat, quo nobis ad principem Romanam Sedem reversis, novum ipsius catholicæ Ecclesiæ triumphum gratulari datum sit. Nihil enim perditionis ac tenebrarum filii majori usque nisu quærunt atque contendunt, quam apostolicam Sedem civili principatu spoliare, quo plenâ Nos libertate in universalis Ecclesiæ regimine careamus. Quo circa summis ut par est laudibus studium tuum in apostolicæ Sedis juribus ac possessionibus tuendis prosequimur, dilecte fili, nobilis vir, tibique multas agimus et habemus pro illo gratias. Porro, nos opportunam, Deo dante, arripere potuerimus occasionem inclytæ Galliarum genti universæ quæ his præsertim adversis temporibus tanto erga nos religionis pietatis et observantiæ studio se præstare gloriatur, eos ipsos paterni animi nostri sensus coram testabimur... Quod superest, præcipuam erga te caritatem nostram apostolicâ confirmamus benedictione quam veri cujusque boni auspicem tibi, dilecte fili, nobilis vir, intimo cordis affectu peramanter impertimur.

Datum Cajetæ die 9 nona januarii anno 1849, Pontificatûs nostri anno III. PIUS PP. IX.

Il y a dans ce document une circonstance remarquable; c'est le dessein que manifeste le Pape de saisir (*arripere*) l'occasion opportune pour venir, Dieu aidant, témoigner ses sentiments de Père à la noble nation française. Ce vœu est spécifié déjà presque d'une manière formelle, dans tous les Brefs précédens de Sa Sainteté.

Espérons donc que Dieu exaucera les doubles prières de notre aimable et tendre Pie IX; d'abord il rentreroit dans Rome; il y pourroit publier le 17 mai, jour de l'Ascension, la Bulle du vingtième Jubilé universel. Il rétabliroit promptement l'ordre, car le Souverain qui pardonne beaucoup, sans cependant oublier les lois d'une juste sévérité, a plutôt ramené la concorde que celui qui croit de son devoir d'exercer de longues vengeances.

Nous avons parlé de la Bulle du Jubilé qui seroit publiée le 17 mai : on ne peut se figurer le succès religieux, politique, littéraire, qu'obtiennent ces documens si impatiemment attendus. J'ai été témoin de l'effet produit par celle de 1824 : j'ai promis plus haut (page 73) d'en rapporter quelques extraits. Aujourd'hui les talens ne sont pas moins distingués à Rome. Les latinistes, élevés à la même école, n'oublient pas les leçons et les exemples de Bembo. Écoutons Léon!

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs (1) de

(1) Hist. de Léon XII. I. 219.

Dieu, à tous les fidèles qui verront ces présentes, salut et bénédiction apostolique!

» Le Seigneur, dans ses miséricordes, a donné aujourd'hui à notre foiblesse la consolation de vous annoncer avec joie ce que nous voyons avec douleur qu'on n'eût pas pu faire au commencement de ce siècle, à cause de l'âpreté cruelle des temps, et ce que nous allons avoir l'honneur de célébrer selon l'usage et les institutions de nos ancêtres.

» Elle approche enfin, cette année d'heureux augure, digne d'être accueillie par les sentiments les plus religieux, pendant laquelle, *de toutes les parties du monde*, on accourt dans cette grande capitale, le siége de saint Pierre, et où l'on offre aux fidèles rappelés aux devoirs de la religion, les secours les plus abondans de la réconciliation de la grâce pour le salut de leurs âmes! Dans cette année que nous appelons vraiment un temps de grâce et de salut, nous nous félicitons de trouver, après les maux sans nombre sur lesquels nous avons gémi, l'heureuse occasion de travailler à restaurer l'église en J. C. pour l'expiation salutaire de tout le peuple chrétien. Nous avons donc résolu d'user de l'autorité qui nous a été donnée d'en haut et d'ouvrir toutes les sources de ce trésor céleste, amassé par les mérites, les tribulations et les vertus de notre Seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Vierge, sa Mère, et de tous les Saints, et dont l'auteur

du salut des hommes nous a fait dispensateur. Nous devons ici exalter les richesses abondantes de la clémence divine par lesquelles Jésus-Christ nous prévenant dans les bénédictions de ses douceurs, a voulu que la vertu infinie de ses mérites se répandît sur toutes les parties de son corps mystique, de manière qu'elles s'entr'aidassent par un concours mutuel et par l'union salutaire des biens spirituels, grâces à l'unité de la foi qui opère par la charité.

» Que la terre écoute donc les paroles de notre bouche (1). Que l'univers entier entende dans l'allégresse les accens de la trompette sacerdotale qui annonce le saint Jubilé au peuple de Dieu! Elle approche, cette année d'expiation et de pardon, de rédemption et de grâce, de rémission et d'indulgence, cette année où dans un but beaucoup plus saint, et pour nous combler des biens spirituels, nous allons voir se renouveler, par le Dieu de vérité, ce qu'une loi ancienne, image de l'avenir, avoit ordonné de faire tous les cinquante ans, chez le peuple juif... »

Ici le Pape va parler de Rome dans les termes les plus imposans.

« Si, de toute antiquité, les hommes de toutes les conditions et de tous les rangs, malgré la longueur et la durée des voyages, sont venus

(1) *Audiat itaque terra verba oris nostri, clangoremque sacerdotalis buccinæ, sacrum jubilæum populo personantis, Universus orbis lætus excipiat!* Ce sont là des paroles bibliques.

sans cesse en foule, toujours plus nombreuses, de tous les points de la terre habitable, au principal palais des beaux-arts, s'ils ont regardé, comme approchant du prodige, l'éclat dont Rome brille, par la magnificence de ses édifices, la majesté du lieu et la beauté de ses monumens, il seroit en même temps honteux et contraire au désir que nous devons avoir d'obtenir la béatitude éternelle, de prétexter la difficulté de la route, le mauvais état de la fortune, ou quelque autre motif de ce genre, pour se dispenser des pélerinages de Rome. Oui, chers fils, vous trouverez à Rome des biens qui compenseront largement tous les désagrémens, quels qu'ils soient: vos souffrances, si toutefois vous en éprouvez, ne seront point en proportion avec ce poids immense de gloire que les secours préparés pour le bien des âmes, opèreront en vous avec la grâce ineffable de Dieu...

« Ceignez-vous donc les reins; (*itaque accincti renes*); montez à la sainte Jérusalem, à cette ville royale qui par le Siége de Saint-Pierre et par l'établissement de la religion, est devenue plus illustre et plus puissante qu'autrefois elle ne l'a été par sa domination terrestre. « *C'est là,* » *cette ville,* » disait saint Charles en exhortant ses ouailles à faire le voyage de Rome pendant l'année sainte; « *c'est là cette ville où l'aspect du sol,* » *des murailles, des autels, des églises, des tom-* » *beaux de martyrs, de tout ce qui s'offre aux re-*

» *gards, imprime dans l'âme quelque chose de* » *sacré comme l'éprouvent et le sentent ceux qui* » *visitent ces lieux dans les dispositions requises.* »

« *Aussi resplendissante que le ciel, la ville de* » *Rome, lorsque le soleil répand ses rayons, pos-* » *sède dans son sein deux flambeaux, saint Pierre* » *et saint Paul, qui réfléchissent la lumière par* » *tout l'univers.* » Tel est le langage de saint Chrysostôme, et qui oseroit, sans être pénétré du plus vif sentiment de dévotion, approcher des lieux témoins de leur sacrifice, se prosterner devant leurs tombeaux, porter les lèvres sur leurs chaînes, plus précieuses que l'or et les pierreries! Qui pourroit retenir ses larmes en voyant le berceau de Jésus-Christ, en songeant aux cris de l'enfant Jésus dans la crêche, en adorant les sacrés instrumens de la passion du Sauveur, et en méditant sur le Rédempteur du monde attaché à la croix!

» Comme par un bienfait extraordinaire de la Providence, ces augustes monumens de la religion se trouvent réunis dans *Rome seule*, ce sont autant de gages précieux de l'amour que Notre-Seigneur a témoigné avec plus de profusion aux portes de Sion qu'à toutes les tentes de Jacob, et ils vous invitent de la manière la plus pressante, ô chers Fils, à vous avancer sans délai vers la montagne où il a plu à Dieu d'habiter.

» Notre tendre sollicitude exige que nous recommandions spécialement aux rangs divers de

notre capitale, de se rappeler que les regards des fidèles, accourus ici de toutes les parties du globe, se porteront sur eux, et que par conséquent il ne doit y avoir en eux rien que de grave, de modeste et de digne d'un chrétien, afin que leurs mœurs n'offrent aux autres que des exemples de pudeur, d'innocence et de tous les genres de vertu. Il faut que *le peuple de prédilection,* chez lequel le Prince des pasteurs a voulu que fût placée la chaire de saint Pierre apprenne aux autres nations à respecter l'Eglise catholique et son autorité, à suivre ses préceptes et à rendre hommage aux ministres et aux objets de la religion. Il faut que l'on voie fleurir chez nous le respect dû aux temples, que les étrangers ne remarquent rien qui tende au mépris du culte et des lieux saints, rien de contraire à la pureté, à l'honnêteté et à une modestie vraie; qu'au contraire, ils admirent une sévérité et une *pureté de discipline,* qui montrent, par toutes les habitudes extérieures, la vivacité et la sincérité des sentiments de l'âme! . . . .

» Donné à Rome, près de Saint Pierre, l'an du Seigneur 1824, le neuf des Calendes de juin (24 mai), de notre Pontificat le premier.

» LEO PP. XII. »

Je n'offre qu'un extrait de la Bulle de Léon XII. Ajoutez, à l'impression qu'elle produisit, l'empressement avec lequel on répara toutes les églises,

on se procura des ornemens nouveaux, on nettoya l'intérieur des chapelles; des vêtements neufs furent préparés pour tous ceux qui devoient prendre une part quelconque aux cérémonies. Les ouvriers travailloient nuit et jour; ils n'étoient pas assez nombreux. On attendoit son tour avec impatience pour être servi. L'argent *mendioit* à la porte des ateliers.

Tout cela se renouvelleroit à Rome si le Pape Pie IX y rentroit dans les premiers mois de cette année.

La Bulle solennelle publiée, le voyage en France pourroit être entrepris à la fin d'août. La mer ouvriroit ses flots avec respect pour une traversée prompte, et Marseille obtiendroit la première l'honneur de saluer le Pontife triomphant. Je ne dépeins pas l'allégresse des provinces jusqu'à Paris, le Languedoc se jetant sur la Provence, nos fleuves parcourus dans tous les sens, la Franche-Comté revoyant son ancienne Mère, la Bourgogne dans une intention si pieuse, l'Aquitaine, le Berry, la Normandie apportant leurs hommages avec ferveur (1). D'autres parleront de Paris et de ses magnificences, mais il faudroit qu'elles fussent rapidement ordonnées. La Belgique, la Flandre voudront que le Souverain hiérarque

(1) Je citerai ici un mot de Napoléon, mot que d'ailleurs je ne caractériserai pas avec amertume : « Pour voir l'Empereur, Moi, on fait » dix lieues ; pour voir le Pape, on en fait cinquante. »

entende la voix de leurs cloches. Ne troublons pas d'avance les catholiques de la Hollande ; ils savent leur devoir. Bruxelles, Gand et Liége leur auront bientôt accordé l'hospitalité. Je ne m'érige pas en dispensateur de promesse pour Trèves, Cologne et Mayence ; il ne pourroit y avoir là que des apparitions, car la veille de Noël Rome doit (au moins quelques jours auparavant) rentrer en possession de son Souverain Pontife. Là pourroit affluer tout ce qui ne se seroit pas rencontré sur son passage. Il est d'usage que dans l'année sainte le Pape assiste à toutes les cérémonies : ce sont ses jours de combats dont il ne peut s'affranchir. Le point d'honneur de la piété et du bon exemple le conduisent partout où s'est réunie la masse nouvellement arrivée pour être bénie.

Puisse Dieu prendre en bienveillance tous ces augures, tous ces élans, toute cette immense restauration du culte catholique ! Puissions-nous voir partout la concorde, le bien-être assuré au peuple, le calme rétabli dans les assemblées, la tranquillité rendue à tous, les progrès tant promis réalisés d'une main vraiment libérale, l'esprit de révolution insensée abjuré au nom de ceux qui méritent d'être éclairés, soutenus, enrichis par un noble moyen, s'ils en sont dignes ; Pie IX, d'une main *lunga, lunga di cento cubiti* (longue, longue de cent coudées), comme dit Alfiéri, promènera sur toute cette prospérité une bénédic-

tion universelle, et Dieu l'éternisera pour le bonheur des hommes et la plus grande gloire de l'univers catholique. Mais il faut qu'on agisse promptement.

Que voit-on arriver, aux premiers momens des malheurs d'un Souverain? une fièvre d'indignation, d'intérêt précipité, de dévouemens sans réserve s'allume dans tous les esprits. Tous les cabinets manifestent une ardeur de zèle qui semble brûler le papier où l'on trace les expressions de son empressement généreux; mais peu à peu on se refroidit. Quelques-uns disent : « La chose ira peut-être toute seule. » D'autres pensent, sans le dire : « Il ne faut pas que la chose aille trop vite, » comme si le bon ordre et le droit étoient des choses *qui pussent attendre*. Méfions-nous de ces prudences après coup : Salluste nous a laissé un précepte désolant : « Les volontés royales, aussi ardentes que mobiles, sont souvent opposées à elles-mêmes (1). »

Enfin, la Providence sait bien prendre quelquefois sa propre défense : on lui adresse tant de prières, toutes plus ferventes les unes que les autres : elle conseillera peut-être aux rois de ne pas trop penser aux bataillons qui laissent toujours des traces de calomnies, d'accusations et d'injures. Des invitations à la partie fidèle de la

(1) » Sed plerumque regiæ voluntates ut vehementes, sic mobiles sæpe ipsæ sibi advorsæ. »

Bellum. Jugurth. Chap. CXIII.

nation romaine suffiroient sans doute, et même ce *suffrage universel,* dont on parle dans des sens si différens en Italie, et qu'on a invoqué dans d'autres pays, ce *suffrage*, si on le laissait libre de ses mouvemens et de sa volonté, replaceroit bientôt le grand Pie IX, qui est un Souverain sage et populaire, sur un trône tout de sainteté, tout de bonne foi, qu'il seroit ensuite difficile d'ébranler.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

LA PAPAUTÉ

ET LES ÉMEUTES ROMAINES.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

LA PAPAUTÉ

ET LES ÉMEUTES ROMAINES

PAR

M. ARTAUD DE MONTOR,
MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC. ETC.

Deuxième partie.



PARIS.
LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.
—
1849.

PRÉFACE.

La première partie de cet ouvrage comprend des observations sur les vicissitudes qui, depuis le règne de saint Léon-le-Grand, en 440, ont affligé plusieurs Papes, et les ont forcés à quitter Rome : vicissitudes plus ou moins passagères, à la suite desquelles l'autorité triomphante des Pontifes a été rétablie dans leur capitale.

Cette seconde partie contient les événemens qui se sont succédé depuis le 24 novembre 1848, jour où Pie IX a été contraint d'abandonner Rome, pour se réfugier à Gaëte.

Ma narration embrasse tous les faits, depuis cette époque, jusqu'au 4 juillet 1849, pendant deux cent vingt-deux jours. Le 4 dudit mois, l'ordre fut rétabli, et les Romains purent, après la dispersion de leurs tyrans, crier : *Vive Pie IX!*

Un récit suffisamment étendu explique quelle fut alors la conduite du Pontife ; avec quel zèle le roi de Naples Ferdinand II lui prodigua des soins et des tendresses ; comment, successivement, l'Autriche, l'Espagne et la France s'unirent avec Ferdinand, pour faire reconnaître l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ. On remarquera qu'à l'instant où les armées belligérantes alloient commencer leurs opérations, la France entreprit, seule, de réduire Rome.

On lira divers détails qu'il est inutile de rappeler ici : enfin le jour de la délivrance si désirée vint consoler les habitans fidèles.

On verra souvent à quel point Pie IX porta le courage, la résignation, la sagesse, la fermeté de souverain, sans cesser d'exercer ses augustes fonctions de Père des Chrétiens. On applaudira à la générosité de l'Episcopat français qui envoya, par le Nonce, au Saint-Père, un secours en argent, de *sept cent deux mille neuf cent deux francs :* nous n'avons pas été en mesure de

savoir ce qu'envoyèrent les quatre cents autres Evêques de la Chrétienté : mais la main catholique est largement charitable dans les cinq parties du Monde.

Ne différons pas la joie que l'on concevra, en prenant connaissance d'une foule d'actes où brillent la piété de ceux qui pratiquent la vraie religion, l'enthousiasme d'une foule de sujets dévoués à la Ville éternelle, l'accord des esprits justes qui désirent l'union des peuples. Nous avons recueilli d'anciennes et de récentes paroles des rois qui ont régi naguère, ou qui régissent aujourd'hui le monde. Nous signalons aussi, avec bonheur, une science militaire qui, dans plusieurs points ravagés par la guerre, éteignit l'incendie. Gloire d'abord au héros de l'Autriche! Cette même science, plus tard, appliquée, par un autre peuple, au foyer de l'émeute agglomérée dans la ville de Saint-Pierre, y ramena la liberté, et *rendit Rome à elle-même*. Cette science, à la fois indulgente

et sévère, devint comme divinement victorieuse, et, pour sa récompense, elle entendit, la première, les acclamations qui redemandaient le Chef de l'Eglise, et avec lui, la paix des autels, la sécurité des familles, le respect pour les lois ; ces voix, averties par des souffrances dont il n'est pas d'exemple, sollicitaient en même temps des institutions possibles, raisonnables, durables, fondées sur les traditions et la vérité, utiles à tous, et particulièrement favorables au maintien solennel de la religion catholique, apostolique romaine, dont les droits sont si habilement et si éloquemment définis au commencement de cet écrit (*voyez* page première). Rome, aujourd'hui, en pensant à la France, doit adresser à Dieu un cantique spécial : « *Generatio et generatio virtutem terribilium tuorum dicent, et magnitudinem tuam narrabunt.* » *Les générations diront le courage de tes terribles (guerriers), et raconteront ta grandeur.* (Ps. CXLIV. 6.)

LA PAPAUTÉ

ET

LES ÉMEUTES ROMAINES.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

LE PAPE REÇOIT A GAËTE LES TÉMOIGNAGES D'UNE VÉNÉRATION UNIVERSELLE. NOBLE OPINION DE M. VILLEMAIN SUR LA NÉCESSITÉ DE L'AUTORITÉ TEMPORELLE DU PAPE A ROME. NOTE DE M. DE SCHWARZENBERG-STADION, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE, SUR LES MOYENS A EMPLOYER POUR FAIRE RENTRER PIE IX DANS L'EXERCICE DE SA SOUVERAINETÉ.

Le Pape est encore à Gaëte; il y reçoit des témoignages de vénération universelle. La politique lui adresse en secret des hommages qui ne sont pas toujours publics; les hommes de lettres, surtout en France, ne restent pas en arrière, et ils parlent plus librement.

Un ancien ministre, M. Villemain, a publié, le

9 mars, une nouvelle édition de son *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*. Dans la Préface de cette édition, qui est presque un nouvel ouvrage, nous trouvons, relativement à la Papauté, les belles réflexions qui suivent :

« Rome ne peut redevenir la capitale politique d'un grand État, précisément parce qu'elle doit rester la métropole politique du monde. Le jour où le Pontificat suprême lui a été donné, il a été entendu qu'elle n'aurait plus ni Sénat directorial, ni *Forum*. Si, depuis quinze siècles, la souveraineté laïque n'a pu demeurer à Rome à côté de la tiare, si le droit ni la conquête n'ont pu l'y maintenir ; si le pouvoir impérial s'est toujours retiré, de force ou de gré, à Constantinople, à Milan, à Ravenne, aux lieux où le Pape n'était pas, la puissance élective de la législature, cette grande part de la Souveraineté moderne, ne saurait compter s'établir aux lieux où le Pape doit régner. Le Souverain Pontife, qui n'est prince que pour être libre et pour ne donner à aucun territoire étranger le privilége de sa présence, à aucun pouvoir le droit de le protéger, peut se montrer, dans le gouvernement temporel de sa grande cité romaine le plus sage des princes. Il peut accueillir toutes les réformes d'équité, d'ordre, de progrès social ; il peut donner *aux provinces de l'État Romain* des libertés locales, une administra-

tion civile, mais il ne peut pas constituer à Rome une tribune et tout l'appareil du gouvernement représentatif. Il ne doit pas plus être le Stathouder d'une démocratie, que le Calife doublement absolu d'un grand État.

» Si une autre volonté que la sienne pouvoit disposer de Rome, Rome ne serait plus un asile inviolable et neutre. Ceux qui soutiennent le plus la condition indéfectible de la Chaire apostolique n'ont jamais prétendu que sa puissance temporelle fût infaillible, mais il faut qu'elle soit indépendante. Si on ne peut la concevoir étendue au loin et ralliant l'Italie sous une domination unique, on la concevroit moins encore soumise à l'ascendant d'une assemblée nationale, et suivant, comme par l'inspiration d'un nouvel esprit saint, toutes les phases d'un gouvernement de majorité.....

» La tribune *impérissable* de Rome, celle que l'épée ne brise pas, qui survit à la force barbare et à la force éclairée, *qui arrêtoit Attila, et dont la résistance préparoit la chute de Napoléon*, c'est la Chaire pontificale s'adressant à tous du sein de la grandeur et de la captivité du Vatican et de Fontainebleau.

» Que sous cet abri s'affermissent des libertés publiques, une administration civile! mais que jamais le peuple de Rome ne veuille, par l'agitation, asservir son Église! car, s'il triomphoit, il perdroit son droit le plus precieux, celui qui a

couvert et favorisé les progrès heureux de l'Italie; il tomberoit dans cette anarchie exposée à tous les hasards, telle que la vit le commencement du moyen-âge; ou il essaîeroit encore cette représentation républicaine de 1798 qui ramèneroit pour lui César, ou même sans César, une armée étrangère.

» Rome est un but d'ambition trop grand pour rester hors d'atteinte s'il n'est sacré, et il ne peut l'être qu'en la personne du Pontife et pour la défense de ceux qui entourent son pouvoir d'un respect religieux. Rome, si elle n'est la cité du Pape, heureuse et libre par lui, est une capitale sans empire; et, comme on le disoit du temps d'Alaric, la tête coupée de l'ancien monde : il vaut mieux qu'elle soit l'*âme de la société moderne*.

» *P. S.* Ces pages étoient imprimées, ajoute M. Villemain, et près de paroître au mois de février de l'année dernière (1848) : en les publiant aujourd'hui, je ne crois pas devoir rien y changer, non que je ne sente combien ma prévoyance étoit courte; mais sur un point du moins elle me semble plus confirmée que démentie par les événements. La pensée qui ne séparoit pas Rome de l'inviolabilité Pontificale et ne croyoit pas qu'elle pût devenir la capitale républicaine d'une Italie nouvelle est toujours vraie, et les raisons n'ont pu changer, quoique Pie IX soit à Gaëte. »

Voilà comme s'exprime sur la présente question l'un des plus grands écrivains de France, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, et qui a l'honneur d'être son président dans les réunions générales de l'Institut.

Tous les tributs arrivent à la fois aux pieds de Pie IX, et ceux des talents les plus éminents et de la plus haute science historique ne se sont pas plus fait attendre que les émotions pieuses de la contrée où l'Église avoit choisi son *fils aîné*.

La France a proclamé les plus sages vérités, écoutons un organe de l'Angleterre, ou au moins d'un de ses journaux les plus accrédités. *Le Times* s'est procuré et publie le document officiel suivant. L'intérêt qui s'attache aux infortunes de Pie IX occupe vivement même un journaliste protestant.

Ce document est une dépêche adressée par le cabinet de Vienne à son représentant à Paris, en date du 17 janvier 1849. Le prince de Schwarzenberg écrit en ces termes :

« Après la réception des dépêches qui lui avoient été apportées par M. Humann, de Paris, le chargé d'affaires de France est venu conférer avec moi sur les affaires de l'Italie. M. Humann est également venu conférer sur le même sujet. Voyant ces messieurs plus disposés à sonder nos intentions qu'à développer les idées conçues par leur cabinet, je résolus d'aller au delà de

leurs avances, et de leur faire part de nos intentions, sans réserve.....

» Parmi les questions de nature à fixer l'attention des puissances, qui se porte sur l'Italie, la position anormale du Souverain - Pontife Pie IX s'offre tout d'abord. Pie IX, autrefois regardé, par acclamation générale, comme le bienfaiteur et le libérateur de l'Italie, est aujourd'hui contraint de se soustraire, par la fuite, aux criminels attentats commis dans sa capitale, et à se réfugier sur une terre étrangère. Triste spectacle que celui qui est présenté par les crimes de quelques hommes! Abusant du sentiment de nationalité avec lequel ils prétendent agir, ils ont méconnu les droits les plus sacrés, bien qu'il fût évident qu'à la face de la chrétienté, qui se soulèveroit contre eux, de tels attentats ne seroient pas tolérés.

» En fait, des intérêts combinés démontrent la nécessité de mettre un terme à l'exil du Souverain-Pontife et au pouvoir du parti qui a usurpé son autorité. Le monde catholique est en droit de réclamer, pour le Chef visible de l'Eglise, la plénitude de liberté indispensable pour le gouvernement de la société catholique, *cette vieille monarchie qui a ses sujets dans toutes les parties du monde*. Les peuples catholiques ne permettront pas que le Chef de leur Eglise soit dépouillé de son indépendance et devienne le sujet d'un prince étranger. Ils ne souffriront

pas qu'il soit dégradé par des factieux qui, sous l'égide de son vénérable nom, cherchent à miner et à détruire son pouvoir.

» Pour que l'Evêque de Rome, qui est en même temps le Chef souverain de l'Eglise catholique, puisse exercer ses hautes fonctions, il faut qu'il soit *Souverain de Rome*.

» Aussi les Etats catholiques réunis ont-ils tous le plus grand intérêt à soutenir la *Souveraineté temporelle* de la Papauté. D'autre part, les pays qui touchent aux Etats de l'Eglise ont le plus grand intérêt à veiller à ce que ces Etats ne deviennent pas le siége d'une anarchie flagrante qui pourroit mettre en danger leur propre sûreté.

» Sans aucun doute, il appartient à *l'Autriche* et à *la France*, en leur qualité de puissances catholiques du premier ordre, d'élever la voix et de protester contre les crimes dont le Saint-Père a été la victime. Nous pensons, en outre, que le roi de Naples, au double titre de souverain catholique et de voisin des Etats de l'Eglise, a le droit d'entrer dans une combinaison ayant pour objet le rétablissement du Souverain-Pontife dans la métropole de la chrétienté, et la restauration de ses *droits souverains*. Tandis que les autres princes de la Péninsule ont été plus ou moins remués par la faction qui a graduellement miné leurs trônes, le roi de Naples a pu défendre son indépendance contre les attaques de la révolution.

» Le Saint-Père lui-même, en choisissant pour asile le royaume de Naples, a donné à Sa Majesté Sicilienne une preuve évidente de sa confiance personnelle en Elle, soit à raison de ses qualités, soit à cause de la force du gouvernement du roi Ferdinand. C'est justice de reconnoître ces faits et de répondre à cette confiance par une conduite honorable. Nous sommes convaincus dès lors qu'il y auroit injustice et qu'il seroit contraire au vœu de Sa Sainteté de refuser notre consentement au roi de Naples (y ayant droit à tant de titres) pour participer à cette affaire.... Quant au parti à prendre afin de mener ces choses à bonne fin, nous sommes d'avis que les gouvernements d'Autriche, de Naples et de France, après s'être consultés avec Sa Sainteté à ce sujet, devront faire, conjointement et simultanément, au gouvernement provisoire de Rome, une communication à ces fins, savoir :

« Considérant que les intérêts de l'Eglise catholique, à laquelle appartient la majorité de leurs sujets, demandent impérieusement que le Chef visible de l'Eglise possède la plénitude de liberté et d'indépendance nécessaire pour l'exercice de sa mission apostolique; considérant, qu'aux termes des traités qui lient lesdites puissances, il a été décidé que la Souveraineté et l'intégrité des Etats de l'Eglise seroient données au Souverain-Pontife; considérant que le Saint-Père a protesté solennellement contre les actes

criminels qui l'ont mis dans la nécessité de quitter sa capitale, afin de conserver sa liberté d'action, et qu'il a protesté également contre l'usurpation de ses droits de Souveraineté; considérant que Sa Sainteté a réclamé leur assistance pour le rétablissement de ses droits, les gouvernements d'Autriche, de France et de Naples croient de leur devoir de faire savoir au gouvernement provisoire Romain qu'ils sont décidés à donner au Souverain-Pontife leur assistance morale et au besoin matérielle, dans le but de le mettre en état de rentrer à Rome et d'être réintégré dans le plein exercice des droits de sa Souveraineté à lui afférents.

» Par suite de cette détermination, ils font savoir au Gouvernement provisoire qu'ils vont user des moyens les plus efficaces pour amener, dans le plus bref délai, un résultat sur lequel ils se sont mis d'accord.

» Il est possible que cette manifestation des puissances qui ont les moyens d'agir énergiquement, encourage la majorité du peuple Romain, aujourd'hui, tenue en respect par une minorité factieuse, à faire un sérieux effort pour secouer un joug honteux, et rétablir avec la personne du Saint-Père l'ordre et la tranquillité dans les murs de Rome. Il ne nous appartient pas de préjuger les conditions que le Saint-Père pourra agréer, attendu qu'il est, après tout, le meilleur juge de

ce qu'exige une juste appréciation de ses droits et de sa dignité.

» Si cependant après un certain délai, dont la durée devra être préalablement fixée, la déclaration des puissances ne produisait pas l'effet par elle attendu, il faudroit recourir immédiatement aux moyens matériels. Les rôles, à notre avis, pourraient-être distribués ainsi qu'il suit :

» Les forces navales de la France paroîtroient devant Cività-Vecchia. Une partie de l'armée napolitaine passeroit les frontières de l'État de l'Église, pendant que les troupes autrichiennes traverseroient le Pô. L'action subséquente des diverses forces dépend des circonstances; mais elle cessera dès l'instant où le Pape aura repris les rênes du Gouvernement, et où il se croira assez consolidé pour n'avoir pas besoin de secours étrangers. Telles ont été les pensées par nous soumises à l'envoyé de M. Drouyn de Lhuis, veuillez être assez bon pour lui lire cette dépêche et nous mander les observations que cette lecture lui aura suggérée.

» SCHWARZENBERG-STADION. »

Cette note fut également envoyée à Rome pour être communiquée à des amis fidèles, et elle y excita la première joie qu'ils eussent éprouvée depuis les malheurs si cuisans du Saint-Siége.

CHAPITRE II.

CIRCULAIRE DU PAPE AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE L'UNIVERS, RELATIVEMENT A L'IMPORTANTE QUESTION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. BREF DU PAPE AUX ARCHEVÊQUES DE TOSCANE, POUR LES FÉLICITER DE LEUR COURAGE. LE GRAND-DUC LÉOPOLD II SE RÉFUGIE A GAËTE. BELLE CONDUITE DU MINISTRE D'ANGLETERRE GEORGES HAMILTON, AU MOMENT OU LA PRINCESSE LOUISE DE BOURBON, SOEUR DU COMTE DE CHAMBORD, FUT OBLIGÉE DE SE RÉFUGIER DE PARME A FLORENCE.

On voit que l'Autriche ne perdoit pas de vue les projets qu'elle avoit conçus pour rétablir l'autorité du Pape. En ce moment, Vienne ne redoutoit pas la reprise des hostilités avec le Piémont; et probablement le cabinet impérial auroit essayé de secourir les Romains fidèles à leur Souverain : car un déplacement de quelques troupes destinées à agir, comme il est dit plus haut, avec les Français et les Napolitains, n'empêchoit pas Radetski de surveiller les mouvemens de Charles-Albert.

La Cour romaine, même quand elle est affligée de maux insupportables, ne sait pas oublier les devoirs que lui impose la solennelle magistrature qu'elle a reçue de Dieu. Depuis longtemps les esprits étoient partagés sur une ques-

tion de liturgie sacrée : on demandoit de toutes parts qu'il fût permis d'ajouter et de prononcer hautement et publiquement, surtout dans la préface de la Messe de la Conception de la bienheureuse Vierge, ce mot *Immaculée*. Pie IX, en conséquence, fit publier à Gaëte, le 2 février, une Encyclique commençant ainsi : *Ubi primum*, adressée aux Patriarches, aux Primats, aux Archevêques et aux Evêques de tout l'univers catholique; c'étoit bien prouver que si le Pontife étoit absent de Rome, il n'en continuoit pas moins d'exercer son autorité sur toute la chrétienté.

Voici ce document important :

« *A nos vénérables Frères les Patriarches, les Primats, les Archevêques et les Evêques de tout l'univers catholique,*

» PIE IX, PAPE.

» VÉNÉRABLES FRÈRES, salut et bénédiction apostolique.

» Dès les premiers jours (*Ubi primum*) où, élevé sans aucun mérite de Notre part, mais par un secret dessein de la divine Providence sur la Chaire suprême du Prince des Apôtres, Nous avons pris en main le gouvernail de l'Eglise entière, Nous avons été touché d'une souveraine consolation, vénérables Frères, lorsque Nous

avons su de quelle manière merveilleuse, sous le Pontificat de notre Prédécesseur, Grégoire XVI, de vénérable mémoire, s'est réveillé dans tout l'univers catholique l'ardent désir de voir enfin décréter par un jugement solennel du Saint-Siége que la très-sainte Mère de Dieu qui est aussi notre tendre Mère à tous, l'immaculée Vierge Marie a été conçue sans la tache originelle. Ce très-pieux désir est clairement et manifestement attesté et démontré par les demandes incessantes présentées tant à notre Prédécesseur qu'à Nous-même, et dans lesquelles les plus illustres Prélats, les plus vénérables Chapitres canoniaux et les Congrégations religieuses, notamment l'Ordre insigne des Frères prêcheurs, ont sollicité à l'envi qu'il fût permis d'ajouter et de prononcer hautement et publiquement, dans la liturgie sacrée et surtout dans la préface de la Messe de la Conception de la bienheureuse Vierge ce mot : *Immaculée.* A ces instances, notre Prédécesseur et Nous-même, Nous avons accédé avec le plus grand empressement. Il est arrivé, en outre, vénérables Frères, qu'un grand nombre d'entre vous n'ont cessé d'adresser à notre Prédécesseur et à Nous, des lettres par lesquelles ils expriment leurs vœux redoublés et leurs vives sollicitations : ils nous pressaient de vouloir définir comme doctrine de l'Eglise catholique, que la Conception de la bienheureuse Vierge Marie avoit été entièrement immaculée

et absolument exempte de toute souillure de la faute originelle, et nous avons vu aussi dans notre temps des hommes éminents par l'esprit, la vertu, la piété et la doctrine qui dans leurs savants et laborieux écrits ont jeté une lumière éclatante sur ce sujet et sur cette très-pieuse opinion, et beaucoup de personnes s'étonnent que l'Eglise et le Siége apostolique n'aient pas encore décerné à la très-sainte Vierge ces honneurs que la commune piété des fidèles désire ardemment lui voir attribuer par un solennel jugement et par l'autorité de cette même Eglise et du Saint-Siége. Certes, ces vœux ont été singulièrement agréables et pleins de *jucondité* pour Nous qui dès Nos plus tendres années, n'avons rien eu de plus cher, rien de plus précieux que d'honorer la bienheureuse Vierge Marie, d'une piété particulière, d'une vénération spéciale et du dévouement le plus intime de Notre cœur, et de faire tout ce qui Nous paroîtroît devoir contribuer à sa plus grande gloire, à sa plus haute louange et à l'extension de son culte. Aussi, dès le commencement de Notre Pontificat, avons-Nous dirigé, avec un extrême empressement, Nos soins et Nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si haute importance, et n'avons-Nous cessé d'élever, vers le Dieu très-bon et très-grand, d'humbles et ferventes prières, afin qu'il daignât éclairer Notre esprit de la lumière de sa grâce céleste, et Nous

faire connoître la détermination que Nous avions à prendre sur ce sujet. Nous nous confions surtout dans cette espérance que la bienheureuse Vierge qui a été élevée *par la grandeur de ses mérites au-dessus de tous les chœurs des anges jusqu'au trône de Dieu* (1), qui a brisé sous le pied de sa vertu la tête de l'antique serpent; et qui, *placée entre le Christ et l'Eglise* (2), toute pleine de grâces et de suavité, a toujours arraché le peuple chrétien aux plus grandes calamités, aux embûches et à l'impétuosité de tous ses ennemis et l'a sauvé de la ruine, daignera également, Nous prenant en pitié avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel, écarter de Nous par son instante et toute-puissante protection auprès de Dieu, les tristes et lamentables infortunes, les cruelles angoisses, les peines et les nécessités dont Nous sommes accablé, détourner les fléaux du courroux divin qui nous affligent à cause de Nos péchés, apaiser et dissiper les effroyables tempêtes de maux dont l'Eglise est assaillie de toutes parts (ce qui pénètre Notre âme d'une inexprimable douleur), et *changer enfin notre deuil en joie*. Car vous savez parfaitement, vénérables Frères, que le fondement de notre confiance est dans la bonté ineffable de la très-sainte Vierge, puisque c'est en elle que Dieu a placé *la pléni-*

(1) S. Grégoire, Pape, *de expositione in lib. regum.*
(2) S. Bernard, *Serm. in cap.* XII *Apoc.*

tude de tout bien, de telle sorte que, s'il y a en Nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, Nous apprenions que c'est d'elle que Nous le recevons, puisque telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie. (1) »

» En conséquence nous avons choisi quelques Ecclésiastiques distingués par leur piété, et très-versés dans les études théologiques, et en même temps un certain nombre de nos vénérables Frères, les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine illustres par leur vertu, leur religion, leur habileté, leur prudence et par la science des choses divines, et nous leur avons donné mission d'examiner avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet, suivant leur prudence et leur doctrine, et de nous soumettre ensuite leur avis avec le plus d'activité possible. En cet état de choses, Nous avons cru devoir suivre les traces illustres de nos Prédécesseurs, et imiter leurs glorieux exemples.

» C'est pourquoi, vénérables Frères, Nous vous adressons ces Lettres par lesquelles Nous excitons vivement votre insigne piété et votre sollicitude épiscopale, et nous exhortons chacun de vous, selon son expérience et son jugement, à ordonner et à faire réciter dans son propre diocèse des prières publiques pour obtenir que le Père misé-

(1) S. Bernard, *In Nativit. S. Mariæ de aquæductu.*

ricordieux des lumières daigne Nous éclairer de la clarté éblouissante de son divin esprit, et Nous inspirer du souffle d'en haut, et que dans une affaire d'une si grande importance, Nous puissions prendre la résolution qui doit le plus contribuer, tant à la gloire de son saint nom qu'à la louange de la bienheureuse Vierge, et au profit de l'Église militante. Nous souhaitons vivement que vous Nous fassiez connoître le plus promptement possible de quelle dévotion votre Clergé et le peuple fidèle sont animés envers la Conception de la Vierge immaculée, et quel est leur désir de voir le Siége apostolique porter un décret sur cette matière. Nous désirons surtout savoir, vénérables Frères, quels sont à cet égard les vœux et les sentiments de votre éminente sagesse. Et comme nous avons déjà accordé au Clergé Romain l'autorisation de réciter un office canonique particulier de la Conception de la très-sainte Vierge, composé et imprimé récemment, à la place de l'office qui se trouve dans le Bréviaire ordinaire, Nous vous accordons aussi par les présentes Lettres, vénérables Frères, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le Clergé de votre diocèse de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la très-sainte Vierge dont le Clergé Romain fait actuellement usage, sans que vous ayez à demander cette permission à Nous ou à notre sacrée Congrégation des rits.

» Nous ne doutons nullement, vénérables Frères, que votre singulière piété envers la très-sainte Vierge Marie ne vous fasse obtempérer avec le plus grand soin au désir que Nous vous exprimons, et que vous ne vous hâtiez de Nous transmettre en temps opportun, les réponses que Nous vous demandons; en attendant, recevez comme gage de toutes les faveurs célestes et surtout comme un témoignage de Notre bienveillance envers vous, la bénédiction apostolique que Nous vous donnons du fond de notre cœur, à vous, vénérables Frères, ainsi qu'à tout le Clergé et à tous les fidèles laïques confiés à votre vigilance.

» Donné à Gaëte, le deuxième jour de février de l'an 1849, de Notre Pontificat le troisième.

» PIUS PP. IX. »

Les dates sont précieuses dans la situation que nous décrivons, et les événements se pressent. Le 6 février, on connoissoit, dans le conseil du Pape, les persécutions qu'avoit éprouvées le grand-duc de Toscane, qui, lui-même projetoit aussi de se réfugier à Gaëte l'*imprenable*.

On savoit que les Archevêques de Toscane, en leur nom et au nom de tout l'Episcopat du grand-duché, avoient envoyé aux deux Chambres, avant la dernière révolution de Florence, une adresse pour demander l'exécution des lois en vigueur contre les écrits infâmes dont la Tos-

cane étoit inondée et dans lesquels la religion étoit chaque jour indignement outragée (1). Le Souverain-Pontife, touché de cet acte de dévouement à l'Eglise, leur écrit pour les louer et les encourager, par sa puissante parole, à persévérer toujours, avec la même fermeté, dans l'accomplissement de leurs devoirs. Cet acte spontané du Pape portera ses fruits, et nous verrons Florence délivrée, avant que le même bonheur soit arrivé pour Rome.

Le Bref pontifical est ainsi conçu :

« *A nos vénérables Frères, Jean-Baptiste, Archevéque de Pise; Ferdinand, Archevêque de Florence; et Joseph, Archevéque de Sienne.*

» PIUS PP. IX.

» VÉNÉRABLES FRÈRES, salut et bénédiction apostolique.

» Parmi les très-graves sollicitudes et les très-amères angoisses qui, chaque jour, de plus en plus, Nous oppressent et Nous affligent au milieu de cette grande tempête déchaînée contre Notre sainte religion, Nous avons reçu une grande consolation et un allégement tout particulier, de la fermeté sacerdotale avec laquelle, vous, Nos vénérables Frères, au nom de vos suffragans et des autres Evêques de Toscane, qui vous ont

(1) *Ami de la Religion*, tome CXL, page 601.

confié ce soin, vous avez su défendre courageusement la cause de cette même religion, et combattre pour elle, de toutes vos forces, devant la Chambre des députés du grand-duché. Nous savons encore avec quel zèle et avec quelle vigueur, vous avez réclamé, devant cette assemblée, contre tant d'écrits empoisonnés, que les plus habiles et les plus captieux artisans de mensonges, regorgeant de leur propre venin, et couvant dans leur cœur toutes sortes de crimes, y mettent chaque jour en lumière, et ne cessent d'y répandre de tous les côtés pour la plus grande perte des ames. Des écrits aussi dangereux, aussi évidemment inspirés par la fraude et la malice de l'enfer, sont autant de coupables agressions contre les dogmes vénérés, les lois, les institutions de l'Eglise catholique. Ils dénaturent les faits, les mots, le sens des divines écritures; ils livrent à la raillerie et au mépris la dignité et le pouvoir suprême du Pontife romain, auquel le Christ, Notre-Seigneur, a remis le gouvernement de son Eglise; ils outragent l'autorité des saints Prélats, foulent aux pieds les lois divines et humaines, et ne négligent aucune trame, au plus grand détriment de la religion, pour que la licence la plus effrénée de penser et d'agir soit de plus en plus partout fomentée et propagée, ce qui ne peut manquer de dépraver, d'infecter misérablement de toutes sortes d'erreurs, une jeunesse imprévoyante, des masses

inexpérimentées, et de mettre en péril leur salut éternel.

» C'est pourquoi, vénérables Frères, Nous vous avons écrit cette Lettre afin de vous donner, à vous, à vos suffragans, et aux autres Evêques de la Toscane, le témoignage de Nos plus énergiques *approbations* de ce que, animés des devoirs du ministère pastoral, pleins de sollicitude pour la conservation de Notre sainte religion et pour le salut des fidèles, vous n'avez pas hésité à élever la voix contre les écrits d'où nous sont venus, et ces fléaux redoutables que Nous ne pourrons jamais assez déplorer, et les dangers qui affligent et agitent si douloureusement à cette heure l'Eglise catholique. En donnant ainsi de justes éloges à votre sollicitude pastorale et à votre constance, Nous nous proposons d'augmenter votre courage, afin qu'appuyés sur le bras de Dieu, vous persistiez avec tous les autres Evêques de la Toscane, à faire, de la vivacité de votre zèle, comme un rempart pour la maison d'Israël, à *combattre les combats du Seigneur,* à élever votre voix avec autant de force que de sagesse pour évangéliser le troupeau confié à votre garde. Continuez à dévoiler et à fouler aux pieds les fraudes, les astuces, les erreurs de ces hommes pleins d'embûches, afin que votre peuple poursuive de son exécration ces détestables écrits, afin qu'immobile dans la vérité catholique et dans le culte, il ne soit pas ébranlé, et que jamais

il ne puisse tomber dans aucun piége ni dans aucune erreur. Vous ne cesserez donc pas d'adresser avec Nous, dans l'humilité du cœur, d'assidues et de ferventes prières au Dieu très-bon et très-grand, afin qu'il daigne, par les mérites de son Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, détourner du chemin de perdition les prévaricateurs, venir en aide à la défaillance des faibles, augmenter le courage et la foi des forts, orner enfin et dilater son Eglise par les victoires de ses enfants.

En conséquence, Nous désirons que cette Lettre soit communiquée tant à vos Suffragans (1) qu'aux autres Évêques de la Toscane, afin que, eux aussi, puissent connaître Nos sentimens. Enfin, vénérables Frères, comme une marque de Notre très-ardente charité, et en gage de toutes les récompenses célestes, Nous vous accordons, du fond du cœur, Notre bénédiction apostolique à vous et à vos Suffragans, à tous les autres Evêques de la Toscane, et Nous l'étendons très-affectueusement au Clergé et aux Fidèles.

Donné à Gaëte, le six février de l'an 1849, de Notre Pontificat le troisième.

PIUS PP. IX.

Ce document devenoit bien précieux et devoit être mis en réserve pour être publié, sur-

(1) Les Archevêques de Toscane ont des suffragans qui n'habitent pas le Grand-Duché.

tout au moment où le Grand-Duc récupèreroit son autorité.

En cet instant, il arrivoit lui-même à Gaëte, accompagné de tout le corps diplomatique sans exception qui résidoit auprès de lui. L'exemple donné par les ministres accrédités à Rome auprès de Pie IX étoit noblement suivi. Parmi ces ministres, conséquents avec eux-mêmes, et qui avaient su lire et comprendre leurs instructions, se trouvoit un ministre d'Angleterre qui, sans résider à Rome, recevoit cependant de temps en temps l'ordre de remplir quelques commissions diplomatiques auprès du gouvernement Pontifical. Ce ministre est un homme d'un caractère fort distingué. Un grand nombre de personnes apprendront en France avec plaisir que lors de la fuite de la princesse Louise de Bourbon, sœur de M. le comte de Chambord, et duchesse héréditaire de Parme (1), cet étranger rendit à cette princesse les soins les plus touchans. Elle étoit sans argent, à peine accompagnée de quelques serviteurs, portant dans ses bras madame Marguerite, sa fille, en bas âge; la princesse Louise, dans cette détresse, se trouvoit encore enceinte : à peine si le ministère toscan osoit accorder un asile; le ministre d'Angleterre, presque seul, sollicita la permission d'établir la malheureuse mère dans

(1) Aujourd'hui, 24 avril, elle est duchesse régnante.

une de ces *villas* qui entourent Florence, et là, par des visites, par de respectueux empressemens, il arrêtoit ce système de persécutions, d'insultes qui ne ménageant plus l'autorité de Léopold II, grand duc, devoit difficilement se montrer plus humain pour adoucir les souffrances de la princesse Louise, nièce de Marie-Antoinette de Bourbon, épouse du Grand-Duc.

Il est à présumer que lorsque la reine Victoria Ire a eu connoissance de ces procédés courageux de son ministre, elle qui est mère aussi, elle a ordonné de le féliciter et de lui témoigner sa royale satisfaction d'une conduite qui a pénétré d'admiration les Toscans fidèles, parce qu'elle offrait des dangers qui, dans des temps pareils, pouvoient compromettre la vie de sir Georges Baillie Hamilton, ce noble ambassadeur que nous n'avons pas encore fait connoître par son nom.

CHAPITRE III.

NOTE DU CARDINAL ANTONELLI, PRO-SECRÉTAIRE D'ÉTAT, AUX REPRÉSENTANTS DES PUISSANCES A GAËTE. ELLE EST UN EXPOSÉ DE TOUS LES FAITS QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS LE DÉPART DE ROME DU PAPE PIE IX, JUSQU'AU 18 FÉVRIER. L'AUTEUR LOUE L'ESPRIT DE FERMETÉ QUI A DICTÉ CETTE NOTE, ET SURTOUT L'HABILETÉ RECONNOISSANTE ET GÉNÉREUSE AVEC LAQUELLE LA COUR ROMAINE RÉTABLIT, AU NOMBRE DES PUISSANCES INTERVENANTES, L'ESPAGNE, QUE L'AUTRICHE AVOIT PARU REPOUSSER.

Revenons aux hôtes de Gaëte. La cour du Pape, celle de Léopold II (1) sont venues, pour ainsi dire, camper devant cette forteresse. Si Léopold ordonne d'imprimer à grand nombre la Lettre de Pie IX aux Archevêques du grand'duché, pour y entretenir le sentiment le plus profond des devoirs de la fidélité, le cabinet pontifical, qui a pris connoissance de la dépêche du prince de Schwarzenberg (*voyez p.* 5), dans laquelle le ministre des affaires étrangères de Vienne déclare qu'il convient que les cabinets d'Autriche, de France et de Naples se concertent avec le

(1) Cet excellent prince avoit perdu à peu près le droit d'être franchement hospitalier dans ses états, même envers sa propre famille. Le voilà réduit à fuir; mais le corps diplomatique qui résidoit près de lui, comme nous l'avons dit, ne l'a pas abandonné.

Saint-Père relativement aux affaires de Rome, le cabinet pontifical a effectivement manifesté ses intentions à cet égard. Il ne sera pas inutile de rapporter la Note que le cardinal Antonelli, pro-secrétaire d'Etat, adressa aux représentants des diverses puissances résidants à Gaëte, au nombre desquels nous ne balançons pas à comprendre l'admirable sir Hamilton, qui voyoit de trop près les malheurs de l'héroïque Pie IX, pour ne pas être tenté de négliger quelques irrégularités d'étiquette, afin d'instruire plus promptement de l'état des choses, le gouvernement de la reine Victoria.

L'*Ami de la Religion*, en insérant ce document dans ses colonnes, le fait précéder des réflexions suivantes :

« Cette pièce est d'une haute importance et contient un remarquable exposé de tous les faits qui se sont passés depuis le départ de S. S. Pie IX de Rome, jusqu'au 18 février. Le Pontife termine en réclamant, de la manière la plus formelle, l'intervention de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples.

» Nous n'avons rien à ajouter, dit encore le journal religieux, à cette solennelle et décisive résolution. Nous renouvellerons seulement le regret profond et douloureux que nous avons déjà exprimé, en voyant que les puissances catholiques, notre patrie surtout, n'aient pas su prévenir le vœu de l'auguste proscrit et n'aient

pas eu le courage de comprendre et d'accomplir, spontanément, les grands devoirs que leur imposoient le droit des gens, la justice et les intérêts de l'ordre et de la civilisation chrétienne.

» Espérons qu'au moins aujourd'hui les gouvernements des nations catholiques laveront cette tache et répareront cette honte en répondant avec un dévouement plus efficace, une générosité plus active, une coopération plus prompte (1), à un appel aussi direct et aussi puissant. »

Nous offrons actuellement au lecteur la note adressée le 18 février, par le cardinal Antonelli, aux représentants des puissances :

« Sa Sainteté, depuis les premiers jours de son Pontificat, n'a eu rien autre chose en vue que de prodiguer des bienfaits à ses sujets, selon les temps, et en pourvoyant à leur plus grand bien. Aussi, après avoir prononcé les paroles du pardon sur ceux qui, à cause des délits politiques, étoient exilés, ou se trouvoient en prison, après avoir érigé la Consulte d'Etat et institué le Conseil des ministres, ayant, sous l'impérieuse nécessité des circonstances, accordé l'institution de la garde civique, une nouvelle loi pour une

(1) Il y a des coopérations sollicitées avec insistance et qui n'arrivent jamais. Celle-là est arrivée *pour de bon*, me disoit hier un homme du peuple, mais il lui a fal'u deux mois pour faire la route.

Je parlerai en son temps de l'obstacle sérieux qui arrêta notre gouvernement.

honnête liberté de presse, et enfin un Statut fondamental pour les Etats de la sainte Eglise; Sa Sainteté avoit bien droit aux sentiments de reconnoissance que des sujets doivent à un Prince qui ne les regardoit que comme des fils et ne leur promettoit qu'un règne d'amour. Mais bien différent fut le retour qu'elle reçut en échange de tant de bontés et d'une si prodigue condescendance. A la suite de courtes démonstrations d'applaudissements, démonstrations dirigées par ceux qui avoient déjà dans le cœur les plus coupables intentions (et que le Saint-Père s'efforça de faire cesser par tous les moyens que lui suggéroit son cœur paternel), bientôt il recueillit le fruit amer de l'ingratitude.

» Poussé par la violence effrénée d'une faction à entrer en guerre contre l'Autriche, il se trouva contraint de prononcer une allocution dans le Consistoire du 29 avril 1848, allocution où il déclaroit au monde entier que son devoir et sa conscience ne pouvoient consentir à cette guerre. C'est alors que les machinations préparées d'avance éclatèrent en atteintes ouvertes portées à l'exercice de sa pleine et libre autorité, et le forcèrent à diviser le ministère d'Etat en ecclésiastique et civil, division qu'il n'a jamais reconnue. Toutefois le Saint-Père espéroit que, plaçant dans les divers ministères des personnes capables et amies de l'ordre, les choses pourroient prendre une face meilleure, et qu'il verroit s'ar-

rèter en partie les maux que l'on prévoyoit déjà. Mais un poignard homicide, guidé par la main d'un assassin, brisa, par la mort du ministre Rossi, les espérances que le Saint-Père avoit conçues. Ce crime, exalté comme un triomphe, inaugura imprudemment le règne de la tyrannie. Le Quirinal fut entouré de gens armés; des tentatives d'incendie furent reconnues; des coups de fusil tirés contre les appartements qu'occupoit le Souverain-Pontife, et il eut la douleur de voir un de ses secrétaires tomber victime des agresseurs. Enfin, on voulut forcer le palais par le canon, pendant que S. S. refusoit d'admettre le ministère qu'on vouloit lui imposer.

» Ayant dû, à la suite d'une série de faits épouvantables, céder à la violence de la force, le Pontife se vit dans la dure nécessité de s'éloigner de Rome et de l'État pontifical, afin de recouvrer la liberté qui lui était ravie, et dont il devait jouir dans le plein usage de sa puissance suprême. Par une disposition de la divine Providence, il se retira à Gaëte, et il fut accueilli par l'hospitalité d'un prince éminemment catholique. Entouré d'une grande partie du Sacré-Collége, et des représentants de toutes les puissances avec lesquelles il est dans des relations amicales, il ne tarda pas un moment à élever la voix et à proclamer dans l'acte pontifical du 27 novembre dernier les motifs de sa séparation momentanée d'avec ses sujets, la nullité et l'illégalité de tous

les actes émanés du ministère issu de la violence, et à nommer une commission de gouvernement qui devoit prendre la direction des affaires publiques durant son absence de ses États.

» Sans avoir aucun égard à la manifestation des volontés du Saint-Père, et parvenant, à l'aide de prétextes mensongers, à tromper, sur leur valeur, la multitude inexpérimentée, les auteurs des violences sacriléges passèrent à de plus coupables attentats, s'arrogeant les droits qui n'appartiennent qu'au souverain, et instituant un illégitime fantôme de gouvernement sous le nom de Junte provisoire et suprême d'Etat. C'est contre ce grave et sacrilége forfait que le Saint-Père a protesté par son acte du 17 décembre dernier, où il déclare que cette Junte d'État n'est autre chose qu'une usurpation du pouvoir souverain et ne peut avoir aucune autorité.

» Le Saint-Père espéroit que ces protestations rappelleroient ses sujets égarés à leur devoir de fidélité, mais au contraire un nouvel et plus monstrueux acte de félonie patente et de rebellion ouverte, vint mettre le comble à son affliction. Ce fut la convocation d'une Assemblée générale nationale des États romains, ayant pour but d'établir les nouvelles formes politiques à donner aux Etats du Saint-Siége. Aussitôt par un *Motu proprio* du premier janvier dernier, (*voyez* première partie *page* 89.) Le Saint-Père protesta contre cet acte, et le condamna comme un énorme et sacrilége

attentat commis au préjudice de son indépendance et de sa souveraineté, digne des châtiments décernés par les lois divines et humaines ; et il défendit à chacun de ses sujets d'y prendre part, les avertissant que quiconque oseroit attenter à la souveraineté temporelle des Pontifes romains, encourroit les censures et spécialement l'excommunication majeure, peine qu'il déclara être encourue par ceux qui, en quelque manière que ce fût, et sous des prétextes mensongers, avoient violé et usurpé son autorité pontificale.

» Lorsque ces protestations et ces condamnations si solennelles furent connues du parti anarchique, il fit tous les efforts possibles pour en empêcher la divulgation; il soumit à des peines ceux qui osoient les faire connoître aux habitants, et qui ne secondoient pas ses détestables vues. Toutefois à la honte d'une si odieuse violence, la majorité des sujets demeura fidèle à son Souverain, et s'exposa aux sacrifices et au péril même de la vie, plutôt que de manquer à ses devoirs de sujet et de catholique. De plus en plus exaspéré en voyant ses desseins avortés, ce même parti multiplia de mille manières la violence et la terreur, sans avoir égard ni à la condition, ni à la dignité, ni au rang; mais voulant consommer jusqu'au bout l'œuvre de sa félonie, il eut recours aux plus viles et plus misérables trames. Passant ainsi d'excès en excès, abusant des bienfaits et des concessions du Pontife, et

spécialement convertissant la liberté de la Presse en une ignoble licence; après les plus impies malversations destinées à solder leurs complices, et à repousser les hommes d'honneur et de conscience; après avoir commis tant de meurtres sous l'égide des perturbateurs; après avoir répandu partout la rebellion, l'immoralité, l'irréligion; après avoir séduit une jeunesse imprudente; ne respectant ni les lieux sacrés, ni les asiles de la paix et de la retraite, ni même les écoles d'enseignement public, que l'on convertissoit en casernes à l'usage de la milice la plus indisciplinée, ramas de réfugiés et de scélérats des pays étrangers; ces conspirateurs ont voulu réduire la capitale du monde catholique, le siége des Pontifes à n'être qu'un repaire d'impiété, en détruisant, s'il étoit possible, l'idée même de la souveraineté de Celui que la divine Providence a placé au gouvernement de l'Église universelle, et qui, pour exercer librement cette autorité qui lui appartient sur tout l'Univers catholique, jouit d'un État comme patrimoine de l'Église.

» A la vue de cette désolation, de ces ruines, le Saint-Père n'a pas pu ne pas demeurer profondément affligé, en même temps qu'il étoit touché des cris de ses fidèles sujets qui réclamoient son aide et son secours, pour être délivrés de la plus atroce tyrannie.

Le Saint-Père, comme on le sait, peu de temps après son arrivée à Gaëte, éleva la voix le 4 dé-

cembre dernier (1), et s'adressa à tous les Souverains avec qui il est en relation, en leur faisant part de son éloignement de sa capitale et de l'Etat pontifical, des causes qui l'avaient déterminé, et invoquant leur protection pour la défense des domaines du Saint-Siége. Il a la douce satisfaction de déclarer qu'il a reçu les plus affectueuses réponses, et que tous les Souverains l'ont assuré qu'ils prenoient la part la plus vive à ses afflictions et à sa situation pénible. Ils témoignoient les plus favorables dispositions et lui exprimoient en même temps les sentiments les plus profonds de dévouement et d'attachement.

» Dans l'expectative de si heureuses et de si généreuses dispositions, et pendant que S. M. la reine d'Espagne, avec tant de sollicitude, provoquoit un congrès des puissances catholiques pour arrêter les moyens les plus prompts de rétablir le Saint-Père dans ses États et dans sa pleine liberté et indépendance, proposition à laquelle avoient adhéré les diverses puissances catholiques et pour laquelle on attendoit l'adhésion des autres ; il est triste de dire que les affaires de l'Etat pontifical sont restées en proie à un incendie dévastateur et livrées à un parti

(1) Nous croyons que les lettres du Pape, dont il s'agit ici, n'ont encore été imprimées dans aucun pays. Elles devaient être adressées aux souverains où chefs de gouvernement, et probablement autographes.

subversif de toute institution sociale, qui sous le précieux prétexte de nationalité et d'indépendance, n'a rien négligé pour atteindre le comble de l'iniquité. Le décret soi-disant fondamental émané le 9 courant (février) de l'Assemblée Constituante romaine, est un acte qui respire en tout la plus noire trahison et la plus abominable impiété. Il déclare particulièrement la Papauté déchue de fait et de droit du gouvernement temporel de l'État romain, il proclame une République, et un autre décret ordonne la destruction des insignes du Saint-Père. Sa Sainteté, en voyant ainsi outragée sa suprême dignité de Pontife et de souverain, a protesté à la face de toutes les puissances et de tous et de chacun des catholiques du monde entier, contre ces excès d'irréligion, contre un crime si violent de spoliation de ses droits imprescriptibles et sacrés. Si cet attentat n'est pas suivi d'une prompte réparation, le secours n'arriveroit que quand les Etats de l'Eglise, en proie aujourd'hui à leurs plus acharnés ennemis, seraient complètement réduits en cendres.

» C'est pourquoi le Saint-Père, ayant épuisé tous les moyens qui étaient en son pouvoir, excité par le devoir qui le presse, en face de tout le monde catholique, de conserver dans son intégrité le patrimoine de l'Eglise et la souveraineté qui y est annexée comme indispensable

pour maintenir sa pleine liberté et indépendance de Chef suprême de cette Eglise; touché d'ailleurs des gémissemens des gens de bien qui réclament hautement aide et secours, et qui ne peuvent supporter plus long-temps un joug de fer et une main tyrannique; le Saint-Père se tourne de nouveau vers ces mêmes puissances, et spécialement vers celles qui sont catholiques, et qui, avec une si grande générosité de cœur, et d'une action non équivoque, ont manifesté leur volonté arrêtée de défendre sa cause, tenant pour certain qu'elles voudront concourir avec la plus vive sollicitude, par leur intervention morale, à le rétablir sur son siége et dans la capitale de ces domaines qui lui ont été constitués pour maintenir sa pleine liberté et indépendance, et qui sont garantis d'ailleurs par tous les traités formant la base du droit public européen.

» Et puisque l'Autriche, la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles se trouvent par leur position géographique en situation de pouvoir promptement concourir par leurs armes à rétablir, dans les domaines du Saint-Siége, l'ordre, troublé par une horde de sectaires, le Saint-Père, se fiant à l'intérêt religieux de ces puissances, filles de l'Eglise, demande avec une entière assurance, leur intervention armée pour délivrer principalement l'Etat du Saint-Siége, de la faction des misérables qui y exercent par toutes

sortes de crimes, le plus atroce despotisme.

» De cette manière seule, l'ordre pourra être restauré dans les Etats de l'Église et le Saint-Père rétabli dans le libre exercice de sa suprême autorité, ainsi que l'exigent impérieusement son auguste et sacré caractère, les intérêts de l'Eglise universelle et la paix des peuples : c'est ainsi qu'il pourra conserver ce patrimoine qu'il a reçu dès son avénement au Pontificat, pour le transmettre dans son intégrité à ses successeurs.

» Sa cause est celle de l'ordre et du catholicisme. C'est pourquoi le Saint-Père a la confiance que, tandis que toutes les puissances avec lesquelles il entretient des relations amicales, et qui, dans les diverses phases de la situation où il a été réduit par un parti de factieux, lui ont manifesté leur plus vif intérêt, donneront leur appui moral à l'intervention armée que la gravité des circonstances l'oblige à invoquer, *les quatre puissances* ci-dessus nommées n'hésiteront pas un moment à lui prêter la coopération qu'il requiert d'elles, rendant ainsi un immense service à l'ordre public et à la religion.

» Le soussigné, Cardinal pro-Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, réclame de Votre Excellence (1) qu'elle ait l'obligeance de porter la présente à la connoissance de son gouvernement, et dans la confiance du bienveillant accueil qu'il attend,

(1) Chaque légation reçut une copie de cette note.

il a l'honneur de confirmer ses sentimens de considération distinguée.

» JACQUES, Card. ANTONELLI.

» Gaëte, le 18 février 1849. »

Jamais Rome, dans les temps de calme, dans ses salles d'étude du Quirinal et du Vatican ne manifesta sa pensée, avec plus de fermeté, d'élévation, et dans une attitude de puissance et d'autorité mieux exprimée, enfin dans ce style apostolique, dont une foule d'esprits distingués savent conserver les traditions. Ces hommes d'élite avoient accompagné ou étoient venus rejoindre le Pape. Remarquons surtout l'habileté reconnoissante et généreuse avec laquelle la Cour romaine rétablit, dans le *concours des puissances,* l'Espagne, que l'Autriche avoit paru repousser.

On sut, en ce moment, que le grand Seigneur Abdul-Médjid-Khan avoit écrit de Constantinople, pour annoncer à Sa Sainteté toute la part qu'il prenoit à ses douleurs, et déclarer qu'il lui offroit un secours en troupes. Pie IX remercia dignement Sa Hautesse et refusa l'appui de ses armes.

CHAPITRE IV.

LE PAPE VA VISITER DES BATIMENS DE GUERRE ESPAGNOLS ARRIVÉS A GAËTE. DÉMONSTRATIONS DE RESPECT DONNÉES PAR LE COMMANDANT BUSTILLO ET PAR L'ÉQUIPAGE. L'AMI DE LA RELIGION SIGNALE LE DÉVOUEMENT DES ÉVÊQUES FRANÇAIS. LE CARDINAL ANTONELLI DÉNONCE AUX MINISTRES RÉSIDANT A GAËTE LES SPOLIATIONS FAITES A ROME DANS LES MUSÉES. ZÈLE HABITUEL DES ROMAINS POUR DÉFENDRE LEURS OBJETS D'ART. CONTESTATIONS ANCIENNES RELATIVES AU FAUNE BARBERINI.

Les réponses de tous les gouvernemens directement appelés, furent telles que le Pape les pouvoit désirer. Trois de ces gouvernemens étoient prêts; le cabinet français, livré à ses débats successifs avec l'Assemblée nationale, ne pouvoit pas adresser une réponse catégorique. Cette circonstance, prévue d'ailleurs, gênoit le ministère français. L'Autriche, quoiqu'entrant avec zèle dans les vues de Sa Sainteté, quoique victorieuse en Italie, avoit cependant toujours en face de Radetzki les débris encore frémissans de l'armée piémontaise, et il n'étoit pas prudent de hasarder un coup de main sur Rome, plus éloignée dans le midi de l'Italie, sans penser à délivrer la Toscane, plus rapprochée du quartier-général de Milan. Une intervention autrichienne deve-

noit plus compliquée, et le prince Schwarzenberg-Stadion comprenoit habilement cette situation.

En politique, comme dans les affaires ordinaires des hommes, chacun pense à ses intérêts raisonnables, chacun s'étudie à sa propre sécurité, et surtout chacun pense à recouvrer ce qu'il a injustement perdu. Alors, on comprend bien les causes secrètes de l'activité et de l'hésitation des autres ; mais pour son propre compte, on suit sa ligne, on ne néglige aucun devoir, on ne dort, si l'on dort, qu'après avoir rempli la sévère tâche du jour.

Le gouvernement de Madrid, comme on l'a vu, avoit provoqué un congrès, et cette demande se trouvoit éludée indirectement. Il paraissoit que la réunion des agens politiques, à qui la note avoit été adressée par le cardinal Jacques Antonelli, suffisoit pour le moment. D'ailleurs, dans ce congrès, un ministre piémontais seroit venu naturellement mêler les incertitudes du cabinet de Turin aux discussions brûlantes qu'il eût fallu entamer dans le congrès, et que l'Espagne n'auroit pas refroidies.

Non content de cet appel, éminemment catholique, Madrid avoit envoyé une flottille armée à Gaëte.

Le 6 mars, le Pape manifesta l'intention d'aller visiter ces bâtimens. En conséquence, Sa Sainteté se rendit à bord de la frégate espagnole *la Ville de Bilbao*, portant le pavillon du brigadier

Bustillo, dirigeant les forces maritimes espagnoles dans ces mers. Une chaloupe, commandée par le capitaine de la corvette *le Mazzaredo,* conduisit à la frégate le Saint-Père, accompagné par son pro-secrétaire d'Etat le cardinal Antonelli, et par le colonel Roberti et le chevalier Gonzalez Arnao, secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Rome. Lorsque le Saint-Père eut pris place dans la chaloupe, la frégate *la Ville de Bilbao,* tira des salves d'honneur. Les autres bâtimens de guerre espagnols *Leone, Volcano, Muzzaredo* et *Bidassoa* vinrent se ranger autour de la frégate, qui fit un deuxième salut, avant que le Saint-Père montât à bord.

Le brigadier Bustillo reçut le Pape à genoux, au pied de l'escalier qui conduisoit sur le pont, puis il donna la main au Saint-Père pour l'aider à monter. On rendait tous les honneurs appartenant à un Souverain-Pontife. Les matelots et les soldats avoient un genou en terre.

Le Pape, après avoir donné sa bénédiction à tous, examina le bâtiment; il fit l'éloge de la belle tenue de l'équipage, puis il descendit dans la chambre du commandant, où tous les officiers du bâtiment furent reçus successivement. Sa Sainteté voulut voir les malades, auxquels elle adressa des encouragemens en langue espagnole (1). On apporta le pain des matelots, que

(1) Pie IX a résidé assez long-temps au Chili, où il remplissait une mission diplomatique.

le Pape trouva excellent. Ceux-ci se partagèrent ensuite entr'eux, comme une sainte relique, le morceau qu'il avoit rompu. Plus tard, lorsque quelqu'un de sa suite le lui a dit, Pie IX s'est montré très-ému. Il accepta ensuite une collation du commandant, qui fut servie avec une extrême élégance. Puis, l'équipage fut admis au baisement des pieds. Chaque classe de marins et de soldats était représentée par un d'eux; tous étoient présens avec une admirable contenance de recueillement.

A son départ, le Saint-Père reçut les mêmes honneurs qu'à son arrivée. Alors, ayant manifesté le désir de faire une promenade en mer dans les eaux de Gaëte, il pria le commandant Bustillo de l'accompagner. Pendant cette promenade, les soldats de marine sont restés sur pied, malgré les instances de Sa Sainteté. Des embarcations des autres bâtimens espagnols et napolitains, et des barques remplies de Napolitains, suivaient la chaloupe de Sa Sainteté, qui rentra dans l'hospitalière ville de Gaëte au bruit des salves d'artillerie de l'escadre espagnole.

Le Saint-Père dit en débarquant qu'il étoit très-satisfait de l'accueil cordial et de la piété de ceux qu'il avoit été visiter et dont les transports prouvoient que la foi religieuse est toujours très-vive dans le cœur des Espagnols dont les Souverains ont mérité et sauront justifier le glorieux titre de *Majestés catholiques*.

Cependant, quand le gouvernement français ne portoit, par nécessité, que des paroles d'encouragement, sans faire autre chose que des préparatifs de départ, les premiers ministres de la religion en France adressoient d'ardentes recommandations à leurs diocésains dans des mandemens pleins de ferveur : le socialisme qui dévoroit l'Italie, cherchoit à étendre ses progrès en France. L'*Ami de la Religion* signale, en termes expressifs, les efforts magnanimes de nos Evêques. Après avoir analysé leurs mandemens, il ajoute : « Arrivé au terme de notre travail, et pouvant mieux saisir encore l'ensemble des augustes enseignemens que nous venons de citer, nous sentons redoubler notre admiration pour tant de sagesse et de courage, pour une foi si puissante et une raison si haute, pour une unanimité de doctrine si absolue et une indépendance d'esprit si noble, pour un secours enfin si généreux et si salutaire offert aux dernières espérances de la société.

» Depuis un siècle et demi, les politiques, les philosophes et les lettrés s'étoient persuadés avec orgueil que la religion étoit chose indifférente (1) aux intérêts de ce monde; que l'ordre social avoit ses bases indestructibles dans la raison humaine, qu'un peu de science économique et une certaine dose d'habileté gouvernementale

(1) *Ami de la Religion*, n° 4747, page 667.

suffisoient à maintenir l'état des choses, sauf, tous les quinze ou vingt ans, une bourrasque révolutionnaire à traverser (1); on sembloit s'être fait à ce régime : c'étoit comme une transaction acceptée entre le besoin de l'ordre et le *saint devoir* de l'insurrection, qu'on trouvoit juste de ne pas laisser proscrire. Mais ces tempêtes se tenoient à fleur d'eau; les profondeurs sociales restoient paisibles. La religion et ses croyances mises hors de cause, il étoit naturel, il étoit logique qu'on prétendît reléguer le prêtre dans son église, le murer dans son presbytère (2). Le clergé n'étoit qu'une superfétation et un embarras social; il falloit, autant que possible, travailler à diminuer son influence, à réduire son action, à circonscrire sa puissance, jusqu'à ce que les progrès de la philosophie permissent de supprimer ce rouage inutile. Voilà, nous le répétons, à quoi ont tendu, depuis cent cinquante ans, en France et en Europe, les efforts réunis de la politique, de la philosophie et de la littérature (3).

(1) Une *émeute romaine* à contenir, avec espérance de l'apaiser.

(2) Je rappelle ces phrases si éloquentes parce qu'elles réjouissoient le Pape Pie IX dans son exil, parce qu'elles lui portoient les sentiments si dévoués du Clergé français. N'ayant pas là sous ses yeux nos Evêques et nos Prêtres, Sa Sainteté pouvoit bénir le livre modeste qui lui expliquoit la situation exacte de nos esprits, et lui annonçoit d'avance les secours qui, en définitive, ne devoient quitter le littoral de la France qu'un mois plus tard. L'Assemblée n'étoit pas alors assez d'accord sur ce point.

(3) Les trois derniers volumes de l'*Histoire des Souverains*

» Le coup de tonnerre du 24 février est venu troubler cette situation et jeter l'alarme dans les conseils des novateurs. L'éclair sinistre de la foudre a montré les fondemens de la société à nu, minés et vermoulus : le septicisme les avait rongés. Il fallait chercher un appui à l'édifice en ruine; ce que la raison n'avoit pu ou n'avoit pas voulu voir, l'intérêt le comprenoit enfin; la nécessité sociale de la religion étoit confessée.

» C'étoit quelque chose, en apparence, que ce retour des esprits, et, en réalité, ce n'étoit presque rien. On sentoit le besoin philosophique de la religion, pour discuter avec le socialisme, contre lequel la raison seule se trouvoit désarmée; mais on ne vouloit guère de la religion que ce qui étoit nécessaire pour *soutenir thèse;* on étoit loin de comprendre que la religion est une chaîne indivisible, dont on ne peut détacher un seul anneau sans que tout se brise : loin surtout de reconnoître que la loi intellectuelle de la religion ne peut suffire, sans les œuvres de justice, de charité, de prière et de pénitence qui donnent la vie à la foi.

» Ce sont ces vérités que la voix de nos Pasteurs a fait entendre, avec une autorité qui n'appartenoit qu'à eux, avec une force et une modération, avec une élévation de pensée, avec

Pontifes, l'*Histoire de Pie VII*, de *Léon XII* et de *Pie VIII*, prouvent à quel point ces assertions sont profondément senties et fondées sur le vrai.

une puissance de philosophie, avec un calme et une sérénité d'âme qui attestent, à chaque ligne, la source divine d'où découle leur parole.

» A Dieu ne plaise que dans des questions si graves nous nous arrêtions plus qu'il ne faut à l'art et à la forme; mais il nous sera permis cependant de rendre hommage à cette *belle littérature épiscopale* si saine, si forte, si simple dans sa majesté, si exacte sans recherche, si élevée sans effort, toujours digne d'elle-même. Nous ne craindrons pas de le dire, depuis les Pères de l'Église, ses premiers écrivains, et, sans nul doute, ses plus illustres, la corruption du goût du siècle n'a pu l'atteindre : seule elle a conservé les vraies et pures traditions de la littérature française qui viendra les lui redemander un jour.

» Les craintes pour l'avenir de notre pays sont grandes, et avec raison. Nous le dirons cependant : si la France périt, ce sera sa faute. Un peuple qui possède dans son sein quatre-vingts chefs augustes, quatre-vingts sages vénérés, dont la parole, chaque fois qu'elle retentit, trouve quarante mille bouches fidèles pour la répéter sur quarante mille chaires (1), ce peuple a en lui un principe de salut certain, une force invincible. Malheur à ce peuple s'il la méconnoît ! Malheur surtout à lui si, la connoissant, il la com-

(1) Ce sont là des images remplies de noblesse et de dignité.

bat, s'il tient sa vertu captive et son zèle impuissant. »

Je puis dire de plus, à la gloire de cette immense *pléïade* plus que décuplée (1), de cette pléiade de Pontifes du premier ordre, que si l'âge vient à en mettre un hors de combat, il est tout à coup remplacé par un guerrier non moins valeureux, non moins digne d'être associé à la savante Compagnie qui pleure un de ses membres. Ainsi les rangs ne sont jamais dégarnis, et la parole de Dieu n'attend pas longtemps de nouveaux interprètes. Enfin, plus l'Église est éprouvée par des malheurs, plus le zèle de ses serviteurs s'accroît, se fortifie souvent, comme on peut s'en convaincre par une promotion récente.

Ne nous laissons pas aller au besoin, à la joie de louer notre pays! il annonce, comme c'est son devoir, un vif intérêt pour la cause de Rome. Écoutons à présent les nouvelles plaintes du Secrétaire d'État de sa Sainteté.

Il adresse au corps diplomatique résidant à Gaëte la note qui suit :

Gaëte, le 27 février 1849.

« Entre les excès prémédités par le soi-disant

(1) L'auteur, par ses magnifiques et imposantes images, m'a entraîné à risquer cette assimilation littéraire. Si on blâme l'auteur de l'article, comme plus littérateur que pasteur, je mérite, ainsi que lui, un reproche ; et, si on lui pardonne, je mérite quelque chose de la louange qu'il aura reçue.

gouvernement de Rome, pour réduire l'Etat pontifical aux extrémités de la misère, après avoir épuisé toutes les caisses publiques, créé des dettes énormes, décrété des impôts écrasans, il faut compter le projet de traité avec une maison de banque, d'un emprunt considérable dont la garantie seroit les monumens d'art qui se trouvent au Vatican. On sait que déjà un commissaire a été pour cela envoyé à Londres.

» Il n'est pas nécessaire de qualifier un pareil projet de spoliation nouvelle dont la monstruosité est évidente, sous quelque aspect qu'on la considère.

» Le Saint-Père, comme légitime Souverain des États de l'Église, est obligé en conscience, de les préserver, autant que cela dépend de lui, de toute dévastation ultérieure : c'est pourquoi, bien que par ses précédentes déclarations publiques, en date de Gaëte, ait été déclaré nul et sans valeur tout acte émané du soi-disant gouvernement de Rome, Sa Sainteté veut aujourd'hui qu'un autre avertissement soit donné à tous ceux qui maintenant ou plus tard se trouveroient dans l'occasion de traiter avec ce prétendu gouvernement ou avec ses chargés de pouvoirs, de la propriété des objets dont est question.

» Dans ce but, la volonté du Saint-Père est de porter à la connaissance de tous, chez toute nation, que les ventes ou constitutions d'hypo-

thèques, ou autres contrats de quelque nature, qui auroient pour objet les monumens susdits ou tous autres existant dans l'État Pontifical, sont et seront entièrement nuls et de nulle valeur, et devront être considérés comme l'œuvre de gens qui, par un brigandage public, ont usurpé les propriétés d'autrui.

» Conformément à cette déclaration souveraine, le soussigné, cardinal pro-Secrétaire d'État, par exprès commandement de Sa Sainteté, en informe Votre Excellence, et vous prie de vouloir bien en donner, avec sollicitude, communication à votre gouvernement, afin que la présente note ait la plus grande publicité.

» Le soussigné est heureux d'exprimer à Votre Excellence les sentimens de la considération la plus distinguée.

» G. Card. ANTONELLI. »

Cette note fut bientôt publiée à Rome par les soins des amis de l'ordre.

J'ai remarqué pendant de longues années le soin que Rome apporte à défendre ses monumens antiques. Par suite de malentendus, un certain *Faune Barberini,* statue admirable, devoit être transporté en Bavière. Les résistances de Consalvi, des directeurs du musée, de Féa, chef des antiquités romaines, furent si multipliées, qu'on ne parloit plus que de cette sorte de *guerre civile*. Le cabinet de Munich l'emporta,

mais il perdit de son crédit, et il comprit qu'il ne falloit tant arracher à Rome les richesses que son sol ne rend plus avec autant d'abondance, et que l'Europe aime à visiter, les voyant là sous un beau soleil qui brille toute l'année, les admirant là avec plus de plaisir que dans toute autre capitale du continent. Le cardinal Hoeffelin, ministre de Bavière, disoit en vain à Féa : « Un de vos historiens a écrit que » Munich étoit la *Rome allemande ;* laissez-nous » emporter ce Faune : il faut partager en bon« nes sœurs. » — Sœurs, repartit Féa, en grommelant. Vous êtes une sœur bien cadette, *Signori Tedeschi*, car nous avons quelque mille ans de plus que vous. » Enfin, s'il est beau de défendre ses joyaux, quand on en a la libre possession, il est beau aussi de les réclamer avec insistance quand on les a perdus, et quand mille obstacles s'opposent à ce qu'on les recouvre.

CHAPITRE V.

PROGRAMME DU JOURNAL IL COSTITUZIONALE ROMANO IMPRIMÉ A ROME. IL DÉCLARE QUE DANS LE SOUVERAIN-PONTIFE IL VOIT MOINS L'HOMME QUE LE PRINCIPE. L'AUTEUR DIT QU'IL NE FAUT PAS TANT SÉPARER L'HOMME DU PRINCIPE. LA FRANCE DÉCLARE QU'ELLE VA ENVOYER DES SECOURS. LETTRE CHALEUREUSE DE L'ÉVÊQUE DE CHALONS. PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT SARDE. PROCLAMATION DE RADETZKI. PIE IX TIENT LES BRAS ÉLEVÉS VERS LE CIEL PENDANT LA BATAILLE.

Immédiatement un journal romain, dans la vue de seconder la résistance à tous les genres de persécutions ordonnées par la démocratie, jugea convenable de soutenir l'esprit public, en imprimant un programme où il annonçoit quelle avoit été et quelle seroit toujours la ligne de conduite qu'il suivroit jusqu'à la fin des malheurs de la patrie. Le ton de cette protestation, écrite à Rome entre les *Carceri Nuove* et le château Saint-Ange, ne pouvoit pas être violent, il falloit même qu'il empruntât quelques-unes des formes du temps. Mais le fond du sentiment des auteurs est facile à reconnoître.

Le journal qui va parler s'appelle le *Costituzionale Romano*. L'article est intitulé : « Ligue

religieuse et politique qu'a suivie et que prétend suivre le COSTITUZIONALE ROMANO.

» Depuis les premiers jours de notre œuvre jusqu'à présent, nous avons vécu et nous vivons encore sous les menaces même de mort. Peu nous importe : Mourir pour la justice est un gain ; défendre la vérité au péril de sa vie est toujours un grand honneur, et quelquefois un grand devoir.

» Notre journal (qui toujours a été imprimé à Rome même) avoit à peine vu le jour le 27 juin 1848, que l'abbé Ximenès, pour sa courageuse lutte dans la presse périodique, mouroit sous le poignard (26 juillet). Que sa mémoire soit honorée ! qu'elle soit bénie !

» Une seule feuille sérieuse faisant opposition aux fausses doctrines et aux funestes tendances du parti ultra-démocratique existait alors : c'étoit *Le Labaro* (1). La marche de ce journal n'étoit pas assez nette. Il étoit donc sans avenir, et de fait, après avoir duré quelque temps, il dut cesser de paroître.

» *Le Labaro,* du reste, avoit fait une louable opposition au ministère Mamiani. La part que nous prîmes dans cette lutte fut décisive, et nous pouvons nous rendre le consolant témoignage d'avoir contribué de la manière la plus efficace à la chute du plus dangereux ministère qu'ait subi la Papauté.

(1) Le *labarum,* comme on sait, était le signe sacré qui avait prédit la victoire à Constantin-le-Grand.

» Le ministère Rossi étoit à nos yeux le ministère de l'ordre et d'une liberté régulière, qui, seul pouvoit convenir alors à l'État Romain; nous le soutînmes de nos efforts consciencieux, mais sans adulation et sans aucune servilité.

» Le coup de poignard du 15 novembre, et les événements du 16 conduisirent les choses à un tel point que notre personnel fut complètement désorganisé. La vie de plusieurs d'entre nous étoit trop immédiatement menacée, ils s'éloignèrent et nous demeurâmes seuls au milieu d'embarras les plus graves de toute nature.

» La Providence nous suscita d'une manière inespérée d'autres appuis; nous vécûmes, mais nous dûmes nous borner à peu près exclusivement au rôle d'historiens des faits accumulés autour de nous.

» Ce rôle d'historiens, nous aimons à nous le persuader, ne fut pas sans fruit.

» Nous défendîmes contre les attaques de l'injustice et de l'ingratitude un Pontife Auguste, et vénéré qu'on n'outragera jamais, que nous n'élevions la voix en sa faveur. Car indépendamment des éminentes qualités personnelles de Pie IX, nous voyons dans le Souverain-Pontife bien moins *l'homme* que *le principe* (1).

(1) Il faut cependant bien prendre garde de s'aventurer à l'aide de cette antithèse, qui paroît n'exprimer qu'une sévérité juste, mais qui pourroit égarer des esprits ardens et trop prévenus. Rien n'est plus sacré que *le principe* : c'est le dogme, c'est la foi. En restant fidèle au *principe*, on assure son salut et

» Que le Pontife donc se nomme Grégoire XVI ou Pie IX, qu'il appartienne à l'histoire ou qu'il soit sur le trône, coûte que coûte, et contre quiconque, nous le défendrons, nous repousserons l'injustice.

» Pour ce qui concerne le reste du Clergé, de

celui de toutes les âmes noblement confiantes que l'on dirige. Après cela, on ne doit pas croire avoir tout fait : il faut honorer, défendre *l'homme*. Le beau plaisir de trouver des torts à un Pape! Mais Dante lui-même, ce fou sublime, quand il a insulté quelques Pontifes, s'arrête et dit qu'il est retenu par la *riverenza per il Papal ammanto*. En se laissant aller à médire (on croit qu'on ne fait que médire), on peut arriver à calomnier. Qui sait bien les secrets d'un Souverain-Pontife! Aucun pouvoir sur la terre n'est plus étendu. Ce que le vulgaire de la société, je dirai même, quelques prêtres et tous les publicistes, moi éventuellement compris, osent blâmer, a quelquefois une explication tout-à-fait raisonnable. Au total, un Pape sait tout seul très-souvent ce qu'il fait, ce qu'il entend, et ceux qui le blâment, auroient peut-être, dans des circonstances analogues, agi plus mal que celui qu'on appelle *l'homme*, et qui, sans s'avancer au delà du *principe*, a trouvé des obstacles inconnus, et a semblé favoriser des déviations humaines, précisément quand il sauvoit ce *principe*, qui est dans son cœur, aussi bien défini que dans celui des juges, quelquefois sans mission, qui prononcent sur des faits confus, au dessus de la portée de mille personnes, rejetées par leur éducation, par leur position, par leur dépendance, dans une sphère inférieure, où il leur est toujours prescrit d'*obéir*, où il leur est commandé souvent d'*ignorer*.

Tout sentiment d'immixtion un peu orgueilleuse dans ce genre de débats, nous ramèneroit, si on n'y prenoit garde, à quelque chose de *Constitutionnel* dans la hiérarchie ecclésiastique, à quelque chose de *Quennelliste*, dans un ordre de combats qui a son général avoué par tous; à quelque chose de *Protestant;* car il paraîtroit que chacun appelleroit *sa raison* comme arbitre pour blâmer, pour louer. Que de Papes l'histoire accusoit à faux? Dernièrement un savant Bénédictin a rabattu, d'une main sûre et courageuse une foule d'inculpations qui étoient des mensonges.

même nous voyons là encore *un principe*, et nous le défendrons.

» Qu'on attaque donc le Clergé séculier ou régulier dans ses droits, que les ennemis de l'Église s'élèvent contre le dernier des prêtres de la campagne, ou contre le premier des Évêques; qu'ils attaquent le premier ou le dernier des or-

Je connois une partie des considérations immenses qui *font pression* sur l'esprit d'un Pape. Il étoit établi à Rome, en 1824, que Pie VII avoit été un imbécile, un ignorant, qui ne lisoit jamais. Hé bien! Pie VII a fait beaucoup d'actes importants de sa propre autorité, il étoit un des plus habiles théologiens de l'Italie; il avoit beaucoup lu, et il lisoit encore. Il fut aussi le Pontife qui, accusé d'avoir été inutile, insuffisant, et trop emporté relativement aux concessions, comme *homme* a fait les choses les plus admirables en faveur du *principe*; des choses durables que les révolutions ont respectées, et qu'elles seront condamnées à respecter toujours, quoiqu'on change les formes matérielles et les noms; ainsi, entendons-nous d'un commun accord pour adorer tous les jours le *principe*. Quant à *l'homme*, ayons le bon sens d'étudier sa vie au moins pendant dix ans à compter de sa mort.

Nous ferons valoir une dernière considération. Ce que l'on nomme la *petite Église* existe encore en France. Cette petite Eglise, n'en doutons pas, est une invention très-dangereuse; la *petite Eglise* appelle à son tribunal les Papes du commencement de ce siècle. Ignorante, faussement renseignée, multipliant les contre-sens pour les dates, peu au fait des noms de famille et de baptême, et des lieux de naissance, elle déchire, elle brise, elle altère la vérité dans *ses manuscrits*, car heureusement elle imprime peu. Elle prétend n'avoir pas abandonné le *principe*, mais elle interroge les *hommes* avec audace. Je suis aussi assuré qu'en ce moment même elle essaie d'établir une sorte de *boîte à Perrette*. Tous les bons Ecclésiastiques savent bien ce que signifie cette appellation familière : *Homme* et *principe*. Cela est fort bien dit, néanmoins, je finirai comme j'ai commencé :

« *Il faut cependant bien prendre garde de s'aventurer à l'aide de cette antithèse, qui paraît n'exprimer qu'une sévérité juste, mais qui pourroit égarer des esprits ardents et trop prévenus.* »

dres religieux : Bénédictins, Franciscains, Dominicains, Jésuites. (1) *Nous serons attaqués en eux*, et en eux nous défendrons la liberté et les droits de l'Église, droits et libertés supérieurs à quelque pouvoir séculier que ce soit.

» Pour ce qui regarde la politique proprement dite, nous le déclarons hautement, nous élevons, nous soutenons *au centre de la ville éternelle* la bannière de ceux qui ont déclaré vouloir être catholiques avant tout. Que Dieu nous soit en aide ! et cette bannière nous la ferons flotter fièrement sur nos têtes, tant que la violence et la force matérielle ne l'abattront pas.

» Ainsi combattant l'erreur fatale, surtout quand il s'agit de la démocratie, que les conséquences des principes catholiques portent nécessairement à tel ou tel choix particulier de gouvernement, nous défendrons partout la cause de la religion et de l'ordre, complètement en dehors de tel ou tel système gouvernemental adopté par tel ou tel peuple.

» Par conséquent nous défendrons la monarchie absolue, là où elle peut être nécessaire au maintien de l'ordre et au bien du catholicisme.

» Nous défendrons la monarchie constitutionnelle là où cette forme de gouvernement peut-être la sauve-garde des mêmes intérêts.

(1) Il faut remarquer l'exact ordre historique dans lequel le rédacteur classe ces ordres illustres ; il suit la date et les époques de leur fondation.

» S'il nous étoit démontré que, la Suisse exceptée, le gouvernement républicain en Europe pût remplir quelque part les mêmes conditions, ce gouvernement lui-même auroit notre appui; mais nous sommes loin d'avoir une telle conviction ; les faits seuls pourront, s'il est possible, nous la donner.

» Toutefois dans les conditions actuelles de Rome, nous saurons subir les exigences de fait qui nous entourent ;

» Que Dieu nous soit en aide ! »

La fidélité environne le Pape à Gaëte, la fidélité, le sert encore à Rome, car malgré ce que j'ai dit dans ma note page 52, je suis persuadé que c'est la fidélité la plus pure, la plus irréprochable qui a dicté le programme que nous venons de citer.

Jusqu'ici les opérations diplomatiques ont été secrètes, mais l'impatience publique doit cependant être prise en considération. Ce fut le gouvernement français qui permit bienveillamment qu'on insérât alors dans la presse cet article répété par *l'Ami de la Religion* le 20 mars.

« Nous pouvons annoncer que le *projet* d'intervention réclamé par Pie IX, de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et du roi de Naples, vient d'être admis, d'un commun accord, entre ces quatre puissances. Il s'agit maintenant de décider dans quelles proportions et par quels

moyens chacune desdites puissances aura à s'associer au rétablissement du trône papal.

» Pour faciliter les négociations, les quatre puissances que nous venons de citer sont convenues de munir leurs représentans résidant à Gaëte de pleins pouvoirs *ad hoc*, afin que leur intervention ne s'effectue que d'après les desseins et les vœux du Souverain-Pontife.

« Nous pouvons ajouter que si l'Angleterre, en sa qualité de puissance protestante, ne se croit pas appelée à s'associer directement à l'intervention en faveur de Pie IX, elle n'en approuve pas moins le but, se déclarant prête à offrir son concours moral par l'envoi d'une flotte devant Ancône (1) et Cività-Vecchia. »

On a vu ce que nous avons rapporté sur le zèle infatigable montré par l'Épiscopat français dans l'immense question des douleurs du Pape : on a vu que l'Espagne avoit, tout d'abord, proposé un congrès. Au sujet de cette dernière de-

(1) Devant Ancône, à quoi bon ! Devant Cività-Vecchia, avec nous et dans les eaux de l'amiral Baudin, c'est à merveille ! Ce concours moral devient utile. Quant à Ancône, c'est là que commence la route la plus courte qui conduit de Constantinople et des sept îles aux routes diverses menant à Londres. J'ai vu, pendant bien long-temps, les Anglais désirer un *pied à terre* à Ancône. Nous, nous irons à Cività-Vecchia, et nous en sortirons quand le Pape sera rentré au Quirinal ; mais les Anglais, une fois devant Ancône, seroient bientôt dedans, et, avec le premier prétexte de guerre, ils n'en sortiroient plus. Il faut opposer la vieille expérience française aux vieilles ambitions de la chancellerie britannique.

mande que le cabinet de Madrid renouveloit, et que d'autres gouvernemens appuyoient de leur consentement, nous citerons une lettre de l'Évêque de Châlons à l'*Ami de la Religion*. Cet ancien *militaire*, toujours le premier au feu, revendique en faveur de la France l'honneur de s'offrir la première pour rétablir le Pape.

Le digne successeur des Choiseul-Beaupré, des Juigné, des Clermont-Tonnerre, s'écrie avec cet amour qui, dans ce cœur ardent, s'enflamme toujours davantage :

« Si je disais qu'il faut porter secours à notre bien-aimé et Saint-Père le Pape, aller rétablir l'ordre dans la capitale du monde chrétien, et que cet honneur appartient essentiellement à la France, je suis bien sûr que chacun y applaudiroit et que je ne serois pas démenti. Déjà l'Espagne a fait des démonstrations qui l'honorent et qui ne manqueront pas d'attirer sur elle les bénédictions du ciel. *Mais convient-il de la laisser passer avant nous*, dans cette noble expédition, dont nous voudrions tous faire partie? Ce seroit, qu'on me le pardonne, un contre-sens; c'est ce que tout le monde dit ici et partout; c'est ce que je dis moi-même en ma qualité d'Evêque français, jaloux non-seulement des intérêts du Saint-Siége, mais de celui de notre patrie. Le monde chrétien a les yeux fixés sur nous plus que jamais en ce moment; tout ce que nous voyons s'écrit jour par jour dans l'histoire; rien

n'y sera omis ; honneur à qui aura bien fait ; honneur à qui aura bien travaillé pour Dieu, pour le saint Pape Pie IX, pour la véritable gloire ! D'ailleurs il en coûtera peu, il suffira de le vouloir pour faire rentrer l'impiété dans le néant et remettre tout à sa place.

† M. J. *évêque de Châlons.* »

Paris, le seul des contractans appelés à la sainte délivrance qui semblât être resté en arrière, venoit de faire connoître sa glorieuse détermination. Cette nouvelle frappa d'une sorte de terreur le gouvernement sarde. Ses ministres obéissoient peu à la direction que vouloit leur imprimer Charles-Albert. Avec ou sans son consentement, ils publièrent le document suivant :

« *Le gouvernement sarde aux nations de l'Europe civilisée.*

» Le gouvernement sarde, contraint par la suite des événements à rentrer dans la carrière où l'appela, l'année dernière, le vœu des peuples italiens déterminés à reconquérir leur nationalité, s'adresse avec confiance à l'opinion des gouvernement européens pour la juste appréciation de ses intentions et de sa conduite.

» Il est superflu de rappeler ici l'origine et le cours de la révolution italienne, laquelle s'est produite comme effet de plusieurs causes long-temps accumulées, mûries par le temps et par les progrès de la civilisation. »

Ici on lit des déclamations contre l'Autriche, et sa tendance à envahir l'autorité dans tous les Etats de l'Italie. L'accusation est exagérée. On examine les droits de l'Autriche à la possession de Milan. Ces droits sont ceux de la conquête et des négociations, et les droits de la Maison de Savoie sur Turin ne sont pas autres que ceux de la Maison de Lorraine sur la Lombardie.

« Le gouvernement sarde ne renie pas la responsabilité d'avoir commencé la guerre de l'indépendance italienne; bien loin de là, il s'honore d'avoir eu le courage d'entreprendre une œuvre aussi *chanceuse.* »

La diplomatie de Turin ne pouvoit mieux qualifier son entreprise: suit le détail des violations de l'armistice reprochées à l'Autriche. Ces violations sont le rétablissement de l'autorité du duc de Modène et le *non respect* pour un état de choses amené par la conquête, et détruit presque immédiatement par une autre conquête. Personne n'ignore que, dans les événemens des guerres, c'est la dernière conquête qui a raison. Ensuite le cabinet de Turin annonce que le 12 mars il a dénoncé à l'Autriche la cessation de l'armistice.

Le document se termine ainsi:

« Oui, nous en avons la noble confiance, nous vengerons les douleurs de la patrie : nous affranchirons toute la portion de l'Italie qui porte

le cruel joug de l'étranger : nous délivrerons l'héroïque Venise : nous assurerons enfin l'indépendance italienne. »

Radetzki, qui avoit déjà vaincu les Piémontais n'étoit pas loin. Contre l'usage, il publie un manifeste à ses troupes. Autrefois, le conseil aulique à Vienne rédigeoit des plans de campagne et d'attaque, qu'il falloit exécuter à la rigueur, dût-on ne pas pouvoir profiter d'une occasion favorable pour vaincre les ennemis de l'empereur. Il falloit décamper, marcher, reculer, se retrancher, avancer à des heures prescrites. Le grand archiduc Charles lui-même étoit contraint d'obtempérer à de tels ordres, souvent intempestifs et déraisonnables. Les généraux autrichiens aussi, de leur propre chef, n'imprimoient jamais de proclamations. Tout est changé, Radetzki rédige une proclamation en style militaire, qu'il intitule : *Manifeste aux troupes sous mes ordres.*

Donnons une attention réfléchie à ces accens belliqueux d'un guerrier qui, comme César, avant de se présenter pour vaincre, va prendre la parole et haranguer ses soldats.

« Au moment où je vais encore tirer l'épée pour défendre les droits de l'empereur, mon maître, et maintenir l'intégrité de la monarchie, je dois à ma brave armée et à la sainteté de la cause que je défends, de jeter un regard sur la

conduite de mon adversaire (1) et sur la mienne. La puissance d'une juste cause est grande; j'y ai foi, et je laisse, sans crainte, aux contemporains et à la postérité le soin de décider de quel côté est la raison, dans le camp de l'empereur ou dans celui du roi sarde (2). La possession de l'Italie a été l'amorce à laquelle il s'est pris. Pendant que les notes diplomatiques renfermoient les expressions hypocrites les plus amicales de bon voisinage, les colonnes de son armée passoient le Tessin et marchoient en Lombardie. Oubliant les lois de parenté qui lient sa maison à la maison impériale, oubliant que la maison de Savoie doit à l'Autriche la conservation de sa couronne, foulant aux pieds la sainteté de tous les traités et méconnoissant les lois que les peuples sortis de la barbarie respecteront toujours, *il* s'est rué avec son armée sur notre territoire, semblable au voleur qui attend l'occasion de l'absence du maître pour exécuter impunément son vol (3).

» L'origine de cette guerre est connue. Sous la protection de divers gouvernemens italiens, il s'étoit formé une société ayant pour but ostensible l'unité de l'Italie, et se proposant, comme

(1) En vérité, on peut presque soupçonner que Charles-Albert n'est plus roi. Il n'est plus le roi de Sardaigne, il est l'*adversaire* de Radetzki.

(2) Le *roi sarde*; ce ne sont pas là des appellations plus déférentes que celle d'*adversaire*.

(3) Si Radetzki n'est pas vainqueur, à coup sûr, il sera relégué dans la citadelle d'Ollmütz.

moyen de l'obtenir, la ruine de la domination autrichienne. Sans l'expulsion de l'Autriche des plaines de la Lombardie, la réalisation de ce projet devenoit impossible. Qui connoît l'Italie, son histoire, l'origine de ses États et de sa Constitution, ses populations et leur caractère, pourra se convaincre que les chefs eux-mêmes de ce mouvement, dont les gouvernements, étoient le jouet, ne pouvoient pas croire à la réalisation de l'unité italienne; leur première pensée étoit la ruine de tout gouvernement légal et de l'Autriche en particulier, afin de faire naître, plus tard, du sang et des ruines, une République rouge. On auroit assigné à Charles-Albert le premier rôle dans cette comédie politique; on comptoit sur son armée, sur ses velléités belliqueuses et sur les ressources qu'il pouvoit accorder au mouvement projeté.

» La concentration de mes forces au sein de mes moyens militaires, voulue par le soulèvement général, fut regardée par Charles-Albert comme une faute, comme l'abandon de la Lombardie. Grande erreur! Je disposois encore de moyens suffisans pour faire repentir Milan de sa rebellion, mais je n'en fis pas usage. Je savois que la solution de la question ne dépendoit pas de la destruction d'une ville que j'ai voulu conserver à mon empereur et maître. Charles-Albert traversa comme en triomphe la Lombardie sans rencontrer de résistance, se tenant déjà pour

maître du pays, parce qu'il ignoroit la différence qu'il y a entre *occuper et maintenir* un pays.

» Au Mincio seulement, il rencontra l'armée impériale. Là fut le terme de sa marche triomphale. Battu, il traversa de nouveau la Lombardie, fuyant avec plus de rapidité qu'il n'en avoit mis dans sa marche, lorsqu'il la traversoit sans avoir devant lui un seul ennemi. Il tenta, encore une fois devant Milan de résister à mon armée victorieuse. Resserré dans la ville, il pouvoit être contraint de rendre les armes. Mes troupes étoient maîtresses de ses communications, et deux jours eussent suffi pour lui rendre impossible la fuite hors de cette ville (1).

» L'avant-garde de l'armée ennemie s'est désorganisée. Je pouvois être sûr de ne rencontrer aucun obstacle sérieux dans ma marche; cependant j'accordai un armistice à mon adversaire. Je permis que tous ceux qui s'étoient compromis s'éloignassent, et Milan ne comptoit pas assurément être traitée par moi avec autant d'indulgence. Mais usant de cette modération, j'ai cru agir dans l'esprit du gouvernement de mon empe-

(1) Nous ne balançons pas à citer ces détails. La première campagne du roi de Sardaigne explique pourquoi le Pape a été forcé de quitter Rome. La seconde campagne prouvera qu'après la chute et l'abdication de ce monarque, le Pape devoit espérer de rentrer dans sa capitale. D'ailleurs, il est à propos de voir ces manœuvres habiles de Radetzki dévoilées par lui-même. Il nous donne là, à sa manière, ses commentaires et le secret de ses opérations. Radetzki est le plus grand général des temps d'aujourd'hui.

reur et souverain. Je savois que l'Autriche vouloit soutenir son bon droit, et repousser une attaque déloyale sans exemple, mais non faire des conquêtes, ni motiver une guerre générale en Europe (*ne dar motivo ad una guerra generale in Europa*); aussi donnai-je l'ordre à mes troupes victorieuses de faire une halte sur les rives du Tessin. Aussitôt que Charles-Albert se fut remis de la première épouvante de ses échecs, et qu'il eut, jusqu'à un certain point, réorganisé de nouveau ses troupes, il reprit l'ancien jeu de ses intrigues, sous les plus futiles et les plus indignes prétextes. L'évacuation de Venise n'eut pas lieu, et l'on n'exécuta pas l'article 4 de l'armistice.

« Je me vis forcé au contraire d'user de représailles, et de retenir le parc d'artillerie de siége qui étoit à Peschiéra, jusqu'à ce que Venise fût débarrassée des troupes piémontaises, que la flotte eût quitté la mer Adriatique. Enfin la flotte quitta les eaux de Venise, mais non pour rentrer dans les eaux des États-Sardes, conformément à l'article 4 de l'armistice, mais bien pour se rendre à Ancône où elle continua à appuyer le soulèvement de Venise. Charles-Albert se regardoit toujours comme le maître légitime de la Lombardie; il forma avec des fuyards lombards une consulte de gouvernement, rendant des décrets comme si elle étoit le gouvernement légitime du pays. Les bulletins les plus mensongers, les plus

absurdes étoient imprimés au quartier général du roi, et répandus dans toute la Lombardie, afin de propager et de maintenir dans le peuple l'agitation et l'aveuglement.

» Si j'avois pu prévoir que la dignité royale devoit, en la personne de Charles-Albert, tomber dans un tel avilissement, je ne lui aurois pas épargné la honte de le faire prisonnier à Milan. Par respect pour une princesse qu'en face des tendances antimonarchiques des temps, j'ai cru devoir *protéger* même dans mon ennemi, je n'aurois pas oublié qu'entre la dignité et la personne, il existe encore une grande différence.

» *Quoi de plus, l'Autriche possède la Lombardie en vertu des mêmes traités que ceux auxquels la maison de Savoie doit le titre et la proprieté de l'île de Sardaigne.*

» Enfin Charles-Albert travaille à la ruine de son trône et de sa dynastie, comme s'il étoit le principal agent de Mazzini. Lui qui fut le plus absolu des monarques croit-il par hasard, consolider son trône par l'adoption d'une politique de carrefour (*una politica da trivio*). L'honnêteté et la justice sont des vertus dont un monarque moins que tout autre peut se passer. L'histoire n'offre pas d'exemple que les trônes se soient consolidés par la déloyauté et le parjure, et Charles-Albert n'assurera pas le sien, après l'avoir miné par l'esprit de conquête et par une ambition sans mesure.

» Ayant confiance dans la justice de notre cause, et dans la bravoure de mon armée, je vais droit à l'ennemi. Puisque notre modération dans la victoire n'a pas pu amener cet ennemi à la paix, que l'épée décide une seconde fois ! La possession de Turin rendra peut-être plus facile les négociations pour la paix. »

RADETZKI.

Maintenant il faut tirer l'épée. Pie IX tient les bras élevés vers le ciel jusqu'à ce que le Dieu des batailles ait prononcé entre les combattans.

CHAPITRE VI.

AUTRE PROCLAMATION DU MINISTÈRE DE VIENNE. LES CONSTITUANS ROMAINS FONT REMETTRE UNE ADRESSE AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE A PARIS. LA MAJORITÉ DE L'ASSEMBLÉE NE RÉPOND PAS A CET APPEL. RADTEZKI LIVRE BATAILLE AUX PIÉMONTAIS. ILS SONT VAINCUS. ARMISTICE. LE CABINET DE VIENNE ORDONNE DE SAISIR LES OBJETS D'ART DE ROME QUI SEROIENT INTRODUITS DANS LES ÉTATS IMPÉRIAUX. LORD JOHN RUSSELL. PROCLAMATION DE VICTOR-EMMANUEL II. PIE IX SE CROIT JUSTEMENT A LA VEILLE DE SON RETOUR DANS ROME.

La Gazette de Vienne du 18 mars à son tour répandit un manifeste émané de la chancellerie impériale. Le ton est plus adouci dans l'expression, mais non moins ferme; l'empereur parle de sa modération, et soutient que l'Autriche n'a pas été guidée par des vues ambitieuses : elle n'a pas convoité de couronne étrangère, elle n'a voulu que ce qu'il est permis à chacun de vouloir, conserver ce qui lui appartient, et protéger contre des prétentions injustes l'intégrité de la monarchie reconnue par des traités solennels. Dans cette lutte pour les biens les plus précieux des peuples, l'empereur d'Autriche peut compter sur la sympathie de ceux

qui ont encore les sentiments du droit, sur la fidélité inébranlable et l'héroïsme de sa glorieuse armée, enfin sur la protection et l'appui du Dieu des armées qui ne laissera pas succomber une juste cause.

Le ministre des affaires étrangères de Vienne parle un langage plus régulier, et Pie IX ne put qu'applaudir à cette déclaration. *Rome a le sentiment du droit* et l'appui du Dieu des armées sera invoqué dans les prières des Romains fidèles à leur souverain.

Vers ce même temps deux envoyés de la République Romaine en France remettent aux membres de l'Assemblée nationale de Paris une adresse des constituants Romains; dans ce document on remarque le passage suivant :

« Il n'y a qu'un soleil au ciel pour toute la terre; il n'y a qu'un but, qu'une loi, qu'une seule croyance, association, progrès pour ceux qui la peuplent. Comme vous, nous combattons pour le monde entier, nous sommes tous frères, nous le serons quoi qu'on fasse. »

La majorité de l'Assemblée bien disposée et prévenue du départ des secours attendus par le Saint-Père, déclara qu'elle ne répondroit pas à cet appel de quelques habitans de Rome, et d'une foule d'étrangers accourus dans cette ville pour y établir leur injuste domination.

Le sort des armes a décidé : Charles-Albert et ses fils font des prodiges de valeur, mais

les Autrichiens sont plus braves encore, et ils demeurent victorieux. Un armistice est publié.

» Le roi de Sardaigne donne une assurance positive de faire conclure, autant qu'il dépendra de son honneur, un traité de paix sur les bases des articles suivants :

» ARTICLE PREMIER. — Le roi de Sardaigne licenciera les corps militaires hongrois, polonais et lombards, se réservant de conserver quelques officiers des autres corps qu'il voudra.

» ART. 2. — Le comte Radetzki s'entremettra auprès de S. M. l'Empereur, afin que complète amnistie soit accordée aux soldats hongrois, polonais et lombards, sujets de S. M. susénoncée.

ART. 3. — Le roi de Sardaigne permet que 18,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie occupent le territoire compris entre le Pô, le Tessin et la Sésia, et que les troupes autrichiennes composent la moitié de la garnison dans la citadelle d'Alexandrie.

ART. 4. — L'entrée de la moitié de la garnison autrichienne dans la citadelle d'Alexandrie ne pouvant avoir lieu que dans trois ou quatre jours, sera garantie par le gouvernement sarde.

ART. 5. — La flotte sarde quittera l'Adriatique avec tous les bateaux à vapeur dans le délai de quinze jours, rentrera dans ses ports, et les Piémontais qui se trouveront à Venise auront

l'ordre de rentrer dans leurs anciens Etats, dans le même délai.

Art. 6. — Le roi Victor-Emmanuel II promet de conclure une paix prompte et durable, et de réduire l'armée sur l'ancien pied de paix.

Art. 7. — Le roi de Sardaigne regarde comme inviolables toutes les conditions stipulées ci-dessus.

Art. 8. — Il sera envoyé des plénipotentiaires réciproques dans une ville quelconque qui sera déterminée, à l'effet de conclure la paix définitive.

Art. 9. — La paix sera faite indépendamment de la stipulation du présent armistice.

Art. 10. — Si l'on venoit à ne pas conclure la paix, la dénonciation de l'armistice auroit lieu dix jours avant la reprise des hostilités.

Art. 11. — Seront rendus réciproquement et promptement tous les prisonniers de guerre.

Art. 12. — Tous les Autrichiens qui ont passé la Sésia seront tenus de rentrer dans les limites ci-dessus tracées.

Signé : Chrzanowsky,
Radetzki.

On a vu, page 46, la note du Cardinal Antonelli relative à la vente des objets d'art des Musées de Rome.

L'Autriche s'empressa de publier le décret ci-après. La notification de ce gouvernement mérite d'être présentée pour exemple à tous les cabinets.

« Tout commerce d'objets d'art provenant des collections publiques du Vatican et des musées à Rome, Florence et Venise, est formellement défendu dans toute l'étendue de la monarchie autrichienne, notamment par voie d'importation, d'exportation ou de transit. En cas de contravention, les autorités devront saisir les objets sans accorder au possesseur d'indemnité préalable et les garder pour les restituer ultérieurement. »

Il importoit de sauver l'Italie de la dévastation qui la menaçoit, et les puissances avoient raison de se hâter d'interposer leur autorité pour arrêter les déprédations des Vandales de Rome et de Florence, et d'autres villes de la Péninsule.

Dans le même instant, l'Angleterre, dont les protestations de sympathie paroissent quelquefois devoir être tenues en suspicion, laissa percer ses sentiments sur la déprédation des Musées de la capitale du monde catholique. Il n'étoit pas possible que sir Georges Hamilton n'eût pas donné à Londres connoissance de la note du Cardinal Antonelli, et le cabinet de Saint-James y avoit fait sans doute une réponse; mais on ne la connoissoit pas. John O'Connell, à ce sujet, déclara dans la Chambre des Communes qu'il

demandoit une réponse à lord John Russell. M. O'Connell ne cachoit pas que le gouvernement qui pesoit sur Rome avoit fait des offres de vente à la Société du Musée britannique qui avoit honorablement repoussé ces propositions. Dans cette occurrence, il désiroit savoir quelle conduite tiendroit le ministère si les objets d'art en question étoient importés en Angleterre, puisque l'Etat de paix permettoit à tous les bâtiments de naviguer sans crainte d'être visités. Que répondit lord John Russell, qui daigna faire lui-même la réponse?

Le noble lord dit sérieusement qu'il n'existe pas de lois pour prohiber l'importation de ces objets. Si pareil usage eût existé en Autriche, la sage résolution impériale eût été inutile, et c'est parce que rien, dans la législation, ne prohiboit le transit, qu'une détermination spéciale avoit été prise. Lord John Russell ne devoit-il pas, sauf à solliciter une ratification du parlement, prendre dans un cas d'urgence, et en présence de l'indignité du fait, une mesure provisoire qui eût arrêté les spéculateurs? Il eût pu d'ailleurs faire entendre une parole de blâme pour venger l'honneur de son pays, en protestant que sans doute la Grande-Bretagne ne consentiroit jamais à s'enrichir de pareilles dépouilles. Étoit-ce donc témoigner trop de complaisance pour les désirs de l'auguste exilé de Gaëte? Lord John Russel se borna à déclarer qu'il fau-

droit, pour arrêter les importations, modifier la loi, mais que le gouvernement *n'étoit nullement enclin à proposer cette altération : il préféroit ne pas s'en mêler.*

Si de pareilles paroles avoient été prononcées dans le temps des *indignations* de Napoléon, ne se seroit-il pas écrié de sa voix tonnante, *Ministère boutiquier?* Assurément, le respect pour la loi pouvoit, en cette circonstance, se concilier avec le sentiment de la morale. Il étoit bien difficile que dans le parlement on accusât publiquement le ministère de n'avoir pas laissé arriver tranquillement dans la Tamise le *Laocoon*, la *Louve en bronze,* la *statue de Marc Aurèle,* et au besoin, et par raffinement, afin d'en faire l'objet d'une exhibition insultante pour les Irlandais, mais lucrative, les statues que Canova a sculptées sur le monument élevé dans Saint-Pierre à la mémoire des derniers Stuarts. Il n'y a pas de code de lois, où on ne lise, même quand cette prescription n'y est pas écrite : « *Il est défendu à une nation de se laisser vitupérer universellement.* Nous croyons à propos de dire aussi que lord John Russel a ajouté que le gouvernement n'avoit ni sanctionné, ni encouragé la vente de ces objets d'art en Angleterre. Un membre de la noble et respectable famille Russell, si justement honorée dans la Grande-Bretagne, ne pouvoit pas rester sous le coup d'une accusation si complète.

Un article de l'armistice, du 26 mars, mystérieux dans sa forme, avoit paru indiquer l'abdication de Charles-Albert. En effet, le 27, le fils aîné de ce prince, si déplorablement éprouvé par la fortune, publia la proclamation suivante :

« CITOYENS,

» Des événements funestes, et la volonté de mon bien vénéré (*veneratissimo*) père m'appellent avant le temps au trône de mes aïeux.

» Les circonstances qui m'obligent à prendre les rênes du gouvernement sont telles, que sans le concours efficace de tous les citoyens, je pourrois difficilement accomplir mon unique vœu, le salut de la patrie commune.

» Les destinées des nations se murissent dans les desseins de Dieu. L'homme doit concourir de toutes ses forces à l'accomplissement de ces desseins. Nous n'avons pas failli à ce devoir.

» Maintenant notre entreprise doit être de maintenir l'honneur sauf et entier, de cicatriser les plaies de la fortune publique, d'affermir nos institutions constitutionnelles.

» Je convie tous mes peuples à cette entreprise. Je me dispose à prêter un serment solennel à ces institutions constitutionnelles, et j'attends de la nation, en échange, aide, affection et confiance.

» VICTOR-EMMANUEL II.

Turin, 27 mars 1849.

En Italie généralement on applaudit au départ de Charles-Albert, qui paroissoit disposé à se rendre en Espagne, pour, de là, passer en Angleterre, ou même, disoient quelques-uns, à Saint-Pétersbourg. Cependant on rendoit justice au courage de ce prince : lui, son fils aîné, le duc de Gênes, tout ce qui appartenoit à cette antique famille, avoient combattu avec intrépidité et mille fois bravé la mort. Radetski même a déclaré, en termes précis, que ces princes avoient fait des prodiges de valeur. Autrefois César, chaque fois qu'il étoit en ligne devant nos pères, disoit : *Pugnatum est acriter*. Cette justice rendue à un ennemi vaincu a doublé la gloire et la renommée du vainqueur.

Pie IX avoit abaissé ses bras qu'il tenoit élevés pendant la prière. L'Autriche, l'armée de l'ordre, étoit triomphante. Le nouveau roi de Sardaigne n'arrivoit aux affaires qu'averti et éclairé par une rapide expérience ; son épouse, fille d'un archiduc d'Autriche, alloit faire entendre une voix connue et de famille dans les conseils de Vienne. La paix étoit nécessaire pour les deux parties belligérantes.

La Toscane ne pouvoit que se réjouir de tels événements ; Pie IX y voyoit, d'après les lois de la situation et du voisinage, le prompt rétablissement de l'autorité grand-ducale à Florence, puis le retour probable des hôtes de la place de Gaëte dans l'enceinte sacrée de Rome.

CHAPITRE VII.

MANDEMENT DE L'ÉVÊQUE DE GUBBIO. IL INVITE SON CLERGÉ A MONTRER DE LA PERSÉVÉRANCE DANS SA FIDÉLITÉ ET UN COURAGE SURNATUREL. LE GOUVERNEMENT DE ROME, MÉCONTENT DE CE PRÉLAT, LE FAIT JETER EN PRISON. IL AVOIT PRESQUE PRÉDIT LE RETOUR DE CIRCONSTANCES PROSPÈRES.

Cependant il falloit encore offrir à Dieu le sacrifice de tourmens nouveaux. Chaque courrier apportoit une peine, chaque lettre annonçoit une persécution. Les triumvirs avoient fait arrêter plusieurs Cardinaux, Archevêques et Évêques des États Romains; l'un de ces confesseurs étoit l'Évêque de Gubbio.

Nous avons loué, avec effusion, notre Épiscopat français. Il ne ne nous est pas permis de négliger l'occasion de louer l'Épiscopat italien, celui qui est plus spécialement sous la direction du suprême hiérarque. Voici le mémorable Mandement qui a motivé l'arrestation de l'héroïque Évêque de Gubbio. Cette allocution doit rester

à jamais au premier rang dans les annales de l'Église.

« *Joseph, évêque de Gubbio* (1), *à son bien-aimé Clergé de la ville et du diocèse.*

VÉNÉRABLES FRÈRES,

» *Christo igitur passo, et vos eadem cogitatione armamini.* I. PETR. IV, 1 (2).

» Le Seigneur, Frères bien-aimés, nous a réservés à de dures épreuves. On veut dépouiller l'Église de toutes ses propriétés, et réduire le Clergé à une existence dépendante et précaire.

« Cependant que Dieu soit toujours béni, Dieu qui nous met à même de remplir littéralement cette promesse que nous lui avons faite en entrant dans le sanctuaire. » *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei : tu es, qui restitues hereditatem meam mihi* (Ps. XV. 5.) mon devoir néanmoins est de vous avertir qu'il n'est pas licite de concourir activement en aucune manière, à une telle spoliation, soit à cause de l'injustice

(1) Il s'appelle Joseph Pecci. Il est né à Gubbio même, le 13 avril 1776. Grégoire XVI l'a transféré de Césaropolis *in partibus* le 1er mars 1841. Il est donc âgé de 73 ans. Nous ne balançons pas à citer tout entier ce document, qui a fait verser d'abondantes larmes au Saint-Père et à toute sa cour.

(2) Dans l'expédition que j'ai sous les yeux, on a mis 41 au lieu de IV. Il n'y a pas de chapitre, dans les Epitres de saint Pierre, qui ait 41 versets.

de l'acte, soit à cause du sacrilége qu'il renferme, soit à cause de la fin à laquelle il tend, qui est de rendre l'Église esclave, soit à cause des censures ecclésiastiques que l'on encourroit, ainsi que l'a rappelé le Souverain-Pontife dans sa protestation du 1er janvier, (*voyez* Ire Partie, p. 89) applicable dans toute son étendue au nouvel acte que je signale. Personne ne pourra donc se prêter à souscrire des actes, des déclarations, des sermens qui impliqueroient une adhésion quelconque à la spoliation de l'Église, ou la reconnoissance d'une autorité légitime dans ceux qui les exigent avec cette intention. Quant aux vases et aux ornements sacrés et aux autres objets des trésors de l'Église, que chacun se rappelle ce que fit le généreux martyr de Jésus-Christ, saint Laurent, il aima mieux distribuer aux pauvres ces objets sacrés, que de les laisser tomber dans des mains profanes. Les exemples ne manquent pas, dans l'histoire ecclésiastique, de Prêtres et d'Évêques qui ont livré leur vie plutôt que de livrer les choses saintes à des mains sacriléges.

» Du reste, bien-aimés Frères, qu'aucun de vous ne se trouble, qu'aucun de vous ne soit hésitant, mais souffrons avec une sainte joie la violence qui nous est faite; souffrons à l'exemple de ces premiers chrétiens et prêtres qui méritèrent les louanges de saint Paul, parce qu'à la pensée des biens célestes, ils comptèrent pour rien d'être dépouillés des biens terrestres. *Rapinam bo-*

norum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam. (HÆBR. x. 34).

» Mais ce n'est pas seulement par la perte des biens que Dieu veut éprouver notre constance ; il nous demande encore le sacrifice de l'honneur, car le prêtre est désormais réduit à se voir traiter et en particulier et en public, et de vive voix et par la presse, comme la lie du monde. « *Omnium peripsema usque adhuc.* (1) (I. CORINTH. IV 13.) Oh, bien aimés, bénissons encore pour cela le Seigneur! nous réjouissant avec les Apôtres d'avoir été trouvés dignes de subir l'opprobre pour le très-saint nom de Jésus-Christ. C'est lui qui est méprisé et outragé en nous ; que notre joie soit grande de participer en quelque manière à la confusion qu'il a soufferte ! disons avec l'Apôtre : « *Propter te mortificamur totá die.* (ROM. VIII 36).

» Quoi, encore, on n'épargne pas de nos jours les calomnies les plus infamantes contre le Clergé, et on les jette au public étonné et incertain pendant que le prêtre ne peut que souffrir et se taire. Cette bonne réputation si nécessaire à notre sacré ministère, et dont le Saint-Esprit même nous commande de prendre le plus grand soin, nous est enlevée, comme on arracha vio-

(1) *Peripsema*, veut proprement dire *rebut*. Ce mot ne se trouve pas dans la plupart des dictionnaires latins, ni dans les dictionnaires italiens.

lemment la tunique sans couture, des épaules du Rédempteur, *la caste cléricale* (ainsi nous nomme-t-on à présent) est représentée comme un troupeau d'animaux immondes, et couverts de souillures. Le prêtre n'est plus le ministre des divins mystères, le dispensateur des grâces et des dons du ciel, l'ambassadeur de Dieu, mais seulement le représentant d'un *rite* qu'on prétend respecter, pendant qu'on l'outrage.

» Frères bien aimés, cette guerre n'est pas contre nous, mais contre notre très-sainte religion : on voudroit nous rendre méprisables et odieux au monde, pour rendre méprisable et odieuse la foi très-sainte que nous prêchons, l'Église, notre mère, à qui nous appartenons, et la morale si pure que nous enseignons aux hommes faits, comme aux petits enfants, et pour quoi ? pour mettre à la place un fantôme de religion non pas tirée de l'Évangile, mais toute philosophique et nationale modelée sur le protestantisme, qui s'établit par le fait, grâce aux principes répandus sourdement. Telle est la religion, tel est le nouvel Évangile auquel tendent ceux qui persécutent le sacerdoce et l'Église.

» Hélas ! il est trop vrai, bien-aimés Frères, les jours où nous sommes sont mauvais. « *Dies mali sunt* (EPHES. V, 16). Mais que cela ne nous fasse perdre ni le courage, ni la confiance ; notre Dieu grand et bon a dit de chacun de nous qui

souffre pour son nom : « Je suis avec lui dans la tribulation, je l'arracherai de la main qui le persécute, et je le revêtirai de ma gloire : *Cum ipso sum in tribulatione; eripiam eum, et glorificabo eum.* » Cette Eglise, que l'on veut fouler aux pieds, triomphera plus belle que jamais. Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; Jésus-Christ nous l'assure.

» Oui, mes Frères, que notre foi soit la victoire qui triomphe du monde : *Hæc est victoria quæ vincit mundum* (1 JOAN. V. 4). Tenons-nous plus étroitement attachés à cette foi, et ne cessons pas de l'inculquer au peuple. La vérité du Seigneur subsiste pour toujours; la fausseté des inventions humaines se fond comme la neige aux rayons du soleil. Oh! ne vous laissez pas accabler par une terreur humaine. Ne vous laissez pas confondre par les sophismes de l'impiété. Forts de votre foi, résistez courageusement à qui ose l'attaquer : la foi qui nous sauve est *une*. L'Évangile n'admet ni modifications, ni réformes selon les temps. Ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur étoit hier, il l'est aujourd'hui, il le sera dans tous les siècles. Ne vous lassez pas de le dire et de le prêcher.

» Qu'à la pureté du dogme soit toujours unie la pureté de la morale évangélique que vous devez enseigner en particulier et en public. La corruption des maximes et des mœurs déborde

de toutes parts. Que cela ne vous fasse pas dévier de la voie droite, ni condescendre aux exigences des faux chrétiens!

» Que la prière soit votre occupation la plus assidue pour appeler sur vous et sur le peuple chrétien l'esprit de lumière, de conseil, de charité, de concorde et de paix. Oh! mon Dieu! à quel état déplorable le christianisme est-il réduit de nos jours! C'est à nous de le réformer par la puissance de nos enseignements, mais bien plus encore par l'exemple des vertus sublimes propres à votre état, afin qu'au seul spectacle de vos œuvres, Dieu soit glorifié; ses élus suivront alors vos traces, ses élus, dont vous êtes les maîtres et les guides à la vie éternelle.

» Faites-vous gloire d'être et de vous montrer les dignes ministres de Jésus-Christ, et plus on vous accable d'outrages, plus efforcez-vous d'imiter le divin Maître, pardonnant de bon cœur à qui dit du mal de vous et à qui vous maltraite; priant pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, rendant, pour le mal, le plus grand bien possible, ainsi que Jésus-Christ a fait et ordonné de faire.

» Ne vous mêlez ni de politique ni des choses du monde; occupez-vous dans la retraite de la lecture et de la méditation des saintes Écritures; livrez-vous à la pratique de toutes les œuvres de miséricorde envers vos Frères, afin de les conduire tous au port de salut; gardez-vous de

toute action, de toute parole qui pourroient faire croire au monde que vous êtes moins vertueux que ne doit l'être un fidèle ministre de Jésus-Christ. « *Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum* (II Cor. vi, 3).

» Montrons-nous toujours et en tout de vrais ministres de Dieu. Que rien ne lasse notre patience, soumettons-nous de bon cœur par amour de Jésus-Christ, à toutes sortes de tribulations, de nécessités, d'angoisses, et même, s'il le faut, car pour Jésus-Christ tout est bien peu de chose, aux coups, à la prison, aux séditions qu'on exciteroit contre vous, gardant la mansuétude du Sauveur qui a voulu devenir l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple.

» Que les fatigues du saint ministère, les veilles, les jeûnes, la mortification, l'étude des choses divines, la longanimité, la douceur, la ferveur de l'Esprit saint, la charité sincère, la parole de vérité rendue efficace par la vertu divine, soient notre occupation constante; joignons-y toutes les œuvres de sainteté et de justice propres à notre caractère, *qu'elles paroissent toujours à notre droite et à notre gauche, dans la prospérité et dans l'adversité.*

» Ne tenons à rien, qu'il nous soit égal d'être honorés ou méprisés, d'être diffamés ou de jouir d'une bonne réputation; d'être traités comme des imposteurs, quoique nous ne manquions jamais, à la vérité; de nous trouver sans cesse en

péril de mort, quoique encore vivant par la miséricorde de Dieu; d'être bafoués, quoique jamais avilis; affligés extérieurement, quoique gardant toujours la joie intérieure; réduits à la pauvreté et aux expédiens pour secourir l'indigence du prochain; dépouillés de tout, et pourtant comme maîtres du monde entier, car Dieu seul est notre trésor.

« Voilà, Frères bien aimés, le miroir que je vous mets devant les yeux d'après l'Apôtre, pour bien diriger votre vie en ce temps de travail qui nous prépare une immense gloire; nous en avons l'espérance et la certitude, « *momentaneum et leve tribulationis nostræ, æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* » (II Cor. IV. 17). La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et la communication de l'Esprit saint soient toujours avec vous, Frères bien aimés. Amen.

Gubbio à l'Évêché, ce 1er mars 1849.

† JOSEPH, *Evêque de Gubbio.*

D'autres Évêques publièrent des Mandemens aussi remplis de sagesse, de dévouement, et recommandables également par un style de franchise, de noblesse, mais les révolutionnaires virent dans la publication de Monseigneur Pecci quelque chose qui les frappa davantage, et ils remarquèrent seulement ces paroles : « *Que nos*

œuvres paroissent toujours à notre droite et à notre gauche, dans la prospérité et dans l'adversité! »

Radetzki n'avoit pas encore gagné sa dernière bataille, et les insurgés dépourvus d'habileté et de prévision, ne soupçonnoient pas que la fortune pût changer pour eux. Cette supposition de *circonstances prospères,* mise en avant par le sage de Gubbio, irrita les gouvernans qui le firent jeter en prison malgré son grand âge, l'appelant un vieillard qui prophétisoit des sottises et des impossibilités.

CHAPITRE VIII.

VICTOR-EMMANUEL II DISSOUT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE TURIN. LETTRE DE M. CHAPOT, DÉPUTÉ, A PIE IX. NOMS DES REPRÉSENTANS QUI PROPOSOIENT D'ENVOYER UNE DÉPUTATION A PIE IX QU'ON ATTENDOIT EN FRANCE. RÉPONSE DU PAPE A M. CHAPOT. ON NOMME UN TRIUMVIRAT A ROME. LE PAPE VISITE L'ÉGLISE DE L'ANNONCIATION A GAËTE. LE TIMES, JOURNAL ANGLAIS, FLÉTRIT LES SPÉCULATIONS DE SES COMPATRIOTES SUR LES OBJETS D'ART DE ROME. DISCOURS DE M. COSTA DE BEAUREGARD, DÉPUTÉ PIÉMONTAIS, EN FAVEUR DES DROITS DU PAPE.

Il ne faut jamais oublier que tout ce qui concerne la gloire et les mouvemens de Radetzki excitoit avidement la curiosité à Gaëte. On y reçut la nouvelle de la grande victoire qui avoit anéanti l'armée piémontaise. Le même courrier annonça qu'un armistice, conclu dans les derniers momens du règne de Charles-Albert, avoit été converti en un autre armistice, signé par le nouveau roi et le maréchal vainqueur. Nous ferons observer ici que jamais un traité quelconque n'a été ainsi signé par un roi et par un général.

Le premier armistice avoit été signé le 23, et le second le 26.

Le 30 mars, Victor Emmanuel II, pour être plus en état de conclure la paix, prononça la dissolution de la Chambre des Députés, qui, dans un accès de déraison et d'aveuglement, par-

lait de continuer la guerre, quand il étoit facile à Radetzki d'entrer à Turin avant trois jours.

Dès les premiers moments où le Pape avoit quitté Rome, le bruit couroit que Sa Sainteté pourroit venir en France, (voyez la première partie de ce travail *page* 115.)

A cette nouvelle M. Chapot, membre de la Chambre des Députés, rédigea un projet de décret qu'il devoit remettre sur le bureau de l'Assemblée nationale, dès qu'on auroit été officiellement averti de l'arrivée du Souverain-Pontife. Un grand nombre de Représentans s'empressèrent de s'associer à cette généreuse manifestation, en apposant leur signature au bas de ce projet de décret. La résolution du Souverain-Pontife de fixer son séjour à Gaëte, étant connue, le décret devenoit inutile, M. Chapot ne voulant pas que le fruit en fût perdu, avoit adressé l'original de ce projet au Saint-Père, avec la lettre suivante :

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

» En même temps que nous apprenions les douloureux événements qui forçoient Votre Sainteté à s'éloigner de Rome, tout nous faisoit espérer qu'elle viendroit se confier à l'hospitalité de la France.

» Nos cœurs s'en émurent, et je rédigeai aussitôt le projet de décret que Votre Sainteté trou-

vera ci-joint, et au bas duquel un grand nombre de Représentans s'empressèrent d'apposer leur signature. Ce nombre eût été bien plus grand, très-Saint-Père, car l'Assemblée nationale tout entière se seroit, je n'en doute pas, associée à cet élan généreux, si la nouvelle du séjour de Votre Sainteté à Gaëte n'avoit fait pressentir l'inutilité de ce décret.

» Tel que ce projet se trouve entre mes mains, que Votre Sainteté me permette de le lui adresser. Elle y trouvera peut-être un élément de consolation pour les douleurs immenses dont son cœur est accablé.

» Tout en demandant votre bénédiction, très-Saint-Père, j'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect, l'un de vos enfans les plus humbles et les plus dévoués.

» F. Chapot. »

Voici le texte du projet de décret avec la liste des Représentans qui furent assez heureux pour le signer.

« Au moment où le Souverain Pontife se confie à l'hospitalité française, l'Assemblée nationale, voulant lui donner un témoignage solennel de sa vénération et de ses vives sympathies, décrète :

» Une députation de Représentans se rendra auprès du Souverain-Pontife pour lui porter les

hommages de l'Assemblée nationale et du peuple français.

» Elle se composera de vingt-cinq membres tirés au sort parmi ceux qui demanderont à remplir cette mission.

» La députation ira au-devant du Saint-Père et l'accompagnera jusqu'au lieu de sa résidence.

» Ont signé : MM. Chapot, Pascal d'Aix, Buchez, Roux-Carbonnel, Reboul, Astouin, Arnaud (Arriége), Roux-Lavergne, Jouin, Vezin, Turck, Fauveau, Forel, Cormenin, Mathieu Bodet, Bavoux, Houël, Degousée, Puységur, Pioger, Vernhette, Charamaule, Mouton, de Dampierre, Lacrosse, Champvans, de Tonnac, Tréveneuc, Buffet, La Boulie, Saint-Victor, de La Rochejacquelein, François Marrast, Kerdrel, Découvrant, La Rochette, Clément Thomas, Pradié, Larcy, Carayon-Latour, Legeard de la Diriays, Camus de la Guibourgère, Sauvaire-Barthélemy, Grandville, Desmare, Favre (Ferdinand), Poujoulat, de Sèze, de Prébois, Boissier, Servière, d'Hauteville, Casse, de Tinguy, Dubruel (Aveyron), Champanhet, Sibour, de Voisins, D'Andigné de la Chasse, Cazalès, Lespinasse, Montalembert, Rouveure, Lépinai, Bedeau, de Fougeroux, Defontaine, Braheix, Crespel de la Touche, Brunet, Chaix, de Saint-Georges, Hubert de Lisle, de Vogué, Montreuil, Saint-Priest, Corbon, Larieux, Jobez, Arène, Bérard, Culmann, Blin de Bourdon, Vaudoré, Couvreux.

Le lendemain, il parut, dans quelques journaux catholiques, une réclamation de trois honorables ecclésiastiques représentans du peuple : c'étoient MM. l'Abbé Daniélo, représentant du Morbihan; M. l'Abbé Frichon, représentant du Pas-de-Calais; M. l'Abbé Leblanc, représentant du Morbihan.

Ces trois pieux amis de la Papauté approuvoient hautement les sentimens énoncés dans les pièces publiées par M. Chapot, et envoyées au Saint-Père, et déclaroient qu'ils étoient profondément gravés dans leurs cœurs. Les trois ecclésiastiques regrettoient que le projet ne leur eût pas été présenté, et qu'ainsi ils n'eussent pu joindre leurs noms à ceux de leurs estimables collègues.

On voit que, lorsqu'il s'agissoit d'un hommage à rendre au Chef de la religion romaine, tous les partis se faisoient un honneur de proclamer leur dévouement et leur amour. Il manque plusieurs noms qu'on s'attendoit à voir ici, mais ce sont sans doute ceux des représentans qui étoient absens, ou qui n'ont pas été avertis assez tôt.

En réponse à la lettre et à la communication qui précède, le Souverain-Pontife adressa de Gaëte à M. Chapot la lettre suivante :

« PIUS PP. IX.

» Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons reçu votre Lettre du 24 janvier

dernier, dans laquelle Nous avons reconnu le zèle qui vous a animé, vous, Notre cher fils, et un grand nombre de vos collègues de l'Assemblée française, lorsque vous avez entendu dire qu'après un déplorable changement dans les affaires publiques, obligé de quitter Rome, Nous nous dirigions vers la France.

» Nul n'ignore, nul ne sauroit assez louer les nobles qualités qui distinguent la nation française et parmi lesquelles brille surtout, l'excellence de sa foi, de sa piété et de son respect envers Notre Siége apostolique; c'est pourquoi Nous n'eussions rien désiré plus vivement que d'aller chercher des consolations au milieu de vous, et de témoigner à cette illustre nation, Notre affection paternelle et toute spéciale.

» Aussi bien ne faisons-Nous qu'un acte de justice en vous comblant d'éloges, vous, Notre cher fils et vos honorables collègues, et en vous adressant à tous Nos actions de grâces pour le témoignage de bienveillance dont vous avez pris l'initiative envers Nous. Cependant Nous ne cessons d'offrir au ciel Nos ardentes prières, afin qu'il entretienne et perpétue, dans toutes les nations, le zèle dont ont fait preuve surtout celles qui se glorifient du nom de catholiques, en entourant de leur sympathie le Principat temporel de Notre Siége apostolique.

» Recevez, Notre cher Fils, ainsi que vos collègues, comme un gage de toutes les grâces cé-

lestes, et de Notre affection paternelle envers vous, Notre bénédiction apostolique que Nous vous accordons dans l'intime effusion de notre cœur.

» Donné à Gaëte le 23 mars de l'an 1849, de notre Pontificat le troisième.

» PIUS PP. IX. »

Rome ne cessoit d'être agitée ; on ne vouloit plus reconnoître même le gouvernement intrus. A la nouvelle des désastres du Piémont, l'Assemblée croyant pouvoir ainsi fortifier l'autorité, nomma un triumvirat. L'Antoine, l'Octave et le Lépide de ce triumvirat furent MM. Mazzini, célèbre par la part qu'il prenoit depuis long-temps en Angleterre, à toutes ces affaires d'Italie, M. Armellini et M. Saffi. On vouloit y faire entrer Guerrazzi et Montanelli, alors c'eût été une sorte de directoire tel que celui qui succéda à la Convention et que l'on nommoit le pouvoir des *Pentarques ;* mais on pensa que Guerrazzi, le même qui devoit finir si mal en Toscane, y étant retenu, il ne pourroit pas accepter, avant que les deux États, Rome et Florence eussent consommé leur fusion. Ce triumvirat ne devoit-être que provisoire, et plus tard modifié, aussitôt que l'union auroit été prononcée de manière *à utiliser dans un but commun les hommes les plus remarquables des deux pays.*

Nous donnons le décret de nomination du triumvirat.

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

« Au nom de Dieu et du peuple.

» L'Assemblée constituante considérant que, vu la gravité des circonstances, il est nécessaire de concentrer le pouvoir, sans que l'Assemblée suspende l'exercice de son mandat, décrète.

» ARTICLE PREMIER. Le comité exécutif est dissous.

» ART. 2. Le Gouvernement de la République est confié à un triumvirat.

» ART. 3. Des pouvoirs illimités sont donnés à ce triumvirat, pour la guerre de l'indépendance, et le salut de la République.

» Rome 29 mars 1849, le Président,

» GALETTI. »

Nous ne nous dissimulons pas que les lecteurs qui accueilleront ces annales, rechercheront sur tout, ce qui concerne le Pape, sa résignation constante, ses joies courtes, ses travaux, ses veilles, ses correspondances politiques qui ne se rallentirent jamais, et surtout ses actes religieux où il alloit passionnément confondre sa dignité et sa

grandeur, à la demande des chefs de tous les lieux sacrés. Le bulletin suivant nous apprend quelques faits nouveaux.

« Le 26 mars, le Saint-Père dont la dévotion à la très-sainte Vierge étoit si bien connue, se rendit à neuf heures dans la chapelle de la collégiale de l'*Annunziata* à Gaëte, pour y célébrer la messe. Pie IX qui avoit accordé à cette chapelle le privilége d'avoir la messe chantée de l'*Annonciation*, a voulu en célébrant lui-même le sacrifice, témoigner, le premier, de sa vive piété envers celle qu'on est si heureux d'invoquer dans les grandes épreuves du Saint-Siége. Le roi, la reine de Naples, trois de leurs fils et le comte de Trapani étoient arrivés à l'église dès huit heures et demie du matin, ainsi que le grand-duc de Toscane, la grande duchesse, leurs enfants, la duchesse douairière Marie-Ferdinande-Amélie, princesse de Saxe, et l'archiduchesse Marie-Louise-Josephe-Christine-Rose, sœur du grand-duc dont on sait que la demeure est depuis quelque temps fixée à Mola-di-Gaëta, à peu de distance de la place.

On aimeroit à parler de la piété, du recueillement profond et de la tenue si édifiante de ces princes pendant la célébration des saints Mystères, si la vue de Pie IX à l'autel ou dans son action de grâce, n'occupait tous les yeux, ne remplissoit tous les cœurs, et ne disoit à ceux qui assistoient à une aussi touchante cérémonie, qu'après la

sainte victime du sacrifice, on ne peut penser qu'à l'auguste Pontife qui l'offre au Seigneur pour les besoins de tous.

Les Ministres étrangers, avoient été naturellement invités : ils ne doivent pas perdre de vue celui qu'ils ont sauvé.

Du reste, ce n'est pas la première fois, je l'ai dit, que les fidèles de Gaëte ont pu être témoins d'un spectacle aussi attendrissant, comme aussi ce n'est pas la première fois que le Saint-Père a donné des marques éclatantes de sa dévotion envers la sainte Vierge. Il y avoit peu de temps encore que le pieux Pontife avoit choisi, pour terme de sa promenade, une chapelle dédiée à Marie sous le titre de la *Catena ;* et ce fut après avoir célébré la messe à l'autel de la madone *della città* à deux lieues de Gaëte, que rentrant dans sa modeste demeure, Pie IX apprit la nouvelle de la proclamation de la République à Rome. C'étoit ainsi que notre cher et malheureux Pontife cherchoit des consolationts dans ses peines, et se préparoit à recevoir ces coups qui frappoient bien fortement, sans abattre toutefois cette ame toujours sereine et pleine de confiance en la divine Providence.

Mais une foule d'émotions, devoient se succéder sans interruption. Le corps diplomatique ne recevoit d'Angleterre que des journaux arriérés, et nous déjà nous savions à Paris (11 avril) que le *Times* flétrissoit avec énergie les spéculations

qui avoient pour objet de dépouiller Rome des chefs-d'œuvre antiques formant sa principale richesse. On ne sauroit trop applaudir au langage tenu par cette feuille anglaise.

« Nous croyons savoir que la passion de l'art l'a emporté sur les scrupules de la conscience. Entre autres négociations entamées à ce qu'on assure, pour acquérir la possession d'objets d'art qui, religieusement gardés à Rome, n'étoient pas tombés dans le domaine public, on nous signale un traité ou marché en voie de se conclure, et en vertu duquel l'*Apollon du Belvéder* traverseroit l'Atlantique pour charmer le nouveau monde, et un autre marché qui placeroit dans les collections de notre métropole des monumens d'art moins remarquables. Nous ne devons pas toujours rester sous la domination de Mazzini; le pillage du Vatican ne sauroit se justifier en aucune façon, d'autant plus que le fruit de ces rapines ne serviroit qu'à aider des criminels politiques à se soustraire aux châtimens. Mazzini n'a pas plus le droit de vendre ces objets d'art que les hommes qui s'étoient établis l'an dernier aux Tuileries n'auroient eu le droit de vendre les diamans ou les colliers qu'ils y avoient trouvés. Nous espérons que la prudence et la générosité des Anglais se refuseront à souscrire de pareils marchés. »

Voilà parler mieux qu'on ne l'a fait sans doute au parlement! Nous connoissons donc les opi-

nions de plusieurs publicistesde diverses nations sur le droit que le Pape doit conserver d'être à la fois prince spirituel et prince temporel.

A ce sujet, nous rapporterons un discours que M. Costa de Beauregard, député de la Savoie, a prononcé dans la chambre des députés de Turin, trois semaines avant la reprise des hostilités. Peu de temps après la victoire des Autrichiens, le discours fut répandu à profusion en France, parce qu'on voyoit bien que cette victoire amèneroit la délivrance du Saint-Père.

On s'occupoit de la conduite que le Piémont, qui étoit encore une puissance influente, devoit tenir relativement aux affaires de Rome. M. de Costa demandoit que l'on ne reconnût pas la république romaine. De grands événemens ont eu lieu depuis cette époque, et ces événemens feront comprendre à bien des personnes toute la sagesse des conseils de M. de Costa. Du reste, les faits du moment auroient pu tourner contre l'orateur catholique, sans affoiblir en rien des vérités telles que celles qu'il a eu le courage de faire entendre aux disciples de MM. Gioberti et Broffério. Nous citerons quelques passages de ce discours.

« MM. les rapporteurs de la commission, résumant la discussion générale de l'adresse, ont défendu avec un remarquable talent, le paragraphe dont je voudrois modifier la rédaction. Les vifs applaudissemens qui ont accueilli leurs

paroles, et les murmures qui ont suivi l'amendement que je propose, me prouvent que l'immense majorité de cette assemblée ne partage pas mes convictions; mais, comme ces convictions sont en moi sincères et profondes, je tiens à honneur de les exprimer hautement, et partant je propose la suppression de la phrase du paragraphe qui renferme implicitement la reconnoissance de la république romaine.

» Je ne puis admettre que nous devions accepter comme fait accompli l'anéantissement du pouvoir temporel de la Papauté : je ne puis donc admettre, pour être conséquent, que nous devions entrer en rapport avec toute puissance qui tendroit à l'établir.

» Messieurs, l'établissement de la république romaine est un immense événement. Cet événement n'intéresse pas seulement Rome et l'Italie, mais il intéresse l'Europe, le monde catholique tout entier. Seroit-il pour nous d'une politique ferme et prudente de prendre une initiative que condamneroit peut-être l'attitude des autres puissances?

» En consacrant, en principe, la légitimité du gouvernement révolutionnaire qui vient de renverser celui de Pie IX, vous voulez être les premiers à sanctionner l'abaissement du pouvoir temporel de la Papauté. Vous tranchez, sans hésiter, cette redoutable question devant laquelle ont reculé tant d'hommes puissans et tant

de siècles; vous proclamez la séparation des deux suprêmes autorités que réunissoient à la fois les Successeurs de saint Pierre, et dans cette innovation, sans doute, vous voyez un progrès. Vous croyez ajouter une nouvelle perfection aux perfections du christianisme. Je suis loin de suspecter la bonne foi de vos convictions, mais, permettez-moi de vous le dire, prenez garde que ces convictions ne soient égarées par des illusions dangereuses. Dix siècles se sont écoulés aujourd'hui, depuis que Charlemagne établissoit dans l'Italie centrale la puissance temporelle des Papes (1). Circonscrite dans un territoire de peu d'étendue, elle suffisoit cependant pour assurer au Souverain Pontife l'indépendance qui lui est nécessaire pour gouverner l'Église (murmures); car, suivant la forte parole du président Hénault, « le Pape, ayant à » répondre dans l'univers à tous ceux qui y » commandent, aucun ne doit lui commander. » (Murmures). Cette puissance fut toujours assez modeste pour n'inspirer aucun ombrage aux grandes ambitions humaines; et cependant elle a rempli avec succès sa double mission (2),

(1) Nous avons bien prouvé qu'elle y étoit établie avant Charlemagne. Remontons, s'il vous plaît, à Léon-le-Grand, régnant en 440. Les empereurs romains trônoient en Orient depuis Constantin, mais ils perdoient *pied à pied* leur influence en Occident.

(2) Je m'occupe d'un précis de l'histoire des Nonciatures apostoliques en France depuis Louis XIII. J'ai la liste minutieuse-

comme l'a dit un éloquent défenseur du Saint-Siége.

» Messieurs, pour que le monde catholique ait confiance dans les décrets du Chef de l'Église, il faut qu'il soit libre et qu'il le paroisse, il faut qu'il ne puisse jamais être suspecté d'avoir agi ou prononcé sous une influence quelle qu'elle puisse être (1). (Rumeurs.) Établissez le Pape en France, en Autriche, en Espagne, rendez-lui même son trône au Vatican, si vous ne lui donnez qu'un palais pour tout domaine temporel, je dis que le Pape à Paris, à Vienne, à Madrid, ou Rome, ne peut plus être indépendant. (Rumeurs.)

» Et le fût-il, Messieurs, si on peut croire le contraire, les intérêts les plus sacrés de l'univers chrétien sont attaqués et compromis. Consultez à cet égard les écrivains dont l'opinion est la moins suspecte, tels que Fleury et le protestant Hurter. Récemment, MM. Charles Dupin et d'au-

ment complète des personnes, même inférieures en dignité, qui y ont rempli des missions diplomatiques spirituelles et temporelles jusqu'en 1849; et dans tout cela, rien n'est plus noble et plus franc que, d'une part, la direction envoyée de Rome, et de l'autre l'exécution habile des ordres reçus à Paris.

(1) Supposez à Rome un office de poste indépendant du Pape, et toutes les lettres adressées, par, ou à la Pénitencerie, par, ou à la Daterie, seront ouvertes suivant les procédés connus qui amollissent les cachets; copiées, s'il y a lieu, et recachetées sans soin. Aucune conscience, sage et prévoyante, ne peut plus recourir à Rome. M. de Costa va d'ailleurs offrir en partie le même raisonnement sous une autre forme.

tres orateurs, au sein de l'Assemblée française, M. Thiers, dans une page remarquable de son *Histoire du Consulat et de l'Empire,* rendoient un éclatant hommage à cette vérité. La souveraineté temporelle du Pape est donc aux yeux de ces hommes supérieurs, comme elle devroit l'être aux yeux de tous, une instruction universelle que tout pouvoir doit respecter (Murmures.) (1).

» Mais prétendez-vous, dira-t-on, méconnoître la souveraineté populaire? Messieurs, je m'incline avec respect devant cette redoutable autorité, lorsqu'elle me paroît libre, calme, unanime, dans son expression et dans ses actes. La Révolution romaine fut l'œuvre d'une minorité, l'œuvre de quelques hommes qui, depuis longtemps, s'efforçoient de faire triompher la démocratie sur le pouvoir théocratique, de quelques hommes extrêmes qui pensent que l'unique moyen d'arriver à la nationalité italienne est de détruire pour jamais l'autorité temporelle du Saint-Siége. Mais, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, je ne crois pas à leur triomphe, car la lutte qui s'est engagée est une lutte bien sérieuse. Ecoutez les paroles que vient de faire entendre à la tribune française le Ministre des

(1) Que signifient ces murmures? Ils signifient, hé bien, si le Pape n'a pas l'exercice de son autorité spirituelle, qu'importe? on se passera de cette autorité, et il n'y aura plus rien à *dire*. Les *murmurants* ont voulu empêcher de *dire*, même ils ont voulu *faire*, mais on a *dit* et on a *fait* mieux qu'eux; ce sont eux qui, bientôt, probablement, n'auront plus rien à *dire* ni à *faire*.

Affaires étrangères. « Toutes les puissances ca-
» tholiques de l'Europe et d'autres encore se
» sont émues à la nouvelle des événements ro-
» mains, et le résultat que la France doit cher-
» cher à obtenir dans cette grave question, est
» le rétablissement de la paix et de l'ordre au
» sein de la religion catholique. »

» Oui, Messieurs, cette question est une question catholique et non pas uniquement une question italienne. Ce n'est plus une simple lutte entre peuple et Souverain.

» Je ne nous fatiguerai pas davantage, Messieurs, en reproduisant des argumens qui déjà ont été posés et énergiquement soutenus. Il ne me reste, pour appuyer mon amendement, qu'à invoquer des motifs de sentimens de justice et de reconnoissance. Pie IX, initiateur des réformes et de nos libertés; Pie IX, ce Pontife entouré naguère de tant d'amour et de respect, on veut aujourd'hui, par la violence, le contraindre à renoncer à des droits qu'il ne peut céder; (Rumeurs.) à des droits qu'il doit défendre et transmettre intacts à ses successurs; sa plus forte garantie devoit être sa respectable foiblesse, mais l'ingratitude n'a rien respecté. Son ministre eut la courageuse imprudence de dire qu'il ne permettroit jamais que *la chrétienté fût décapitée* : le poignard l'a frappé, et des hymnes de louange ont glorifié l'assassinat. Le canon a été tourné vers les portes du Quirinal, et Pie IX insulté,

assiégé dans son palais, a fui pour éviter au monde catholique de nouveaux scandales, de nouvelles douleurs; et l'on voudroit lui en faire un crime! Enfin, la République, du haut du Capitole, a annoncé à l'univers chrétien la déchéance du Chef de l'Eglise, et pourtant, Messieurs, il est dangereux de braver le représentant sur la terre de Celui qui tient dans ses mains les destinées des hommes. »

M. Costa de Beauregard est un homme sage, bon logicien, courageux. Il ne craint pas les *murmures* et les *rumeurs*. Nous avions besoin d'un témoignage piémontais dans les récits de notre croisade, le voilà classé avec les témoignages de M. Donoso Cortès, de M. Villemain et de tant d'autres que nous avons cités.

CHAPITRE IX.

LES FLORENTINS RÉTABLISSENT L'AUTORITÉ DE LEUR GRAND-DUC BIEN-AIMÉ. NOUVEL ARTICLE DU TIMES CONTRE LES RÉVOLUTIONNAIRES D'ITALIE. IL APPROUVE L'EXPÉDITION QU'IL APPELLE LE COUP HARDI DU MINISTÈRE FRANÇAIS. NOBLES PAROLES DE LORD LANSDOWNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL A LONDRES SUR L'EXPÉDITION A CIVITA-VECCHIA.

Nous n'avons reçu à Paris que le 18 avril la nouvelle de la révolution opérée à Florence en faveur du grand-duc. Gaëte a dû avoir connoissance de ce fait au moins le 14. Qu'elles devoient être touchantes les félicitations adressées par Pie IX à Léopold II! Mais Léopold ne devoit pas cesser de l'interrompre pour lui augurer le même bonheur.

La députation qui avoit ordre de venir annoncer la réintégration du pouvoir grand-ducal ne pouvant arriver ni par terre, ni par Livourne, qui n'étoit pas libre; on n'attendoit ces députés que par quelque barque, qui auroit parcouru le littoral toscan et la partie du littoral napolitain s'étendant des maisons de Portella jusqu'à Gaëte.

Mais que vont penser les Anglais, qui doivent déjà avoir renoncé à conduire l'Apollon du Belvéder dans l'Atlantique, et à recevoir, au musée de Londres, une collection d'objets d'art moins importants et probablement achetés pour quelques baïoques romains?

Un article du *Times*, inséré dans le pieux *Univers*, du 21 avril, mérite d'être placé ici :

« Vous ne serez pas du tout étonné que les conférences des puissances catholiques à Gaëte, et la crise actuelle dans l'Italie centrale, aient abouti à la résolution du gouvernement français d'envoyer à Civita-Vecchia son expédition depuis long-temps projetée.

» Les Républiques de Rome et de Florence, et la dernière tentative du gouvernement de la populace à Gênes, ont pu, nous l'espérons, suffisamment éclairer le monde sur l'unité et la capacité politiques du peuple italien pendant nombre de siècles. C'est à peine s'il s'est trouvé jamais une partie du monde qui ait vécu sous l'empire d'une anarchie aussi effrayante et dans une absence aussi complète de sécurité que l'ont fait, depuis novembre dernier, la Toscane et les Etats romains. *Des conspirateurs qui avoient blanchi dans la préparation de plans à l'étranger pour l'émancipation de l'Italie et la régénération du monde, ont été brusquement mis à la tâche du gouvernement pratique. Pas un d'eux n'a pu tirer un mois de revenu d'aucune autre source que la spoliat ion*

ou le pillage, pas un d'eux n'a pu dresser un seul bataillon à soutenir le feu, pas un d'eux n'a su gouverner autrement que par les expédiens les plus vulgaires de la violence et de la terreur.

» Telle est pourtant la situation de l'Italie que, pour secouer même le joug de ses misérables tyrans, elle a paru avoir besoin de l'assistance d'une armée étrangère. Dans de telles circonstances, il seroit indigne d'un Pays comme le vôtre (c'est l'Angleterre qui est censée parler) de montrer de la jalousie contre la mesure que la République française a en vue, et ce d'autant plus qu'il y a un an environ que nous eussions dû nous attendre à la voir prendre le parti des anarchistes et des fanatiques qu'elle va combattre aujourd'hui.

» C'est donc un pas immense fait par la cause de l'ordre public, que ce premier acte de la politique du Président à l'extérieur, qui rentre entièrement dans l'esprit des traités existans. Cette intervention pourroit peut-être encore sauver les Etats du roi de Naples de la contagion révolutionnaire et accélérer la réduction de la Sicile; car, après la défaite de Charles-Albert, d'abord la chute de son ministère radical, puis l'insuccès de la révolte de Gênes, la réaction en Toscane, le coup hardi du ministère français, nous font espérer que l'Italie ne sera pas plus long-temps déchirée par les mains de ses propres enfans. Nous ne savons si notre pays a pris une part quelconque aux

derniers incidens de la lutte, mais comme puissance protestante, nous sommes certains d'avoir été *exclus* des conférences de Gaëte (1). Toutefois, quoique lord Palmerston ne se soit jamais bien lavé du reproche d'avoir allumé lui-même ce vaste incendie (2), nous ne serons pas moins pour cela prêts à le féliciter du zèle et de la promptitude qu'il mettra sans doute à l'éteindre.

» La conduite de lord Hardwick à Gênes est des plus louables et contraste entièrement avec celle que les officiers anglais ont tenue en mars et septembre derniers à Messine : somme toute, nous pensons que notre ministre des affaires étrangères verra sans jalousie l'expédition du général Oudinot poursuivre l'accomplissement de son œuvre jusqu'à la ville éternelle (3) ; et ce qu'il y aura de plus instructif encore dans cette page de l'histoire, c'est que la République française a déclaré à la face du monde la guerre aux excès de cette révolution, et qu'un ministre de la

(1) Lord Parker, par le ton et l'allure de sa médiation en Sicile, inspiroit peu de confiance, et vivoit tout au plus dans une bonne intelligence apparente avec notre amiral Baudin. Mais assurément sir Georges Hamilton a dû savoir de nos affaires à Gaëte ce qu'il a voulu en apprendre, et le mot *exclus* est ici tout-à-fait sans exactitude et trop violent. Il suffisait de dire « nous sommes certains de n'avoir pas été *appelés*. »

(2) Voilà une accusation sur laquelle nous ne pouvons insister, et nous la traitons comme une de ces injures un peu banales que se permettent les journaux de l'opposition.

(3) Ce choix doit nous remplir de confiance. Les vertus et la gloire du père nous garantissent les vertus et la gloire du fils. Disons, en attendant, que cette guerre a ses dangers !

couronne d'Angleterre a pu prendre des leçons de prudence et de modération dans les conseils tenus à l'Élysée Bourbon. »

Le même *Times* contient, à la date du 20 avril, le texte de la réponse du marquis de Lansdowne, président du conseil, à l'interpellation de lord Beaumont, dans la séance de la chambre des lords, du 17 avril, sur l'expédition française en Italie.

« Je n'hésite pas à dire que les renseignemens reçus par le noble lord Beaumont, à l'égard de l'envoi d'une expédition par la France sur les côtes de l'Italie sont exacts. Cette expédition n'a été ni suggérée ni inspirée par le gouvernement anglais ; elle n'a été le sujet d'aucune négociation ni convention confidentielle entre notre gouvernement et le gouvernement français. Notre gouvernement a reçu l'avis de l'intention de la France d'envoyer cette expédition, et je ne suis pas disposé à dire que l'objet de cette disposition soit de nature à être désapprouvée par le gouvernement de Sa Majesté Britannique. »

Cette réponse est belle et noble ; elle prouve le respect qu'on a pour notre ministère. Le ministère protestant ne pouvoit pas avoir suggéré ou inspiré l'expédition, puis ce même gouvernement ne devoit pas la désapprouver. Quand on en est à des termes aussi mesurés, on doit être remercié ; et sans doute le Card. Antonelli, en recevant les adieux de sir Hamilton, retournant à

Florence, aura témoigné à ce ministre en termes non moins étudiés, mais cependant déférens, que le gouvernement Pontifical étoit satisfait de ses rapports avec la Grande-Bretagne. Il reste à savoir si après avoir fait tant de réserves pour le protestantisme, une bonne politique n'auroit pas demandé une phrase de plus, pour apprendre à Dublin, que le cabinet de Londres savoit apprécier les douleurs et les espérances de la verte *Érin* (l'Irlande).

CHAPITRE X.

LES NOUVELLES QUI ANNONCENT L'AFFRANCHISSEMENT DES FLORENTINS EXCITENT DES INQUIÉTUDES CHEZ LES RÉVOLUTIONNAIRES ÉTRANGERS QUI OPPRIMENT ROME. CÉRÉMONIES DES FÊTES DE PASQUES A GAËTE. LE PAPE DONNE LA BÉNÉDICTION A ROME ET AU MONDE. L'AMIRAL PARKER EST AU NOMBRE DES OFFICIERS QUI ASSISTENT AUX CÉRÉMONIES. PUISSE L'UNIVERS CATHOLIQUE ÉPROUVER LES EFFETS DE CETTE SOLENNELLE BÉNÉDICTION !

Si le Pape est accablé de peines, et elles sont douloureuses, s'il est préoccupé et de sa propre situation et de celles des catholiques du monde entier, nous devons dire en même temps que les insurgés commencent à éprouver de vives inquiétudes.

Les nouvelles de la courageuse insurrection des Florentins fidèles produisoient à Rome une redoutable fermentation. Le gouvernement romain ordonne des patrouilles accompagnées de canons. Cette menace de mitraille est trouvée ridicule. On se dit à l'oreille que Manzoni, ministre des finances, est parti pour Londres, où il va, assure-t-on, vendre les biens ecclésiasti-

ques. Mais on peut vendre des objets d'art qu'on a enlevés dans un musée, on ne peut pas vendre, même aux compagnies les plus cupides, des biens, des fermes, des terres, des palais que le gouvernement ancien, s'il est tôt ou tard rétabli, peut reprendre à sa volonté.

Le Pape avoit parlé souvent de son désir d'aller à l'église archiépiscopale de Gaëte pour célébrer la fête de Pâques.

On lit plusieurs détails dans le *Vétéran de l'armée Napolitaine*. Le jeudi-saint, le Souverain Pontife se rendit à cette église, où il administra le sacrement de la confirmation à S. A. R. le prince Alphonse comte de Caserte, l'un des fils du Roi. S. A. R. le comte d'Aquila, frère de S. M., servoit de parrain. Ensuite le Pape, assisté de Leurs Éminences les cardinaux Gazzoli et Antonelli, célébra la sainte messe pendant laquelle il distribua le pain eucharistique, en accomplissement du devoir pascal, à Leurs Éminences les cardinaux, aux familles royales de Naples et de Toscane, à la Cour Pontificale, au Clergé du diocèse, à beaucoup de Prêtres étrangers et nationaux qui étoient accourus, aux personnes formant la suite des deux souverains de Naples et de Toscane, et à un grand nombre d'étrangers qui visitoient Gaëte.

La messe finie, Sa Sainteté se retira dans son palais où elle resta jusqu'à ce que Monseigneur l'Archevêque eût terminé les fonctions pontifi-

cales propres à ce jour. Ensuite (accompagnée du Sacré-Collége, du corps diplomatique et des officiers des bâtimens français, espagnols et napolitains qui se trouvoient en rade, tous en grande tenue) elle reprit processionnellement le chemin de la cathédrale, où, ayant revêtu les habits pontificaux, elle lava humblement les pieds à treize Prêtres, en imitation de l'exemple d'humilité donné par le Rédempteur. Voici les noms de ces treize Prêtres.

L'abbé don Louis Ajello, don Sébastien Donsante, don Antoine Giordano, don Ange Gaudino, don Antoine Notarianni, du diocèse de Gaëte : don Marcellino Chan et don Philippe Ten, missionnaires chinois, don Sébastien Liehl, Allemand, don Manuel Aranda et don Pedro Sanchez, chapelains de l'escadre espagnole; don Timothée Carić, et l'abbé Estrade (1), Français, et André Reynaud, missionnaire à Ceylan.

Ces treize Prêtres n'oublieront jamais l'insigne honneur qu'ils ont obtenu à Gaëte, pendant l'exil du Souverain-Pontife.

Après avoir déposé les ornements pontificaux, Sa Sainteté fut conduite dans une des salles de l'Archevêché, où elle bénit et servit aux mêmes prêtres les mets qui lui étoient apportés par

(1) L'abbé Estrade, notre compatriote, est celui-là même contre lequel le gouvernement insurgé exerça des violences à Terracine, et que l'agent français à Rome fit so·tir de prison.

Monseigneur le Nonce (1), par Monseigneur l'Archevêque diocésain, par les Prélats présents à Gaëte, et par les *Monsignori* de la cour. Le repas terminé, Sa Sainteté se retira de nouveau dans son palais. LL. MM. avec toute la famille royale de Naples et LL. AA. II. et R. de Toscane assistoient à toutes ces touchantes cérémonies avec la piété et la religion qui les distinguent à un si haut degré.

A quatre heures de l'après-midi, Sa Sainteté, accompagnée du Sacré-Collége, de la famille royale de Naples et de Toscane, du corps diplomatique, des Prêtres qui, dans la matinée, avoient représenté les apôtres, et de tous les officiers qui avoient assisté aux cérémonies du matin, alla processionnellement à pied visiter les tombeaux dans les églises de Saint-Joseph, de la cathédrale, de Sainte-Marie La Sorresca, de l'Annonciation et de Saint-Blaise. Le cortége étoit ainsi disposé : Un piquet de carabiniers suivi d'un piquet de grenadiers de la garde en grande tenue, conduits par quatre capitaines du même corps, venoit ensuite la croix papale portée par un *Prelato domestica* (faisant fonction d'auditeur de Rote, sous-diacre apostolique), et entourée de la cour pontificale qui, ayant à sa tête Monseigneur Garibaldi, précédoit le Souverain-Pontife.

(1) Monseigneur Garibaldi, que nous avons vu internonce à Paris, où sa politesse, sa serviabilité et ses bonnes manières ont été si justement appréciées.

Le Sacré-Collége suivoit, répondant aux prières que Sa Sainteté récitoit en marchant avec une profonde et édifiante piété; immédiatement après venoient les deux familles royales, les treize Prêtres et le corps diplomatique, tous en grand costume; à droite et à gauche, une compagnie de la garde s'avançoit dans la longueur du cortége.

Le vendredi-saint, le Pape, pour satisfaire sa dévotion envers l'instrument du salut des hommes, entra dans l'Église cathédrale, où, après s'être déchaussé, il adora le crucifix : le même hommage fut rendu ensuite à la Croix par les Cardinaux, Sa Majesté le roi et les princes de la famille royale, les princes de Toscane, la cour de Sa Sainteté, le clergé célébrant, et tout le clergé de la cathédrale, la suite de LL. MM. et de LL. AA. II. et royales, le corps diplomatique, les commandans des bâtimens français et espagnols, tous les officiers des deux stations navales, le général-gouverneur de la place, et tous les officiers de la garnison. Sa Sainteté prit ensuite le chemin du tombeau pour y adorer le Saint-Sacrement; puis, quand les saintes espèces furent transportées à l'autel, où Monseigneur l'Archevêque célébroit la messe des *Présanctifiés*, Sa Sainteté, les Cardinaux et les princes les ont accompagnées avec des torches.

La cérémonie finie, Sa Sainteté voulut se porter processionnellement, suivie des mêmes personnes

que le jour précédent à sainte Trinité du *Montagna spaccata* (1), suivant une pieuse tradition, l'anniversaire du jour où la montagne s'étoit fendue revenoit le même jour. Le Pape descendit dans la chapelle bâtie entre les deux parties de la montagne, et reçut la bénédiction donnée par le cardinal Patrizi. Puis dans le même ordre, et toujours au chant des psaumes, il retourna dans son palais.

Pendant ce temps là on tiroit de quart d'heure en quart d'heure des coups de canon sur l'un ou l'autre des bâtimens en rade. Le silence qui succédoit aux chants, les chants que reprenoient les maîtres des cérémonies, tout étoit fait pour réveiller dans les âmes d'inexprimables émotions.

Le samedi-saint, lorsque le *Gloria in excelsis* eut été entonné par Monseigneur l'Archevêque de Gaëte, (2) tous les forts sans exception de la place et les bâtimens à l'ancre firent entendre des salves d'artillerie, pour fêter la résurrection du Sauveur.

Puis Sa Sainteté agréa les félicitations des autorités municipales de Gaëte.

(1) Voyez *Première partie*, page 81.

(2) Nous croyons nous rappeler qu'il s'appelle Louis Parisio. né à Naples en 1783; il a embrassé de bonne heure l'état ecclésiastique. D'abord Evêque de Venosa, il a été transféré à Gaëte le 25 juin 1827. Si nous nous trompons, nous serons très-obligé à la personne qui rectifiera notre erreur. On sait que Gaëte n'avoit qu'un évêché en 1848, et que c'est depuis l'arrivée de Pie IX que ce diocèse est devenu un archevêché.

Le vice-amiral anglais Parker étoit venu de Naples pour prendre congé de Sa Sainteté, et de Leurs Majestés, et il alloit retourner à Malte avec sa flotte, après le long séjour qu'il avoit fait entre Naples et la Sicile.

Le jour de Pâques, le Saint-Père accompagné des Cardinaux Thomas Riario Sforza, et Jacques Antonelli se rendit à la cathédrale où il célébra la messe devant toutes les personnes qui avoient assisté aux précédentes cérémonies. Ensuite du balcon, la tiare en tête, il donna la bénédiction papale.

A peine avoit-il élevé les bras vers le ciel, que tous les bâtimens en rade furent pavoisés et saluèrent par des salves d'artillerie, ainsi que la forteresse. En même temps les cloches des Églises sonnoient à pleine volée.

Puisse l'Univers catholique auquel le Pape adressoit cette bénédiction solennelle, en éprouver les effets salutaires! Puisse l'immense famille de cent-cinquante millions de catholiques, dont il est le père, obtenir la sagesse, la paix, la concorde et tous les biens que l'ardente charité de sa sainteté imploroit en ce moment de la miséricorde du tout-puissant! Les mouvemens de Pie IX dans ces circonstances sont admirables d'émotion, de tendresse et d'une sorte d'exaltation sublime; tous les yeux étoient baignés de larmes.

Sa Sainteté rentrée dans son palais, assista, de

sa fenêtre, au défilé des troupes royales, à la tête desquelles s'étaient placées Sa Majesté le Roi de Naples, Son Altesse le Grand-Duc et les princes de Naples.

Les devoirs envers Dieu et les hommes sont remplis. Rome elle-même, l'ingrate Rome a été bénie. La main du Pasteur, un moment arrêtée dans la direction de la capitale sacrée, a pu lui annoncer un pardon. Rendu aux affaires, le Pape doit lire de nombreuses dépêches qui apportent plutôt les mauvaises nouvelles que les bonnes. Pie IX alors pouvoit dire à son fidèle Jacques Antonelli, ce que Charles X disoit un jour, avec une magnanimité angélique, à M. Berryer, lui apportant, de France, quelques tristes détails sur les affaires. « Ne vous interrompez pas, Monsieur, achevez de me dire ce qui doit me faire de la peine, je suis ici pour tout entendre. »

CHAPITRE XI.

LES FÊTES DE PAQUES SONT CÉLÉBRÉES A ROME DANS LA SOLITUDE. UN DÉCRET VIENT ANNONCER QUE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE NE TRANSIGERA JAMAIS. LES DIFFICULTÉS DE LA QUESTION AUSTRO-SARDE SONT EXPLIQUÉES DANS UNE IMPORTANTE LETTRE ÉCRITE DE TURIN A PARIS. RÉCIT D'UNE VISITE DE PIE IX A BORD DU VAISSEAU FRANÇAIS L'IÉNA. LOUANGES DONNÉES AU ROI DE NAPLES. NOUVELLE DISCUSSION A LONDRES SUR LES OBJETS D'ART A ROME.

Cependant à Rome où l'on avoit célébré les fêtes de Pâques presque dans la solitude, on se vengeait où l'on croyoit se venger, en abolissant l'impôt sur le sel, en faisant avec colère ce qui a été fait en France avec précipitation, pour s'en repentir deux jours après. Ceux mêmes qui, à Paris ont cru cette mesure juste et favorable au peuple, voudroient bien aujourd'hui retirer le décret. Sous d'autres dénominations, le peuple perdra plus qu'il n'aura gagné à l'affranchissement du sel.

Il falloit cependant que les triumvirs publiassent quelque proclamation sur les affaires de Toscane, voici celle qui fut approuvée par l'Assemblée constituante.

» Attendu les derniers événements qui viennent de se passer en Italie, l'Assemblée constituante Romaine déclare ce qui suit :

» La République Romaine *asile et boulevard de la liberté italienne ne cédera, ni ne transigera jamais*. Les représentans et les triumvirs en font le serment au nom de Dieu et du peuple ; *la patrie sera sauvée.* »

Les partis qui tombent se nourrissent de mensonges. Un député annonce d'après une dépêche du préfet d'Ancône que la flotte Sarde bloque la flotte Autrichienne qui venoit mettre le blocus devant Venise.

La flotte Sarde, désormais soumise aux ordres de Victor-Emmanuel II, c'est presque dire de Radetzki n'avoit pas osé bloquer les assiégeans de Venise.

Une lettre de Turin écrite le 19 avril par un homme de grande considération, donne sur la situation des affaires du Piémont de bien autres détails, qui, en même temps, étoient envoyés à Gaëte. Celui qui écrit est peu ami de Radetzki, mais on voit qu'il connoît à fond les choses et les hommes. Je crois que ce correspondant est un Français.

« Les difficultés de la question austro-sarde qui sembloient s'applanir, viennent de s'embrouiller, pour le moment, d'une manière fâcheuse.

» Tâchons d'expliquer ces mystères, pour que

les puissances médiatrices puissent agir en connoissance de cause.

» Les deux jeunes Souverains, l'empereur d'Autriche et le roi de Sardaigne n'ont ni rancune, ni fiel l'un contre l'autre : de plus, ils sont cousins; Victor-Emmanuel II ayant épousé en 1842 Adélaïde-Françoise-Marie-Reinière-Elisabeth-Clotilde, archiduchesse d'Autriche, fille de l'archiduc Reinier (1), et conséquemment cousine de l'empereur François-Joseph (2).

» Après la défaite de Novare et l'abdication du roi Charles-Albert, le feld-maréchal Radetzki, grand par sa position de vainqueur, et supérieur par son âge, regarde à peu près comme son fils le jeune roi de Sardaigne. Depuis trente ans que Radetzki est en Italie, il a vu naître l'archiduchesse Adélaïde (née en 1822); son frère Sigismond et l'archiduc Albert, fils de l'archiduc Charles, son cousin, se trouvent être aides-de-camp du général. Celui-ci reporta donc sur le mari cette affection comme paternelle. Ce qui fit que le vainqueur ne tira pas de sa position les avan-

(1) L'archiduc Reinier, oncle du dernier empereur et vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien, avait épousé Charlotte-Joséphine, sœur de Charles-Albert, aujourd'hui roi abdicataire de Sardaigne.

(2) Le correspondant s'est trompé ici. L'archiduc Reinier étoit frère de François Ier et oncle de Ferdinand Ier, empereur aujourd'hui abdicataire. En conséquence, l'archiduc Reinier est grand'oncle de François-Joseph, aujourd'hui régnant, et la fille de l'archiduc Reinier est tante, à la mode de Bretagne, dudit empereur François-Joseph, sur lequel elle a *le germain*.

tages qu'il lui étoit permis d'exiger. Il pouvoit profiter de la panique pour venir à Turin, occuper Asti et se rendre maître ainsi de la route de Turin à Alexandrie; il pouvoit aussi pousser une ou deux brigades à Novi et se poser sur le chemin d'Alexandrie à Gênes (1). Il n'en fit rien, bien plus, il évacua le Novarèse, le pays de Vigevano, la Lomelline, il repassa le Tessin avec presque toute son armée, bien qu'il eût stipulé l'occupation de cette rivière entre ce fleuve et la Sésia (2).

» Je ne vous ai pas caché, dans une de mes précédentes lettres, que je redoutois malgré cela le caractère fantasque (3) de ce remarquable vieillard.

(1) Nous répétons cela, parce que dans les affaires de Rome, nous allons avoir à traiter avec Radetzki, et il est bien que l'on connaisse un peu son caractère, qu'on accuse souvent bien à tort

(2) Le correspondant de Turin, se propose d'expliquer ce qu'il veut prouver ; mais dans ses raisonnemens, il oublie que le grand général devoit se préoccuper de Florence et de Rome, et qu'il eût commis une faute en allant humilier à Turin un roi détrôné. Je suis persuadé, moi, que Radetzki a eu souvent en vue d'imiter Napoléon, qui ne se hasarda jamais sur Florence tant qu'il n'eut pas pris Mantoue, et qui fit différer l'expédition sur Rome jusqu'au moment où l'Autriche auroit promis la paix. Le sol, le terrain, les distances, les traditions du pays, les souvenirs des vieillards, sont probablement consultés par le *Nestor* autrichien, et il faut prendre garde à ce qu'on dit d'un chef qui, en commandant vivement sur un point qu'il occupe, doit se ménager les moyens d'affranchir ce qu'il a l'intention d'occuper ou de sauver plus tard. Radetzki est un général par lui-même habile et stratégiste profond, ensuite grandi de tout ce que Napoléon a semé de son génie en Italie.

(3) Souwarow l'étoit bien davantage, et Napoléon l'a bien été quelquefois.

» Quand Radetzki vit l'Angleterre s'arranger avec le Piémont pour les frais de guerre, quand il sut qu'un diplomate autrichien s'entendoit à Paris avec le plénipotentiaire de Sa Majesté sarde, M. l'abbé Gioberti, sous les yeux du gouvernement français, quand il apprit qu'un nouveau congrès alloit s'ouvrir à Turin, il craignit d'être un peu négligé (1). Le vieillard atrabilaire (2) prit le dessus sur le *père de cœur* du couple royal de Turin. Il a fait repasser le Tessin par de nombreux régimens ; il a repris position dans la Lomelline : il veut mettre garnison mixte dans Alexandrie, conformément à la teneur de l'armistice ; enfin il réclame deux cent millions pour indemnité de guerre (3).

» Or, le général de Sonnaz, gouverneur d'Alexandrie, ne paroît pas disposé à y recevoir les Autrichiens. Il regarde l'occupation mixte comme

(1) Talleyrand avoit l'habitude de dire : C'est singulier, il arrive toujours du mal à ceux qui me *négligent*.

(2) C'est là une expression peu convenable ; comme on avoit trouvé l'heureuse expression de *père de cœur*, on s'est laissé entraîner à une antithèse d'un choix moins heureux.

(3) Ces indemnités sont des niaiseries. M. G. de H., au nom d'une puissance qui voudroit avoir un rang de premier ordre, nous demandoit à nous autres Français, en 1815, une indemnité pour elle seule de plus d'un milliard. J'ai parlé souvent de cette prétention avec un ministre de cette monarchie, qui s'écrioit alors : « Ne me dites pas un mot de ces abus du droit de parler et d'écrire. Les hommes qui ont le plus d'esprit ne s'aperçoivent pas des énormités qui leur échappent. » Et de fait aujourd'hui, les deux cents millions demandés à Turin sont peut-être réduits à cinquante.

une mesure inexécutable, et parvînt-il à maîtriser les soldats piémontais, il ne pourroit pas répondre des habitans. Bien plus, si le Novarèse, la Lomelline sont occupés par les Autrichiens, qui deviennent ainsi maîtres du cours du Tessin, Gênes qui voit couper toutes ses affaires avec le Lac-Majeur, aura des motifs de mécontentement, et Gênes est une ville à ménager.

» Cependant, le ministre Schwarzenberg-Stadion ne seroit pas fâché de terminer au plus vite les affaires d'Italie, ayant besoin des divisions Haynau et d'Aspre pour couvrir Vienne.

» Mais aussi il n'est pas possible de heurter le feld-maréchal Radetzki, *car à Novare, il n'a pas vaincu seulement le Piémont. La défaite des Sardes a démoralisé les démagogues de Florence, de Rome et de Venise* (1).

(1) Ici, le correspondant comprend à merveille que Radetzki a gagné des batailles là où il n'étoit pas. La bataille de Novare a rendu l'Angleterre immobile, a jeté notre flotte sur les vagues de la Méditerranée. Ainsi ceux qui contrarioient Radetzki ont perdu de leur mauvaise volonté, et l'armée de l'ordre, non pas l'armée morale, mais l'armée matérielle, au nom du bon sens, du droit, de la justice et de la religion, a vu ses colonnes doublées. Rien de cela n'a échappé à ce vainqueur. Remarquons donc un peu sa modestie ; il ne parle pas beaucoup, et il a gagné la bataille où il a figuré en personne, et après cela celles qui seront livrées moralement ou matériellement en Toscane et dans l'Etat romain. Radetzki a fait marcher de front une grande pensée militaire et une haute conception politique. Au surplus, le 24 avril il a occupé Alexandrie, dont la garnison est mixte comme le portait l'armistice. Radetzki, en plaçant 6,000 hommes des siens dans Alexandrie, se donne la facilité d'en envoyer douze de plus traverser le Pô et menacer l'Etat Romain.

Voilà ce qu'on écrivoit à Paris. Depuis, on a dû écrire que les affaires se simplifieroient pour les dépenses de la guerre, et que l'Autriche se contenteroit de cinquante ou 60 millions de *lire* italiennes qui ont la valeur de nos francs. La prudence est quelquefois cruelle. Celui qu'on a vaincu et qu'on ne peut pas facilement surveiller, doit être mis hors d'état de recommencer la guerre. La perte d'une bataille n'altère pas toujours le courage. La perte de sommes immenses réduit un peuple aux expédiens, et l'humilie à ses propres yeux. Cela est dur à dire, mais tant que Florence n'a pas revu son grand-duc, tant que Rome n'a pas salué de ses acclamations le retour du Saint-Père, le Piémont qui a commencé la guerre où ont péri pour un temps les autorités grand-ducale et pontificale, le Piémont peut-il faire entendre tant de plaintes? l'arrêt est sans appel, et cependant c'est un pays habité par des hommes de bravoure et surtout d'esprit de conduite, excepté dans cette dernière circonstance où ils n'ont été que braves. Ce n'est pas assez dans les tempêtes politiques.

Maintenant, que dit la France? Les salves, les applaudissemens, les nobles et pieuses démonstrations de respect des équipages espagnols avoient troublé, dit-on, le sommeil de notre gouvernement. Un vaisseau de 80 canons eut ordre de conduire à Gaëte M. de Rayneval notre ministre auprès de la cour de Naples.

Dans la description des cérémonies de la Semaine-Sainte, les officiers de ce bâtiment faisoient partie du nombre de ceux qui étoient présens, et qui reçurent la bénédiction du Saint-Père.

Un article du *Journal des Débats*, l'un des journaux les plus renommés à Paris, fait connoître à l'Europe ce qui se passa en cette circonstance :

« L'amiral Baudin, pas plus que le gouvernement français, ne voulant pas que la France restât en arrière dans les preuves de sympathies données à Pie IX par toute la chrétienté, jugea convenable d'envoyer à Gaëte un des vaisseaux de son escadre pour y figurer au milieu des bâtimens de guerre de plusieurs autres puissances. Le vaisseau l'*Iéna*, commandé par M. Duquesne, capitaine de vaisseau, fut choisi pour remplir cette honorable mission. Son arrivée au mouillage de Gaëte coïncida avec les cérémonies de la Semaine-Sainte.

» Le lendemain de l'arrivée du vaisseau, l'état-major de l'*Iéna* fut présenté par son commandant à Sa Sainteté qui, de prime abord, avec son langage tout sympathique pour la France, sut captiver les cœurs de tous les officiers. Le Saint-Père, pour répondre à la démarche empressée qui venoit d'être faite près de lui, annonça qu'il viendroit en personne à bord. En effet, le mardi de Pâques (10 avril), jour désigné pour cette visite, l'équipage fit tous ses préparatifs afin de

recevoir Sa Sainteté d'une manière digne d'elle.

» A une heure de l'après-midi, on vit arriver, sur le quai, le Saint-Père, entouré d'un nombreux cortége. Le plus ancien lieutenant de vaisseau du bord l'y attendoit avec la plus grande partie des canots de l'*Iéna*.

» Au moment où le Saint-Père prenoit la place d'honneur qui lui étoit réservée, *le pavillon papal fut hissé et salué immédiatement*, par une décharge de toute l'artillerie du vaisseau. Pendant ce temps, le roi de Naples, accompagné du prince royal et du comte de Trapani, son frère, s'asseyoit à la gauche du Saint-Père. Des cardinaux et des chambellans complétoient le personnel de cette embarcation. Suivoient plusieurs autres canots portant le corps diplomatique. Après une courte traversée, le canot qui conduisoit Sa Sainteté aborda au pied de l'échelle, où l'attendoit le commandant Duquesne; l'équipage, sous les armes, étoit rassemblé sur le pont. Un grand nombre de matelots étoient dispersés sur les vergues. MM. d'Harcourt, ambassadeur de France, près le Saint-Siége; de Rayneval, ministre de France à Naples, Son Eminence le Cardinal Dupont, Archevêque de Bourges, se tenoient au haut de l'échelle. L'état-major du vaisseau, ayant en tête le commandant en second, étoit rangé sur son passage, tous dans l'attitude de la vénération et du recueillement qu'inspirent si bien les traits augustes et pleins de sérénité

qui caractérisent la physionomie de Pie IX. Enfin, le Saint-Père parut, immédiatement suivi par le roi de Naples et les princes de sa famille. A cette vue, matelots, prélats, dignitaires, officiers mirent un genou en terre (1) et courbèrent le front devant l'illustre Vicaire de Jésus-Christ, dont la main semoit les bénedictions sur la foule recueillie. Introduit dans les appartemens du commandant, le Pape fut édifié à la vue de cinq à six mille chapelets, médailles, etc., que la piété de l'équipage s'étoit procurés dans l'espérance de les présenter à sa sainte bénédiction. Après quelques instans de repos, Pie IX ayant exprimé le désir de visiter le vaisseau, fut conduit par le commandant, d'abord dans la batterie haute, puis à l'hôpital, où Sa Sainteté fut reçue par le chirurgien-major et ses aides. Sa Sainteté admira l'excellente tenue de cette infirmerie, et daigna adresser quelques paroles de consolation à ceux qui lui furent désignés comme les plus souffrans. Là ne se bornèrent pas les marques de sa bonté paternelle. Elle distribua, de ses propres mains, des chapelets aux différens malades. Cette sollicitude du Saint-Père émut profondément le cœur de ces braves marins, qui ne doutèrent plus de leur guérison prochaine. Sa Sainteté a désiré encore

(1) Les Anglais se moquent de notre génuflexion devant le Pape. Dans leurs cérémonies, les rois d'Angleterre sont servis à genoux par les plus grands et les plus renommés seigneurs du pays.

visiter le vaisseau dans les plus petits détails, et en a loué l'excellente tenue. Le Pape s'est rendu jusque dans les prisons, où il a fait pénétrer les bienfaits de son passage. Tous les prisonniers qui s'y trouvoient ont été graciés sur sa demande (1), et ont pu aller tout de suite joindre leurs camarades sur le pont, et y recevoir les bénédictions que le Saint-Père alloit répandre.

En effet, remonté sur la dunette, en présence de tout l'équipage rassemblé, du corps diplomatique, des officiers de toutes nations et de toutes armes, environné des Princes de l'Eglise, le Souverain-Pontife étendit ses mains vénérables et prononça, du son de voix le plus émouvant, les paroles sacramentelles : *Adjutorium nostrum in nomine Domini : Notre secours est dans le nom du Seigneur;* auxquelles les nombreux Cardinaux, qui formoient le cortége du Saint-Père, répondirent par ces paroles : « *Qui fecit cœlum et terram : C'est lui qui a créé le ciel et la terre.* » En ce moment solennel, le bruit de l'artillerie se fit entendre comme l'écho des sentimens de vénération qui étoient au fond de tous les cœurs. Après cette imposante cérémonie, dont le souvenir sera conservé dans les archives du vaisseau l'*Iéna,* et dans toute la marine de France, comme aussi dans toutes les *mémoires* du

(1) Un prélat de la suite dit à un de nos officiers : « Messieurs, la grâce et le bon goût français vous accompagnent jusque dans vos *villes de bois.*

brave équipage de ce vaisseau, et consacré par une inscription en langue française et en langue italienne, le commandant offrit à Sa Sainteté le spectacle d'un branle-bas de combat, suivi d'un exercice à feu. Le Saint-Père et tous les assistants admirèrent l'ordre et le silence qui régnoient dans les rangs, la précision et la rapidité des manœuvres : Sa Sainteté regardoit le commandant Duquesne (1) avec un sentiment de joie, de félicitation et de plaisir.

Dix-huit cents coups de canon furent tirés à bord dans l'espace de quelques minutes; ce roulement continu ne fit pas même sourciller Pie IX qui, poussé par son esprit d'observation, voulut aller et alla dans la batterie basse assister à la manœuvre de nos matelots artilleurs. On n'a eu, grâces au ciel, à déplorer aucun accident pendant la durée du feu, et le Saint-Père, heureux de l'accueil qu'il venoit de recevoir, et touché des sentiments qu'il avoit fait naître dans l'esprit de tout le personnel du vaisseau, se retira au bruit des saluts qui avoient marqué son arrivée.

(1) Le commandant vicomte Duquesne appartient à la noble famille de l'amiral de ce nom qui s'est tant illustré sous Louis XIV contre Tromp et Ruyter. Les faits d'armes principaux qui établissent la gloire du grand Duquesne (Abraham, marquis) se passèrent en Italie, dans les eaux de Messine, de Naples et de Gaëte. Il répondit à un commandant anglais qui lui ordonnoit de baisser sur-le-champ pavillon : « Le pavillon français, Monsieur, ne sera jamais déshonoré, tant que je l'aurai à ma garde; le canon en décidera, et la fierté anglaise pourra bien aujourd'hui céder à la valeur française.

Le surlendemain, le Saint-Père, désirant laisser à l'*Iéna* un souvenir de sa bonté paternelle, fit remettre au commandant plusieurs médailles de prix frappées à son effigie et des chapelets à tous, depuis les officiers jusqu'au dernier des mousses.

Nos officiers ont bien remarqué, dans cette visite, le roi de Naples, contre lequel on avoit cherché, sur le littoral de la Sicile, à répandre de fausses accusations. Sa Majesté parla à notre équipage avec une très-gracieuse affabilité. Plusieurs questions singulièrement neuves et judicieuses furent adressées au capitaine. Il s'est plu à louer l'esprit d'instruction, de sagesse, qui anime le prince. Quand il entra dans la *soute aux poudres*, le roi ne tarda pas à montrer tout l'acquis nécessaire à un vieux marin, puis, se tournant vers ses propres généraux, il leur dit: « Voyez, Messieurs, comme tout cela est disposé; *admirons et profitons*. »

Parmi les mauvais esprits, il est d'usage d'appeler Sa Majesté *il Borbone* : c'est le comble de la sottise de convertir ainsi en injure le nom le plus haut, le plus noble, le plus distingué, que nous offre l'histoire depuis Hugues-Capet. C'est à d'autres que ces hommes de mauvaise foi, que nous parlerons du respect mérité par cette descendance directe de Louis XIV : nous nous contenterons ici de demander où sont les célébrités qui l'emportent sur ce nom de Bourbon.

Ce prince est d'ailleurs un administrateur probe, exact; il aime la vérité; il tient sa parole; on ne lui reproche aucun de ces préjugés qui irritent les peuples; sa tenue de gouvernement est courageuse. Il déploya un caractère éminemment déterminé, quand il reçut à Naples sa sœur la duchesse de Berry. En public, il la traitait comme une reine, et cette princesse pouvoit, pour quelques instants, voir une trêve à ses douleurs. Nous avons déjà parlé de l'épouse du roi, Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'illustre archiduc Charles, grand homme de guerre, à qui il n'a manqué pour sa gloire que de combatre moins souvent contre nous: d'ailleurs, il ne se trouvoit pas libre suffisamment dans les opérations militaires qu'il auroit conduites mieux que le froid et minutieux conseil aulique.

C'est la seconde fois que je rends cette justice à l'archiduc Charles, que j'ai connu à Vienne. Il aimoit les arts, les sciences : sa bibliothèque, où il s'enfermoit souvent avec des hommes de lettres, étoit une des plus riches bibliothèques particulières du continent.

Quel étoit le spectateur qui ne devoit pas voir dans ces témoignages de respect et de dévouement d'un commandant de nos vaisseaux, l'annonce d'un secours prochain? Dès ce moment, on ne douta plus de l'arrivée d'une escadrille chargée d'amener des troupes pour occuper d'abord Cività-Vecchia.

Aux dix-huit cents coups de canon tirés en pleine Méditerranée, le gouvernement des insurgés opposoit une déclaration que l'on ne sait comment caractériser. Le fleuve du Pô, l'ancien Eridan qui porte à regret ses eaux à l'Adriatique par divers cours où l'on navigue difficilement, devenoit un fleuve romain.

Voici le décret de la République expirante :

« Au nom de Dieu et du peuple, le pouvoir exécutif de la République fait savoir que l'Assemblée constituante dans la séance du 12 avril (1) a proclamé le décret suivant : « L'Assemblée constituante décrète :

» Le fleuve du Pô est déclaré fleuve national.

» Donné à la résidence du triumvirat de la République romaine, le 12 avril 1849.

» *Les Triumvirs* : ARMELLINI, MAZZINI, SAFFI. »

Chaque fois que le courrier arrivoit à Gaëte, on cherchoit, entr'autres informations, celles qui pouvoient être relatives à la spoliation des musées de Rome. Dans cette dernière ville, à cet égard, tout étoit secret et imposture, mais de Londres on écrivoit les faits et la vérité.

A la fin de la séance des Lords du 23 avril, lord Brougham parloit ainsi :

« Je désire savoir s'il est vrai que les républicains de Rome et de Toscane ont vendu des objets d'art précieux. On a dit qu'un membre de

(1) La cérémonie sur l'*Iéna* avoit eu lieu le 10.

la Chambre avoit acheté la *Transfiguration* (1) : je ne le crois pas ; mais je crains que des objets moins importans n'aient été achetés, et je voudrois que le gouvernement adoptât les mesures nécessaires pour empêcher un pareil abus.»

Le marquis de Lansdowne répondit : « Il y a eu beaucoup d'exagération dans les rapports sur

(1) Nous avons peu d'obligations aux membres du gouvernement romain, s'ils n'ont pas vendu la *Transfiguration*. Lorsque cet immortel ouvrage de Raphaël a été apporté en France, on reconnut que, comme il avoit été peint sur bois, le bois avait travaillé et qu'il existoit une fente très-considérable au milieu et dans la longueur. M. Hacquin, célèbre entrepreneur de transports sur toile des peintures sur bois, (il avait appris ce secret du célèbre Monge) fit placer le tableau à l'envers sur des tréteaux, où il l'assujettit avec tant de force qu'on ne pouvoit lui faire faire aucun mouvement. Puis, il rabota le bois qui étoit très-épais ; quand il approcha de la pâte du tableau, il fit évider le bois avec un grand soin. Ensuite, trouvant les premières teintes d'esquisse, il y appliqua une toile épaisse, fortement gommée. Avec des fers chauds il étala les gommes diverses sur toute l'étendue du tableau, puis il parqueta l'ensemble avec des bois de la plus grande dureté, et qui, pour empêcher le bois italien de se fendre davantage, étoient calculés en sens opposés. D'ailleurs, avec des pressions délicates et suffisantes, M. Hacquin avait rapproché l'ancien bois et fait disparaître la fente qui altéroit les lignes du tracé. Quand il fut rendu à Canova, le tableau, ainsi préparé, voyagea de champ. Lorsque je l'ai vu à Rome, il étoit encore très-lourd ; à cause du grand poids, il n'étoit pas possible de le faire voyager autrement qu'il n'étoit venu, c'est-à-dire dans un char énorme. Il falloit renoncer à tout transport clandestin, et voilà sans doute la raison pour laquelle il ne doit pas avoir été retiré de *l'appartement Borgia*, où il a été placé, lors de son retour à Rome. Au moment où le Pape rentrera dans sa capitale, il y retrouvera ce tableau, qui est sans contredit le plus beau tableau de l'univers, et aucun membre du parlement anglais ne pourra dire qu'il en est le possesseur à titre onéreux.

cette affaire. Les grands ouvrages d'art n'ont pas été touchés, et l'on n'a pas essayé d'en disposer. Quant aux objets moins importans, je ne puis parler d'une manière aussi précise; mais je pense, comme le noble lord, que toute tentative pour en disposer doit être flétrie.

Après l'un des ministres (lord Lansdowne), lord Redesdale parla en ces termes : « J'espère que les ouvrages d'art dont il est question ne seront pas achetés; mais, si jamais il y eut un gouvernement de fait, c'est assurément le gouvernement de Rome, et l'*intervention étrangère* pourroit seule l'écraser. Si des spéculateurs achetoient des objets d'art, ce gouvernement pourroit donner un titre valable. Il est vrai que cette autorité a été établie au moyen d'un assassinat; mais tout gouvernement révolutionnaire a été établi de cette manière. »

Honneur à lord Brougham, qui a fait entendre de sages paroles! Peut-être eût-il dû appeler cette spoliation autrement qu'un *abus*.

Honneur au ministre Lansdowne! il a parlé avec calme; et puis il a fini par dire courageusement que toute tentative faite pour disposer des objets d'art devoit être flétrie.

Avec cela, quelle singulière opinion que celle de lord Redesdale; tout gouvernement de fait lui paroît avoir un titre valable! c'est un système venu *en grand* des États-Unis. Mais à cette distance on peut être embarrassé de rester en rap-

port avec ce qui est détruit. Les Américains cependant se repentent souvent de cette politique; elle peut mener à la reconnaissance inutile de la doctrine qui assassine. Que diroit lord Redesdale, s'il y avoit un jour quelque révolution en Angleterre ? Supposons que les radicaux attaquent le gouvernement légitime, qu'ils massacrent tous les constables, qu'ainsi ils deviennent *gouvernement de fait* pendant quelques jours, alors ils auroient, suivant mylord, le droit de vendre au poids cette magnifique vaisselle d'or qu'on étale à Londres dans les cérémonies du sacre et de couronnement? Il ne faut pas employer des argumens qui peuvent être si facilement rétorqués contre nous, ni paroître autoriser des pillages dont on ne voudroit pas être victime chez soi.

Restons avec les déclarations généreuses du ministre Lansdowne. La réclamation du Saint-Père sur les objets d'art de Rome a porté son fruit en Angleterre.

CHAPITRE XII.

OPINION TRÈS-REMARQUABLE DU RÉDACTEUR EN CHEF DE L'UNIVERS SUR LES AFFAIRES DE ROME. CE PUBLICISTE LOUE S. S. AVEC UN JUSTE ENTHOUSIASME. IL CONJURE ROME DE BÉNIR LE JOUR OU CET ANGE LUI A ÉTÉ DONNÉ POUR ROI. L'ARMÉE FRANÇAISE DÉBARQUE A CIVITA-VECCHIA LE 25 AVRIL. ICI L'AUTEUR DE CETTE DEUXIÈME PARTIE DE SON OUVRAGE S'ARRÊTE UN MOMENT DANS SES ESPÉRANCES. ON VA ENTRER DANS DES ÉVÉNEMENS IMPRÉVUS. *DIEU DISPOSE,* MAIS IL N'ABANDONNE JAMAIS LES FIDÈLES AMIS DE LA SAINTE ÉGLISE DE ROME.

Quand les événemens marchent à leur fin, quand les circonstances vont rapidement changer, les écrivains saisissent une occasion favorable pour annoncer ce qu'ils prévoient. Un publiciste fort distingué, rempli de verve, et dont la prose brille par l'éclat et la force, le rédacteur en chef de l'*Univers*, publia, le 26 avril, un article où nous puisons le passage suivant :

« La phase des républiques paroît à peu près terminée en Italie ; elle aura peu duré. La république piémontaise n'a été qu'un germe éclos à Gênes pendant deux jours. La république toscane a vécu. La république sicilienne succombe; et si la république romaine tient encore au mo-

ment où nous écrivons, ce n'est pas grâces au génie de ses fondateurs, c'est que le vent aura retardé la poignée de soldats qui va rétablir le Pape.

» Chacune de ces républiques s'est fondée suivant les règles très-communes de l'art révolutionnaire. Durant le peu de temps qu'elles ont existé, elles ont multiplié les spoliations, accumulé les ruines, semé la terreur, et répandu autant de sang que l'a permis le caractère des peuples au milieu desquels elles se sont établies.

» A quelle cause faut-il attribuer la prompte et honteuse chute de ces meneurs de populace, si versés dans la pratique des journaux, des pamphlets, des conspirations, des *émeutes*, si favorisés des événemens, si pourvus de tous les moyens d'action et si peu scrupuleux à s'en servir? Ils n'ont montré, il est vrai, ni talens politiques, ni courage militaire, mais de telles qualités ne leur étoient pas nécessaires. Tout leur a cédé, ils ont triomphé, comme ils vont être vaincus, sans combat.

» Pourquoi n'ont-ils pu se maintenir? Par cette raison unique et décisive que les populations ne vouloient pas d'eux; elles ne voulaient ni de leurs personnes, ni de leurs doctrines; partout elles les ont laissés seuls, les souffrant, les craignant et les méprisant, jusqu'à ce qu'enfin le mépris et l'aversion, croissant chaque jour et l'emportant sur la crainte, on ait osé, comme à Florence, les chasser, ou, comme à Rome,

formé tout haut, et malgré leurs sicaires, le vœu d'en être délivrés.....

» Tout homme de bon sens et de bonne foi hausse les épaules lorsqu'il entend parler du gouvernement national de Mazzini et de l'autorité que la Constituante romaine a puisée dans le suffrage universel.

» Cette thèse étoit soutenable dans des momens de trouble, d'enthousiasme ou de terreur qui ont suivi les événemens inattendus de 1848; alors on pouvoit croire qu'il y avoit quelque chose de sérieux sous tous ces grands mots de nationalité, d'indépendance, de liberté, de rénovation, qui retentissoient au milieu des villes insurgées. Aujourd'hui la vérité éclate avec trop d'empire; il n'y avoit au fond de tout cela qu'un petit nombre de nobles pervertis, de bourgeois hébétés, d'avocats et de médecins ambitieux, des militaires d'aventure, et une populace urbaine toujours prête aux émeutes, toujours disposée à traîner quelqu'un aux gémonies, aujourd'hui le roi, demain les tribuns et le dictateur. *Point de paysans, point d'ouvriers, point de rentiers, point de bourgeois laborieux, point de soldats, point de renommées autres que des renommées de plume déjà entachées d'apostasie et bientôt d'incapacité, rien enfin de ce qui constitue le grand et vrai peuple.*

» Ce peuple-là ne savoit pas qu'il existât des Gioberti ou des Mazzini, ne demandoit qu'à

être gouverné, se trouvoit fort bien de rester *Toscan en Toscane, Romain à Rome*, et tout en criant parfois, vive l'*Union italienne*, n'avoit pas la moindre envie de tirer des coups de fusil pour réaliser cette union chimérique. On lui a prêché le droit à l'insurrection ; il a laissé l'insurrection éclater, n'usant pour son compte que du droit de ne pas s'insurger (1), non sans regretter amèrement de ne pouvoir l'exercer contre ses libérateurs. Les mœurs de ces derniers n'étoient pas de nature à modifier de tels sentimens. Les populations italiennes, jetées soudainement dans l'anarchie, n'ont pas eu le courage politique dont la France a donné l'exemple au lendemain de ses deux dernières révolutions (2), mais elles ne manquent néanmoins ni de probité, ni de bon sens, ni surtout d'esprit (3) : celles-là même que la phraséologie patriotique avoit le plus abusées ont ouvert promptement les yeux ; elles ont senti tout de suite que les héros de l'inépendance n'iroient pas loin, que leur pouvoir ne tarderoit guère à sombrer dans le ridicule (4), et que Dieu

(1) Tout cela est plein de chaleur et fortement observé.

(2) Depuis juin, on peut dire que la France est devenue, autant qu'elle a pu, son propre roi.

(3) L'éloquent auteur juge ici les Italiens avec une remarquable sagacité. Le premier avantage qu'il signale est un fait juste et vrai. Le second accompagne presque toujours le premier. Quant à l'esprit, la nation italienne est peut-être la nation qui en a le plus.

(4) N'oublions pas la dignité inattendue attribuée au fleuve du Pô, page 132.

ne remettroit pas beaucoup à abattre ces spoliateurs d'Église, frappés déjà des foudres spirituelles (1).

» En conséquence, les populations italiennes ont attendu. Trop molles pour rien essayer contre les démagogues, mais aussi trop sensées, trop honnêtes pour rien faire en leur faveur, elles n'ont donné volontairement ni un écu, ni un homme. On leur a offert à vil prix les biens dérobés au sanctuaire, elles les ont refusés, et elles ont dit à Dieu, dans le secret de leur prière : « *Lève-toi, et juge ta cause.* » Dieu n'a pas trompé leur foi, et il a eu pitié de leur foiblesse; il a rendu son arrêt, et afin de manifester cette puissance, à qui rien ne résiste, et qui *prend, où il lui plaît, ses instrumens,* il a voulu que ce fût la République française qui d'elle-même *restaurât* le Pape. Oui, ce que la France monarchique n'auroit pas osé peut-être (2), Dieu a voulu que la France révolutionnaire le fît (3), et elle l'a fait. Ah! malgré l'enseignement logique et régulier des événemens, malgré l'évidence matérielle des raisons et des intérêts qui font agir le gouverne-

(1) Voyez *Première partie*, page 104.

(2) Il ne faudrait pas ici taire le grand acte de Louis XVIII, *restaurant* l'autorité légitime de Ferdinand VII.

(3) Mais ce n'est pas trop un gouvernement révolutionnaire que celui qui nous gouverne aujourd'hui; c'est à vrai dire, et uniquement, un gouvernement né d'une révolution. Enfin, si la France est elle-même son roi, la France n'agit pas sous une vive et violente impulsion républicaine.

ment français, il faut ici s'incliner devant la merveilleuse ordonnance du plan divin...

» Que Dieu bénisse la République française en considération du bien qu'il la force d'opérer et qu'elle opère; sachons le reconnoître avec assez de bonne grâce pour y avoir quelque mérite (1); il est probable que son intervention, si légitime, si rationnelle, mais en même temps si miraculeuse n'affermira pas moins la foi parmi ces populations croyantes, qu'elle n'y rétablira la vraie liberté. Les Romains verront là le doigt de Dieu, et certes, ils auront raison de l'y voir, car rien ne pouvoit être plus incroyable qu'un pareil événement.

» Nous ne nous en cachons pas : il y a là pour nous quelque chose qui enracine dans nos âmes toutes nos vieilles superstitions : bien que la raison humaine nous rende parfaitement compte du miracle, nous y sentons encore l'élément divin, nous restons convaincus que les foudres spirituelles portent coup (2) comme au moyen âge, et qu'il y a toujours en l'air des souffles qui font bientôt rouler dans la poussière tout ce qu'elles ont frappé !

» Ajoutez que ce qu'elles frappent aujourd'hui apprend à connoître ce qu'elles frappoient autre-

(1) Jamais *l'humour* anglais n'a été plus gracieusement transporté dans notre langue.

(2) Napoléon en est convenu à Saint-Hélène, et dans des lettres à Pie VII et au moment de la mort.

fois, et qu'en même temps que nous jugeons de leur puissance actuelle, nous pouvons apprécier leur justice passée (1). Ces grands hommes, ces héros de science et de vertu que tant d'histoires calomnieuses pour la vérité nous ont fait honorer, en dépit des légitimes malédictions de l'Église, les voilà! ils revivent dans leurs descendants et dans leurs imitateurs : plus ou moins savans, plus ou moins éloquens, plus ou moins hardis, ils ne valoient en somme ni plus, ni moins que ceux qui viennent de nous donner tant de hideux spectacles de forfanterie, de mensonges, d'orgueil et de scélératesse. Voilà les flatteurs de populace, les destructeurs, les hérétiques de tous les temps : ennemis de Dieu et des hommes, fléaux de l'imbécile humanité qu'ils séduisent par l'appât du désordre et du mal, tyrans à qui Dieu laisse sur nous un moment l'empire pour nous punir d'avoir méprisé ses lois, et pour nous faire comprendre ce que la société peut devenir, lorsqu'elle a secoué la protection du joug divin. »

La péroraison de l'auteur a quelque chose d'élevé, de prophétique, que je me garde bien de passer sous silence. Elle vient en aide aux

(1) Voilà un mouvement éloquent d'intuition et digne de Montesquieu. Je n'en veux pas perdre un mot. Ce journal va à Gaëte, il y sera arrivé à peu près le 7 mai. On ne l'aura pas pu lire, occupé qu'on étoit peut-être à parcourir le récit du guet-apens déplorable du 30 avril : mais cet article n'en reste pas moins un admirable exposé des faits véritables.

négociations armées du brave général Oudinot de Reggio.

« Puisse l'Italie profiter de la leçon! Elle l'aura payée cher et néanmoins elle peut se féliciter encore d'en être quitte à bon marché, beaucoup de maux lui sont épargnés. Qu'elle en rende grâce au caractère honorable et religieux de ses princes! Le souvenir du libéral et paternel Léopold II n'a pas peu contribué à dégoûter Florence de la dictature de Guerrazzi. L'énergie de Ferdinand II a relevé l'honneur de la royauté dans ces jours fâcheux aux couronnes. La piété qu'ils ont témoignée tous deux envers Pie IX a ému en leur faveur l'opinion de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans le monde. Au milieu de la tempête et des luttes italiennes, c'est du côté de ces souverains qu'on a vu la bonne foi, la conscience, la fidélité, le respect des droits, l'amour de l'humanité; ils ne se sont pas joués du repos des peuples; ces princes n'ont pas méprisé leur parole et abandonné leurs alliés, ils ont été, pour dire en un mot, *les dignes amis de Pie IX, et quant à celui-ci nous nous contenterons de le nommer.*

» Que Rome bénisse (1) le jour où cet *ange* lui fut donné pour roi! Qu'elle reçoive Pie IX à son retour avec plus d'allégresse qu'elle n'en montra le jour où les membres du Sacré-Collége

(1) A grands bras.

mettoient dans sa main les clefs du royaume de la paix, et que l'Italie s'unisse tout entière à la joie de Rome! Si un homme, après Dieu, a sauvé la Papauté, c'est Pie IX, et si l'Italie entière est sauvée des longs malheurs de la discorde et de l'invasion ; si des armes étrangères ne viennent pas sur son propre sol, se disputer ses lambeaux, après qu'elle se seroit déchirée elle-même, il n'y a pas d'autre raison humaine que l'accord de la conscience des peuples chrétiens à maintenir tout à la fois et la Papauté et le Pape : le Pape, parce que c'est Pie IX, la Papauté, parce que c'est la pierre angulaire de l'édifice social, et que la raison recule d'épouvante à la pensée de ce que deviendroit le monde, si cette pierre crouloit ou étoit seulement déplacée.

» Sans doute, les révolutions italiennes ne sont pas finies : si la crise est passée, la convalescence sera longue et périlleuse ; mais on peut espérer beaucoup, on peut espérer tout du bon sens des peuples et de la sagesse des souverains. *Pie IX restera le guide des gouvernemens italiens.* Comme il a su accorder, il saura pardonner et il rétablira l'ordre dans l'Italie, en y faisant régner deux choses que les révolutionnaires méprisent et qui réparent le mal qu'ils ont fait : *la loi et la clémence.* »

L'auteur a comme entendu déjà les fanfares de la victoire ; l'armée française entroit à Civitá-

Vecchia, le 25 avril; le fervent catholique, cependant, se pressoit un peu de parler ainsi le 27.

Notre armée s'avance sous des auspices heureux. Elle est prévenue que tout ce que chaque soldat voudra se procurer dans le pays devra être payé comptant; elle respectera les propriétés et les usages des populations amies. Ce sera la première fois peut-être qu'il arrivera un secours important qui n'aura rien coûté. L'Italie devra tôt ou tard à nos guerriers ce que la France a conquis pour elle-même, l'ordre dans la liberté.

Depuis 1840, le cabinet français n'avoit jamais réuni dans la Méditerranée autant de forces navales. L'expédition se compose de six frégates à vapeur : le *Panama*, l'*Orénoque*, l'*Albatros*, le *Labrador*, le *Christophe-Colomb* et le *Sané*; de deux corvettes à vapeur, l'*Infernal* et le *Véloce*; de deux bateaux à vapeur le *Ténare* et le *Tonnerre*. Elle sera renforcée devant Cività-Vecchia par l'escadre que commande l'amiral Baudin, composée de trois vaisseaux à trois ponts, l'*Iéna*, que nous connoissons si bien, monté par l'amiral, l'*Inflexible* et le *Friedland*, ainsi que des frégates à vapeur le *Vauban* et le *Magellan*.

Le 29 avril, les journaux annoncent que le gouvernement a reçu, le 28, à trois heures du soir, par le télégraphe la nouvelle suivante, de M. le contre-amiral commandant l'escadrille de la Méditerranée.

« Cività-Vecchia, 26 avril à onze heures du matin.

» L'escadrille, sous mon commandement, a mouillé hier 25, à dix heures, devant Cività-Vecchia; à midi, la ville étoit occupée par 1,800 hommes des troupes expéditionnaires.

» Cette occupation a eu lieu du consentement des autorités de cette ville et sans coup férir; toutes les troupes sont débarquées depuis ce matin 26, et je hâte l'envoi à terre du matériel. »

Mais maintenant il faut s'occuper d'événemens que l'on n'a pas prévus : *Dieu dispose*. Il ne retire pas tout-à-fait sa main protectrice, mais il conteste les succès faciles, et il ne veut pas que, pour un seul instant, on oublie qu'il est en définitive le maître, le roi, le dispensateur, le juge de certains retards apportés à la gloire, et des prospérités qu'il accorde enfin, une à une, aux fidèles amis de la sainte Église de Rome.

CHAPITRE XIII.

LE PAPE TIENT UN CONSISTOIRE LE 20 AVRIL. LES FRANÇAIS ATTAQUENT LE 30, ET SONT REPOUSSÉS. NÉGOCIATIONS ENTRE LES TROUPES QUI DÉFENDENT ROME, ET UN AGENT FRANÇAIS. LE TRAITÉ CONCLU N'EST PAS ACCEPTÉ PAR LA FRANCE. VISITE DE L'EMPEREUR FRANÇOIS-JOSEPH A L'EMPEREUR NICOLAS. DISCOURS DE M. ODILON BARROT A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. IL NE RECONNOIT PAS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE, ET NE TRAITE QU'AVEC MGR FORNARI, NONCE DE SA SAINTETÉ. ÉLOGE DE CE NONCE. LES HOSTILITÉS RECOMMENCENT. PIEUSES EXHORTATIONS DE L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX ET DU P. RAVIGNAN.

On apprend à Paris, le 30 avril, que dans la matinée du 20, le Pape a tenu un consistoire, où il a institué plusieurs Evêques pour la chrétienté. On n'osoit pas parler encore, dans l'état de Naples, du départ de l'escadrille française qui ne devoit appareiller, de Marseille, que plus tard, et l'on ne savoit pas même le jour précis de l'embarquement.

Nous ne dirons que peu de paroles de l'Allocution prononcée par le Pape dans le consistoire secret du 20 avril.

Remarquons d'abord ce passage : « Nous voulons faire savoir à tout l'univers que les factieux persévérans dans leur dessein de bouleverser l'Etat pontifical et toute l'Italie, nous ont pro-

posé la proclamation non plus seulement de la constitution, mais de la République, comme l'unique refuge et l'unique ressource du salut pour Nous et pour l'état de l'Eglise. *Elle nous est encore présente, cette heure de la nuit :* nous les avons encore devant les yeux ces hommes qui, misérablement trompés par les artisans du mensonge, osoient ainsi prendre le parti des factieux, et nous presser de proclamer la République.»

Le Pape annonce aussi qu'on voulut le forcer à déclarer la guerre et qu'il s'y refusa de la manière la plus vive. Le Saint-Père décrit la situation de Rome. « Rome, le siége souverain de l'Eglise, est devenue, ô douleur! une forêt de bêtes rugissantes; des hommes de toutes les nations l'ont envahie; apostats, hérétiques, docteurs du *Communisme* ou du *Socialisme*, comme on les appelle, tous remplis d'une haine suprême contre la verité catholique. »

Pie IX répète qu'il a réclamé le secours de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples. « Nous avons de même sollicité le secours de la nation française, pour laquelle Nous trouvons, dans Notre cœur paternel, une bienveillance et une affection toutes particulières. Le clergé et le peuple fidèle de cette nation ayant cherché avec ardeur à adoucir Nos souffrances, à consoler Nos douleurs par tout ce que peuvent inspirer le dévouement et l'amour filial. » (*V.* page 155.)

L'armée française, à peu près invitée par les

assiégés à venir dans Rome, s'y présente en petit nombre le 30 avril. Une des portes est ouverte : nos soldats croient qu'ils peuvent ainsi compter sur le droit des gens, mais quand ils sont sortis d'un chemin resserré, on les attaque, on les disperse et l'on fait des prisonniers qu'on mène en triomphe dans Rome.

Une négociation inexplicable succède à cet échec, mais il est des circonstances qu'il faut faire connoître avant de commencer ce récit déplorable de faits où il semblait, sans que cela fût vrai, que la France ne se souvenoit plus des promesses faites au Saint-Père, de concert avec l'Autriche, l'Espagne et Naples.

Dans cette circonstance, l'empereur d'Autriche, apprenant que des négociations dont l'esprit ne paroissoit plus être celui qui avoit dirigé les quatre puissances, en traitant avec plus ou moins d'abandon, à Gaëte, crut devoir aller conférer avec le czar, et particulièrement en ce qui concernoit un secours promis pour éteindre les révoltes de la Hongrie.

Ce qu'il est important de savoir à cet égard se trouve dans une feuille publique officielle de Saint-Pétersbourg.

« Le 21 mai, l'arrivée de Sa Majesté l'empereur d'Autriche à Varsovie a répandu une joie universelle parmi les habitants. Ce voyage, nouvelle preuve de l'étroite amitié qui unit les deux augustes dynasties, étoit tout-à-fait inattendu.

L'empereur François-Joseph, en apprenant l'arrivée de S. M. l'empereur Nicolas à Varsovie, s'est hâté de satisfaire au désir de son jeune et noble cœur, de venir remercier personnellement Sa Majesté Impériale, du concours magnanime que le souverain de la Russie et son peuple accordent à la monarchie autrichienne ébranlée par une rébellion désastreuse, qui menace l'ordre et le bien-être de tous les Etats. Pendant les deux jours qu'a duré la visite de S. M. l'empereur François-Joseph, les deux souverains ont été presque constamment ensemble. Ce qui s'est dit entre eux, dans le silence du cabinet, n'a eu que Dieu pour témoin, mais tout le monde est convaincu que les épanchements échangés entre l'âme jeune et élevée de l'un et la sage expérience de l'autre, fortifiés par une confiance sans bornes dans la Providence divine, ne peuvent qu'assurer la tranquillité et le bien général des rois et des peuples.»

On voit qu'une partie de l'Europe étoit agitée par les indécisions que l'on se croyoit en droit de reprocher à la France. Notre gouvernement, quand il a raison, et cela lui arrive souvent, a des manières diverses de publier ses intentions et de donner sur sa conduite les détails qu'il lui plaît de répandre. Il répond dans les formes convenables aux dépêches officielles, ou bien il énonce, dans l'Assemblée de ses représentants, des pensées, des idées, des prévisions, des explications qui

sont lues avec avidité par toutes les chancelleries des divers cabinets.

Au sein de notre Assemblée, l'opposition parloit avec amertume de la politique incertaine du gouvernement français. M. Odilon Barrot, président du conseil, prononce un discours rempli de talent, d'assurance, de sentiments de fidélité aux traités, et qui devoit rétablir la sécurité et la confiance. Il prend en main, avec courage, la défense de Pie IX ; il le présente comme ayant donné le signal des réformes utiles. Citons d'énergiques déclarations : « Lorsque ce Pontife s'est vu l'objet de violences personnelles, lorsqu'il a vu le ministre qui avoit été dans sa confiance, l'instrument de ses espérances de liberté, assassiné lâchement sur le seuil de son palais, lorsque, sur le seuil ensanglanté de ce palais, passaient les représentants qui allaient délibérer tranquillement sur leurs intentions futures, pas une parole, pas un jugement, pas un acte expiatoire ne venoient laver cette malheureuse terre, de la souillure de l'assassinat; c'est à ce moment que Pie IX est condamné à demander, chez les étrangers, un refuge pour sa sécurité personnelle. »

Le ministre avoue qu'il a été proposé un traité favorable aux Romains résistant à la France, et que le général Oudinot refuse de le reconnoître. En le repoussant, ce général s'est conformé aux instructions données par le ministère. M. Odilon Barrot continue ainsi : « Si l'Assemblée daigne se

rappeler quelle étoit l'origine, la condition de notre expédition, si elle daigne se rappeler que, lorsque l'expédition fut votée, le gouvernement par mon ordre, s'est refusé expressément à reconnoître la République Romaine, à établir aucune solidarité avec elle; si l'Assemblée veut bien se rappeler que nous étions engagés dans une négociation, à la conférence de Gaëte, non pas engagés de manière à rendre notre action esclave des résolutions de cette conférence, mais qu'enfin nous participions à cette conférence, pour aviser sagement au meilleur moyen de rétablir un Gouvernement possible, dans les Etats-Romains; si l'Assemblée veut bien se rappeler qu'à Paris est le *Nonce du Pape* (1), son envoyé; que nous ne sommes en relation diplomatique régulière qu'avec l'envoyé du Gouvernement papal; que nous avons refusé constamment de reconnoître un caractère officiel aux envoyés de la République Romaine, l'Assemblée comprendra que dans cette situation diplomatique, tout appel, tout engagement établissant une solidarité entre la République française et la République Romaine,

(1) Il est beau de joindre, sans effort, à la circonspection italienne, comme Mgr Fornari, la gravité allemande, l'aplomb anglais, le génie d'observation du Russe, et l'excellent goût du caractère français : il est beau d'être et de ne pas paroître, et, quand on a l'honneur de représenter le Prince le plus noble et le plus malheureux, de se voir proclamer digne de cette gloire, après avoir fait naître, après avoir conservé en soi, pour le servir dans des circonstances si difficiles, une foule de qualités qu'il est rare, pour ne pas dire impossible, de rencontrer dans un seul homme.

pour défendre celle-ci sur son territoire, eût été une révolte contre la politique que la sagesse de l'Assemblée nous avoit imposée, eût été une déloyauté contre les puissances avec lesquelles nous sommes en rapport régulier de diplomatie. »

Le ministre appuie sur la situation désolée de l'Italie, partout ingrate envers la France, puis il ajoute: « Il en est ainsi de Rome, là aussi nous avons retrouvé et avec toute la puissance de concentration qui résulte de ce rendez-vous général et extrême, que tous ces agents de révolution et de démagogie se sont donné dans cette ville, nous avons retrouvé cet orgueil et le même fanatisme. »

Le jour où M. Odilon Barrot articula ces éloquentes paroles, le sort du traité malencontreux conclu entre les triumvirs et un agent français fut décidé; il fallut penser aussi à venger l'honneur des armes de la France.

Le général Levaillant, qui, une seconde fois, recevra de l'histoire, ce même nom, ouvre la tranchée. Sur tous les points du catholicisme, et particulièrement en France, pour demander la vie de nos soldats qui la dépensent si bravement dans les combats, on adresse au ciel des prières. Dans ce conçours de fatalités inouies, l'Archevêque de Bordeaux porte ses vœux devant l'autel de la Vierge immaculée, dont Pie IX nous a tant recommandé d'invoquer la protection bienveillante.

« Consolatrice des affligés, elle guérira nos

plaies; étoile du matin, elle éclairera les profondeurs de l'abîme, où de perverses doctrines pourroient nous précipiter; arche d'alliance, elle réunira à leur pontife et à leur père, des enfants trop ingrats: espérons que bientôt Pie IX rétabli sur le trône où tant de vœux le rappellent, annoncera que le ciel est réconcilié avec la terre et qu'il n'y a désormais à Rome, qu'un souverain, et dans l'univers, *qu'un pasteur et qu'un troupeau*. »

M. de Ravignan, en même temps qu'il prodiguoit tant de soins aux infortunés attaqués par le fléau qui ravage la France, s'était écrié déjà : « Aujourd'hui le monde entier, dans la plus horrible tourmente, demande un nouveau refuge et un nouvel appui. La Vierge immaculée s'apprête à nous le donner du haut du ciel. Sa gloire et sa puissance originelles proclamées à la face de la terre, mettront en fuite les anges des ténèbres, et rappeleront, espérons-le, vers nous, la sécurité, la paix, l'ordre avec la liberté véritable. »

La piété règne dans la France comme une autre souveraine... La piété est amie des aumônes généreuses.

Consignons ici l'empressement des évêques français, qui, par l'intermédiaire du Nonce, envoyèrent au Pape, à Gaëte, un secours de sept cent deux mille neuf cent deux francs, pour subvenir aux besoins du Pontificat.

CHAPITRE XIV ET DERNIER.

SAGES PAROLES ADRESSÉES PAR L'EMPEREUR ALEXANDRE A M. DE CHATEAUBRIAND, MINISTRE DE FRANCE, AU CONGRÈS DE VÉRONE. OPINION D'UN JOURNAL ESPAGNOL SUR LA SITUATION DES PUISSANCES CATHOLIQUES BELLIGÉRANTES. RÉFLEXIONS DE L'AUTEUR SUR LA DIFFÉRENCE QUI EXISTE ENTRE UNE BATAILLE LIVRÉE PAR DES ALLIÉS ET UN SIÉGE QU'ILS ENTREPRENNENT DE CONCERT. PROCLAMATION DU GÉNÉRAL ESPAGNOL CORDOVA. PLAINTES DU TEMPO, JOURNAL DE NAPLES. RÉPONSE A CES PLAINTES. DÉNOMBREMENT DES FORCES QUI SOUTIENNENT LA RÉVOLTE. *REDDITA ROMA SIBI EST.* ROME EST RENDUE A ELLE-MÊME. L'AUTEUR RAPPELLE LA PAGE 7 DE LA PREMIÈRE PARTIE DE SON OUVRAGE OU IL EST DIT QU'*IL N'Y A PLUS DE ROME SANS PAPES.* PASSAGE DE CICÉRON APPLICABLE A LA SITUATION DES ROMAINS. Y AURA-T-IL UN JUBILÉ? A PRÊTRES D'OR, CALICES DE BOIS. L'OCCUPATION DE ROME PAR LE GÉNÉRAL OUDINOT SERA REGARDÉE COMME UN BRILLANT CHAPITRE AJOUTÉ AU LIVRE INTITULÉ : *GESTA DEI PER FRANCOS.*

L'homme qu'agite la tempête politique doit aussi, dans les intervalles que les douleurs laissent à sa malheureuse existence, étudier les affaires passées, pour apprendre à conjurer les maux qui menacent aujourd'hui *les patries de tous.*

Le lecteur trouvera ici avec plaisir, ces mots si prophétiques que l'Empereur Alexandre adressoit à M. de Châteaubriand, au congrès de Vérone.

« Je suis bien aise que vous soyez venu ici, afin que vous rendiez témoignage à la vérité. Auriez-vous cru, comme le disent nos ennemis,

qu'une alliance n'est qu'un mal qui sert à couvrir des ambitions? Cela eût pu être vrai dans l'ancien état de choses, mais il ne peut s'agir en ce moment de quelques intérêts particuliers, *quand le monde civilisé est en péril.* Il ne peut plus y avoir de *politique anglaise, française, russe, prussienne, autrichienne.* Il n'y a plus qu'une politique générale qui doit, pour le salut de tous, être admise en commun par les peuples et par les rois. C'est à moi de me montrer le premier convaincu de ces principes.... Je ne me séparerai jamais des monarques auxquels je me suis uni. Il doit être permis aux rois d'avoir des alliances politiques pour se défendre contre *les sociétés secrètes,* et pour faire régner les principes d'ordre sur lesquels repose la société humaine. »

Nicolas, frère et successeur du prince qui tenoit un si judicieux langage, ne s'exprime pas autrement aujourd'hui.

Ce sentiment si droit, si vrai, est entièrement partagé par l'Espagne. Pour convaincre les peuples de sa sincérité, le gouvernement de Madrid a publié une amnistie sans exception. Ce sont là des actes imprévus et nouveaux; mais à côté des mesures de répression, quand elles sont commandées, il est utile, il est consolant de voir ces annonces sans réserve, de clémence universelle, que l'Espagne, la première, a jugées possibles.

Nous avons vu qu'une expédition a été en-

voyée de Barcelonne à Gaëte. Une autre expédition est partie pour la même destination. Le journal *la Espana* s'exprime ainsi : « Sans autre dessein que de servir le catholicisme, nous marchons au secours du Père commun, dont l'autorité doit être garantie par tous ses enfants et restaurée pour l'avantage de tous. Si d'autres Etats ont porté un autre esprit dans cette intervention, s'ils ont mêlé des vues moins généreuses à une expédition dont le but est si fort au-dessus des objets ordinaires de la politique, le gouvernement espagnol du moins n'a pas ce tort : avant tout, il a mis ses soldats aux ordres du souverain pour la défense duquel il s'est armé. »

Peut-être avant de publier de tels arrêts, eût-il fallu attendre que plus de faits se trouvassent accomplis.

Pour une bataille, trois ou quatre armées prenant, le même jour et à la même heure, des positions différentes, afin de se soutenir réciproquement, peuvent attaquer un seul ennemi et le vaincre. Mais, pour un siége, ce genre de concours est difficile. La surveillance est-elle égale sur tous les points? un flanc découvert livre les plus braves soldats à des désastres. Oui, à la conquête du saint sépulcre, les nations catholiques combattoient ensemble, mais l'Agamemnon, le généralissime étoit notre Godefroy de Bouillon. De là, unité dans le commandement, obéissance absolue prescrite à tous ces langages divers qui

se comprenoient à peine entr'eux. Il est certain que les siéges poursuivis par des armées de peuples divers agissant, chacun à leur gré, n'offrent pas des genres de succès toujours assurés.

Les réflexions que nous venons de présenter ici ne nous empêcheront pas de rapporter la proclamation que le général Cordova, espagnol, adresse aux sujets pontificaux du pays qu'il occupe.

Le guerrier castillan parle ainsi aux habitants de Terracine et des environs :

« Les troupes espagnoles que j'ai l'honneur de commander sont venues dans les Etats pontificaux, sur l'invitation de Sa Sainteté le Pape Pie IX, qui a demandé assistance à l'Espagne et aux autres puissances catholiques pour le rétablir dans la possession de ses Etats, afin qu'il pût y exercer avec l'indépendance, la dignité convenables, son autorité spirituelle, si nécessaire pour la paix du monde. Tel est le dessein noble et désintéressé qui nous amène, de régions lointaines. Nous ne venons pas en ennemis, mais en protecteurs. Les paisibles habitants trouveront en nous solide appui. Tout ce que nous demandons, c'est que vous rentriez sous la paternité de votre légitime et auguste souverain, et que vous fassiez vos efforts pour épargner tant de maux provenant d'une révolution par vous malheureusement éprouvée. Heureux si la coopération de mes troupes peut contribuer à ce projet salutaire, et si les soldats espagnols, ac-

courus pour défendre une cause si sainte, laissent parmi vous un agréable souvenir. »

Cette proclamation fut applaudie par les sujets pontificaux : quelques-uns mêmes s'armèrent pour aider leurs auxiliaires, si ce supplément de courage pouvoit être aussi utile que celui des Espagnols.

Le devoir de l'historien est de recueillir les griefs que les intéressés dans les querelles de la situation peuvent avancer. Ainsi le lecteur aura connoissance de tous les éléments de la discussion. Le *Tempo* de Naples, du 12 juin, contient l'article suivant :

« Nous allons peut-être enfin sortir des doutes et des incertitudes qui, depuis trop long-temps, entourent la question romaine. Les Français, maîtres de Rome, devront promptement réparer tout le mal fait par leurs irrésolutions. Ils seront tenus, vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis d'eux-mêmes, de relever franchement la bannière pontificale. Les situations provisoires ne valent plus rien : elles ne feroient que perpétuer des souffrances cruelles.

» La demande d'intervention faite par le Saint-Père avoit été générale; la France elle-même s'y étoit ralliée. On ne peut donc supposer aucun désaccord entre les armées belligérantes : le concert des puissances ne laissoit rien à désirer; il avoit été arrêté, si nous ne nous abusons pas, certain projet de faire bloquer Rome

par les armées coalisées, à une distance de douze milles environ, de manière à ne pas endommager la ville, et de forcer les insurgés, qui n'ont ni milices (1), ni cavalerie, à déposer les armes; ils auroient été soumis sans effusion de sang.

» La mémoire du général Oudinot, si la nôtre nous trahissoit, pourroit nous venir en aide à cet égard. C'est à ce moment qu'a changé l'attitude de l'armée française. Le roi des Deux-Siciles a dû alors s'abstenir, ne voulant ni entrer en campagne contre la France, ni suivre les variations de la politique française. Le gouvernement des Deux-Siciles, loyal et raisonnable, ne reconnoissoit pas à la France le droit d'intervenir seule, ou avec toute autre nation, dans la question des libertés romaines : ce sont des questions qui appellent nécessairement le concert européen. »

Comme il était de notre devoir, nous n'avons passé sous silence aucune des représentations de toutes les opinions divergentes, même quand nous pouvions risquer de blesser la vanité nationale. Quelques-uns des reproches avancés plus haut peuvent être considérés comme devant être admis par un roi de bonne foi, l'hôte le plus aimable, le plus généreux, le plus empressé, des malheurs de la Papauté : cependant j'oserai dire

(1) Nous prouverons plus bas que les insurgés avoient des milices.

qu'ici il faut considérer la question, sous un aspect multiple. On parloit ainsi à Naples le 12 juin; on avoit raison à Naples, mais avoit-on si grand tort à Paris? Le 12 étoit naturellement la veille du 13 juin. La première arme d'un gouvernement est une autorité non contestée. Ce n'est pas ce que disoit, ce que pensoit, ce que dénioit le gouvernement français à la date du 12 juin qu'il faut examiner. La plénitude du pouvoir de la Présidence n'a existé que le 13, et c'est au lendemain du 12, pour ne pas répéter toujours le nombre fatal, qu'il faut reporter la question. Or, depuis, ce que les Français ont déployé d'audace, d'habileté, de science, d'argent, de noble sang, d'intrépidité, je dirai même d'égards, de délicatesse et d'humanité et de respect pour les arts, est immense; ils faisoient feu seuls sur la ville éternelle, ils répondoient de tous les coups. Ces coups, aussi hardis que circonspects, n'ont ruiné aucun monument antique ou moderne. Les habitans qui fuyoient de la ville ont reçu du pain et des vêtemens. Le général de la France, Oudinot, brave de race, s'est montré encore une providence attentive à soigner toutes les blessures, à guérir tous les maux.

Maintenant, voici une réponse que le *Tempo* se fait à lui-même relativement aux cadres des hommes armés que Rome renfermoit. La statistique suivante prouve que par le nombre, l'armée qui combattoit à Rome (nous ne disons pas

l'armée romaine) étoit égale à l'armée française : cette statistique est d'accord avec tous les documens publiés des deux parts.

« La légion Garibaldi, qui a beaucoup souffert dans ses rencontres avec les Français et les Napolitains, se trouvoit néanmoins forte de

1,895 hommes, ci.	1,895
La légion Galletti en comptoit.	1,385
La légion Melara.	1,400
La légion Mezzacappa..	1,900
La légion Masi.	950
La légion Grandoni, dite des Croisés de Vicence.	850
La légion Zambianchi, tirailleurs. . . .	382
La légion Arcioni, dite des Expatriés. . .	970
La légion Manara, lombarde.	850
La légion universitaire.	385
La garde nationale mobile.	1,788
Troupes de ligne, 4 régiments incomplets.	4,000
Le régiment Roselli.	2,600
Dragons.	260
Cavalerie.	1,380
Armée régulière.	8,000
Artillerie. . . . . . . , ...	1,362
Total.	30,357

D'après le même journal, « les remparts de Rome, qui offrent une circonférence de seize milles, étoient, en outre, défendus par 40 pièces de

gros calibre et 132 autres de moindre dimension, soit mortiers ou canons. Les Français ayant reçu de Toulon un renfort de grosse artillerie, doivent avoir maintenant 36 pièces de siége, 6 mortiers et 48 pièces de campagne, y compris les obusiers : en tout, 90 pièces. »

En conséquence, les assertions du *Tempo* se trouvent modifiées quelques jours plus tard, et la France n'a pas à s'offenser de ce qui a été dit sur la marche des événemens.

Il est, en définitive, une importante observation à répéter relativement au gouvernement français.

Par son action isolée, il se déclare responsable de tous les événemens, et, si déjà il assume la responsabilité des fautes et des dépenses, on trouvera juste que son *coup hardi* (1) inspire du respect, et que la gloire qui en résultera, sous le rapport de la prise de Rome (et il prendra cette ville), n'appartienne qu'à lui seul. D'ailleurs, nous tenons compte aux autres puissances, des diversions qu'occasionne leur attitude militaire, et surtout du secours moral que Radetski, le grand général, apporte à la cause de l'ordre, en attaquant si vigoureusement Ancône, qui vient de céder à ses armes.

Nous sommes interrompus par de grandes nouvelles.

(1) Voyez *page* 107, *ligne* 26.

En vertu d'un commencement de capitulation, le 3 juillet, trois portes de Rome, les portes San Pancrace, Portèse et *del Popolo,* sont ouvertes aux Français.

Le lendemain, 4 du même mois, la ville est occupée. On avoit livré un terrible combat le 29 juin : nos Français y étoient admirables de sang-froid, d'audace, et rien ne pouvoit résister à leur intrépidité héroïque; il faut dire aussi que les soldats qui résistoient montrèrent un courage digne d'une cause meilleure, mais qui ne devoit pas être invincible.

Enfin, *Reddita Roma sibi est* (Martial, ep. 2, *lib. de Spectac.*) *Rome est rendue à elle-même* (1).

Glorieuse ville en faveur de laquelle on a dit : *Imperium sine fine dedi* (ÆNEIDE, 1. 279.), voilà une autre confirmation de ta destinée! Tu vas souffrir sans doute d'horribles privations; nous t'enverrons le produit de nos quêtes; mais écoute quelques paroles qui ne sont peut-être pas hors de propos.

Romains, on a cherché à vous séduire par des citations extraites de votre mémorable histoire. Nous aussi, nous vous rappellerons, dans le mo-

(1) Dans mon obscurité, j'aurai dit vrai en assurant (page 7, première partie de ces considérations auxquelles j'ai donné le titré de : *La Papauté et les Emeutes romaines*), en assurant que « si les Pontifes sont contraints d'abandonner la Ville éternelle, il arrivera tôt ou tard des circonstances qui ramèneront, sur les Sept-Collines, ces vrais modérateurs, ces Papes arbitres, qui ont fait dire : « *Il n'y a plus de Rome sans Papes.* »

ment où l'on continuera peut-être de vous proposer des institutions plus dangereuses que la loi agraire, qu'il faut se souvenir de ce que Cicéron disoit à vos ancêtres (1) :

« *Vos verò, Quirites, si me audire vultis, retinete istam possessionem gratiæ, libertatis, suffragiorum, dignitatis, urbis, fori, ludorum, festorum dierum, cæterorum omnium commodorum, nisi forte mavultis, relictis is rebus, atque hac luce reipublicæ, in Sipontinâ siccitate, aut in Salapinorum pestilentiæ finibus, Rullo duce, collocari.* »

« Mais vous, ô Romains, si vous voulez m'écouter, retenez cette possession de faveur, de liberté, de suffrages, de dignité, de capitale du Monde, de forum, de jeux, de jours de fêtes et de tous les autres avantages, à moins que peut-être vous n'aimiez mieux les abandonner et renoncer à l'éclat de votre chose publique, pour vous résoudre à être confinés, sous la conduite de Rullus, dans la sécheresse de Siponte ou dans la pestilence de Salpée (2). »

Au milieu de telles circonstances, y aura-t-il un jubilé universel, comme le demande le cours ordinaire des affaires catholiques? Pourquoi

(1) Cicéron : *De lege agrariâ contra Rullum*, p. 421, édit. de Cologne, 1617, *p*. 451.

(2) Siponte et Salpée, villes ruinées de l'ancienne Capitanate dans l'Etat de Naples, alors presque inhabitées.

non? Le ciel a retiré sa main de colère, et il a étendu sa main de miséricorde. La haute habileté de Pie IX jugera cette question. Si Rome n'a plus ni ornemens, ni vases sacrés, on dira comme du temps des premiers Papes, temps dont le clergé romain a vu se renouveler les horreurs qui ont été souffertes avec le même courage, on dira : *à prêtres d'or, calices de bois!* Peut-être aussi Rome consentira-t-elle à nous permettre de lui envoyer ce qui lui manque actuellement à cet égard? Nous, Français, nous avons droit à ce privilége. Dieu, en conseillant les deux cérémonies sacrées qui ont eu lieu sur la place de la Concorde, a sauvé chez nous ce genre de richesses, que sans doute nous aimerions à partager avec nos frères, au moindre signe qu'ils feroient à la fille aînée de l'Eglise.

Le bon sens et la raison disent enfin aux Romains d'aujourd'hui : « Votre gouvernement révolutionnaire n'auroit pas été *imperium sine fine*, « un empire sans fin. » Bénissez vos libérateurs de toutes les nations; ils vous rendront votre Souverain légitime Pie IX, et souvenez-vous aussi, avec une gratitude éternelle, de ce que la France a fait particulièrement pour vous. Elle a ajouté un chapitre brillant à un ouvrage qui renferme comme des lettres de noblesse pour sa capacité guerrière, comme une sorte de canonisation, prix inestimable de sa piété; un ouvrage qui atteste son génie mi-

litaire et sa gloire de tous les temps; à ce livre admirable que l'auteur, conseiller de Henri IV, et continuateur d'anciennes annales, appeloit, dans un sentiment d'orgueil inspiré d'en haut, *Gesta Dei per Francos : Actes de Dieu par les Français*.»

P. S. Le Cardinal Patrizi, Vicaire-Général, envoyé de Gaëte par le Pape, avec tous ses pleins pouvoirs, a ordonné le 14 juillet de chanter un *Te Deum*, en actions de grâces, dans les trois églises patriarcales de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure.

Ces cérémonies ont été accomplies le dimanche 15 juillet, à quatre heures après-midi.

Le matin, cent coups de canon avaient salué le pavillon pontifical, qu'on venoit d'arborer sur le château Saint-Ange.

Quand le général Oudinot est arrivé sur la place Saint-Pierre, des Romains l'ont enlevé dans leurs bras, et l'ont porté ainsi triomphalement jusqu'à l'entrée de la basilique.

Il y a eu un moment où le général a disparu sous une pluie de fleurs.

Le soir, toutes les maisons de la ville ont été illuminées avec profusion.

On attend le Pape tous les jours. Déjà on a commencé les préparatifs pour élever les arcs sous lesquels il passera en se rendant à Saint-Pierre, où il a fait sa dernière prière le 24 novembre.

Dieu accordera sans doute à Pie IX la force de soutenir les émotions ineffables d'une telle situation, et les agitations d'un cœur appelé à jouir de la plus grande joie qu'un homme puisse éprouver sur la terre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA DU VOLUME.

Page 1, ligne dernière : publié; *lisez :* fait paroître.
Page 102 : instruction; *lisez :* institution.
Page 137, sommaire, ligne 6, *lisez :* ici l'auteur s'arrête un moment.



